CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

1992-1993

1 Programmes et cours de diplôme d'études collégiales

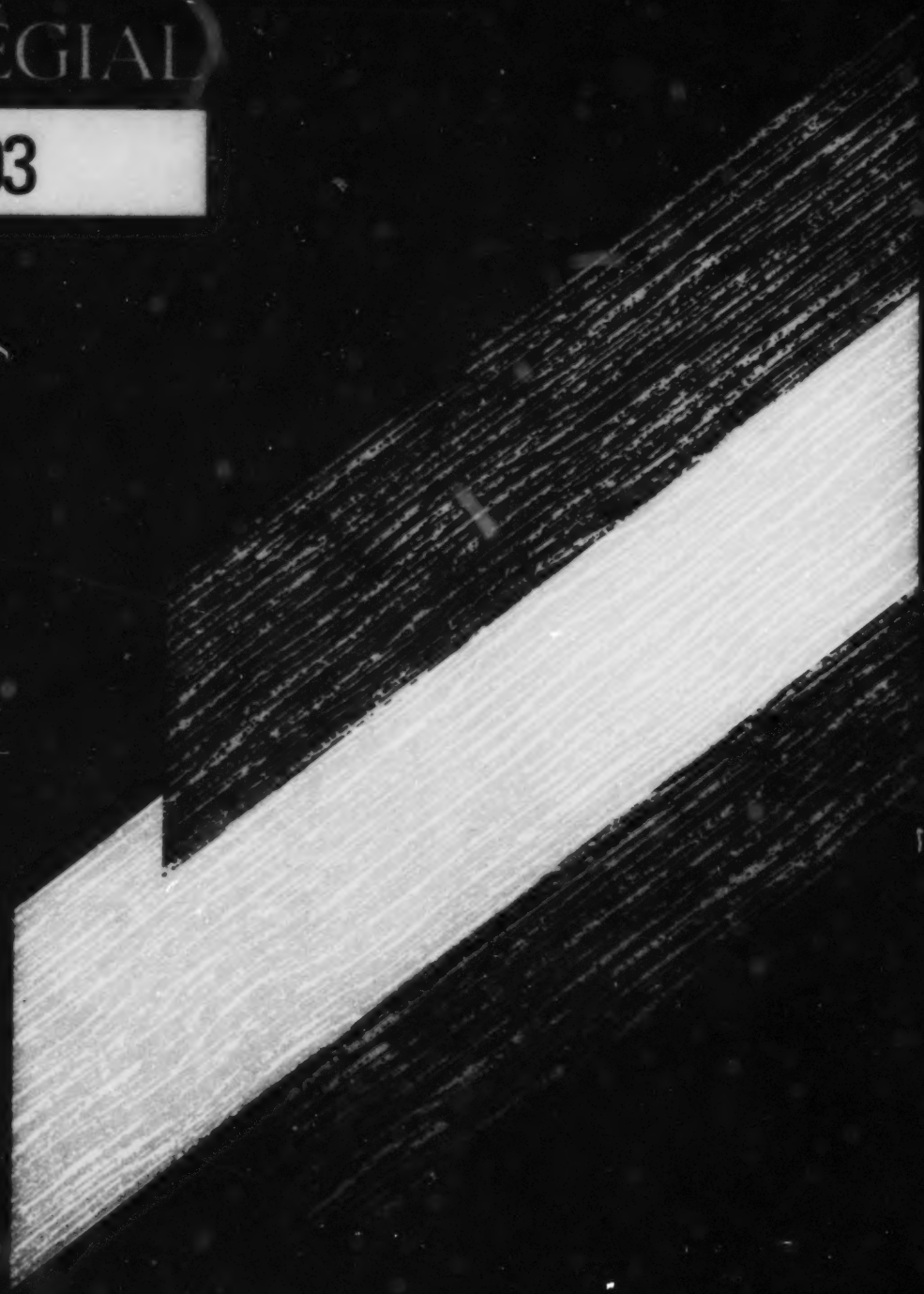

Québec

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

1992-1993

1 Programmes et cours de diplôme d'études collégiales

AVERTISSEMENTS

Les Cahiers de l'enseignement collégial sont les seules publications officielles des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial au Québec. En cas de divergence, les Cahiers prévalent sur toute autre publication ou fichier informatisé faisant état des cours, disciplines et programmes de l'enseignement collégial.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Le présent Cahier ne rend pas inutiles les Cahiers déjà publiés, car il ne fait pas mention des cours, disciplines et programmes qui ne s'offrent plus. La collection des Cahiers de l'enseignement collégial a par conséquent une valeur permanente.

Les Cahiers de l'enseignement collégial utilisent le terme *élève* pour désigner une personne inscrite à l'enseignement collégial, conformément à la décision de l'Office de la langue française. Toutefois, dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, reproduit dans le présent document, le mot *étudiant* a quand même été utilisé.

Le nombre entre parenthèses à la droite du titre des programmes réfère à l'année de création ou de plus récente mise à jour.

Les programmes décrits dans ce Cahier sont ceux approuvés par le ministre et en vigueur. Il est cependant possible que certains ne soient pas offerts par les établissements d'enseignement collégial autorisés à les dispenser.

Le contenu de cette publication était à jour au 31 décembre 1991.

Les renseignements qu'elle contient peuvent être modifiés en tout temps et sans avis préalable.

ISBN 2-550-22910-X
ISSN 0707-1140

Dépôt légal: quatrième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Bureau du sous-ministre

Québec, le 6 janvier 1992

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions du Règlement sur le régime pédagogique du collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les Cahiers de l'enseignement collégial.

Les Cahiers contiennent la description des programmes et des cours d'État et d'établissement approuvés par la Ministre. Ils s'adressent d'abord aux responsables pédagogiques de l'enseignement collégial; ils seront aussi utiles à toute personne qui veut connaître le contenu des enseignements offerts dans les établissements collégiaux. Les prescriptions qui apparaissent dans les Cahiers de l'enseignement collégial ont une valeur réglementaire.

Les Cahiers constituent le résultat d'une démarche dynamique qui exige la contribution de nombreux intervenants oeuvrant dans les collèges et dans les milieux universitaires et industriels. Ils font l'objet de révisions continues et de mises à jour annuelles.

Le sous-ministre,

Pierre Lucier

PIERRE LUCIER

92-07530/

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Table alphabétique des disciplines, des secteurs professionnels et des programmes	1-7
Table numérique des disciplines, des secteurs professionnels et des programmes	1-13
Présentation	1-15
Règlement sur le régime pédagogique du collégial	1-17
Renseignements généraux	1-21
• La codification des cours, des disciplines et des programmes au collégial	1-21
• La pondération des cours	1-22
• Définition de *cours préalable*	1-22
Description des disciplines (Ordre numérique)	1-23
Description des programmes	1-85
• Structure des programmes	1-86
• Programmes de formation générale (Ordre numérique)	1-87
• Programmes de formation professionnelle (Ordre numérique)	1-99

TABLE ALPHABÉTIQUE DES DISCIPLINES, DES SECTEURS PROFESSIONNELS ET DES PROGRAMMES

			Page
A	Acupuncture	112.00	1-105
	Acupuncture (techniques d') (prog. exp.)	112.01	1-105
	Administration	401	1-54
	Administration et coopération	413.01	1-228
	Administratives (techniques)	410.00	1-220
	Administratives (techniques)	410.12	1-220
	Aéronautique (construction)	280.01	1-197
	Aéronautique (technologie)	280.00	1-197
	Agricoles (techniques)	150.00	1-127
	Alimentaire: contrôle de la qualité et développement (technologie)	154.01	1-134
	Alimentaire: produits laitiers (technologie)	154.02	1-135
	Alimentaire: production (technologie)	154.03	1-136
	Allemand	609	1-75
	Aménagement (techniques d')	222.00	1-159
	Aménagement cynégétique et halieutique (techniques d')	145.04	1-120
	Aménagement du territoire (techniques d') (prog. exp.)	222.01	1-159
	Aménagement forestier	190.01	1-145
	Analyse d'entretien (techniques d')	241.05	1-172
	Anglais, langue et littérature	603	1-67
	Anglais (langue seconde)	604	1-71
	Anthropologie	381	1-50
	Arabe	616	1-83
	Architecture (technologie de l')	221.01	1-154
	Architecture navale (techniques d')	248.01	1-184
	Archives médicales	411.00	1-224
	Archives médicales	411.01	1-224
	Arts	500.01	1-93
	Arts appliqués	570.00	1-246
	Art et technologie des média	589.01	1-267
	Arts (Histoire de l') et esthétique	520	1-57
	Arts plastiques	500.04	1-95
	Arts plastiques	510, 511	1-56
	Assainissement de l'eau	260.01	1-189
	Assainissement et sécurité industriels	260.03	1-190
	Assistance sociale	388.00	1-213
	Audioprothèse	160.02	1-140
	Auxiliaires de la justice (techniques)	310.00	1-204
	Avionique	280.04	1-200
B	Bâtiment (technologie de la mécanique du)	221.03	1-156
	Bâtiment et des travaux publics (technologie du)	221.00	1-154
	Biologie	101	1-26
	Bureau (techniques de)	412.02	1-226
C	Cartographie (technologie de la)	230.01	1-161
	Céramique	570.01	1-246
	Chimie	202	1-32
	Chimie analytique (techniques de)	210.01	1-150
	Chimie-biologie (techniques de)	210.03	1-151
	Chimie industrielle (techniques de)	210.00	1-150
	Chinois	613	1-79
	Cinéma	530	1-60
	Circulation aérienne	285.00	1-202
	Circulation aérienne (contrôle de la)	285.01	1-202
	Civilisations anciennes	332	1-40
	Communications (techniques des)	589.00	1-267
	Communications graphiques	581.00	1-261
	Conception	561.03	1-243
	Construction aéronautique	280.01	1-197
	Contrôle de la circulation aérienne	285.01	1-202
	Contrôle de la qualité	270.02	1-192
	Coopération	413.00	1-228
	Cytotechnologie	140.02	1-110
D	Danse-ballet (prog. exp.)	561.06	1-244
	Dentaires (techniques)	110.00	1-102
	Dentaires (techniques)	110.01	1-102
	Denturologie (techniques de)	110.02	1-102
	Design industriel	570.07	1-250
	Design d'intérieur	570.03	1-247
	Design de présentation	570.02	1-246
	Dessin de la mode	571.02	1-252
	Dessin technique	242	1-36
	Diététique (techniques de)	120.00	1-106
	Diététique (techniques de)	120.01	1-106
	Documentation (techniques de la)	393.00	1-217

			Page
E	Eau (techniques de l'air et de l'assainissement)	260.00	1-189
	Écologie appliquée (techniques d')	145.01	1-117
	Économique	383	1-51
	Éducation physique	109	1-29
	Éducation en services de garde (techniques d')	322.03	1-208
	Éducation spécialisée	351.00	1-209
	Éducation spécialisée (techniques d')	351.03	1-209
	Électrodynamique	243.01	1-178
	Électronique	243.03	1-179
	Électrophysiologie médicale	130.00	1-108
	Électrophysiologie médicale (techniques d')	140.04	1-110
	Électrotechnique	243.00	1-178
	Entretien d'aéronefs	280.03	1-199
	Équines (techniques)	155.05	1-137
	Équipements audiovisuels	243.05	1-180
	Espagnol	607	1-73
	Esthétique et histoire de l'art	520	1-57
	Estimation et évaluation immobilière (technologie d')	221.04	1-157
	Exploitation	271.02	1-194
	Exploitation et gestion des ressources marines	231.24	1-166
	Exploitation et production des ressources marines	231.04	1-165
	Exploitation forestière	190.02	1-145
F	Fabrication	251.02	1-188
	Familiales (techniques)	322.00	1-208
	Finition	251.01	1-187
	Forestière (technologie)	190.00	1-145
	Forestière (technologie)	190.20	1-146
	Français (langue et littérature)	601	1-63
	Français (langue seconde)	602	1-66
	Funéraires (techniques)	171.00	1-141
G	Génie chimique (techniques de)	210.02	1-151
	Génie civil (technologie du)	221.02	1-155
	Génie industriel (technologie du)	235.01	1-170
	Génie mécanique (techniques de)	241.06	1-173
	Génie mécanique de marine (techniques de)	248.03	1-184
	Génie rural (technologie du)	153.05	1-130
	Géodésie (technologie de la)	230.02	1-161
	Géographie	320	1-38
	Géologie appliquée	271.01	1-194
	Géologie	205	1-35
	Géomatique	230.00	1-161
	Gestion conseil en agriculture (techniques de)	153.07	1-132
	Gestion de bureau (techniques de)	412.00	1-226
	Gestion de l'imprimerie (techniques de) (prog. exp.)	581.08	1-265
	Gestion des services alimentaires (techniques de)	430.02	1-236
	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	152.03	1-127
	Gestion hôtelière (techniques de)	430.01	1-235
	Gestion hôtelière et des services alimentaires (techniques de)	430.00	1-235
	Graphiques (sciences)	242	1-36
	Graphisme	570.06	1-249
H	Hébreu	611	1-77
	Histoire	330	1-39
	Horticulture légumière et fruitière	153.02	1-129
	Horticulture ornementale	153.03	1-129
	Humaines (sciences)	300.01	1-90
	Humanities	345	1-43
	Hygiène dentaire (techniques d')	111.01	1-104
I	Impression (techniques de l')	581.04	1-263
	Industrie de la mode	571.00	1-252
	Infirmières (techniques)	180.00	1-142
	Infirmiers (Soins)	180.01	1-142
	Infirmiers (Soins)	180.21	1-143
	Informatique	420.00	1-232
	Informatique	420.01	1-232
	Inhalothérapie et d'anesthésie (techniques d')	141.00	1-112
	Instrumentation et contrôle	243.02	1-179
	Interprétation	561.01	1-242
	Intervention en délinquance (technique d')	310.02	1-205
	Intervention en loisir (techniques d')	391.01	1-215
	Inventaire et de recherche en biologie (techniques d')	145.02	1-118
	Italien	608	1-74
J	Juridiques (techniques)	310.03	1-206
	Justice (techniques auxiliaires de la)	310.00	1-204
L	Laboratoire médical (technologie de)	140.01	1-109
	Langues autochtones	614	1-80
	Langue et littérature (français)	601	1-63
	Langues anciennes	615	1-81
	Lettres	600.01	1-96

			Page
	Loisirs (techniques de)	391.00	1-215
	Loisirs (techniques d'intervention en)	391.01	1-215
M	Maritimes (techniques)	248.00	1-184
	Mathématique	201	1-30
	Matériaux composites (techniques de transformation des)	241.11	1-173
	Matières plastiques (techniques des)	211.00	1-153
	Matières plastiques (techniques de transformation des)	241.12	1-173
	Mécanique du bâtiment (technologie de la)	221.03	1-156
	Mécanique (techniques de la)	241.00	1-172
	Médecine nucléaire (techniques de)	142.02	1-113
	Médicales (techniques)	140.00	1-109
	Métallurgie (techniques de la)	270.00	1-192
	Métiers d'art (techniques de)	573.01	1-258
	Meuble et du bois ouvré (techniques du) (prog. exp.)	233.01	1-168
	Milieu naturel	147.00	1-122
	Milieu naturel (Techniques du)	147.01	1-122
	Minérale (technologie)	271.00	1-194
	Minérale (technologie)	271.20	1-194
	Minéralurgie	271.03	1-194
	Mise en marché de la mode	571.04	1-254
	Mode féminine	571.06	1-256
	Mode masculine	571.05	1-255
	Montage photolithographique (techniques du)	581.03	1-262
	Multidisciplinaire	360	1-45
	Musique	550	1-61
	Musique	500.02	1-94
	Musique populaire	551.02	1-240
	Musique professionnelle	551.00	1-240
N	Navigation	248.02	1-185
O	Orthèses et de prothèses (techniques d') (prog. exp.)	144.03	1-116
	Orthèses visuelles (techniques d')	160.01	1-139
P	Papetières (techniques)	232.01	1-167
	Paramédicales (techniques)	160.00	1-139
	Pâtes et papier	232.00	1-167
	Pêche (techniques de la)	231.00	1-164
	Philosophie	340	1-41
	Photographie	570.04	1-248
	Physique	203	1-33
	Physique (technologie)	244.00	1-181
	Physique (technologie)	244.01	1-181
	Pilotage d'aéronefs	280.02	1-198
	Plastiques (techniques des matières)	211.00	1-153
	Policières (techniques)	310.01	1-204
	Politique (science)	385	1-52
	Prévention (techniques de)	311.00	1-207
	Procédés métallurgiques	270.04	1-192
	Production	561.02	1-242
	Production de la mode	571.03	1-253
	Production industrielle	235.00	1-170
	Productions végétales (techniques de)	153.06	1-131
	Psychologie	350	1-44
R	Radiodiagnostic (techniques de)	142.01	1-113
	Radiologie (techniques de)	142.00	1-113
	Radiothérapie (techniques de)	142.03	1-114
	Réadaptation (techniques de)	144.00	1-115
	Recherche, enquête et sondage (techniques de)	384.01	1-211
	Recherches en sciences humaines (techniques de)	384.00	1-211
	Religion (sciences de la)	370	1-46
	Russe	610	1-76
S	Santé (techniques de la)	107	1-28
	Santé animale (techniques de)	145.03	1-119
	Scéniques (techniques)	561.04	1-243
	Science de la parole (prog. exp.)	600.03	1-97
	Sciences de la religion	370	1-46
	Science politique	385	1-52
	Sciences	200.01	1-89
	Sciences humaines	300	1-37
	Sciences humaines	300.01	1-90
	Sciences naturelles (technologie des)	145.00	1-117
	Sociologie	387	1-53
	Sols (techniques des)	153.08	1-133
	Soins infirmiers	180.01	1-142
	Soins infirmiers	180.21	1-143
	Sols (techniques des)	153.08	1-133
	Soudage	270.03	1-192
	Systèmes (technologie de)	247.00	1-183
	Systèmes ordinés (technologie de)	247.01	1-183
T	Techniques administratives	410.00	1-220
	Techniques administratives	410.12	1-220
	Techniques agricoles	150.00	1-127
	Techniques auxiliaires de la justice	310.00	1-204
	Techniques d'acupuncture (prog. exp.)	112.01	1-105
	Techniques d'aménagement	222.00	1-159

		Page
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	145.04	1-120
Techniques d'aménagement du territoire (prog. exp.)	222.01	1-159
Techniques d'analyse d'entretien	241.05	1-172
Techniques d'architecture navale	248.01	1-184
Techniques d'écologie appliquée	145.01	1-120
Techniques d'éducation en services de garde	322.03	1-208
Techniques d'éducation spécialisée	351.03	1-209
Techniques d'électrophysiologie médicale	140.04	1-110
Techniques d'hygiène dentaire	111.01	1-104
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	141.00	1-112
Techniques d'intervention en délinquance	310.02	1-205
Techniques d'intervention en loisir	391.01	1-215
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	145.02	1-118
Techniques d'orthèses et de prothèses (prog. exp.)	144.03	1-116
Techniques d'orthèses visuelles	160.01	1-139
Techniques de bureau	412.02	1-226
Techniques de chimie analytique	210.01	1-150
Techniques de chimie-biologie	210.03	1-151
Techniques de chimie industrielle	210.00	1-150
Techniques de denturologie	110.02	1-102
Techniques de diététique	120.00	1-106
Techniques de diététique	120.01	1-106
Techniques de génie chimique	210.02	1-151
Techniques de génie mécanique	241.06	1-173
Techniques de génie mécanique de marine	248.03	1-186
Techniques de gestion conseil en agriculture	153.07	1-132
Techniques de gestion de bureau	412.00	1-226
Techniques de gestion de l'imprimerie (prog. exp.)	581.08	1-265
Techniques de gestion hôtelière	430.01	1-235
Techniques de gestion hôtelière et des services alimentaires	430.00	1-235
Techniques de gestion des services alimentaires	430.02	1-236
Techniques de la documentation	393.00	1-217
Techniques de la mécanique	241.00	1-172
Techniques de la métallurgie	270.00	1-192
Techniques de la pêche	231.00	1-164
Techniques de la santé	107	1-28
Techniques de la typographie	581.02	1-261
Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	260.00	1-189
Techniques de l'impression	581.04	1-263
Techniques de loisirs	391.00	1-215
Techniques de médecine nucléaire	142.02	1-113
Techniques de métiers d'art	573.01	1-258
Techniques dentaires	110.00	1-102
Techniques dentaires	110.01	1-102
Techniques de gestion de bureau	412.00	1-226
Techniques de prévention	311.00	1-207
Techniques de productions végétales	153.06	1-131
Techniques de radiodiagnostic	142.01	1-113
Techniques de radiologie	142.00	1-113
Techniques de radiothérapie	142.03	1-114
Techniques de réadaptation	144.00	1-115
Techniques de recherche, enquête et sondage	384.01	1-211
Techniques de recherches en sciences humaines	384.00	1-211
Techniques de santé animale	145.03	1-119
Techniques de thanatologie	171.01	1-141
Techniques de transformation des matériaux composites	241.11	1-173
Techniques de transformation des matières plastiques	241.12	1-173
Techniques de travail social	388.01	1-213
Techniques des communications	589.00	1-267
Techniques des matières plastiques	211.00	1-153
Techniques des sols	153.08	1-133
Techniques du meuble et du bois ouvré (prog. exp.)	233.01	1-168
Techniques du milieu naturel	147.01	1-122
Techniques du montage photolithographique	581.03	1-262
Techniques du traitement de l'image	581.06	1-264
Techniques équines	155.05	1-137
Techniques familiales	322.00	1-208
Techniques funéraires	171.00	1-141
Techniques infirmières	180.00	1-142
Techniques juridiques	310.03	1-206
Techniques maritimes	248.00	1-184
Techniques médicales	140.00	1-109
Techniques papetières	232.01	1-167
Techniques paramédicales	160.00	1-139
Techniques policières	310.01	1-204
Techniques scéniques	561.04	1-243
Technologie aéronautique	280.00	1-197
Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement	154.01	1-134
Technologie alimentaire: production	154.03	1-136
Technologie alimentaire: produits laitiers	154.02	1-135
Technologie de l'architecture	221.01	1-154
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	221.04	1-157
Technologie de laboratoire médical	140.01	1-109

			Page
	Technologie de systèmes	247.00	1-183
	Technologie de systèmes ordinés	247.01	1-183
	Technologie des sciences naturelles	145.00	1-117
	Technologie de la cartographie	230.01	1-161
	Technologie de la géodésie	230.02	1-161
	Technologie de la mécanique du bâtiment	221.03	1-156
	Technologie du bâtiment et des travaux publics	221.00	1-154
	Technologie du génie civil	221.02	1-155
	Technologie du génie industriel	235.01	1-170
	Technologie du génie rural	153.05	1-130
	Technologie et gestion des textiles	251.00	1-187
	Technologie forestière	190.00	1-145
	Technologie forestière	190.20	1-146
	Technologie minérale	271.00	1-194
	Technologie minérale	271.20	1-194
	Technologie physique	244.00	1-181
	Technologie physique	244.01	1-181
	Thanatologie (techniques de)	171.01	1-141
	Théâtre	560	1-62
	Théâtre professionnel	561.00	1-242
	Tourisme	414.00	1-230
	Traitement de l'image (techniques du)	581.06	1-264
	Transformation des matériaux composites (techniques de)	241.11	1-173
	Transformation des matières plastiques (techniques de)	241.12	1-173
	Transformation des produits de la mer	231.03	1-164
	Transformation des produits forestiers	190.03	1-145
	Transformation du bois en produits finis	233.00	1-168
	Travail social (techniques de)	388.01	1-213
	Typographie (techniques de la)	581.02	1-261
Y	Yiddish	612	1-78
Z	Zootechnologie	153.01	1-128

TABLE NUMÉRIQUE DES DISCIPLINES, DES SECTEURS PROFESSIONNELS ET DES PROGRAMMES

		Page
I. Sciences ou techniques biologiques		
101	Biologie	1-26
107	Techniques de la santé	1-28
109	Éducation physique	1-29
110.00	Techniques dentaires	1-102
110.01	Techniques dentaires	1-102
110.02	Techniques de denturologie	1-102
111.00	Techniques d'hygiène dentaire	1-104
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	1-104
112.00	Acupuncture	1-105
112.01	Techniques d'acupuncture (prog. exp.)	1-105
120.00	Techniques de diététique	1-106
120.01	Techniques de diététique	1-106
130.00	Électrophysiologie médicale	1-108
140.00	Techniques médicales	1-109
140.01	Technologie de laboratoire médical	1-109
140.02	Cytotechnologie	1-110
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	1-110
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	1-112
142.00	Techniques de radiologie	1-113
142.01	Techniques de radiodiagnostic	1-113
142.02	Techniques de médecine nucléaire	1-113
142.03	Techniques de radiothérapie	1-114
144.00	Techniques de réadaptation	1-115
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses (prog. exp.)	1-116
145.00	Technologie des sciences naturelles	1-117
145.01	Techniques d'écologie appliquée	1-117
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	1-118
145.03	Techniques de santé animale	1-119
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	1-120
147.00	Milieu naturel	1-122
147.01	Techniques du milieu naturel	1-122
150.00	Techniques agricoles	1-127
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	1-127
153.01	Zootechnologie	1-128
153.02	Horticulture légumière et fruitière	1-129
153.03	Horticulture ornementale	1-129
153.05	Technologie du génie rural	1-130
153.06	Techniques de productions végétales	1-131
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	1-132
153.08	Techniques des sols	1-133
154.01	Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement	1-134
154.02	Technologie alimentaire: produits laitiers	1-135
154.03	Technologie alimentaire: production	1-136
155.05	Techniques équines	1-137
160.00	Techniques paramédicales	1-139
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	1-139
160.02	Audioprothèse	1-140
171.00	Techniques funéraires	1-141
171.01	Techniques de thanatologie	1-141
180.00	Techniques infirmières	1-142
180.01	Soins infirmiers	1-142
180.21	Soins infirmiers	1-143
190.00	Technologie forestière	1-145
190.01	Aménagement forestier	1-145
190.02	Exploitation forestière	1-145
190.03	Transformation des produits forestiers	1-145
190.20	Technologie forestière	1-146
II. Sciences ou techniques physiques		
200.01	Sciences	1-89
201	Mathématique	1-30
202	Chimie	1-32
203	Physique	1-33
205	Géologie	1-35
210.00	Techniques de chimie industrielle	1-150
210.01	Techniques de chimie analytique	1-150
210.02	Techniques de génie chimique	1-151
210.03	Techniques de chimie-biologie	1-151
211.00	Techniques des matières plastiques	1-153
221.00	Technologie du bâtiment et des travaux publics	1-154
221.01	Technologie de l'architecture	1-154
221.02	Technologie du génie civil	1-155
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	1-156
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	1-157
222.00	Techniques d'aménagement	1-159
222.01	Techniques d'aménagement du territoire (prog. exp.)	1-159
230.00	Géomatique	1-161
230.01	Technologie de la cartographie	1-161
230.02	Technologie de la géodésie	1-161
231.00	Techniques de la pêche	1-164
231.03	Transformation des produits de la mer	1-164
231.04	Exploitation et production des ressources marines	1-165
231.24	Exploitation et gestion des ressources marines	1-166
232.00	Pâtes et papiers	1-167
232.01	Techniques papetières	1-167
233.00	Transformation du bois en produits finis	1-168
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré (prog. exp.)	1-168
235.00	Production industrielle	1-170
235.01	Technologie du génie industriel	1-170
241.00	Techniques de la mécanique	1-172
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	1-172
241.06	Techniques de génie mécanique	1-173
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	1-173
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	1-173
242	Dessin technique	1-36
243.00	Électrotechnique	1-178
243.01	Électrodynamique	1-178
243.02	Instrumentation et contrôle	1-179
243.03	Électronique	1-179
243.05	Équipements audiovisuels	1-180
244.00	Technologie physique	1-181
244.01	Technologie physique	1-181
247.00	Technologie de systèmes	1-183
247.01	Technologie de systèmes ordinés	1-183
248.00	Techniques maritimes	1-184
248.01	Techniques d'architecture navale	1-184

		Page
248.02	Navigation	1-185
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	1-186
251.00	Technologie et gestion des textiles	1-187
251.01	Finition	1-187
251.02	Fabrication	1-188
260.00	Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement	1-189
260.01	Assainissement de l'eau	1-189
260.03	Assainissement et sécurité industriels	1-190
270.00	Techniques de la métallurgie	1-192
270.02	Contrôle de la qualité	1-192
270.03	Soudage	1-192
270.04	Procédés métallurgiques	1-192
271.00	Technologie minérale	1-194
271.01	Géologie appliquée	1-194
271.02	Exploitation	1-194
271.03	Minéralurgie	1-194
271.20	Technologie minérale	1-194
280.00	Technologie aéronautique	1-197
280.01	Construction aéronautique	1-197
280.02	Pilotage d'aéronefs	1-198
280.03	Entretien d'aéronefs	1-199
280.04	Avionique	1-200
285.00	Circulation aérienne	1-202
285.01	Contrôle de la circulation aérienne	1-202

III. Sciences ou techniques humaines

300	Sciences humaines	1-37
300.01	Sciences humaines	1-90
310.00	Techniques auxiliaires de la justice	1-204
310.01	Techniques policières	1-204
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	1-205
310.03	Techniques juridiques	1-206
311.00	Techniques de prévention	1-207
320	Géographie	1-38
322.00	Techniques familiales	1-208
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	1-208
330	Histoire	1-39
332	Civilisations anciennes	1-40
340	Philosophie	1-41
345	*Humanities*	1-43
350	Psychologie	1-44
351.00	Éducation spécialisée	1-209
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	1-209
360	Multidisciplinaire	1-45
370	Sciences de la religion	1-46
381	Anthropologie	1-50
383	Économique	1-51
384.00	Techniques de recherche en sciences humaines	1-211
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	1-211
385	Science politique	1-52
387	Sociologie	1-53
388.00	Assistance sociale	1-213
388.01	Techniques de travail social	1-213
391.00	Techniques de loisirs	1-215
391.01	Techniques d'intervention en loisir	1-215
393.00	Techniques de la documentation	1-217

IV. Sciences ou techniques de l'administration

401	Administration	1-54
410.00	Techniques administratives	1-220
410.12	Techniques administratives	1-220
411.00	Archives médicales	1-224
411.01	Archives médicales	1-224
412.00	Techniques de gestion de bureau	1-226
412.02	Techniques de bureau	1-226
413.00	Coopération	1-228
413.01	Administration et coopération	1-228
414.00	Tourisme	1-230
420.00	Informatique	1-232
420.01	Informatique	1-232
430.00	Techniques de gestion hôtelière et des services alimentaires	1-235
430.01	Techniques de gestion hôtelière	1-235
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires	1-236

V. Arts

500.01	Arts	1-93
500.02	Musique	1-94
500.04	Arts plastiques	1-95
510	Arts plastiques	1-56
511	Arts plastiques	1-56
520	Esthétique et histoire de l'art	1-57
530	Cinéma	1-60
550	Musique	1-61
551.00	Musique professionnelle	1-240
551.02	Musique populaire	1-240
560	Théâtre	1-62
561.00	Théâtre professionnel	1-242
561.01	Interprétation	1-242
561.02	Production	1-242
561.03	Conception	1-243
561.04	Techniques scéniques	1-243
561.06	Danse-ballet (prog. exp.)	1-244
570.00	Arts appliqués	1-246
570.01	Céramique	1-246
570.02	Design de présentation	1-246
570.03	Design d'intérieur	1-247
570.04	Photographie	1-248
570.06	Graphisme	1-249
570.07	Design industriel	1-250
571.00	Industrie de la mode	1-252
571.02	Dessin de la mode	1-252
571.03	Production de la mode	1-253
571.04	Mise en marché de la mode	1-254
571.05	Mode masculine	1-255
571.06	Mode féminine	1-256
573.00	Métiers d'art	1-258
573.01	Techniques de métiers d'art	1-258
581.00	Communications graphiques	1-261
581.02	Techniques de la typographie	1-261
581.03	Techniques du montage photolithographique	1-262
581.04	Techniques de l'impression	1-263
581.06	Techniques du traitement de l'image	1-264
581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie (prog. exp.)	1-265
589.00	Techniques des communications	1-267
589.01	Art et technologie des média	1-267

VI. Lettres

600.01	Lettres	1-96
600.03	Sciences de la parole (prog. exp.)	1-97
601	Français (langue et littérature)	1-63
602	Français (langue seconde)	1-66
603	Anglais (langue et littérature)	1-67
604	Anglais (langue seconde)	1-71
607	Espagnol	1-73
608	Italien	1-74
609	Allemand	1-75
610	Russe	1-76
611	Hébreu	1-77
612	Yiddish	1-78
613	Chinois	1-79
614	Langues autochtones	1-80
615	Langues anciennes	1-81
616	Arabe	1-83

PRÉSENTATION

LES CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le réseau des collèges du Québec offre aux élèves un ensemble de programmes de formation qui tient compte de leur préparation antérieure et de leur orientation. Ces programmes élaborés selon l'esprit du rapport Parent et selon les règles du régime pédagogique permettent d'acquérir une formation générale et une formation particulière.

La formation générale s'acquiert tout au long du programme: elle ne se limite pas aux cours obligatoires de langue et de littérature, de philosophie ou *humanities*, d'éducation physique comme plusieurs le croient. Chaque programme comporte des activités pédagogiques de nature à développer le sens critique, l'esprit d'analyse et de synthèse ainsi que la créativité de l'élève.

Pour les uns, la formation particulière est orientée vers la spécialisation en vue d'une activité technologique; pour les autres, elle est l'objet d'une concentration des études dans un nombre restreint de disciplines.

L'enseignement professionnel qui découle d'un programme de formation ainsi conçu dépasse l'apprentissage immédiat et donne aux diplômés une véritable maîtrise de la technologie en les entraînant à passer de la théorie aux applications. Cet enseignement n'a pas la prétention de donner toutes les connaissances pratiques que l'expérience permettrait d'acquérir; il veut tenir compte des possibilités grandissantes offertes par l'éducation permanente dans un nombre important d'activités de perfectionnement.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science publie les programmes officiels dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Chaque collège met ces cahiers à la disposition des élèves afin qu'ils soient informés de l'ensemble des cours, des disciplines et des programmes, qu'ils soient ou non offerts par le collège qu'ils fréquentent.

L'examen du Cahier 1 permet à ces élèves de mieux voir l'objectif de chaque programme d'État menant au diplôme d'études collégiales, de saisir les perspectives professionnelles qu'il ouvre et d'avoir un aperçu des disciplines qui le composent. La liste des cours de chaque discipline complète l'éventail des possibilités d'études qu'offrent les collèges. En plus des conditions d'admission particulières à chaque programme, des sections sont consacrées au régime pédagogique et aux renseignements généraux.

C'est dans le Cahier 4 que sont présentés les renseignements sur chaque cours d'État: objectifs, contenu cadre, médiagraphie, pondération, nombre d'unités et cours préalables. Il revient à chaque collège d'établir le contenu détaillé de chaque cours qu'il dispense et d'en informer les élèves. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science croit que cette façon de procéder permet un enseignement qui réponde mieux aux besoins régionaux et qui tienne compte des ressources de chaque collège.

Le Cahier 1 est publié tous les ans et le Cahier 4, tous les trois ans.

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DU COLLÉGIAL

L.R.Q., C-29, a.18

PRÉSENTATION

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial.* Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le *Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps, Les Collèges du Québec, Nouvelle étape,* le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère conviait à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement: l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux besoins dans les domaines suivants: l'éducation permanente, la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant *l'accès aux études collégiales*, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales; il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient *la polyvalence* comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la *formation fondamentale* constitue une des lignes de force du règlement: il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérientiels, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme "adultes".

Le règlement sur le régime pédagogique consacre aussi la responsabilité des collèges dans *la protection des droits de l'étudiant*, notamment, le droit à une formation de qualité. A ce propos, il retient *l'évaluation* comme un outil privilégié pour promouvoir la qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des études, à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu, aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et *le renforcement des responsabilités locales* en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

SECTION I: Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

"*année scolaire*": la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin;

"*auditeur*": personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

"*cours*": ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

"*cours d'établissement*": cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

"*programme*": ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

"*unité*": mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

SECTION II: Admission des étudiants

SOUS-SECTION 1: Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes:

1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), ou d'un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;
2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;
3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2: Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III: Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les Cahiers de l'enseignement collégial publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1:
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types:

1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent:

1) des cours obligatoires;

2) des cours de concentration ou de spécialisation;

3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué:

1) langue et littérature: 8 unités;

2) philosophie ou "humanities": 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2 ⅔ unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties:

1) un minimum de 75 % et un maximum de 90 % des unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 10 % et un maximum de 25 % des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties:

1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation de son programme et à partir des cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

SOUS-SECTION 2:
Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (C.E.C.)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3:
Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (D.P.E.C.)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4:
Dispositions particulières

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

SECTION IV:
Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

SECTION V:
Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiagraphie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

26. Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

27. L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

29. Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

33. Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI: Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous- ministre.

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII: Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace:

— le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5);

— le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lorsqu'ils prennent les valeurs suivantes:

1: Sciences ou techniques biologiques
2: Sciences ou techniques physiques
3: Sciences ou techniques humaines
4: Sciences ou techniques de l'administration
5: Arts
6: Lettres

LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés DISCIPLINES. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances.

Exemples:

101: Biologie
201: Mathématique
221: Technologie du bâtiment et des travaux publics
330: Histoire
351: Techniques d'éducation spécialisée
401: Administration
530: Cinéma
601: Français (langue et littérature)

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

— Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZ.AB** où:

X	égalant 0	indique le champ de connaissances non défini;
X	entre 1 et 6	indique le champ de connaissances;
YZ	égalant 00	indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances;
YZ	égalant 01 à 99	indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances;
AB	égalant 00	indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même;
AB	égalant 01 à 99	indique le numéro du programme dans le secteur.

Exemples:

243.00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

243.01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

300.01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur pré-universitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines.

Plus spécifiquement AB désigne le genre de programme d'État.

AB égalant 01 à 19	indique un programme conduisant au diplôme d'études collégiales à la suite d'une formation générale au secondaire;
AB égalant 20 à 29	indique un programme conduisant au diplôme d'études collégiales à la suite d'une formation professionnelle spécifique au secondaire;
AB égalant 50 à 69	indique un programme conduisant au certificat d'études collégiales;
AB égalant 70 à 89	indique un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial;
AB égalant 30 à 49 et 90 à 99	indique un programme conduisant à une attestation d'études collégiales approuvé sous l'ancien régime pédagogique. Ces programmes seront éventuellement supprimés.

— Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par **XXX-ABC-YY** où:

XXX	indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances;
ABC	complète le numéro du cours;
YY	indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours.

Exemples:

280-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES, approuvé en 1977;

607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES, approuvé en 1970.

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTABLISSEMENT

— Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par **9DC.BA** où:

9	indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement;
D, C, B et A	sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe "00" ne sera jamais utilisé en B et A.

Exemples:

900.01 est le premier programme approuvé;
901.01 est le centième programme approuvé;
910.10 est le millième programme approuvé.

— Les cours d'établissement

Le code général des cours d'établissement est représenté par **9AB-XXX-YY** où:

9	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement;
A entre 1 et 4	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours de spécialisation ou de concentration;
A entre 5 et 7	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours complémentaire;
A entre 8 et 9	indique qu'il s'agit d'un cours d'établissement approuvé comme cours hors programme;
B égal à 0	indique un champ de connaissances indéterminé;
B entre 1 et 6	indique le champ de connaissances;
XXX	complète le numéro du cours séquentiellement;
YY	indique l'année d'approbation ou de mise à jour du cours.

Exemples:

911-001-87 est le premier cours d'établissement pouvant apparaître au champ de spécialisation d'un programme de D.E.C. dans le champ de connaissances des techniques biologiques; il fut approuvé en 1987.

953-011-87 est le onzième cours d'établissement pouvant, être utilisé comme cours complémentaire dans le champ de connaissances des sciences ou techniques humaines; il fut approuvé en 1987.

985-002-88 est le deuxième cours d'établissement pouvant être utilisé comme cours hors programme dans le champ de connaissances des arts; il fut approuvé en 1988.

LA PONDÉRATION DES COURS

Dans la description de chaque cours, trois chiffres indiquent la répartition ou la pondération hebdomadaire des activités. Les deux premiers s'appliquent aux activités supervisées par l'enseignant. Le premier aux activités à caractère plutôt théorique, le second aux travaux pratiques, laboratoires et stages en particulier et le troisième au travail personnel requis de l'étudiant.

DÉFINITION DE COURS *PRÉALABLE*

Le cours préalable se définit comme suit:

"Un cours est identifié comme préalable à un autre cours lorsque l'ensemble du cours (objectifs et contenu) permet à l'élève d'acquérir des éléments de connaissances et de développer des habiletés ou comportements essentiels pour entreprendre les apprentissages d'un autre cours."

Note: Les indices PR et CR encore présents dans plusieurs descriptions de cours du Volume 4 des Cahiers de l'enseignement collégial sont l'objet d'une interprétation locale et sont appelés à disparaître au moment de la prochaine révision des programmes.

DESCRIPTION DES DISCIPLINES

(Ordre numérique)

NATURE DES DISCIPLINES

Au collégial, les cours de formation générale ou de base et les cours de formation professionnelle sont regroupés sous des titres appelés disciplines. Cette section ne contient que les cours des disciplines de formation générale. Les cours des disciplines de formation professionnelle se retrouvent dans la section des programmes de formation professionnelle, dans les secteurs professionnels appropriés.

DISCIPLINES GÉNÉRALES

101 BIOLOGIE

OBJECTIFS

"La biologie a un rôle spécial à jouer dans la vie et l'éducation contemporaines, rôle qu'elle est *seule* à pouvoir jouer.

La biologie s'occupe d'organismes et l'Homme est lui-même un organisme. L'Homme ne peut espérer se comprendre entièrement lui-même et aborder d'une façon raisonnée le problème de l'amélioration de son sort, que s'il prend pleinement conscience de la nature de la vie, celle de la vie humaine en particulier.

La biologie étudie *l'interdépendance des êtres vivants* et leurs relations avec le monde physique. Elle fournit donc les connaissances indispensables à l'établissement d'un programme à long terme pour la protection et une sage utilisation des ressources naturelles de l'Homme.

Ce double aspect de la biologie, qui apporte à l'Homme de nouvelles connaissances sur soi-même, d'une part, sur *ses relations et celles des autres organismes avec le monde physique*, d'autre part, permet de lui procurer un enrichissement moral et culturel et des valeurs esthétiques qu'il ne trouverait pas dans toutes les branches des sciences naturelles.

La biologie, à certains points de vue importants, permet d'apporter aux jeunes gens, d'une façon efficace, les valeurs que l'on s'accorde dans la plupart des pays à reconnaître comme découlant de l'étude des sciences naturelles. Nous pensons ici à certaines habitudes mentales: la méfiance envers des affirmations qui ne reposent pas sur des preuves adéquates, la *pensée logique, la faculté d'observer objectivement* et de quantifier. Bien enseignée, la biologie se prête éminemment à développer ces qualités chez les élèves, parce que son projet et ses concepts peuvent être très facilement en rapport avec les réalités de la vie courante.

La biologie *intègre tous les aspects de la vie et du milieu*: elle constitue de ce fait la science idéale pour développer le *sens de la synthèse*, qui se perd trop souvent de nos jours"."

À ces objectifs généraux, il faut ajouter les objectifs particuliers définis pour chacun des cours.

* *Pour un nouvel enseignement de la biologie*. Rapport du Colloque international, pp. 15-16, O.C.D.E., Suisse, 1962, 373 p.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

"Chacune des disciplines des sciences naturelles est nécessaire à l'éducation et à la formation du personnel qualifié pour les divers emplois dans les professions, les métiers et les industries sans lesquels notre société moderne ne pourrait ni fonctionner ni se développer. Parmi les activités et les études, pour lesquelles la *formation apportée par l'enseignement de la biologie est une nécessité*, que ne peuvent remplacer les connaissances acquises dans aucune autre science, on peut citer la médecine, la médecine vétérinaire, l'agriculture, la sylviculture, la conservation des réserves, l'océanographie et les industries de la pêche, dont la contribution est indispensable pour résoudre aujourd'hui et dans l'avenir, certains des grands problèmes de l'humanité, tels ceux concernant la croissance rapide de la population, la protection des hommes et du milieu où ils vivent, la biologie des radiations et les questions associées, la biologie de l'espace et du cosmos, la vie dans les régions arctiques, tropicales ou désertiques. On peut ajouter que, dans diverses industries, on apprécie particulièrement les qualités spéciales que développe l'étude de la biologie, en particulier l'habitude de faire face à des problèmes complexes aux multiples ramifications. C'est ainsi qu'on demande des biologistes pour la fabrication et le contrôle de produits alimentaires, diététiques ou pharmaceutiques et même pour occuper des postes administratifs où le savoir biologique n'est pas directement mis à contribution. Dans les besoins en personnel, deux urgences doivent encore être soulignées: on demande en nombre croissant des maîtres et des chercheurs convenablement formés dans le domaine de la science pure comme dans celui des applications. Si l'on ne veille pas sans relâche à satisfaire ces besoins, c'est tout le système éducatif et social qui sera menacé".*

* O.C.D.E., *op. cit.* pp. 16-17.

LISTE DES COURS

101-101-84	BIOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	2-1-3	2
101-102-84	L'ÉVOLUTION	2-1-3	2
101-103-84	MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
101-106-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE I	3-2-3	2 ⅔
101-107-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES I	3-2-1	2
101-108-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE II	3-3-3	3
101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 ⅔
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1 ⅓
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 ⅓
101-117-77	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-3-2	2 ⅓
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3 ⅓
101-127-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES I	2-3-2	2 ⅓
101-160-86	ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3	2 ⅔
101-162-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3	2 ⅔
101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
101-191-86	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-3	2
101-202-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1 ⅔
101-207-77	LA MATIÈRE ET LES ÉLÉMENTS ABIOTIQUES II	2-2-2	2
101-222-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1 ⅔
101-227-77	HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES II	2-2-1	1 ⅔
101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2 ⅔

101-337-77	CONNAISSANCES DES VÉGÉTAUX	3-1-2	2
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2 2/3
101-417-77	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3 1/3
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 1/3
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 2/3
101-906-78	BIOLOGIE CELLULAIRE (exp.)	1-2-2	1 2/3
101-909-78	ORNITHOLOGIE (exp.)	2-1-2	1 2/3
101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2 2/3
101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME (exp.)	2-1-2	1 2/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-918-90	PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX AQUATIQUES	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-924-78	INTRODUCTION À L'ÉCOLOGIE	3-2-3	2 2/3
101-928-78	ÉTHOLOGIE	2-2-2	2
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1 2/3
101-929-78	PHYSIOLOGIE ANIMALE	3-4-3	3 1/3
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2 2/3
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 2/3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2 2/3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 2/3
101-940-80	LES CHAMPIGNONS (exp.)	0-3-3	2
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-943-84	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2	2
101-950-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE I	2-1-2	1 2/3
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp.)	2-2-2	2
101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-963-71	ÉLÉMENTS DE ZOOLOGIE II: LES CHORDÉS	1-2-2	1 2/3
101-967-84	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE II	2-1-2	1 2/3
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
101-980-87	ENNEMIS DES CULTURES I	3-2-2	1 1/3
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-993-78	COMPORTEMENT ANIMAL	2-1-3	2
101-994-78	LES PLANTES DU QUÉBEC	2-1-2	1 2/3
101-995-78	RELATIONS HOMME-ENVIRONNEMENT	2-1-3	2
101-997-78	GÉNÉTIQUE HUMAINE	2-1-3	2
101-998-78	LA SURVIE DE L'HUMANITÉ	2-1-3	2
101-999-78	LES GRANDES QUESTIONS BIOLOGIQUES	2-1-3	2

910121

107 TECHNIQUES DE LA SANTÉ

LISTE DES COURS

107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 1/3
107-160-86	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3	2
107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2 1/3
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
107-950-79	MA SANTÉ	3-0-3	2

870304

109 ÉDUCATION PHYSIQUE

OBJECTIFS DES COURS OBLIGATOIRES

"L'éducation physique et le sport veulent assurer (aux élèves) un état optimal de santé et de bien-être, les connaissances, les habiletés et les attitudes essentielles à une participation physique active et une disponibilité à la pratique active et dilettante d'activités physiques et de sports pour le seul plaisir qu'ils comportent." (Rapport du comité d'étude sur les objectifs de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire, 14 février 1975).

Une organisation matérielle plus adéquate, une plus grande liberté de choix, permettent aux élèves de s'orienter vers des activités qu'ils ont le plus de chance de poursuivre toute leur vie.

C'est pourquoi chaque collège est en mesure de concevoir un programme d'éducation physique pour tous ses élèves, en tenant compte des ressources humaines et matérielles dont il dispose.

ACTIVITÉ

109-XXX-15	NOM DE L'ACTIVITÉ	0-1-0	1/3
109-XXX-30	NOM DE L'ACTIVITÉ	0-2-0	2/3

Chaque collège donne aux X les valeurs qui conviennent pour ses besoins administratifs. Le D.G.E.C. n'entend pas uniformiser ce code.

Le 15 ou 30 exprime la durée de l'activité qui est respectivement de 15 ou de 30 heures pour une session.

Chaque activité est inscrite au bulletin d'études collégiales de l'élève sous son nom.

Cours de service

109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	2/3
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	2/3

890425

201 MATHÉMATIQUE

OBJECTIFS

L'enseignement de la mathématique au collégial diffère de celui du secondaire. Une première distinction s'impose quant aux contenus. Tout au long de son cours, l'élève du secondaire a appris quantité de notions: algèbre, géométrie, ensembles, fonctions, etc. Cet apprentissage n'est pas encore complètement terminé et, selon les besoins des diverses concentrations, on abordera la statistique, l'algèbre linéaire, l'algèbre de Boole, le calcul différentiel, etc.

Toutefois, il serait faux de prétendre que ce qui distingue avant tout ces deux ordres d'enseignement soit la nature même des notions qu'on y enseigne. L'algèbre n'appartient pas en propre au secondaire, non plus que le calcul différentiel ne soit l'apanage du collégial. En fait, l'originalité de l'enseignement de la mathématique au cégep doit s'affirmer non seulement dans les contenus, mais plutôt dans l'attitude nouvelle qui doit se développer chez l'élève à l'égard de cette discipline.

À la question classique de savoir à quoi sert la mathématique, on ne pourra plus désormais invoquer qu'il s'agit d'une affaire de culture, ou qu'elle est utile en prévision d'un éventuel usage ultérieur. Il est urgent de réconcilier la mathématique avec la vie, de montrer qu'elle suit le rythme de développement des différentes sphères de l'activité humaine et qu'il est peu de domaines où son influence ne se fasse sentir.

En un mot, l'objectif premier de l'enseignement de la mathématique au collégial est de rendre l'élève apte à mathématiser des situations concrètes.

Précisons que dans l'action de mathématiser, on retrouve, bien entendu, l'acquisition de connaissances, de concepts mathématiques. Mais il y a plus. Cette action rend propre:

- à reconnaître, à travers une situation concrète, la théorie mathématique qui s'y applique;
- à interpréter, au niveau de la situation concrète, les résultats obtenus dans la théorie;
- à étendre l'application de la théorie à de nouvelles situations concrètes.

Quant à l'expression *situations concrètes*, une remarque s'impose également à son sujet. Il ne s'agit pas ici de ce type de situations concrètes inventées de toutes pièces que l'on propose parfois à l'élève pour donner un soutien intuitif à certaines notions abstraites. De telles situations, quoiqu'elles aient une valeur pédagogique indéniable, ne font toutefois que créer l'illusion que l'on *applique* la mathématique. Il faudra au contraire inviter l'élève à résoudre des problèmes tirés de vraies situations concrètes comportant un intérêt réel pour des utilisateurs de la mathématique.

LISTE DES COURS

201-101-77	COMPLÉMENT DE MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-102-82	MATHÉMATIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-105-77	ALGÈBRE VECTORIELLE ET LINÉAIRE; GÉOMÉTRIE	3-2-3	2 ⅔
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-109-76	MATHÉMATIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
201-110-73	MATHÉMATIQUE: DÉVELOPPEMENT ET INFLUENCE	3-0-3	2
201-112-77	MATHÉMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2 ⅔
201-122-90	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	3-2-3	2 ⅔
201-127-75	STATISTIQUE INDUSTRIELLE	2-2-4	2 ⅔
201-129-84	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ⅔
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 ⅔
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 ⅔
201-205-77	ALGÈBRE ET PROGRAMMATION LINÉAIRE; COMPLÉMENT DE GÉOMÉTRIE	3-2-3	2 ⅔
201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2 ⅔
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-237-88	STATISTIQUE	2-2-2	2
201-248-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-1	1 ⅔
201-257-82	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-257-90	STATISTIQUES ET PROBABILITÉS	3-2-3	2 ⅔
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ⅔
201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
201-303-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL III	3-2-3	2 ⅔
201-307-77	PROBABILITÉS ET STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-402-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques humaines)	2-2-2	2
201-408-77	MÉTHODES NUMÉRIQUES	3-2-3	2 ⅔
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 ⅔
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 ⅔

201-901-83	DÉVELOPPEMENT DU RAISONNEMENT MATHÉMATIQUE	3-0-3	2
201-902-83	INITIATION À LA MATHÉMATIQUE	3-0-3	2
201-903-83	LA PENSÉE ALGORITHMIQUE	3-0-3	2
201-904-83	MATHÉMATIQUE ET ACTIVITÉS CONTEMPORAINES	3-0-3	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 ⅔
201-906-83	MATHÉMATIQUE ET MUSIQUE	3-0-3	2
201-907-83	STATISTIQUE ET SONDAGE	3-0-3	2
201-908-83	STRATÉGIE ET DÉCISION	3-0-3	2

900418

202 CHIMIE

OBJECTIFS

Les cours de chimie font suite aux programmes du secondaire en mettant l'accent sur la préparation aux études universitaires ou sur l'étude d'une technique particulière dans le cadre des programmes professionnels.

Les cours de *chimie générale* apportent les connaissances théoriques dont certains aspects sont approfondis par l'étude de la *chimie physique*. Les cours de *chimie organique* précisent les principales fonctions organiques et leur importance dans le monde moderne. Enfin, les cours de *biochimie* abordent les principaux composés de l'organisme au point de vue statique et dynamique.

Les travaux de laboratoire, tout en permettant aux élèves d'acquérir une certaine dextérité manuelle et une bonne connaissance du matériel utilisé en chimie, leur font approcher de façon pratique et expérimentale tous les problèmes précédemment abordés sous un angle théorique.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Les cours de chimie générale et de chimie physique s'adressent aux élèves qui se destinent à des études universitaires dans le domaine des sciences physiques. Complétés par les cours de chimie organique et de biochimie, ils conduisent également aux sciences biologiques, par exemple, aux études médicales.

Les premiers cours de chimie sont également essentiels pour la compréhension de sujets étudiés au cours des programmes professionnels de l'enseignement collégial.

LISTE DES COURS

202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
202-103-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-108-91	CHIMIE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
202-117-86	NOTIONS DE CHIMIE DES POLYMÈRES APPLIQUÉES	2-2-2	2
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-121-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE I	3-2-2	2 1/3
202-122-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE II	3-2-2	2 1/3
202-145-80	TECHNIQUES DE LABORATOIRE	3-2-3	2 2/3
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-211-81	INTRODUCTION À LA CHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 2/3
202-221-91	CHIMIE DES SOLUTIONS ET FINITION DES TEXTILES	2-2-2	2
202-301-78	CHIMIE PHYSIQUE I	3-1-3	2 1/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
202-303-78	BIOCHIMIE STATIQUE	3-3-3	3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-401-78	CHIMIE PHYSIQUE II	3-3-3	3
202-403-78	BIOCHIMIE DYNAMIQUE	3-3-3	3
202-581-80	PHYSICOCHIMIE PHOTOGRAPHIQUE	1-4-2	2 1/3
202-901-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3	2
202-902-75	LA CHIMIE ET LE MONDE MODERNE	3-0-3	2
202-905-84	CHIMIE DES SOLUTIONS	2-2-2	2
202-915-84	CHIMIE ORGANIQUE	3-1-2	2
202-920-78	LA CHIMIE DU VIN (exp.)	1-2-3	2
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	3-2-2	2 1/3

911230

203 PHYSIQUE

OBJECTIFS

"La physique n'est pas une collection de *faits* qui peuvent s'apprendre; c'est un ensemble de concepts créés dans une large mesure par la pensée qui donne une représentation intelligible et féconde (on dit aussi un *modèle*) de l'expérience que l'homme a pu acquérir du monde dans lequel il vit, pour autant qu'il ait été jusqu'à présent possible de constituer une représentation d'ensemble cohérente. À cette représentation viennent constamment s'ajouter de nouveaux détails et il faut de temps en temps en dessiner à nouveau certaines parties. Si les sciences physiques ont leur place dans l'enseignement donné aux enfants c'est en premier lieu parce que l'histoire des étapes par lesquelles est passée cette représentation constitue un exceptionnel témoignage de la puissance de l'intelligence humaine; c'est aussi parce qu'on ne saurait, à l'heure actuelle, réfléchir avec fruits à quelques-uns des problèmes éternels les plus importants que l'homme, en tant qu'individu social, doit s'efforcer de résoudre, sans faire appel au *modèle* de la nature que fournissent les sciences physiques".(1)

La physique contribue ainsi de façon originale et indispensable à la formation scientifique de l'élève en lui offrant l'occasion: d'accomplir toutes les étapes de la démarche scientifique en raison de la simplicité relative des systèmes étudiés; de saisir la nécessité des modèles physiques, mais aussi leurs limites; de faire le lien entre la physique, les autres disciplines scientifiques et la technologie moderne; de mesurer l'influence profonde qu'a eue l'évolution des idées et des connaissances en physique sur l'évolution sociale de l'humanité.

Deux fins sont assignées à l'enseignement de la physique au collégial: rendre l'élève capable d'appréhender les phénomènes physiques, de comprendre les réalisations importantes de la technologie et de suivre l'évolution des connaissances d'une façon plus générale, et amener l'élève à acquérir un mode de pensée scientifique fondé sur l'analyse critique et la confrontation des idées.

La poursuite de ces deux fins se traduit par l'énoncé des quatre objectifs d'apprentissage qui suivent:

Développer le sens de l'observation, la curiosité, l'esprit critique, les capacités de synthèse, l'initiative, la créativité et l'autonomie, par la réalisation de travaux pratiques axés sur la recherche et par la lecture de revues et de textes scientifiques suggérés.

Découvrir et comprendre les lois qui régissent les phénomènes physiques en utilisant la méthode scientifique. Entre autres, se familiariser avec les modèles physiques et leur utilisation; améliorer la connaissance du vocabulaire scientifique et la maîtrise des règles linguistiques assurant la clarté et la précision nécessaires à la communication scientifique, utiliser un langage mathématique permettant de comprendre les phénomènes et les lois et d'appliquer ces connaissances à la résolution de problèmes; se sensibiliser à la diversité des méthodes de résolutions de ces problèmes.

Acquérir une bonne connaissance du rôle de la physique comme fondement de la technologie moderne et de l'utilisation de ses lois et principes dans d'autres disciplines scientifiques. Plus spécialement, connaître les explications de certains phénomènes naturels et les applications nombreuses (appareils et techniques de travail) des lois et principes de la physique dans la vie courante.

Saisir le contexte historique et scientifique de la découverte de certaines lois et principes. Comprendre dans quelle mesure la physique est agent d'évolution philosophique, sociale et économique.

L'enseignement collégial a prévu un large éventail de cours de physique dans le dessein de répondre à des besoins divers:

- cours assurant la formation scientifique de base des élèves se destinant aux études universitaires en sciences: agriculture, architecture, médecine, biologie, informatique, géologie, mathématique, physique, pharmacie, chimie, ingénierie, etc. (cours 101, 201 et 301);
- cours assurant la formation scientifique de base des élèves, dans le cadre de certains programmes techniques qui les nécessitent (cours 101, 202 et 302 ainsi que certains cours de la série 900). Ces cours étant des cours de service, leurs objectifs doivent être adaptés aux secteurs professionnels auxquels ils s'adressent;
- cours destinés à des élèves qui ne s'orientent pas vers une carrière scientifique.

(1) Une conception moderne de l'enseignement de la physique, OCDE. Paris, 1963.

LISTE DES COURS

203-101-77	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-103-78	MÉCANIQUE DES CORPS RIGIDES	2-2-2	2
203-104-84	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE	2-3-3	2 2/3
203-105-85	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE	2-3-3	2 2/3
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2 2/3
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4	3
203-112-86	INTRODUCTION À LA BIOMÉCANIQUE	2-1-2	1 2/3
203-113-86	PROPRIÉTÉS ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-114-88	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/3
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/3
203-201-77	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-203-84	PROPRIÉTÉS, RÉSISTANCE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-5-1	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-208-91	PHYSIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
203-301-78	OPTIQUE ET PHYSIQUE MODERNE	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3

203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
203-901-74	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3	2 2/3
203-902-74	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE	0-5-4	3
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2 2/3
203-904-74	INITIATION À LA PHYSIQUE MODERNE	3-0-3	2
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2 2/3
203-907-85	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3	2 2/3
203-908-86	SON	2-1-2	1 2/3
203-909-86	MÉCANIQUE ET VIBRATIONS	2-1-2	1 2/3
203-910-81	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-2-2	2
203-919-86	ÉLECTRICITÉ	3-2-3	2 2/3
203-920-86	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3	2 2/3
203-924-84	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
203-926-74	ASTRONOMIE	2-1-3	2
203-927-74	PHYSIQUE CONTEMPORAINE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE	3-0-3	2
203-928-74	GRANDES RÉALISATIONS DE LA TECHNOLOGIE PHYSIQUE	2-1-3	2
203-929-74	PHYSIQUE DE LA MUSIQUE ET DE LA COULEUR	3-0-3	2
203-930-74	NOTIONS D'ASTRONAUTIQUE	2-1-3	2
203-931-74	ASTROPHYSIQUE	3-2-3	2 2/3
203-932-87	MÉTROLOGIE DU SON	2-1-3	2
203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-935-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2	2
203-945-84	THERMODYNAMIQUE (exp.)	2-1-2	1 2/3
203-946-84	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-950-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-3	2 2/3
203-952-75	ÉLÉMENTS DE THERMODYNAMIQUE	2-1-3	2
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
203-956-74	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-2-3	2 2/3
203-965-78	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
203-966-78	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2 2/3
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1	1 1/3
203-975-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX I	2-1-3	2
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-978-74	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX II	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
203-981-74	MESURES PHYSIQUES ET MÉTHODES SCIENTIFIQUES	2-1-2	1 2/3
203-990-79	PRINCIPES DE PHYSIQUE	3-0-3	2

911230

205 GÉOLOGIE

OBJECTIFS

La géologie se préoccupe d'étudier la Terre, ses constituants, les processus qui la façonnent, son histoire et son environnement spatial. Elle constitue un ensemble intégré et interdisciplinaire basé sur les différentes sphères de l'activité scientifique: physique, chimie, mathématique et biologie. Elle se sert de ces différentes disciplines pour en arriver à certaines conclusions quant à la composition, la structure, les ressources minérales et énergétiques de la Terre, ainsi qu'à son évolution à travers les temps géologiques. Les développement récents en océanographie, en technique globale, en planétologie, en géophysique, en géochimie et dans tous les autres domaines de la géologie, suscitent de plus en plus d'intérêt chez l'élève, qui trouvera, dans cette discipline, une réponse à ses questions.

L'enseignement collégial offre à l'élève plusieurs cours de géologie qui l'initient aux principaux aspects de cette discipline. Une des principales raisons de promouvoir l'enseignement de la géologie, est d'offrir l'occasion unique à l'élève d'acquérir des connaissances dans un nombre important de disciplines scientifiques, afin qu'il devienne plus apte à discuter de sujets touchant aux processus géologiques et aux matériaux terrestres d'une part et, d'autre part, d'aborder les problèmes de l'environnement, ceux qui touchent l'exploitation *rationnelle* des ressources naturelles et énergétiques de la Terre, et enfin, d'être sensibilité au domaine de l'exploitation marine ou spatiale.

LISTE DES COURS

205-901-75	GÉOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-4	3
205-902-75	INTRODUCTION À LA GÉOLOGIE	2-1-3	2
205-904-87	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1 ⅔
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2	3
205-921-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	3-2-4	2
205-922-75	GÉOLOGIE HISTORIQUE	2-1-3	2
205-931-75	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	3-2-4	3
205-932-75	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-1-3	2
205-933-79	GÉOLOGIE ET ÉNERGIE	3-0-3	2
205-935-78	MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE	3-2-2	2 ⅓
205-945-81	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATERNAIRE	2-2-2	2
205-962-88	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2	2

890425

242 DESSIN TECHNIQUE

OBJECTIFS

Ces cours ont pour but de familiariser l'élève au langage graphique, lui permettre de lire, d'interpréter un plan, de développer chez lui l'esprit d'observation, le sens de la précision et la capacité de s'exprimer graphiquement.

Les sciences graphiques déterminent la grammaire du langage graphique et sont soumises aux lois rigoureuses de la géométrie.

Suite aux sciences graphiques, le dessin de spécialité se rapporte aux applications pratiques du dessin des domaines industriels.

Objectifs communs. Les objectifs de ces cours sont différents d'un département à l'autre suivant les modules choisis et le degré de connaissance à atteindre.

Toutefois, l'élève devra acquérir les connaissances du langage graphique nécessaire dans sa spécialité, apprendre à maîtriser la technique du croquis pour exprimer plus clairement sa pensée, reproduire des formes ou décrire un objet, étudier la grammaire du langage graphique qui favorise le développement de l'imagination et de la vision spatiale et enfin, se familiariser avec les conventions et symboles propres à son orientation.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Une fois terminée, l'étude des sciences graphiques, l'éventail des dessins de spécialités s'ouvre au choix de l'élève. Les sciences graphiques ont développé chez celui-ci la capacité de composer et d'exprimer graphiquement les idées. C'est là une formation de base qui s'appliquera différemment dans chaque type de dessin de spécialité, chacun ayant ses caractéristiques particulières, ses symboles propres et ses exigences précises. Ainsi, le dessin de mécanique est soumis à des lois graphiques et à des conventions différentes de celles du dessin d'architecture: ces deux spécialités n'exigent pas de dessin d'une égale précision. Il en va de même pour les autres branches du domaine industriel. Le dessin de spécialité, servant d'intermédiaire entre la conception et la réalisation, est un langage universel indispensable aux ingénieurs et aux techniciens.

LISTE DES COURS

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
242-108-88	LECTURE DE PLANS D'AÉRONEFS	2-2-1	1 ⅔
242-109-88	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-2	1 ⅔
242-111-79	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-3	2
242-161-91	DESSIN TECHNIQUE	2-2-2	2
242-162-91	INITIATION À LA LECTURE DE DESSIN TECHNIQUE	1-2-1	1 ⅓
242-163-91	LECTURE ET CROQUIS DE DESSIN TECHNIQUE	2-2-2	2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1 ⅓
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ⅓
242-207-87	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR II	2-2-2	2
242-211-76	SCIENCES GRAPHIQUES III	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 ⅓
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 ⅓
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLAN	2-2-2	2
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1	1 ⅓
242-261-91	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-1	1 ⅓
242-301-76	SCIENCES GRAPHIQUES IV	2-3-2	2 ⅓
242-320-80	DESSIN INDUSTRIEL I	2-3-2	2 ⅓
242-330-78	APPLICATIONS GRAPHIQUES	1-2-3	2
242-361-91	TECHNIQUES DE BASE DU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
242-411-76	SCIENCES GRAPHIQUES VI	1-2-3	2
242-461-91	TECHNIQUES AVANCÉES DU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
242-561-91	TECHNIQUES D'OPTIMISATION DU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1 ⅔
242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3	2
242-904-90	PLANS ET DEVIS INDUSTRIELS	2-1-3	2
242-905-84	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ⅓
242-915-84	SCIENCES GRAPHIQUES ET LECTURE DE PLAN	1-3-2	2
242-925-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE I	1-1-1	1
242-935-78	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE II	1-1-1	1
242-945-84	DESSIN MÉCANIQUE	1-3-1	1 ⅔
242-955-78	DESSIN MÉCANIQUE II	0-2-1	1
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3	2

911223

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

300-300-91	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2

911230

320 GÉOGRAPHIE

OBJECTIFS

L'enseignement de la géographie vise la connaissance des liens étroits existant entre l'homme et son milieu, l'homme différant suivant les divers milieux; ceci, pour une meilleure compréhension de l'évolution des peuples et de leur développement possible. Il veut faire mesurer le degré d'interdépendance économique et culturelle des peuples. Il vise l'acquisition d'une plus grande sagesse devant l'utilisation des diverses richesses naturelles et l'usage souvent discutable que l'homme en fait. Par le biais d'un sens de l'observation aiguisé et d'un sens critique authentique, on veut arriver à faire du plus grand nombre des touristes avisés, des voyageurs conscients. Les cours doivent répondre aux besoins des élèves qui veulent élargir leurs connaissances géographiques, régionales et mondiales. Ils doivent permettre une perception plus grande et plus juste des problèmes mondiaux actuels ou tout au moins un éveil à ces problèmes, lesquels s'insèrent dans un contexte géographique précis. Les cours doivent s'ajuster à un enseignement sélectif, c'est-à-dire qu'on ne peut tout montrer.

La spécificité de l'approche géographique est aussi une préoccupation constante. Outre l'apprentissage des réalités et des faits, la géographie est une façon de voir. On doit faire ressortir l'incidence de l'espace et de ses multiples composantes. Il faut savoir comment les distances, les voisinages, les ressources, s'organisent en un tout qui s'appelle un *milieu*, un espace différencié, bref, savoir faire la synthèse des variables d'un milieu plus ou moins homogène, d'un milieu isolé ou en relation avec d'autres.

Les cours de géographie visent à préparer des élèves qui se destinent à devenir géographes, ainsi que ceux dont la spécialisation repose en partie sur une formation géographique (sciences de la terre, urbanisme, aménagement et autres). Ils développent le *savoir penser* l'espace nécessaire aux matières telles que l'histoire, l'économique, la politique (sur les plans international et national) et la sociologie. Ce sont des cours de base qui peuvent s'insérer avec profit à l'intérieur de plusieurs profils d'études.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-116-91	L'ENVIRONNEMENT BIO-PHYSIQUE	2-1-3	2
320-212-91	L'ESPACE URBAIN	2-1-3	2
320-214-91	GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET POLITIQUE	2-1-3	2
320-215-91	DYNAMIQUE DES ESPACES MONDIAUX	2-1-3	2
320-216-91	GÉOGRAPHIE DU TOURISME	2-1-3	2
320-310-91	L'ESPACE RÉGIONAL	2-1-3	2
320-311-91	L'ESPACE QUÉBÉCOIS	2-1-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-105-82	ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-1-3	2
320-110-79	INITIATION AUX TECHNIQUES GÉOGRAPHIQUES	1-2-3	2
320-112-75	LES FORMES DU RELIEF TERRESTRE	2-1-3	2
320-113-75	LE MILIEU ATMOSPHÉRIQUE	2-1-3	2
320-114-75	LES EAUX CONTINENTALES ET MARINES	2-1-3	2
320-115-75	LA BIOSPHÈRE	2-1-3	2
320-116-91	L'ENVIRONNEMENT BIO-PHYSIQUE	2-1-3	2
320-203-71	INITIATION AUX TECHNIQUES DE LA GÉOGRAPHIE HUMAINE	1-2-3	2
320-211-75	GÉOGRAPHIE HUMAINE	2-1-3	2
320-212-91	L'ESPACE URBAIN	2-1-3	2
320-213-79	ESPACES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	2-1-3	2
320-214-91	GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET POLITIQUE	2-1-3	2
320-215-91	DYNAMIQUE DES ESPACES MONDIAUX	2-1-3	2
320-216-91	GÉOGRAPHIE DU TOURISME	2-1-3	2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2	2
320-310-91	L'ESPACE RÉGIONAL	2-1-3	2
320-311-91	L'ESPACE QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
320-312-75	LE CANADA	2-1-3	2
320-313-79	GÉOGRAPHIE RÉGIONALE ÉTRANGÈRE	2-1-3	2
320-905-72	ÉLÉMENTS DE CARTOGRAPHIE	2-1-3	2
320-908-88	ESPACE QUÉBÉCOIS I	2-1-3	2
320-909-88	ESPACE QUÉBÉCOIS II	2-1-3	2
320-945-79	GÉOGRAPHIE DES TRANSPORTS ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION	2-2-3	2 ⅓
320-948-73	MILIEU PHYSIQUE I	2-1-3	2
320-949-73	MILIEU PHYSIQUE II	2-1-3	2

911230

330 HISTOIRE

OBJECTIFS

L'histoire enseignée est dialogue du passé et du présent. Elle repose sur un ensemble de connaissances (données particulières, techniques de lecture des données et interprétations) et elle vise à favoriser chez l'élève la conscience de son appartenance à une évolution humaine et de sa participation à un héritage culturel.

L'enseignement de l'histoire vise à développer chez l'élève les habiletés intellectuelles et les aptitudes à la recherche et à favoriser, chez lui, une perception génétique de la réalité sociale.

L'étude de l'histoire favorise l'exercice du sens critique et de l'objectivité; elle permet de dégager les conséquences des valeurs opposées. L'histoire invite à une participation éclairée et à l'engagement, à cause de sa démarche, dont le propre est de lier la connaissance des faits à l'analyse des structures, de souligner la place des décisions individuelles et le poids des déterminismes sociaux.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

330-910-91	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-925-91	HISTOIRE DU CANADA	3-0-3	2
330-951-91	LES FONDEMENTS HISTORIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-961-91	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3	2
330-963-91	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-972-91	HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT: LE XXe SIÈCLE	3-0-3	2
330-983-91	HISTOIRE DU TIERS-MONDE	3-0-3	2
330-984-91	HISTOIRE DES CIVILISATIONS	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-910-91	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-915-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
330-920-75	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE DU CANADA JUSQU'À 1850	3-0-3	2
330-925-91	HISTOIRE DU CANADA	3-0-3	2
330-930-75	INITIATION À L'HISTOIRE RÉGIONALE	3-0-3	2
330-941-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DES ORIGINES À 1840	3-0-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-951-91	LES FONDEMENTS HISTORIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-961-91	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3	2
330-963-91	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-971-69	HISTOIRE DE LA RUSSIE ET DE L'URSS AUX XIXe ET XXe SIÈCLES	3-0-3	2
330-972-69	HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE 1914 À NOS JOURS	3-0-3	2
330-972-91	HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT LE XXe SIÈCLE	3-0-3	2
330-983-91	HISTOIRE DU TIERS-MONDE	3-0-3	2
330-984-91	HISTOIRE DES CIVILISATIONS	3-0-3	2
330-985-75	HISTOIRE DE LA CHINE	3-0-3	2
330-991-74	HISTOIRE JUIVE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS CLASSIQUES JUSQU'À NOS JOURS	3-0-3	2
330-992-74	HISTOIRE CONTEMPORAINE JUIVE	3-0-3	2
330-993-74	HISTOIRE DES JUIFS AU CANADA	3-0-3	2
330-994-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD, DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'À 1763	3-0-3	2
330-995-75	PEUPLES DE L'AMÉRIQUE DU NORD DEPUIS 1763	3-0-3	2

911230

332 CIVILISATIONS ANCIENNES

OBJECTIFS

L'étude des civilisations grecque et romaine vise à donner à l'homme d'aujourd'hui et à l'homme d'ici une vision plus juste, plus approfondie, plus complète, en même temps que plus objective de lui-même; par elles, il peut y arriver plus sûrement, d'abord parce qu'elles sont les racines mêmes de notre monde, ensuite parce que la distance dans l'espace et le temps permet une analyse plus sereine et partant, plus impartiale. Ainsi, tout en fournissant à l'élève une meilleure connaissance de lui-même, les *humanités* gréco latines viennent compléter de façon heureuse une formation préoccupée surtout du monde contemporain.

Pour cette investigation dans le passé, pour ce voyage dans *l'âme de notre âme*, nous disposons d'une documentation riche et variée, faite principalement de textes et de documents, dont l'interprétation peut être enrichie par l'utilisation de méthodes de recherche aussi variées que l'archéologie, la psychologie, la sociologie, l'économique. De cette manière, elles peuvent constituer une bonne initiation aux diverses techniques des sciences humaines et des lettres.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Ces cours de civilisation grecque et romaine s'adressent à tout élève qui s'intéresse à la science de l'Homme. Signalons pourtant que les littératures anciennes (théâtre, épopée, lyrisme, prose) pourraient intéresser particulièrement les élèves de l'orientation Lettres (études classiques, lettres modernes, théâtre), la pensée antique (mythe, philosophie, sciences, pensée religieuse) ceux des orientations Lettres, Philosophie, Théologie, Sciences religieuses, la cité antique (société et institutions, pensée politique), ceux des orientations Histoire, Droit, Sciences politiques, Sociologie, les arts dans l'antiquité, ceux des orientations Archéologie, Histoire de l'Art, Lettres.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

332-111-91	À LA DÉCOUVERTE DES GRECS	3-0-3	2
332-112-91	À LA DÉCOUVERTE DES ROMAINS	3-0-3	2
332-113-91	À LA DÉCOUVERTE DES ÉGYPTIENS	3-0-3	2
332-903-91	À LA DÉCOUVERTE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
332-904-91	L'AVENTURE DES PREMIÈRES CIVILISATIONS AU PROCHE-ORIENT	3-0-3	2
332-924-91	LES CIVILISATIONS DE LA MER ÉGÉE	3-0-3	2
332-944-91	MYTHES ET SOCIÉTÉS ANCIENNES	3-0-3	2
332-953-91	LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

332-111-91	À LA DÉCOUVERTE DES GRECS	3-0-3	2
332-112-91	À LA DÉCOUVERTE DES ROMAINS	3-0-3	2
332-113-91	À LA DÉCOUVERTE DES ÉGYPTIENS	3-0-3	2
332-211-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE GREC	3-0-3	2
332-212-82	GRANDES CRÉATIONS DU GÉNIE ROMAIN	3-0-3	2
332-903-91	À LA RECHERCHE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
332-904-91	L'AVENTURE DES PREMIÈRES CIVILISATIONS AU PROCHE-ORIENT	3-0-3	2
332-911-76	L'ART GREC	3-0-3	2
332-912-76	L'ART ROMAIN	3-0-3	2
332-913-76	LES CLASSES SOCIALES DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
332-921-76	LA RELIGION GRECQUE	3-0-3	2
332-922-76	LA RELIGION ROMAINE	3-0-3	2
332-924-91	LES CIVILISATIONS DE LA MER ÉGÉE	3-0-3	2
332-931-76	LES GRECS DEVANT LE MYSTÈRE DE L'HOMME ET DU MONDE	3-0-3	2
332-932-76	CHERCHEURS ET PENSEURS ROMAINS	3-0-3	2
332-933-76	HISTORIENS GRECS ET ROMAINS	3-0-3	2
332-941-76	LA DÉMOCRATIE CHEZ LES GRECS	3-0-3	2
332-942-76	LA COURSE AU POUVOIR PERSONNEL À ROME	3-0-3	2
332-944-91	MYTHES ET SOCIÉTÉS ANCIENNES	3-0-3	2
332-953-91	LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
332-982-76	LE DROIT ROMAIN	3-0-3	2

911230

340 PHILOSOPHIE

Cours communs obligatoires

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

• L'enseignement

Des raisons tout à la fois historiques, culturelles et pratiques sont à l'origine du fait que des cours de philosophie sont obligatoires pour tous les élèves du collégial.

La philosophie contribue à la formation de l'élève en l'introduisant aux dimensions réflexives et critiques qui portent sur le fond des problèmes humains. C'est en général la première fois qu'il aborde ces problèmes de façon formelle et systématique. C'est l'occasion d'entrer en contact avec les principes et les théories qui sont à la base de la vie humaine, personnelle et sociale.

L'enseignement de la philosophie poursuit, de façon particulière, dans le champ de la rationalité et avec ses méthodes propres, une double fin:

* sur le plan personnel, former des individus intellectuellement et moralement autonomes;

* sur le plan social, former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'engager dans les grands débats de la cité.

• L'apprentissage

L'enseignement de la philosophie met en oeuvre quatre types de moyens dans chacun des cours:

1- Le développement des habiletés intellectuelles, principalement: conceptualiser, *problématiser*, analyser, argumenter et conclure, faire des synthèses, juger et critiquer.

2- L'emploi de la langue comme outil d'organisation, de clarification, d'expression et de communication de la pensée rationnelle.

3- La mise en contact avec les principales conceptions de l'homme et quelques systèmes de valeurs appartenant à la culture occidentale, de façon qu'aucune idéologie ne soit érigée en absolu.

4- La connaissance et l'appréciation de la dimension historique des problèmes, des idées et des pratiques.

L'élève

L'enseignement de la philosophie contribue à l'atteinte de sa double fin en permettant aux élèves:

1- d'acquérir les instruments théoriques et pratiques de la réflexion et les appliquer à leur vécu;

2- d'assurer une réflexion critique sur les facteurs qui déterminent les rapports de l'être humain et de son milieu;

3- de se situer, se définir et s'orienter par rapport aux conceptions de l'être humain en confrontation dans les sociétés contemporaines;

4- de prendre conscience des enjeux politiques et éthiques de la vie en société et connaître certains systèmes de pensée et d'action qui concernent ces enjeux.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Ces cours ne comportent pas de préalable entre eux, ils sont mutuellement complémentaires. L'ordre dans lequel les cours sont suivis est déterminé pour chaque établissement. Les objectifs de chaque cours doivent nécessairement être poursuivis et donner lieu à des activités d'apprentissage. Les contenus qui permettent de réaliser ces objectifs sont présentés sous quatre rubriques: concepts, théories, références historiques et problématique contemporaine. Ces rubriques désignent des dimensions de l'apprentissage philosophique dont l'intégration dans chacun des cours relève d'un aménagement pédagogique approprié (ordre, organisation, pondération).

LISTE DES COURS

340-101-84	PHILOSOPHIE, PENSÉE ET DISCOURS	3-0-3	2
340-201-84	L'ÊTRE HUMAIN ET SON MILIEU	3-0-3	2
340-301-84	LES CONCEPTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN	3-0-3	2
340-401-84	ÉTHIQUE ET POLITIQUE	3-0-3	2

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

340-217-91	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3	2
340-225-91	PHILOSOPHIE, INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
340-300-91	PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
340-930-91	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

340-214-78	PHILOSOPHIE DU TRAVAIL ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2
340-216-78	PROBLÈME DE L'ÉVOLUTION	3-0-3	2
340-217-91	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3	2
340-218-78	PHILOSOPHIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
340-220-78	LE PROBLÈME DE DIEU	3-0-3	2
340-221-78	PHILOSOPHIE DES RELIGIONS	3-0-3	2
340-225-91	PHILOSOPHIE, INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
340-227-78	LE MARXISME	3-0-3	2
340-228-78	LA PHILOSOPHIE EXISTENTIELLE	3-0-3	2
340-229-78	LE PERSONNALISME	3-0-3	2
340-300-91	PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
340-325-78	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE	3-0-3	2
340-400-78	PHILOSOPHIE DU DROIT	3-0-3	2
340-403-78	PHILOSOPHIE DE L'ART	3-0-3	2

340-901-78	LOGIQUE ET PHILOSOPHIE	3-0-3	2
340-910-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE	3-0-3	2
340-911-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE	3-0-3	2
340-912-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE	3-0-3	2
340-913-78	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
340-914-78	THÉORIE DE LA PHILOSOPHIE	3-0-3	2
340-920-78	PHILOSOPHIE DE LA CULTURE	3-0-3	2
340-925-78	PHILOSOPHIE DU LANGAGE	3-0-3	2
340-926-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES	3-0-3	2
340-930-91	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
340-960-78	LA PENSÉE CHINOISE	3-0-3	2
340-961-78	LA PHILOSOPHIE DE L'INDE	3-0-3	2
340-962-78	LA PENSÉE ISLAMIQUE	3-0-3	2
340-963-78	LA PENSÉE JUIVE	3-0-3	2
340-998-78	PHILOSOPHIE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES BIOMÉDICALES	3-0-3	2
340-999-78	ÉTUDES PARTICULIÈRES EN PHILOSOPHIE	3-0-3	2

911230

Cours communs obligatoires dans les collèges anglophones

OBJECTIFS

Les *humanities* constituent un *champ d'études* générales faisant partie des cours communs obligatoires. Huit unités de cours d'*humanities* sont exigées en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales. Ces cours forment un *champ d'études* multidisciplinaire qui offre à tous les élèves une formation de base et les initie aux problèmes fondamentaux de la vie par l'étude des valeurs sociales, morales et esthétiques.

Les *humanities* font partie de notre civilisation; ils sont une tradition de l'enseignement issue de la Renaissance. L'unité de ces études vient de leur objet commun et de leur idéal: l'étude du genre humain et une évaluation de ses oeuvres. Les *humanities*, par tradition, comprennent l'histoire, la philosophie, la littérature et les arts, et depuis récemment, les sciences de la nature, la technologie et les sciences sociales pour autant qu'elles ont des incidences sur l'homme. Les *humanities* sont multidisciplinaires. Ils tirent des diverses disciplines une formation générale qui équilibre la spécialisation des programmes pré-universitaires et professionnels. En même temps, ils forment les élèves à plus d'une branche du savoir et utilisent diverses méthodes et instruments de recherche.

Les cours d'*humanities*, cours qui concernent les visions du monde (101), la connaissance (201), la créativité (301), les valeurs humaines et les questions sociales (401), se chargent d'étudier, chacun à leur point de vue, l'espèce humaine, son savoir global, ses réussites et ses échecs au cours des temps. Le but des *humanities* est de faire acquérir aux élèves les connaissances et le jugement nécessaires pour distinguer la vérité de l'erreur et pour connaître la sagesse. Ils procurent un moyen de comprendre le monde et son histoire, les peuples et les civilisations.

L'objectif des *humanities* est d'éveiller la curiosité intellectuelle et de développer l'esprit critique en vue de préparer les élèves à prendre des décisions rationnelles et à agir de façon responsable. Un autre aspect important des *humanities* est qu'ils élargissent les horizons des élèves et leur font prendre conscience d'eux-mêmes. Pour ce faire, ils développent les habiletés qui conduisent à une compréhension éclairée de la vie et à une reconnaissance de la complexité et de la variété de l'expérience humaine.

Le développement des aptitudes à la critique et à l'étude, qui est propre à des cours obligatoires, est un élément fondamental des cours d'*humanities*. Les cours apprennent aux élèves à raisonner et à analyser, à s'interroger et à argumenter et enfin, à réagir avec imagination et créativité. Des moyens leur sont offerts pour développer leurs facultés intellectuelles et leur sensibilité. Les cours leur montrent aussi comment rechercher et classifier les informations, comment faire une synthèse et appliquer leurs connaissances en utilisant les services du collège et du milieu. Dans le même esprit, les cours apprennent aux élèves à exprimer leur pensée et leurs idées avec clarté et ils les initient aux règles de la composition et de l'expression.

Les *humanities*, depuis leur introduction en 1969, ont poursuivi l'idéal de la tradition humaniste. Les cours du programme veulent faire un examen judicieux du monde et offrir les connaissances et les instruments de pensée indispensables à une certaine ouverture d'esprit. L'idéal d'éducation dans les *humanities* est de reconnaître et de cultiver les valeurs humaines et le sens moral, et de préparer les hommes et les femmes aux choix que la vie leur réserve.

LISTE DES COURS

345-101-82	VISIONS DU MONDE	3-0-3	2
345-201-82	LA CONNAISSANCE	3-0-3	2
345-301-82	LA CRÉATIVITÉ	3-0-3	2
345-401-82	VALEURS HUMAINES ET QUESTIONS SOCIALES	3-0-3	2

870304

350 PSYCHOLOGIE

OBJECTIFS

Dans le but de contribuer à l'épanouissement complet de la personne humaine, l'enseignement de la psychologie au CÉGEP se propose comme objectifs majeurs l'adaptation à l'existence, l'exercice de la créativité, l'ouverture totale à l'expérience en même temps que l'acquisition de connaissances théoriques et expérimentales propres à une initiation de niveau collégial. Dans la poursuite de ces objectifs majeurs, l'enseignement tendra particulièrement à développer chez les élèves des attitudes d'observation systématique, de relativité et de compréhension, par opposition aux attitudes de dogmatisme, d'intransigeance et de normativité. L'acquisition de ces attitudes humanitaires et scientifiques ne sera elle-même possible qu'après la démystification des conceptions traditionnelles sur la personne humaine et la création d'un climat positif face aux expériences vécues.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

350-102-91	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-213-91	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ MENTALE	2-1-3	2
350-360-91	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
350-901-91	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	2-1-3	2
350-903-91	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	2-1-3	2
350-911-91	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE AU TRAVAIL	3-0-3	2
350-914-91	INTERACTIONS ET COMMUNICATION	2-1-3	2
350-930-91	PSYCHOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

350-101-69	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE I	2-1-3	2
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3	2
350-102-91	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-162-86	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3	2
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-201-73	FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA PSYCHOLOGIE II	1-2-3	2
350-202-73	PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE	1-2-3	2
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-212-77	PSYCHOLOGIE DE LA DÉLINQUANCE	2-1-3	2
350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
350-213-91	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ MENTALE	2-1-3	2
350-215-71	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2
350-235-91	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
350-333-77	APPROCHE PSYCHOLOGIQUE DE L'EXPÉRIENCE ARTISTIQUE	2-1-3	2
350-350-77	INTRODUCTION À LA PSILOGIE	3-0-3	2
350-360-91	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
350-410-79	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
350-411-77	PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISTE	2-1-1	1 ⅓
350-420-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE DE TRAVAIL I	2-2-2	2
350-520-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL II	2-2-2	2
350-612-88	TRAVAIL POLICIER - STRESS ET RELAXATION	1-2-3	2
350-620-91	GESTION ET DÉCOUVERTE DE SOI	0-4-2	2
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-901-91	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	2-1-3	2
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3	2
350-903-91	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	2-1-3	2
350-905-90	COMMUNICATIONS ET INTERRELATIONS	2-1-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
350-911-91	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE AU TRAVAIL	3-0-3	2
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2
350-914-91	INTERACTIONS ET COMMUNICATION	2-1-3	2
350-920-73	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT RELIGIEUX	3-0-3	2
350-930-91	PSYCHOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
350-951-78	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE ADULTE	2-1-3	2
350-999-73	RECHERCHE INDIVIDUELLE	0-1-5	2

911230

360 MULTIDISCIPLINAIRE

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

360-300-91	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
360-103-88	SÉMINAIRE D'INTRODUCTION À LA CULTURE ANGLAISE (15e-19e S.)	3-0-3	2
360-106-89	APPRENDRE À APPRENDRE	1-2-2	1 ⅔
360-107-89	LANGUE ET ORGANISATION DES IDÉES	1-2-3	2
360-300-91	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
360-902-85	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ET AUX TECHNIQUES DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
360-903-85	MÉTHODOLOGIE DU PORTFOLIO	3-0-3	2
360-907-86	LA RECHERCHE D'EMPLOI	2-1-3	2
360-908-87	SCIENCES D'APPOINT	2-2-2	2

911230

370 SCIENCES DE LA RELIGION

INTRODUCTION

"Que l'on regarde un village dit primitif, un centre commercial ou une métropole moderne, on trouve la religion tissée dans l'étoffe de la vie sociale. Les croyances, les rites, les structures de groupe peuvent être extrêmement divers, mais toute société en possède. Négliger l'étude de la religion, c'est passer à côté d'une des mines les plus riches pour l'étude de la vie de l'homme. Les fondateurs de la sociologie et de l'anthropologie l'ont très bien vu. Leurs convictions personnelles étaient très variées mais tous ont compris que celui qui veut étudier la vie humaine doit envisager l'étude approfondie de la religion comme l'une de ses tâches essentielles." J. Milton Yinger.

SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION

Une étude du phénomène religieux, considéré comme une dimension importante et constitutive de la condition humaine et de la culture d'un peuple, a toutes les chances de susciter l'intérêt de l'élève désireux d'approfondir l'humain. Car, "les modes d'être religieux révèlent le point nodal où l'homme total peut le mieux appréhender".

(Mircea Eliade)

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances théoriques fondamentales et développer une approche empirique des phénomènes religieux. Se familiariser avec les principales fonctions et interrelations entre le religieux et son milieu d'enracinement. Les cours de sciences de la religion, reçus au collégial, prépareront certains élèves à une spécialisation universitaire et contribueront à la formation de tous. Ils favoriseront la confrontation de l'expérience personnelle de l'élève avec tel ou tel univers religieux ou culturel.

Initiation aux sciences de la religion

OBJECTIFS PARTICULIERS

Découvrir l'extrême variété des phénomènes religieux dans le monde. Acquérir des connaissances exactes. Se familiariser avec les grandes traditions religieuses et avec les manifestations populaires qui en découlent. Initier aux méthodes d'approche propres aux sciences de la religion. Faire une lecture critique des manifestations religieuses d'hier et d'aujourd'hui. Examiner sa situation personnelle par rapport à l'expérience religieuse de l'Humanité et développer son empathie pour les diverses formes du comportement religieux.

MÉDIAGRAPHIE

Éliade, M., *Histoire des croyances et des idées religieuses*, Payot, T.I., 1976, T. II, 1978.

Ions, V., *Le grand livre des mythologies*, Paris-Bruxelles, 1976. *Mythologies classiques, Mythologies des peuples lointains ou barbares*, Larousse.

Les cours d'introduction offrent à l'élève qui s'intéresse à ce champ de recherche une ouverture très large aux divers phénomènes religieux et une initiation aux méthodes utilisées en sciences de la religion. À cause du caractère complémentaire des cours de sciences de la religion au cégep, les cours d'introduction seront bien souvent l'unique occasion d'une approche scientifique des phénomènes religieux. D'où l'importance de rejoindre directement les préoccupations de l'élève et de lui proposer un discours articulé sur un aussi vaste objet.

LISTE DES COURS

370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2
370-121-82	L'HOMME ET SES MYTHES	3-0-3	2
370-131-82	LA RENCONTRE INTERRELIGIEUSE AU QUÉBEC	3-0-3	2

Approche historique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Connaître l'histoire des grandes religions, depuis leur origine jusqu'à leur forme contemporaine, ou leur disparition. Initier à la méthode historique. Maîtriser les outils conceptuels et méthodologiques indispensables à une étude comparée des diverses traditions religieuses. Comparer, de façon critique, les diverses traditions religieuses qui ont marqué l'histoire de l'humanité pour noter leurs points de convergence et de divergence, et les influences réciproques qui se sont exercées. Dégager les éléments significatifs observés au cours de l'étude des diverses religions et en faire la synthèse.

MÉDIAGRAPHIE

Éliade, M., *Traité d'histoire des religions*, Payot, Paris.

Gonda, J., *Les religions de l'Inde*, 3 volumes, Payot, Paris, 1976.

Zaehner, R.R., *Inde, Israël, Islam*, DDB, 1965.

Ces cours incitent l'élève à évaluer sa propre identité par l'étude critique des religions du monde, et de façon plus générale, l'évolution religieuse de l'humanité. De plus, l'élève est amené, par un processus de dialogue entre le passé et le présent, à retrouver ses racines originelles comme être-en-situation dans une dimension spatio-temporelle.

LISTE DES COURS

370-331-82	LES RELIGIONS AUTOCHTONES	3-0-3	2
370-332-91	LES RELIGIONS ORIENTALES	3-0-3	2
370-333-91	CROIRE EN UN SEUL DIEU: JUDAÏSME, CHRISTIANISME, ISLAM	3-0-3	2
370-334-82	LES ÉGLISES CHRÉTIENNES	3-0-3	2
370-335-82	HISTOIRE DU PLURALISME RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-336-91	VIE, MORT ET AU-DELÀ	3-0-3	2

Approche philosophique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Comprendre l'originalité et la spécificité de la démarche métaphysique et de la démarche religieuse. Connaître les déterminations formelles et matérielles du divin: le Dieu connu comme esprit, personne, ultime réalité et principe. Caractériser l'immanence de l'acte religieux et discuter de sa transcendance. Situer l'acte religieux face aux preuves de l'existence de Dieu. Situer l'acte religieux au sein d'une communauté instituée.

MÉDIAGRAPHIE

Ortegat, P., *Philosophie de la religion*, Louvain, 1948.

Rabeau, G., *La philosophie religieuse de Max Scheler, dans La vie intellectuelle*, février, 1929.

Vancourt, R., *La phénoménologie et la foi*, Paris, 1953. *Philosophie et religion*, en collaboration Aubier.

Ces cours initieront l'élève à la réflexion philosophique sur le phénomène religieux, par le biais d'une analyse à la fois critique et empathique, des thèmes fondamentaux qui les caractérisent. Et quand nous abordons la philosophie de la religion, ou bien nous penchons vers une philosophie *spéculative* de la religion où son objet est, à toutes fins utiles, réduit à un objet métaphysique ou bien l'inspiration kantienne oriente l'analyse vers la religion en "tant que fonction de la conscience, et la question de sa vérité revient à lui demander si elle relève de la structure essentielle et axiologique de la raison humaine". (Maurice Dupuy).

LISTE DES COURS

370-341-82	LES RELIGIONS ET LES PHILOSOPHIES	3-0-3	2
370-342-82	L'HOMME ET L'ABSOLU	3-0-3	2

Approche psychologique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Comprendre les bases théoriques d'une psychologie relationnelle et structurale. Connaître la structure générale de la relation et de sa causalité. Analyser la relation avec soi-même dans le contexte de l'identification religieuse. Comparer la relation avec soi-même, avec autrui et finalement avec l'Ultime Réalité (Dieu, absolu transcendantal, etc.).

MÉDIAGRAPHIE

Beirnaert, L., *Expérience chrétienne et psychologie*, Éditions de l'Épi, Paris.

Durand-Dassier, J., *Structure et psychologie de relation*, Éditions de l'Épi, Paris, 1969, 203 p.

Fromm. Éric, *Psychanalyse et religion*, Éditions de l'Épi, Paris.

May, R. et Rogers, C., *Psychologie existentielle*, Éditions de l'Épi, Paris.

Ces cours introduisent à l'étude de la personne dans un premier temps: le phénomène de conscience et sa description objective. Puis l'analyse des modes affectifs et de leurs expressions par les ressentis. Les messages qui en résultent décrivent des comportements, entre autres, religieux. Dans un deuxième temps, ces cours présentent une structure générale de la relation et disséquent les mécanismes d'une relation avec soi-même et avec autrui et ses répercussions dans le champ religieux.

LISTE DES COURS

370-351-82	RELIGION ET APPROCHES PSYCHOLOGIQUES	3-0-3	2
370-352-82	RACINES PSYCHOLOGIQUES DE LA CROYANCE ET DE L'INCROYANCE	3-0-3	2
370-353-91	LE VOYAGE INTÉRIEUR: EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU SACRÉ	3-0-3	2

Approche religiologique de l'occulte

OBJECTIFS PARTICULIERS

Identifier les différents niveaux de discours qui se pratiquent dans le domaine de l'occulte: observation empirique, langage théorique, croyance, superstition, etc. Distinguer les approches *occultiste*, *ésotériste*, *scientifique* et les comparer au langage religieux traditionnel. Connaître les différents modes d'interprétation des phénomènes occultes: lectures spirite, ésotérique, religiologique, psilogique, etc. Établir des critères objectifs de discernement face aux multiples facettes du domaine de l'occulte.

MÉDIAGRAPHIE

Alleau, R., *Histoire des sciences occultes*, Rencontres, 1965.

Bender, H., *L'univers de la parapsychologie*, Paris, Dangles, 1976. *L'univers de la parapsychologie et de l'ésotérisme*, 7 volumes, en collaboration, Martinsart, 1975.

Les cours explorent ce que d'aucuns ont appelé *l'explosion de l'irrationnel* ou *l'explosion d'occultisme*, comme un phénomène religieux contemporain déterminant, à la fois contestation des institutions religieuses traditionnelles et attestation d'un besoin mystique.

La quantité de la littérature sur les phénomènes occultes, les émissions de télévision, les films, voire les approches empiriques spécialisées (parapsychologie, métapsychisme, psilogie) qui s'intéressent à *l'inexpliqué* ou au *psi* disent l'ampleur d'un courant *parareligieux* imposant, au Québec et ailleurs. En se livrant à l'investigation de ce domaine hors des sentiers battus, les sciences de la religion visent à leur tour à interpréter ce vaste courant en tant que phénomène religieux.

LISTE DES COURS

370-371-82	RELIGION ET PHÉNOMÈNES QUASI RELIGIEUX	3-0-3	2
370-372-91	MAGIE, RELIGION, SCIENCE ET PHÉNOMÈNES PARARELIGIEUX	3-0-3	2

Approche sociologique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Définir et distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'anayse sociologique de telle ou telle religion. Expliquer, grâce à un schéma propre à la sociologie de la religion, les fonctions permanentes de la religion. Reconnaître et déterminer les relations et les interactions qui existent entre la religion et les changements sociaux. Reconnaître les types de sociétés engendrés au cours de l'évolution historique du Québec.

MÉDIAGRAPHIE

Berger, P., *La religion dans la conscience contemporaine*, Centurion, 1971.

Vivier, *Dictionnaire des spiritualités mystiques et ascétiques.*

Wach, J., *Sociologie de la religion*, Payot, 1955.

Les cours préparent l'élève à mieux définir et à distinguer, en les caractérisant, la sociologie de la religion et l'analyse sociologique de telle ou telle religion. Ainsi, il pourra identifier et expliquer les mécanismes régissant les relations et les interactions entre religion et changements sociaux. Par ces cours, l'élève connaîtra les types de sociétés engendrés par l'évolution historique de l'humanité à travers ses civilisations.

LISTE DES COURS

370-381-82	LA RELIGION COMME PHÉNOMÈNE SOCIAL AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-382-82	POUVOIR, RELIGION ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
370-383-82	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES DE L'HUMANITÉ	3-0-3	2
370-384-91	LES SECTES RELIGIEUSES: RÉSURGENCE ET NOUVEAUTÉ	3-0-3	2

Approche phénoménologique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Identifier le vécu religieux des hommes, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Décrire les principales manifestations faisant partie de ce vécu religieux qui sont liées à tous les plans d'expression: corporelle, linguistique, artistique, symbolique, culturelle. Évaluer l'influence de ces réalités et faits religieux dans la vie des individus et dans la vie sociale et culturelle de la collectivité québécoise. Montrer de quelle façon l'influence du religieux intervient, c'est-à-dire comment s'opère la structuration d'une conception du monde (Weltanschauug) où le religieux n'est pas éliminé, mais situé.

MÉDIAGRAPHIE

Van Der Leevw, G., *La religion dans son essence et ses manifestations*, Payot, Paris, 1970.

Ces cours introduisent à une morphologie de la réalité religieuse. L'objectif premier d'une approche phénoménologique est de bien faire voir et de décrire correctement, selon ses dimensions essentielles, le phénoménologique de la religion devient conséquemment une expérience existentielle à laquelle l'homme est convoqué à travers son corps, son langage, ses relations personnelles et sa culture.

LISTE DES COURS

370-411-82	LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-421-82	PHÉNOMÉNOLOGIE DES ARCHÉTYPES	3-0-3	2

Approche anthropologique

OBJECTIFS PARTICULIERS

Discerner le rôle de l'homme religieux dans le processus des changements culturels. Identifier les lieux de rencontre entre culture et religion. Montrer dans quelle mesure la culture et la religion modifient la situation de l'homme. Montrer comment les religions se posent comme moteurs et centres de références de l'évolution humaine.

L'anthropologie religieuse fait accéder à une analyse de l'actualisation et de l'interinfluence constante des manifestations du biologique et du culturel: quelle est l'adaptabilité physique et surtout sociale de l'homme à ces variations échelonnées dans le temps et diversifiées d'une société à l'autre? L'homme a presque toujours fondamentalement défini sa situation dans le monde, physique et social, en incluant la dimension religieuse, au point de lui accorder parfois la place prépondérante de contrôle et envahissante de domination. C'est là un pôle dans la recherche de l'équilibre humain.

LISTE DES COURS

370-511-82	RELIGION, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2
370-332-91	LES RELIGIONS ORIENTALES	3-0-3	2
370-333-91	CROIRE EN UN SEUL DIEU: JUDAÏSME, CHRISTIANISME, ISLAM	3-0-3	2
370-336-91	VIE, MORT ET AU-DELÀ	3-0-3	2
370-353-91	LE VOYAGE INTÉRIEUR: EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU SACRÉ	3-0-3	2
370-372-91	MAGIE, RELIGION, SCIENCE ET PHÉNOMÈNES PARARELIGIEUX	3-0-3	2
370-384-91	LES SECTES RELIGIEUSES: RÉSURGENCE ET NOUVEAUTÉ	3-0-3	2
370-950-91	L'UNIVERS DE LA BIBLE: SOURCE ET REFLET DES CIVILISATIONS	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2
370-121-82	L'HOMME ET SES MYTHES	3-0-3	2
370-131-82	LA RENCONTRE INTERRELIGIEUSE AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-331-82	LES RELIGIONS AUTOCHTONES	3-0-3	2
370-332-91	LES RELIGIONS ORIENTALES	3-0-3	2
370-333-91	CROIRE EN UN SEUL DIEU: JUDAÏSME, CHRISTIANISME, ISLAM	3-0-3	2
370-334-82	LES ÉGLISES CHRÉTIENNES	3-0-3	2
370-335-82	HISTOIRE DU PLURALISME RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-336-91	VIE, MORT ET AU-DELÀ	3-0-3	2
370-341-82	LES RELIGIONS ET LES PHILOSOPHIES	3-0-3	2
370-342-82	L'HOMME ET L'ABSOLU	3-0-3	2
370-351-82	RELIGION ET APPROCHES PSYCHOLOGIQUES	3-0-3	2
370-352-82	RACINES PSYCHOLOGIQUES DE LA CROYANCE ET DE L'INCROYANCE	3-0-3	2
370-353-91	LE VOYAGE INTÉRIEUR: EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU SACRÉ	3-0-3	2
370-371-82	RELIGION ET PHÉNOMÈNES QUASI RELIGIEUX	3-0-3	2
370-372-91	MAGIE, RELIGION, SCIENCE ET PHÉNOMÈNES PARARELIGIEUX	3-0-3	2
370-381-82	LA RELIGION COMME PHÉNOMÈNE SOCIAL AU QUÉBEC	3-0-3	2
370-382-82	POUVOIR, RELIGION ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
370-383-82	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES DE L'HUMANITÉ	3-0-3	2
370-384-91	LES SECTES RELIGIEUSES: RÉSURGENCE ET NOUVEAUTÉ	3-0-3	2
370-411-82	LE PHÉNOMÈNE RELIGIEUX AU QUÉBEC	3-0-3	2

370-421-82	PHÉNOMÉNOLOGIE DES ARCHÉTYPES	3-0-3	2
370-511-82	RELIGION, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2

THÉOLOGIE

"En bref, la théologie tente de clarifier une démarche par l'intérieur de la réalité vécue, tout en tenant compte des dimensions de transcendance et d'immanence. Certaines de ses données ne sont pas d'ordre empirique. Convenons aussi qu'une démarche analytique demeure réelle dans les investigations de la science théologique mais elle ne sera pas qu'une lecture scientifique" (Yvon R. Théroux).

OBJECTIFS

Ces cours veulent élaborer une connaissance de divers types de relations et de communications entre l'homme et l'Ultime Réalité: Dieu. Ces cours fournissent des outils de compréhension de ce que l'homme nomme une expérience de foi. Ces cours dégagent des significations de la portée réelle de la Révélation dans l'histoire des hommes.

LISTE DES COURS

370-950-91	L'UNIVERS DE LA BIBLE: SOURCE ET REFLET DES CIVILISATIONS	3-0-3	2
370-963-77	CHEMINEMENT DE LA FOI	3-0-3	2
370-965-77	FOI ET CONDITION HUMAINE	3-0-3	2
370-967-77	INITIATION À LA BIBLE: ANCIEN TESTAMENT	3-0-3	2
370-968-77	INITIATION À LA BIBLE: NOUVEAU TESTAMENT	3-0-3	2
370-969-77	HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU QUÉBEC	3-0-3	2
370-971-77	SCIENCE, FOI, POLITIQUE	3-0-3	2
370-973-77	SITUATIONS MORALES ET ÉVANGILES	3-0-3	2
370-975-77	JÉSUS: IDENTITÉ ET PROJET?	3-0-3	2
370-977-77	EXPÉRIENCES RELIGIEUSES	3-0-3	2
370-979-77	INCROYANCE ET FOI AUJOURD'HUI	3-0-3	2
370-991-74	L'HISTOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITURGIE JUIVE	3-0-3	2
370-992-74	BIBLE HÉBRAÏQUE: SES INFLUENCES SUR LA LITTÉRATURE JUIVE CLASSIQUE ET MODERNE	3-0-3	2
370-993-74	INTRODUCTION À L'EXÉGÈSE BIBLIQUE	3-0-3	2
370-994-74	LOIS ET COUTUMES FONDAMENTALES JUIVES	3-0-3	2
370-995-74	LES TRADITIONS PROPHÉTIQUES	3-0-3	2

911230

381 ANTHROPOLOGIE

OBJECTIFS

L'anthropologie étudie l'homme en société sur deux plans: biologique et culturel; elle tente de délimiter les relations que ces deux aspects entretiennent à l'intérieur des groupes humains. Elle tient donc à la fois des sciences naturelles et humaines. Mais la perspective de l'anthropologie est singulière sur deux points. Le premier est qu'elle analyse la société humaine sous toutes ses manifestations: ses bases biologiques, le milieu dans lequel elle se développe, les relations sociales établies entre les membres, l'organisation économico-politique, la science, la religion; elle se veut *une approche globale* de la société humaine. Mais chacun de ces éléments, et c'est là le deuxième point, subit des variations d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre. Tant dans le temps que dans l'espace, *la variabilité* des groupes humains se voit du point de vue biologique et du point de vue social. L'anthropologie, à travers chacune de ses *sous-disciplines*, se penche sur un aspect de cette variabilité; la paléontologie et l'archéologie retracent l'aspect passé de l'homme, son évolution biologique particulière et ses premières formes de vie sociale; l'anthropologie physique et l'anthropologie culturelle s'occupent des sociétés contemporaines, distinctes par leur adaptation physique et sociale aux différents milieux.

C'est donc sous un angle comparatif que les différentes cultures humaines sont étudiées. L'objet d'analyse de cette science comprend autant les *sociétés passées que présentes, les traditionnelles comme les modernes*. L'élève sera amené à réfléchir au moyen de données tirées par exemple des premières sociétés de chasseurs paléolithiques, des grands empires aztèque et inca, des cultures amérindiennes du Québec, tout comme de notre propre société industrielle. Car bien que l'anthropologie ait été élaborée historiquement à partir de sociétés démographiquement restreintes, elle s'ouvre aujourd'hui aux sociétés modernes. Mais elle les comprend en les resituant dans le temps et en les comparant à toutes les autres formes de sociétés qui existent encore.

Cette approche particulière de l'anthropologie amènera ainsi l'élève à poursuivre deux objectifs principaux.

Le premier est de situer la société dans laquelle il vit, dans *une perspective comparative*. Les questions que l'élève se pose au sujet de la société gagnent certainement en clarté et en précision dès l'instant où il compare son univers social à celui d'autres groupes humains tant passés que contemporains. De même, les questions d'ordre biologique soulevées dans notre société - les questions de race, d'instinct, de survie écologique par exemple - retrouvent leur sens quand elles sont débattues sur une scène plus vaste. Cette perspective permet donc à l'élève de replacer dans un contexte global les questions et les hypothèses nées de sa situation particulière.

À cette fin, elle lui présente des méthodes de recherche et d'analyse, des concepts et des théories explicatives mis au point devant la nécessité de comprendre des situations différentes et très variées; l'anthropologie permet enfin la formulation de lois générales, applicables dans une grande variété de cas, dont évidemment celui où se trouve compris l'élève.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2
381-901-91	ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES CIVILISATIONS	3-0-3	2
381-902-91	PEUPLES DU MONDE: CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
381-910-91	RACE OU RACISME	3-0-3	2
381-913-91	AMÉRINDIENS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	3-0-3	2
381-914-91	MÉDECINES D'AILLEURS ET D'ICI: ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
381-915-91	VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ OUVERTE SUR LE MONDE	3-0-3	2
381-916-91	L'ANTHROPOLOGIE ET LES ENJEUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2
381-901-91	ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES CIVILISATIONS	3-0-3	2
381-902-75	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	3-0-3	2
381-902-91	PEUPLES DU MONDE: CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
381-910-91	RACE OU RACISME	3-0-3	2
381-911-76	ANTHROPOLOGIE DU TIERS MONDE	3-0-3	2
381-912-75	PRÉHISTOIRE DE L'AMÉRIQUE	3-0-3	2
381-913-91	AMÉRINDIENS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	3-0-3	2
381-914-91	MÉDECINES D'AILLEURS ET D'ICI: ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
381-915-91	VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ OUVERTE SUR LE MONDE	3-0-3	2
381-916-91	L'ANTHROPOLOGIE ET LES ENJEUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2
381-919-75	TRAVAUX PRATIQUES	0-1-5	2

911230

383 ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS

L'économique est devenue une discipline importante. Elle s'occupe de l'activité économique et du travail quotidien que l'homme effectue pour satisfaire ses besoins. La science économique traite de l'utilisation et de la répartition des ressources humaines et naturelles dans le but de minimiser le gaspillage et de maximiser l'efficacité et le bien-être. Les questions économiques jouent un rôle primordial dans la plate-forme électorale des partis politiques, ainsi que dans les conflits nationaux et internationaux.

Aujourd'hui, quelle que soit son idéologie ou sa profession, l'individu ne peut fonctionner facilement sans une connaissance de base de l'économie. En conséquence, on a mis à la disposition des élèves une série de cours visant à faciliter: l'acquisition des notions fondamentales en économie, l'étude du fonctionnement du système économique, ainsi que la compréhension des principaux problèmes économiques au Québec et ailleurs.

Si l'élève désire suivre un seul cours, nous lui conseillons les cours 383-915-71 ou 383-920-71. Les cours d'économique exigent peu de formation préalable en mathématique.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

383-921-91	LES AGENTS ÉCONOMIQUES	3-0-3	2
383-925-91	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
383-930-91	ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
383-931-91	PROBLÈMES DE SOUS-DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
383-937-91	ÉCONOMIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
383-938-91	QUÉBEC, CANADA ET RÉGIONS	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-920-90	ÉCONOMIE GLOBALE	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
383-921-91	LES AGENTS ÉCONOMIQUES	3-0-3	2
383-924-71	ÉCONOMIE INTERNATIONALE	3-0-3	2
383-924-90	RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	3-0-3	2
383-925-75	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
383-925-91	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
383-930-91	ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
383-931-91	PROBLÈMES DE SOUS-DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
383-932-72	CROISSANCE ET ÉCONOMIE RÉGIONALE	3-0-3	2
383-933-73	LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	3-0-3	2
383-934-75	LES COOPÉRATIVES: THÉORIE ET DOCTRINE	3-0-3	2
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
383-936-75	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉSERVES INDIENNES	3-0-3	2
383-937-91	ÉCONOMIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
383-938-91	QUÉBEC, CANADA ET RÉGIONS	3-0-3	2
383-950-78	ÉCONOMIE GÉNÉRALE (exp.)	2-0-2	1 ⅓

911230

385 SCIENCE POLITIQUE

OBJECTIFS

Les cours de science politique ont pour but de sensibiliser les élèves aux réalités politiques municipales, provinciales, fédérales et internationales. Ils leur donnent les instruments conceptuels leur permettant de juger et d'évaluer des situations politiques nouvelles.

Ce qui veut dire: initier à la méthode scientifique propre la science politique et à son approche; donner des instruments conceptuels à l'élève afin de lui permettre d'analyser le fonctionnement de la société sous son aspect politique et de développer son esprit critique; amener l'élève à être un agent de progrès social.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

385-940-91	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2
385-942-91	LA POLITIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC	3-0-3	2
385-944-91	IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3	2
385-946-91	TIERS-MONDE ET POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-950-91	ACTUALITÉ POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-952-91	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PRAPUBLIQUE	3-0-3	2
385-955-91	GROUPES DE PRESSION ET OPINION PUBLIQUE	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

385-701-81	LE PHÉNOMÈNE ETHNIQUE OU ETHNICITÉ	3-0-3	2
385-901-88	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-940-71	INTRODUCTION À LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-940-91	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2
385-942-73	LES SYSTÈMES POLITIQUES DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-3	2
385-942-91	LA VIE POLITIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC	3-0-3	2
385-943-73	LES PROCESSUS POLITIQUES AU QUÉBEC ET AU CANADA	3-0-3	2
385-944-91	IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3	2
385-945-78	LES RÉGIMES SOCIALISTES	3-0-3	2
385-946-91	TIERS-MONDE ET POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-948-78	LA PENSÉE POLITIQUE DES INDIENS DU CANADA	3-0-3	2
385-950-91	ACTUALITÉ POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-951-77	LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2
385-952-71	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	3-0-3	2
385-952-91	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE	3-0-3	2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3	2
385-955-91	GROUPES DE PRESSION ET OPINION PUBLIQUE	3-0-3	2

911230

387 SOCIOLOGIE

OBJECTIFS

La vie sociale devient de plus en plus complexe et diversifiée et les cours de sociologie veulent permettre à l'élève de comprendre le monde dans lequel il vit et les forces qui font changer la société.

Parce que la sociologie est une science, l'élève par la méthode propre à cette discipline, en viendra à observer des faits réels et vécus et à leur chercher des explications d'ordre social.

Une telle démarche pourra développer chez lui un intérêt et une curiosité pour les questions sociales en même temps qu'une démarche plus rigoureuse d'analyse et d'explication des phénomènes sociaux. Les cours de sociologie favorisent ainsi l'autonomie et la recherche, conditions importantes de toute intervention sociale valable.

Cours de concentration pour le programme 300.01, Sciences humaines

387-937-91	CULTURE ET MÉDIA	3-0-3	2
387-960-91	INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
387-961-91	DÉFIS SOCIAUX ET TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	3-0-3	2
387-967-91	INSTITUTIONS ET NOUVELLES FORMES DE VIE SOCIALE	3-0-3	2
387-968-91	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-91	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
387-971-91	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
387-987-91	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SEXUELLES	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

Les cours offerts en Sociologie se répartissent entre les catégories suivantes:

LISTE DES COURS

Cours d'initiation:

387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-960-91	CULTURE ET MÉDIA	3-0-3	2
387-962-83	INTRODUCTION À LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2

Cours de méthode de recherche:

387-963-72	INITIATION AUX TECHNIQUES ET MÉTHODES DE RECHERCHES	2-2-3	2 ⅓
387-979-75	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	3-0-3	2

Cours sur un objet particulier:

387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
387-937-91	CULTURE ET MÉDIA	3-0-3	2
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3	2
387-961-91	DÉFIS SOCIAUX ET TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
387-965-83	LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLANIFIÉ	3-0-3	2
387-967-91	INSTITUTIONS ET NOUVELLES FORMES DE VIE SOCIALE	3-0-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
387-970-91	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
387-971-91	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
387-972-83	SOCIOLOGIE DES LOISIRS	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2
387-974-83	SOCIOLOGIE URBAINE	3-0-3	2
387-975-83	SOCIOLOGIE DE LA RELIGION	3-0-3	2
387-976-83	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
387-977-83	SOCIOLOGIE DE L'ART	3-0-3	2
387-978-83	SOCIOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
387-984-83	SOCIOLOGIE DE LA CONDITION FÉMININE	3-0-3	2
387-987-91	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SEXUELLES	3-0-3	2

Travaux pratiques:

387-969-74	TRAVAUX PRATIQUES EN SOCIOLOGIE	0-1-5	2

Cours de relations industrielles:

387-393-82	RELATIONS DE TRAVAIL	3-1-2	2
387-980-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS HUMAINES	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
387-982-71	RELATIONS INDUSTRIELLES ET CONVENTIONS COLLECTIVES	3-0-3	2
387-983-83	INITIATION AU MONDE DU TRAVAIL	2-1-3	2

911230

401 ADMINISTRATION

OBJECTIFS

Administrer est devenu une nécessité de tous les jours pour quiconque occupe une fonction de travail comportant diverses responsabilités. Aussi, il est devenu important que les diplômés du collégial possèdent certaines connaissances générales en administration qui leur permettent d'assumer avec plus de compétence leur fonction sociale.

Les cours d'administration ont pour but d'initier les élèves à diverses composantes du savoir dans le domaine de l'administration. Certains cours constituent une base générale qu'il est utile à chacun de posséder; d'autres, préparés en fonction de besoins précis par divers groupes professionnels, sont orientés vers des problèmes plus particuliers à ces domaines professionnels sans qu'ils ne constituent en soi des cours de spécialisation en administration.

Cours de concentration pour le programme 300.01 Sciences humaines

401-123-91	INITIATION AU MARKETING	3-0-3	2
401-431-91	PRINCIPES ET MÉTHODES DE GESTION	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-916-91	LES AFFAIRES ET LE DROIT	3-0-3	2
401-979-91	L'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
401-982-91	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION PERSONNELLE APPLIQUÉE	3-0-3	2
401-988-91	L'ENTREPRISE: SA PLACE ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2
401-989-91	NOTIONS DE COMMERCE MONDIAL	3-0-3	2

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1 ⅔
401-103-82	ADMINISTRATION I	3-2-3	2 ⅔
401-103-90	ADMINISTRATION I	3-2-3	2 ⅔
401-107-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, LOIS ET RÈGLEMENTS, ORGANISATION DU TRAVAIL	3-0-1	1 ⅓
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE EN TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3	2
401-112-78	GESTION DU BUREAU D'UN DENTUROLOGISTE	1-2-3	2
401-115-85	FORMATION - SUPERVISION	3-0-2	1 ⅔
401-117-89	INTRODUCTION À LA GESTION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE	2-1-1	1 ⅓
401-123-78	INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION ET AU MARKETING	3-0-3	2
401-123-91	INITIATION AU MARKETING	3-0-3	2
401-124-78	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET DE GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-124-89	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-125-85	COMPTABILITÉ DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	3-1-2	2
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2
401-153-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE	1-2-2	1 ⅔
401-160-86	GESTION D'UN BUREAU D'AUDIOPROTÉSISTE	3-0-3	2
401-203-82	ADMINISTRATION II	2-2-2	2
401-203-90	ADMINISTRATION II	2-2-2	2
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1	1 ⅓
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	2-2-2	2
401-399-90	INITIATION À L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	2-1-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-401-90	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 ⅓
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 ⅓
401-419-79	RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	2
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 ⅔
401-421-78	SYSTÈMES ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS EN INFORMATIQUE	2-2-3	2 ⅓
401-422-78	ÉLÉMENTS D'ADMINISTRATION EN INFORMATIQUE	2-1-3	2
401-425-90	INITIATION AU DROIT DES AFFAIRES	2-1-3	2
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-431-91	PRINCIPES ET MÉTHODES DE GESTION	3-0-3	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
401-491-78	ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2	1 ⅔
401-512-83	LE GOUVERNEMENT LOCAL	3-3-3	3
401-522-83	SYNTHÈSE ET PROSPECTIVES	1-2-1	1 ⅓
401-570-79	ADMINISTRATION	3-0-3	2
401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3	2

401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-574-82	MARKETING DE LA MODE I	2-1-3	2
401-575-82	MARKETING DE LA MODE II	1-2-3	2
401-576-79	STRUCTURES ADMINISTRATIVES	3-0-3	2
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITÉ	2-1-2	1 ⅔
401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3	2
401-701-81	MÉTHODES D'ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-3	2
401-712-82	ÉLÉMENTS DE DROIT	3-0-3	2
401-717-90	MARKETING EN MÉTIERS D'ART	3-1-2	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-902-76	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-1-3	2 ⅓
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-904-76	ORGANISATION DU TRAVAIL	3-2-1	2
401-905-85	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2
401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2	2
401-907-76	INTRODUCTION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE	3-0-3	2
401-908-76	COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE	3-0-3	2
401-909-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE I	3-0-3	2
401-910-76	ADMINISTRATION PUBLIQUE II	3-0-3	2
401-911-76	ÉTUDE DES MOUVEMENTS ET DES TEMPS	3-1-3	2 ⅓
401-912-78	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-915-76	APPROVISIONNEMENT	3-0-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-916-91	LES AFFAIRES ET LE DROIT	3-0-3	2
401-919-84	GESTION DE SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE	3-0-3	2
401-920-82	PRODUCTION INDUSTRIELLE	4-0-4	2 ⅔
401-921-76	ÉLÉMENTS DE L'ASSURANCE-VIE	3-0-3	2
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
401-925-76	PERSONNEL	3-0-3	2
401-926-79	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	4-0-2	2
401-926-90	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-1-2	2
401-927-76	LE DROIT DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-928-76	PUBLICITÉ	3-0-3	2
401-929-76	MATHÉMATIQUE FINANCIÈRE	4-0-4	2 ⅔
401-930-76	LE PROCESSUS DE SÉLECTION	3-0-3	2
401-932-76	NOTIONS D'ASSURANCE I.A.R.D.	3-0-3	2
401-933-76	LA FORMATION DU PERSONNEL	4-0-4	2 ⅔
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 ⅓
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 ⅔
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 ⅔
401-937-76	GESTION DES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 ⅔
401-938-76	GESTION PARTICIPANTE D.P.O. et P.P.B.S.	3-0-3	2
401-938-77	COMPTABILITÉ I	3-0-3	2
401-958-78	LA COOPÉRATION ET LES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1 ⅔
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1 ⅔
401-962-84	VENTE ET GESTION DE PERSONNEL	3-1-2	2
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2	1 ⅔
401-964-81	DROIT RURAL	2-0-2	1 ⅓
401-965-78	COOPÉRATION ET SYNDICALISME (exp.)	2-0-2	1 ⅓
401-968-78	FISCALITÉ (exp.)	2-1-2	1 ⅔
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE (exp.)	3-1-2	2
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1 ⅔
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2 ⅓
401-979-91	L'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
401-980-78	L'ADMINISTRATION DE VOS DROITS	3-0-3	2
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3	2
401-982-78	ADMINISTRATION PERSONNELLE	3-0-3	2
401-982-91	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION PERSONNELLE APPLIQUÉE	3-0-3	2
401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
401-988-91	L'ENTREPRISE: SA PLACE ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2
401-989-91	NOTIONS DE COMMERCE MONDIAL	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

911230

510, 511 ARTS PLASTIQUES

OBJECTIFS

Les objectifs terminaux de la discipline en arts plastiques sont de trois ordres:

— *Cognitifs:* notions. *Conceptuelles:* connaissance de la langue plastique, soit les *éléments de la langue* et les *modes à organisation* de l'image. *Techniques:* connaissance des outils, de médias et des supports nécessaires à la factualisation de l'image.

— *Affectifs:* implication du créateur, personnalisation de l'image, expression, développement du sens critique et de la sensibilité plastique.

— *Psychomoteurs:* développement de l'habileté à dessiner, à utiliser les instruments et les techniques nécessaires à la factualisation de l'image.

Les objectifs cognitifs portent sur ce qui est directement enseignable dans les arts plastiques et feront l'objet des contenus de cours.

Les objectifs affectifs ne visent pas des notions à transmettre, mais des aptitudes à développer, des comportements à favoriser. Cela n'en constitue pas moins l'essence même de la formation en arts plastiques; cet objectif devra donc être présent tout au long des cours, dans chaque activité proposée à l'élève, et l'approche pédagogique du professeur devra en tenir compte.

Quant aux objectifs psychomoteurs, leur atteinte sera nécessairement limitée en raison du peu de temps disponible au niveau du cours de base et par rapport au temps nécessaire au développement de ces habiletés; ils devront donc se continuer tout au long de la formation ultérieure de l'élève.

LISTE DES COURS

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 1/3
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 2/3
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR	1-2-2	1 2/3
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
510-410-78	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2	1 2/3
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-420-78	EXPRESSION SPATIALE	1-2-2	1 2/3
511-101-78	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1 1/3
511-101-91	DESSIN TECHNIQUE I	2-2-1	1 1/3
511-111-78	TECHNIQUES ET MATÉRIAUX	1-2-1	1 1/3
511-111-91	TECHNIQUES ET MATÉRIAUX	2-2-2	2
511-201-78	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 1/3
511-201-91	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 1/3
511-221-78	DESSIN I	1-2-1	1 1/3
511-221-91	DESSIN	1-2-1	1 1/3
511-321-78	DESSIN II	1-2-1	1 1/3
511-321-91	DESSIN ET MODELAGE	1-2-1	1 1/3
511-331-78	COULEUR I	1-2-2	1 2/3
511-331-91	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR II	1-2-1	1 1/3
511-341-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES I	2-4-1	2 1/3
511-341-91	TECHNIQUES APPLIQUÉES I	2-4-1	2 1/3
511-401-91	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2	1 2/3
511-411-91	EXPRESSION SCULPTURALE	1-2-2	1 2/3
511-431-78	COULEUR II	1-2-2	1 2/3
511-441-79	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES II	2-4-1	2 1/3
511-441-91	TECHNIQUES APPLIQUÉES II	2-4-1	2 1/3
511-703-90	ÉLÉMENTS DE CONCEPTION VISUELLE	1-4-2	2 1/3
511-901-89	INITIATION AUX TECHNIQUES D'IMPRESSION	1-2-3	2
511-902-89	ART ET ORDINATEUR	1-2-3	2
511-903-89	INITIATION À L'AQUARELLE	1-2-3	2
511-904-89	INITIATION AU DESSIN	1-2-3	2
511-905-89	INITIATION AU DESSIN ET À LA PEINTURE	1-2-3	2
511-906-89	INITIATION AU DESSIN ET AU MODELAGE	1-2-3	2
511-907-89	INITIATION À LA SCULPTURE	1-2-3	2
511-908-89	INITIATION À LA CÉRAMIQUE	1-2-3	2
511-909-89	INITIATION À LA BANDE DESSINÉE	1-2-3	2

910628

520 ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART

OBJECTIFS

La discipline *Esthétique et l'histoire de l'art* a pour objectif principal d'apprendre à voir l'oeuvre et l'objet d'art comme une réalité culturelle inscrite dans l'histoire des hommes.

Cela consiste à voir l'oeuvre et le produit artistique de manière plastique d'abord: s'initier à la langue matérielle physique des arts.

Par là, on arrive à percevoir l'intervention des objets d'art parmi les autres objets d'un moment culturel particulier.

Enfin, l'oeuvre et l'objet d'art deviennent partie de l'histoire s'ils indiquent l'origine et le sens des événements retenus par les hommes, les groupes ethniques, les nations, les classes sociales.

L'APPROCHE DE LA DISCIPLINE

Sectorialisation dans les programmes en arts plastiques, arts appliqués, métiers d'art ou dans les cours complémentaires. L'esthétique et l'histoire de l'art intervient dans de multiples champs de formation et s'adaptant à leurs fonctions principales respectives: la créativité générale aux cours complémentaires, la formation de base en arts plastiques, la formation à un métier artisanal ou industriel, l'éducation permanente. Cette définition tend à écarter comme objectif premier la formation à l'histoire de l'art elle-même.

Priorité à la langue plastique. L'esthétique et l'histoire de l'art ont pour base matérielle première la connaissance plastique sensible qui s'épanouit dans des concepts d'analyse, des jugements critiques et des synthèses. Cette définition est valable pour tous les champs où intervient cette discipline et constitue son unité. Elle tend à écarter les propos idéalistes et littéraires qui n'envisagent pas cette base matérielle plastique dans l'oeuvre. Elle situe cette discipline dans la perspective d'un cours de base.

Étude des fonctions de l'art. La discipline *Esthétique et histoire de l'art* étudie les principales fonctions de l'art: la contemplation esthétique, la communication, l'expression personnelle, l'éducation-information, l'ornementation, diverses utilisations pratiques. Cette orientation tend à dissiper l'idée d'une suprématie des *beaux-arts* sur les *arts mineurs*, les *arts mécaniques* ou les *arts appliqués*; elle tend également à éviter la réduction des multiples fonctions de l'art à la dimension simplement esthétique, visuelle ou décorative.

Rôle à l'égard de la culture locale (quartier, ville, village: décentralisation), *régionale et nationale.* La discipline *Esthétique et histoire de l'art* contribue à situer les oeuvres dans leur culture d'origine, à approfondir la culture nationale québécoise en la reliant à la culture internationale. Cette orientation tend à éviter de percevoir uniquement les oeuvres comme des entités unitaires complètes en elles-mêmes, coupées des racines de la vie sociale.

En résumé, cette discipline respecte la matière artistique en situation historique ainsi que les apports respectifs des divers secteurs aux rôles individuels et sociaux de l'art. Cette histoire des arts s'approprie les instruments contemporains de perception et d'analyse.

OBJECTIFS COMMUNS: ARTS PLASTIQUES, ARTS APPLIQUÉS ET MÉTIERS D'ARTS

Les cours d'esthétique et d'histoire de l'art ont pour *principaux objectifs:* d'apprendre à percevoir, dans une perspective historique, les phénomènes plastiques et leur organisation et à les analyser par des concepts et divers médias; d'étudier dans cette même perspective l'influence du support technique et du mode de fabrication sur l'image et la plasticité; pour *objectifs complémentaires:* de comprendre la portée de l'art dans les diverses valeurs humaines; de développer une approche critique face à la cohérence du projet esthétique théorique avec sa réalisation matérielle, face aux rapports entre sa réalisation et les idées du milieu et face aux conséquences sociales de cette réalisation.

OBJECTIF PROPRE AUX ARTS PLASTIQUES

Soutenir les finalités propres aux arts plastiques, notamment la formation à la pratique de l'art, en montrant l'évolution historique des métiers artistiques en vue d'une conscience critique de leurs caractères contemporains.

OBJECTIFS PROPRES AUX PROGRAMMES EN ARTS APPLIQUÉS (570.00)

Dans les arts appliqués, la discipline *Esthétique et l'histoire de l'art* poursuit des objectifs de formation à un métier et d'initiation à la critique de l'art:

1. *Formation à un métier:* Acquérir une conscience historique de son art, de sa spécificité artistique; élaborer l'histoire de son métier en regard des techniques et des modes de fabrication (faisant des liens entre l'artisanat et l'industrie); montrer que la forme peut être tributaire des matériaux et des techniques; être informé des réalisations les mieux réussies de son métier, à l'aide d'une documentation visuelle; assimiler les éléments de la grammaire des styles et être au fait de l'évolution d'un style dans son contexte social; élargir sa culture générale en établissant des liens entre son métier et les arts connexes.

2. *Initiation à la critique d'art:* Réfléchir sur le degré d'unité forme-fonction en décrivant l'utilisation de l'objet et son efficacité dans les diverses réalisations historiques: décrire l'influence de ces objets sur les arts et la société en général; identifier le contenu-image communiqué par les objets, en se dotant d'instruments d'analyse et de critique adéquats; former son jugement sur la qualité des normes culturelles sociales en procédant à l'examen des *acquis* et des *principes de base* de son art en particulier, que l'histoire resitue dans leur contexte; relever l'intérêt de l'objet produit en regard du consommateur et du producteur, faisant ainsi l'histoire du goût et de la fortune critique des objets-images.

OBJECTIFS DES COURS COMPLÉMENTAIRES EN ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART

Éveiller l'intérêt de l'élève au monde des arts et à son milieu culturel et développer son processus de créativité; le sensibiliser à la perception des phénomènes plastiques à travers l'histoire et aux concepts qui s'y rattachent; le sensibiliser également à la démarche d'analyse critique et d'interprétation générale de l'oeuvre d'art insérée dans son contexte esthétique, géographique, historique ou social. Si l'objectif est d'abord la perception plastique des oeuvres, c'est en vue d'une créativité générale, pas nécessairement plastique, et d'une connaissance de l'art à intégrer aux autres valeurs humaines.

LISTE DES COURS

520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2

520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1 1/3
520-166-83	HISTOIRE DE L'ART I	3-0-1	1 1/3
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1 1/3
520-266-83	HISTOIRE DE L'ART II	3-0-1	1 1/3
520-301-82	PRATIQUE DE L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-2	1 2/3
520-301-91	ÉVOLUTION DE L'ART QUÉBÉCOIS	3-0-2	1 2/3
520-311-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART III	3-0-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 2/3
520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1 1/3
520-366-83	HISTOIRE DU BALLET I	2-0-0	2/3
520-372-81	HISTOIRE DE L'ESTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION	3-0-2	1 2/3
520-372-91	HISTOIRE DU DESIGN DE PRÉSENTATION	3-0-2	1 2/3
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 2/3
520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1 1/3
520-466-83	HISTOIRE DU BALLET II	3-0-1	1 1/3
520-566-83	HISTOIRE DU BALLET III	2-0-0	2/3
520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2	1 2/3
520-571-90	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE	3-0-3	2
520-572-81	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME	3-0-2	1 2/3
520-573-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS I	3-0-2	1 2/3
520-573-91	HISTOIRE DES STYLES ET DU DESIGN D'INTÉRIEUR I	2-1-2	1 2/3
520-574-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2	1 2/3
520-574-91	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2	1 2/3
520-576-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2	1 2/3
520-576-91	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2	1 2/3
520-577-91	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL	3-0-2	1 2/3
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2	1 2/3
520-673-81	HISTOIRE DE L'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS II	3-0-2	1 2/3
520-673-91	HISTOIRE DES STYLES ET DU DESIGN D'INTÉRIEUR II	2-1-2	1 2/3
520-674-81	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2	1 2/3
520-674-91	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2	1 2/3
520-676-81	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2	1 2/3
520-676-91	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2	1 2/3
520-701-83	LES GRANDS COURANTS ARTISTIQUES I	3-0-3	2
520-703-90	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS ET DES MÉTIERS D'ART	3-0-3	2
520-705-83	LES PEINTRES	2-1-3	2
520-901-79	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	3-0-3	2
520-901-91	ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT	3-0-3	2
520-902-79	PERCEPTION DE L'OEUVRE D'ART	3-0-3	2
520-902-91	LA PERCEPTION DES OEUVRES D'ART	3-0-3	2
520-903-79	ÉTUDES THÉMATIQUES EN HISTOIRE DE L'ART (ancien et moderne)	3-0-3	2
520-903-91	LE SENS DES OEUVRES D'ART	3-0-3	2
520-904-79	HISTOIRE DE L'ART MODERNE, FIN XIXe DÉBUT XXe SIÈCLE	3-0-3	2
520-904-91	LES MOUVEMENTS DE L'ART MODERNE	3-0-3	2
520-905-79	HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN	3-0-3	2
520-905-91	L'ART CONTEMPORAIN ET ACTUEL DANS LE MONDE	3-0-3	2
520-906-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL ET MODERNE	3-0-3	2
520-906-91	L'ART QUÉBÉCOIS ANCIEN ET MODERNE	3-0-3	2
520-907-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS TRADITIONNEL	3-0-3	2
520-908-79	HISTOIRE DE L'ART QUÉBÉCOIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2
520-908-91	L'ART QUÉBÉCOIS CONTEMPORAIN ET ACTUEL	3-0-3	2
520-909-79	ÉTUDE D'UN PHÉNOMÈNE ARTISTIQUE	3-0-3	2
520-909-91	EXPLORATION D'UN PHÉNOMÈNE ARTISTIQUE	3-0-3	2
520-910-81	HISTOIRE DE L'ART PRÉHISTORIQUE ET ANTIQUE	3-0-3	2
520-910-91	L'ART DE LA PRÉHISTOIRE ET DE L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
520-911-90	HISTOIRE DE LA LUTHERIE	3-0-3	2
520-912-90	HISTOIRE DE L'IMPRESSION TEXTILE	3-0-3	2
520-913-90	HISTOIRE DE LA JOAILLERIE	3-0-3	2
520-914-91	ARTS VISUELS, CINÉMA ET VIDÉO	3-0-3	2
520-915-90	HISTOIRE DU VERRE	3-0-3	2
520-916-90	HISTOIRE DE LA MAROQUINERIE	3-0-3	2
520-917-91	LA PHOTOGRAPHIE	3-0-3	2
520-918-91	ÉVOLUTION DE LA MODE	3-0-3	2
520-919-91	ARCHITECTURE ET SOCIÉTÉS	3-0-3	2
520-920-91	LE DESIGN ET L'OBJET	3-0-3	2
520-921-90	HISTOIRE DES STYLES EN ÉBÉNISTERIE	3-0-3	2
520-922-90	HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION TEXTILE	3-0-3	2
520-923-91	L'ART DES CIVILISATIONS AFRICAINES ET AMÉRICAINES ANCIENNES	3-0-3	2
520-924-91	L'ART ASIATIQUE	3-0-3	2
520-925-91	LE MUSÉE: MÉMOIRE VIVANTE	3-0-3	2
520-926-91	ARTS, TECHNOLOGIE ET MÉDIA	3-0-3	2
520-927-91	L'ART DES MONDES CHRÉTIEN ET ISLAMIQUE	3-0-3	2
520-928-91	MÉTHODE ET ANALYSE DE L'OEUVRE D'ART DANS SON MILIEU I	3-0-3	2
520-929-91	MÉTHODE ET ANALYSE DE L'OEUVRE D'ART DANS SON MILIEU II	3-0-3	2
520-930-91	L'ART DE LA RENAISSANCE AU MILIEU DU XXe SIÈCLE	3-0-3	2

520-931-90	HISTOIRE DE LA SCULPTURE	3-0-3	2
520-932-91	LA BANDE DESSINÉE: ESTHÉTIQUE ET ÉVOLUTION	3-0-3	2
520-933-91	ART ET COMMUNICATION VISUELLE	3-0-3	2
520-934-91	LE LIEU DE SPECTACLE ET LE DÉCOR	3-0-3	2

911230

530 CINÉMA

OBJECTIFS

L'enseignement du cinéma propose trois objectifs qui, à notre avis, ont un dénominateur commun: susciter chez l'élève un esprit critique en regard d'un phénomène culturel familier: le cinéma.

Le premier objectif cherche à confronter le jeune adulte au rôle prépondérant que joue l'image dans notre civilisation sur le plan des comportements et des valeurs, l'étude de l'image filmique devient le moyen privilégié d'accéder à cette prise de conscience.

Le deuxième objectif vise à faire redécouvrir le cinéma, par l'acquisition de connaissances théoriques, ainsi que par l'apprentissage de la technique du film. Ces approches complémentaires vont permettre à l'élève d'exercer ses facultés d'analyse et de synthèse et de là, favoriseront chez lui la prise en charge d'un jugement plus nuancé sur le cinéma.

Le troisième objectif rejoint les possibilités d'expression libre de l'élève où ce dernier apprend à se voir à travers les images issues de son imagination. C'est ainsi qu'on pourra retrouver dans certains cours une place plus ou moins importante réservée à des créations individuelles ou collectives.

À l'intérieur de chacun des cours, le cinéma québécois peut devenir un point de repère ou de comparaison, ceci afin de mettre en relief la place que tient notre cinéma au coeur du cinéma mondial et de rendre l'élève plus conscient des enjeux d'un cinéma qu'il connaît fort peu.

LISTE DES COURS

530-901-77	CINÉMA ET SOCIÉTÉ	2-1-3	2
530-901-91	CINÉMA ET SOCIÉTÉ	2-1-3	2
530-902-77	LES GENRES CINÉMATOGRAPHIQUES	2-1-3	2
530-902-91	LES GENRES CINÉMATOGRAPHIQUES	2-1-3	2
530-907-91	JEU DRAMATIQUE ET CAMÉRA	1-2-4	2 1/3
530-908-91	SCÉNARIO ET DÉCOUPAGE TECHNIQUE	1-2-4	2 1/3
530-909-91	LE SON DANS L'EXPRESSION CINÉMATOGRAPHIQUE	1-2-4	2 1/3
530-910-77	HISTOIRE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-910-91	HISTOIRE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-911-77	AUTEURS CLASSIQUES	2-1-3	2
530-911-91	L'UNIVERS D'UN CINÉASTE	2-1-3	2
530-912-77	LE CINÉMA MODERNE	2-1-3	2
530-912-91	LES TENDANCES DU NOUVEAU CINÉMA	2-1-3	2
530-913-91	CINÉMA ET TÉLÉVISION	2-1-3	2
530-915-91	LE CINÉMA ET L'ENFANT	2-1-3	2
530-920-77	LE CINÉMA AMÉRICAIN	2-1-3	2
530-920-91	LE CINÉMA AMÉRICAIN	2-1-3	2
530-921-77	LES JEUNES CINÉMAS NATIONAUX	3-0-3	2
530-921-91	LES CINÉMAS NATIONAUX	2-1-3	2
530-922-77	LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
530-922-91	LE CINÉMA QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
530-930-77	LANGAGE ET ANALYSE FILMIQUES	2-1-3	2
530-930-91	LANGAGE ET ANALYSE DU FILM	2-1-3	2
530-931-77	LA CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE	2-1-3	2
530-931-91	CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE	2-1-3	2
530-940-77	ESTHÉTIQUE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-940-91	ESTHÉTIQUE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-941-77	IDÉOLOGIE DU CINÉMA	2-1-3	2
530-941-91	CINÉMA ET POLITIQUE	2-1-3	2
530-942-77	LE CINÉMA ET LES ARTS DE LA COMMUNICATION	2-1-3	2
530-942-91	CINÉMA ET COMMUNICATION	2-1-3	2
530-943-77	ANIMATION CULTURELLE ET CINÉMA	2-1-3	2
530-943-91	ANIMATION CULTURELLE ET CINÉMA	2-1-3	2
530-950-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE I	1-2-4	2 1/3
530-950-91	CRÉATION EN CINÉMA OU EN VIDÉO I	1-2-4	2 1/3
530-951-77	CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE II	1-2-4	2 1/3
530-951-91	CRÉATION EN CINÉMA OU EN VIDÉO II	1-2-4	2 1/3

910628

550 MUSIQUE

OBJECTIFS

Les cours de cette discipline s'adressent aux élèves qui font des études musicales dans le cadre d'un programme général en *Arts* (500.01) ou en *Lettres* (600.01); ou à ceux qui poursuivent des études dans un autre champ de concentration et qui choisissent les cours de musique comme cours complémentaires.

Les cours de formation musicale leur permettent d'entrer en contact avec la musique soit par la littérature musicale, soit par la formation auditive, soit par la pratique d'un instrument, de préférence en groupe; ou de poursuivre leurs études musicales.

Les cours sont organisés de façon à faire découvrir l'aspect esthétique de la musique, à favoriser une prise de conscience du monde sonore, à encourager l'expression, la créativité, la communication, et de former des auditeurs ou interprètes renseignés et actifs.

Les six cours de musique qui font partie d'une concentration Arts ou Lettres pourraient être choisis dans l'un ou l'autre des regroupements suivants:

— 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de littérature musicale.

— 4 cours de littérature musicale et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble.

— 4 cours de formation auditive et 2 cours de littérature musicale.

— 4 cours de littérature musicale et 2 cours de formation auditive.

— 4 cours de formation auditive et 2 cours d'instrument et musique d'ensemble.

— 4 cours d'instrument et musique d'ensemble et 2 cours de formation auditive.

Les cours devraient de préférence être suivis en troisième et quatrième sessions.

LISTE DES COURS

550-901-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-3	2
550-902-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-3	2
550-903-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-3	2
550-904-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-3	2
550-911-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-3	2
550-912-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-3	2
550-913-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-3	2
550-914-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-3	2
550-921-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4	2 1/3
550-922-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4	2 1/3
550-923-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4	2 1/3
550-924-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4	2 1/3
550-931-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE I	1-2-4	2 1/3
550-932-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE II	1-2-4	2 1/3
550-933-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE III	1-2-4	2 1/3
550-934-76	INSTRUMENT ET(OU) MUSIQUE D'ENSEMBLE IV	1-2-4	2 1/3

870304

560 THÉÂTRE

OBJECTIFS

Ayant pour objectif général le développement de la personnalité de l'élève, les cours de théâtre doivent lui donner une perception globale de l'expérience théâtrale. Pour ce faire, la partie théorique illustrera le contexte dans lequel l'art dramatique s'est développé depuis les Grecs; la partie pratique permettra à l'élève de connaître l'interprétation et les différentes techniques utilisées au théâtre.

LISTE DES COURS

560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2	2 2/3
560-202-67	LA RÉFORME MODERNE DU THÉÂTRE	3-0-6	3
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2	2 2/3
560-301-67	ESTHÉTIQUE THÉÂTRALE II	3-0-6	3
560-303-70	THÉÂTRE III	2-4-2	2 2/3
560-402-67	LES GRANDS INTERPRÈTES	3-0-6	3
560-403-70	THÉÂTRE IV	2-4-2	2 2/3
560-901-84	JAZZ I	0-6-0	2
560-902-84	JAZZ II	0-6-0	2
560-903-84	BALLET CLASSIQUE I	1-5-0	2
560-904-84	BALLET CLASSIQUE II	1-5-0	2
560-905-84	DANSE MODERNE I	0-6-0	2
560-906-84	DANSE MODERNE II	0-6-0	2

870304

601 FRANÇAIS (langue et littérature)

Cours obligatoires

NÉCESSITÉ DES COURS OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS

L'élève, à son entrée au collégial, entreprend un cycle d'études où il développe ses habiletés par rapport à la pensée formelle; où il explore des champs d'intérêt, à portée personnelle et sociale, diversifiés; où il prend conscience de la richesse de son monde intérieur et de son appartenance à une culture.

Par rapport à ces trois ordres de préoccupation, il est nécessaire de parfaire l'apprentissage de la langue car il contribue de façon immédiate à la maturité intellectuelle, à l'insertion sociale et culturelle et à l'épanouissement affectif. En effet, par l'apprentissage du français, l'élève s'exerce à développer ses capacités de compréhension, à organiser sa pensée et à l'exprimer de façon claire, vivante et persuasive. Cet apprentissage lui permet aussi de perfectionner, dans un cadre plus large et plus global, ses capacités de communication. Il y est mis en situation d'accéder à divers niveaux de langue, d'élargir le registre de sa parole, d'adapter son discours à des situations diverses. Enfin, il est conduit à raffiner sa connaissance et son usage des possibilités expressives de la langue, à les enrichir, au contact des oeuvres littéraires, des acquis culturels de la communauté francophone et à les développer en fonction des valeurs esthétiques.

L'apprentissage du français au collégial vise, comme tout apprentissage de la langue, l'acquisition de ces habiletés sur les plans de la pensée, de la communication et de l'expression. Cependant, il le fait dans une perspective particulière. Après avoir maîtrisé les structures fondamentales de la langue, après avoir discipliné les habiletés requises pour la communication dans les situations les plus courantes, l'élève est invité à s'éveiller à la globalité des fonctions de la langue, fonctions qui interagissent dans toute situation. L'apprentissage du français s'y caractérise par le fait que l'élève est conduit à faire l'expérience du langage dans des contextes variés, où le discours est adapté aux fins poursuivies et où se manifestent l'originalité et la profondeur culturelle. Cet apprentissage demande que l'élève soit mis en situation de connaître les ressources du langage et de les exercer, et de se sensibiliser à la dimension littéraire du discours.

Cette dernière étape dans l'apprentissage de la langue est indispensable pour quiconque veut acquérir une connaissance familière du français. Elle l'est d'autant plus, pour l'élève du Québec, que sa langue subit, de toutes parts, les pressions de l'environnement nord-américain. Ces raisons justifient les cours obligatoires de français au collégial. Grâce à eux, l'élève est placé, pour la dernière fois au cours de ses études, dans une situation d'apprentissage où il pourra conquérir toutes les richesses du français et, en plus de parfaire sa connaissance d'un instrument indispensable pour tous les autres apprentissages, se donner un moyen souple d'expression personnelle et culturelle.

OBJECTIFS

Deux objets d'étude sont propres à l'enseignement du français: la langue et les discours qu'ils relèvent de la littérature ou de la communication courante. La fréquentation d'oeuvres littéraires et d'écrits de la vie quotidienne constitue l'assise principale de l'atteinte des objectifs.

Les cours de français amèneront l'élève à:

— utiliser correctement la langue orale et écrite selon les usages qui caractérisent les diverses situations de communication;

— analyser et comprendre des discours oraux et écrits multiples et variés (dans leur dimension intellectuelle, affective, esthétique, symbolique et linguistique);

— imaginer ou concevoir, organiser et produire des discours oraux et écrits multiples et variés, et en maîtriser les principes d'élaboration (règles de composition; principes propres aux genres littéraires et aux diverses situations de communication);

— apprécier, interpréter et critiquer les valeurs culturelles transmises par la langue et les discours (sur le plan du fond et de la forme);

— exprimer des valeurs personnelles et culturelles par la langue et les discours (créations littéraires, articles de journaux, tables rondes, débats, lettres, etc.).

Ces objectifs prolongent ceux du secondaire en les élargissant et en les approfondissant. Ainsi, les textes lus, étudiés et produits, de même que les techniques utilisées comportent un plus haut degré de difficulté et permettent d'approfondir leurs habilités. De plus, les connaissances acquises et les pratiques linguistiques font l'objet d'explication méthodique et de systématisation; quant aux valeurs socioculturelles transmises par les textes, elles font l'objet non seulement d'expression, mais d'organisation et de jugement critique.

PRINCIPES D'ORGANISATION

Les cours obligatoires sont organisés dans chaque collège sous la forme d'une séquence de cours déterminée à partir d'une orientation définie dans le plan d'études cadre et de cours choisis dans la banque des cours obligatoires.

Une *orientation* est une ligne directrice à partir de laquelle les cours sont structurés. Chaque orientation est définie par des champs d'activités où se retrouvent les trois objets de l'enseignement du français au collégial: la langue, la littérature, la communication. Les quatre orientations qui ont été arrêtées pour les cours obligatoires sont:

A — Langue, littérature et société

B — Lecture, analyse et production

C — Langue, langage et communication

D — Langue et discours littéraire

La *banque de cours* est la liste des cours définis provincialement dans laquelle les cours qui permettent d'actualiser une orientation sont choisis. Ces cours ont été conçus pour s'adapter à plus d'une orientation et ils poursuivent des objectifs propres en relation avec les objectifs généraux de l'enseignement du français au collégial.

Une *séquence* est une succession de quatre cours obligatoires s'inscrivant, pour l'élève, dans un cheminement progressif et cohérent. La séquence est déterminée par le collège et elle implique le choix de l'orientation, le choix des cours, leur ordre et les modalités

d'implantation et de fonctionnement*. Le collège doit s'assurer que par la séquence, les champs d'activités d'une orientation et les objectifs généraux sont couverts.

Le ministère propose la séquence suivante qui se rattache à l'orientation A: *Langue, littérature et société*.

1re session: 601-902-85 *Linguistique*
ou
601-111-85 *Français*

2e session: 601-303-85 *Lecture et analyse*

3e session: 601-103-85 *Communication et écriture*

4e session: 601-935-85 *Littérature et société québécoise*

Les collèges qui choisiront une ou des séquences autres doivent informer officiellement le Service des programmes de la ou des séquences choisies par le collège.

ORIENTATION A: LANGUE, LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ

Description

Cette orientation propose l'étude critique des rapports entre la langue, la littérature et la société, en relation avec le fonctionnement interne des textes.

Champs d'activités

1 — La langue: sa structure, son fonctionnement et les valeurs qu'elle véhicule.

2 — Le fonctionnement des textes littéraires à travers différentes techniques d'analyse.

3 — Les rapports qu'entretiennent les phénomènes linguistiques, les productions littéraires et le contexte socio-historique.

4 — Les relations entre les diverses situations de communication et les types de discours écrits ou oraux qu'elles génèrent.

ORIENTATION B: LECTURE, ANALYSE ET PRODUCTION

Description

Cette orientation propose une démarche axée sur l'analyse et le développement de l'expression et de la créativité par la pratique de textes divers: narratifs, dramatiques, poétiques, critiques ou autres.

Champs d'activités

1 — Les textes littéraires: leurs niveaux de lecture et leur fonctionnement interne.

2 — Le travail de production et son contexte.

3 — La pratique de différents types d'expression et leur analyse critique.

4 — Le discours comme dynamique d'expression et de communication.

5 — Les ressources de la langue dans ses possibilités d'expression et de représentation du réel.

ORIENTATION C: LANGUE, LANGAGE ET COMMUNICATION

Description

Cette orientation propose l'étude de la langue et des langages par le biais de l'analyse critique et de la pratique des différents types de communication.

Champs d'activités

1 — Le phénomène du langage et les composantes de la communication.

2 — Les différentes situations de communication.

3 — Les diverses formes de communication orale et écrite: l'écriture littéraire, journalistique, la communication orale, etc.

4 — La spécificité du texte littéraire dans la problématique de la communication.

5 — Les ressources de la langue à travers différents types de communication.

ORIENTATION D: LANGUE ET DISCOURS LITTÉRAIRE

Description

Cette orientation propose d'étudier la langue, les mécanismes de créativité du langage, les modes de fonctionnement des différents discours, particulièrement à travers les genres littéraires.

Champs d'activités

1 — La spécificité du texte littéraire.

2 — Les mécanismes de la langue dans les discours littéraires et non- littéraires.

3 — Les oeuvres littéraires regroupées selon leur dominante narrative, dramatique, poétique ou autre.

4 — Les formes nouvelles nées de l'éclatement des genres littéraires.

5 — La maîtrise du texte à travers les processus de lecture et d'écriture.

LISTE DES COURS

601-102-85	DISCOURS POÉTIQUE	3-0-3	2
601-103-85	COMMUNICATION ET ÉCRITURES	3-0-3	2
601-111-85	FRANÇAIS	3-0-3	2
601-202-85	THÉÂTRE	3-0-3	2
601-203-85	LECTURE ET ÉCRITURE	3-0-3	2
601-204-85	COMMUNICATIONS ET MÉDIAS	3-0-3	2
601-302-85	DISCOURS NARRATIF	3-0-3	2
601-303-85	LECTURE ET ANALYSE	3-0-3	2
601-402-85	ESSAI	3-0-3	2
601-407-85	LITTÉRATURE DE LA FRANCOPHONIE	3-0-3	2
601-902-85	LINGUISTIQUE	3-0-3	2
601-904-85	LANGUE, COMMUNICATION, SOCIÉTÉ	3-0-3	2
601-935-85	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

Cours de concentration et cours de service

OBJECTIFS

Définir les objectifs des cours de la concentration en lettres françaises équivaut à préciser le sens de la préparation à l'université que nous entendons donner à l'élève. Il convient à cet effet de rappeler d'abord que ces cours, pédagogiquement et culturellement, se situent exactement entre les cours communs et les cours universitaires. Aussi l'acquisition d'habiletés intellectuelles et l'apprentissage de techniques littéraires fondamentales constituent *l'objectif premier* des cours de concentration. Cela signifie que l'université ne doit pas attendre des élèves du cégep une connaissance exhaustive des grands courants littéraires, des auteurs célèbres, des oeuvres classiques, des différents styles, mais plutôt une maîtrise minimale des

* Le collège peut choisir plus d'une orientation et propose alors plus d'une séquence.

techniques propres aux études littéraires: aptitude à lire, habitude de l'analyse textuelle, sens de l'histoire littéraire, perception de la thématique, de la symbologie, du climat d'une oeuvre, etc. Le *deuxième objectif* est indissociable du premier puisqu'il s'agit de l'approfondissement de la langue. Cet approfondissement conditionne l'exploration littéraire et doit amener l'élève à manier différents styles, passant avec succès du compte rendu de lecture à l'explication du texte, à l'exposé personnel, oral et écrit, de critique ou de création. L'atteinte des deux premiers objectifs permettra à l'élève d'être créateur.

LISTE DES COURS

601-121-71	LA POÉSIE FRANÇAISE CONTEMPORAINE	3-0-3	2
601-122-71	LA POÉSIE QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
601-214-71	DE LA RENAISSANCE AU CLASSICISME	3-0-3	2
601-221-71	LE THÉÂTRE FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2
601-231-71	LE THÉÂTRE QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
601-314-71	DE L'ENCYCLOPÉDIE AU RÉALISME	3-0-3	2
601-321-71	LE ROMAN FRANÇAIS CONTEMPORAIN	3-0-3	2
601-331-71	LE ROMAN QUÉBÉCOIS	3-0-3	2
601-414-71	DU SYMBOLISME AU NOUVEAU ROMAN	3-0-3	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2
601-914-79	LES COURANTS LITTÉRAIRES	3-0-3	2
601-921-73	BANDE DESSINÉE ET FIGURATION NARRATIVE (exp.)	3-0-3	2
601-924-67	LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE	3-0-3	2
601-925-67	LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	3-0-3	2
601-926-67	L'ART DE LA COMMUNICATION ORALE	3-0-3	2
601-927-73	LINGUISTIQUE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE	3-0-3	2
601-928-73	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE LINGUISTIQUE ET PHILOLOGIQUE	3-0-3	2
601-929-67	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3	2
601-930-67	LITTÉRATURE ET ÉDUCATION	3-0-3	2
601-934-71	LA LITTÉRATURE AMÉRICAINE	3-0-3	2
601-936-68	LE THÉÂTRE DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3	2
601-937-68	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
601-938-71	CINÉMA ET LITTÉRATURE	3-0-3	2
601-939-71	STYLISTIQUE COMPARÉE	3-0-3	2
601-940-71	LITTÉRATURE POLICIÈRE, FANTASTIQUE, D'ANTICIPATION ET HUMORISTIQUE	3-0-3	2
601-941-71	LE ROMAN DANS LES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES	3-0-3	2
601-942-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4	2 ⅓
601-943-71	ATELIER LITTÉRAIRE	1-2-4	2 ⅓
601-944-85	ÉCRITURE QUÉBÉCOISE ET MODERNITÉ	3-0-3	2
601-945-85	LANGUE, LECTURE ET ÉCRITURE AU FÉMININ	3-0-3	2
601-946-71	LE CONTE, LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3	2
601-950-71	LA CHANSON CONTEMPORAINE	3-0-3	2

880126

602 FRANÇAIS (langue seconde)

OBJECTIFS

Le but principal des cours de la discipline: *Français (langue seconde)* est d'amener l'élève à un niveau de connaissance de la langue qui lui permette de vivre en français au Québec, quelle que soit son orientation.

À partir de l'acquisition des quatre habiletés linguistiques: comprendre, parler, lire, écrire, l'apprentissage s'échelonne sur plusieurs niveaux pour aboutir, par l'étude de la culture, de la civilisation et de la littérature, non seulement à la maîtrise de la langue seconde comme outil de communication, mais encore à une bonne connaissance du milieu dans lequel elle est parlée.

NIVEAUX DE COURS

La population anglophone qui fréquente les cégeps se divise en trois niveaux:

a) *ÉLÉMENTAIRE* Ces élèves, en nombre très restreint, viennent des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers et n'ont jamais étudié le français. Une série distincte de cours s'étalant sur quatre sessions leur est réservée. Ce sont les cours 602-102-72 à 602-402-72.

b) *INTERMÉDIAIRE* Nous retrouvons ici la grande majorité des élèves qui arrivent des high schools, munis de leur diplôme de fin d'études secondaires. Ils ont acquis, à des degrés divers, une certaine maîtrise de la langue: la compréhension et l'expression écrites demeurent, dans la plupart des cas, nettement supérieures à la compréhension auditive et à l'expression orale.

Le programme des cours est conçu de manière à permettre aux élèves de cette catégorie de combler leurs lacunes et de parfaire leur formation. Ce sont les cours de la série 3 (602-AB **3** -YY), où le chiffre des dizaines (B)indique l'approche ou l'accent:

— 602-A **03** -YY signifie que l'enseignement oral a une importance à peu près égale à l'écrit;

— 602-A **13** -YY signifie que le contenu ou la méthode met l'accent sur l'oral;

— 602-A **23** -YY signifie que le contenu ou la méthode met l'accent sur l'écrit.

À cette série vient s'ajouter le cours 602-433-77 destiné à entraîner les élèves à la communication verbale en situation de groupe.

c) *AVANCÉ* Un nombre croissant d'élèves qui arrivent au cégep ont déjà atteint un niveau de compétence qui leur donne immédiatement accès au niveau avancé.

La diversité de leur origine, de leur formation et de leur orientation engendre des besoins et des intérêts variés. Un vaste choix de cours leur est donc proposé: ce sont les cours de la série 602- **9** BC-YY.

LISTE DES COURS

Niveau élémentaire

602-102-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3	2
602-202-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3	2
602-302-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE III	3-0-3	2
602-402-72	FRANÇAIS ÉLÉMENTAIRE IV	3-0-3	2

Niveau intermédiaire

602-113-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE I	3-0-3	2
602-213-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE II	3-0-3	2
602-303-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2
602-313-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2
602-323-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE III	3-0-3	2
602-403-77	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-413-72	FRANÇAIS INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-423-77	FRANÇAIS ÉCRIT INTERMÉDIAIRE IV	3-0-3	2
602-433-77	TABLE RONDE	3-0-3	2
602-443-75	COURS PRATIQUE DE PRONONCIATION FRANÇAISE	3-0-3	2

Niveau avancé

602-901-72	INITIATION À LA LITTÉRATURE ET À LA COMPOSITION	3-0-3	2
602-906-91	LECTURE DE TEXTES FRANÇAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3	2
602-910-90	FRANÇAIS DE L'INFORMATIQUE	3-0-3	2
602-911-77	COMPOSITION	3-0-3	2
602-912-77	LINGUISTIQUE PRATIQUE	3-0-3	2
602-913-72	ÉCHANGES	3-0-3	2
602-914-77	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3	2
602-916-76	INITIATION À LA TRADUCTION	3-0-3	2
602-921-72	ROMAN	3-0-3	2
602-922-77	THÉÂTRE	3-0-3	2
602-924-77	POÉSIE	3-0-3	2
602-925-77	CONTES ET NOUVELLES	3-0-3	2
602-926-77	ESSAI	3-0-3	2
602-931-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE FRANÇAISE	3-0-3	2
602-934-77	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
602-941-77	RÉALITÉS QUÉBÉCOISES	3-0-3	2
602-942-77	THÈMES UNIVERSELS	3-0-3	2
602-943-77	BEAUX-ARTS ET LITTÉRATURE	3-0-3	2
602-944-77	LITTÉRATURE COMPARÉE	3-0-3	2
602-951-77	LE QUÉBEC	3-0-3	2
602-952-77	LA FRANCOPHONIE	3-0-3	2
602-991-72	RECHERCHE ET CRÉATIVITÉ	1-0-5	2

911230

603 ANGLAIS (langue et littérature)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'éducation a pour but de développer la faculté de penser, cette faculté si intimement liée à la faculté de s'exprimer: formuler, organiser, goûter et communiquer aux autres ce que l'intelligence parvient à saisir. L'étude de la langue et de la littérature anglaises permet à l'élève de se développer comme individu dans une société axée sur la communication verbale. À mesure que l'élève prend conscience de sa propre personnalité et de ses processus mentaux, il apprend à communiquer avec les autres et à mieux les comprendre.

Ainsi augmentées, ces capacités deviennent une ressource précieuse, quelles que soient les études que l'élève doit entreprendre, car il faut toujours penser, raisonner et comprendre. Une sensibilité accrue à la langue est un atout important quand il doit approfondir des textes et effectuer des exercices. La maîtrise de cette langue l'aidera également à communiquer les connaissances acquises à ses professeurs et à ses camarades. En effet, s'il est incapable d'exprimer son savoir, il ne pourra faire la preuve de sa compétence dans une matière ni même formuler les questions qui pourraient l'amener lui-même et amener les autres à plus de clarté et de compréhension. Au cégep, plusieurs disciplines exigent de nombreux travaux écrits: sa connaissance de l'anglais devient un outil dont il peut se servir tout autant dans d'autres matières. L'élève devient ainsi plus apte à évaluer et à assimiler l'information qu'il reçoit et mieux préparé pour organiser ses idées sous une forme acceptable.

Les cours d'anglais sont axés sur le *mot* et sur la façon dont il unit l'individu à la société. L'étude de la langue et de la littérature fournit un enrichissement personnel et permet d'être réceptif au monde qui nous entoure et de mieux le comprendre.

Étant donné que la compétence linguistique des élèves doit satisfaire aux exigences des cours de leur collège, la responsabilité relative à la qualité de la langue incombe à l'ensemble du personnel du collège, quelle que soit la discipline. Il relève toutefois de la responsabilité particulière du département d'anglais d'enseigner aux élèves les connaissances linguistiques qui leur permettront d'assimiler l'enseignement reçu et de se sensibiliser à leur culture.

Les collèges anglophones offrent des *cours communs* et des *cours à option*. Tous les élèves doivent suivre *quatre cours communs d'anglais*. Ces cours visent d'abord à initier les élèves à l'étude de la langue et de la littérature, en même temps qu'à développer chez eux la capacité et le goût de lire, d'écrire et de s'exprimer. Ils visent aussi à leur faire approfondir la connaissance de leur héritage culturel, tel qu'il est révélé par la littérature. Il y a également des *cours à option*: ils peuvent servir de *cours de concentration* aux élèves qui suivent les programmes de langue et littérature, de sciences humaines et des arts, et de *cours complémentaires* aux élèves de tous les programmes.

Étant donné qu'il est plus facile d'enseigner les subtilités de la langue par le moyen de la littérature, tous les cours d'anglais comprennent deux parties. En général, un tiers de chaque cours commun de littérature est consacré à l'acquisition des ressources de la langue, et les deux autres tiers, à l'étude de la littérature. Le programme d'anglais est souple et permet de répondre aux besoins variés des élèves.

En plus des cours communs de littérature, on a également conçu des cours communs de langue pour aider les élèves qui doivent parfaire leur compétence linguistique. Il revient à chaque collège de prendre l'initiative de créer un programme équilibré, susceptible de satisfaire les besoins de ses élèves. Dans les diverses catégories, on offre aux élèves un large éventail de cours, conformément aux objectifs de la culture générale: la compétence linguistique et la sensibilisation à la littérature et à la culture. Le collège établit les modalités permettant aux élèves de faire des choix à partir d'une liste de cours décrits dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*.

Cours communs obligatoires dans les collèges anglophones

Groupe A: catégories générales - littérature

OBJECTIFS

Le programme commun de littérature est conçu de façon à amener l'élève à approfondir sa compréhension de son héritage culturel et des traditions littéraires qui lui appartiennent. La richesse de cet héritage impose l'institution de cours communs comportant diverses approches méthodologiques. L'étude de la littérature est l'objectif premier des cours en cause, mais cet objectif ne doit pas évincer le développement de l'écriture, ce qui impose l'application rigoureuse du critère selon lequel l'écriture compte pour un tiers, tant dans le contenu que dans l'évaluation. Chacun des cours des catégories du groupe A doit comporter plusieurs genres et plusieurs auteurs, chacun peut aussi inclure une vaste fresque historique ou culturelle.

LITTÉRATURE NATIONALE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie sont des introductions à l'héritage littéraire de groupes culturels particuliers. Ils visent à initier les élèves à la littérature d'un pays et, grâce à ce contact avec l'esprit imaginatif d'un peuple, leur permettre de prendre conscience des caractères particuliers et universels de la condition humaine, telle qu'elle est exprimée dans la littérature, et d'y être réceptifs.

LISTE DES COURS

603-101-84	LITTÉRATURE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
603-201-84	LITTÉRATURE DE L'ANGLETERRE ET DU COMMONWEALTH	3-0-3	2
603-301-84	LITTÉRATURE AMÉRICAINE	3-0-3	2
603-401-84	OUVRAGES LITTÉRAIRES TRADUITS	3-0-3	2

PÉRIODE HISTORIQUE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie permettent aux élèves de se familiariser avec la littérature d'une période littéraire donnée. Bien qu'une attention particulière soit portée aux événements sociaux et culturels de la période étudiée, les textes littéraires demeurent le centre d'intérêt.

LISTE DES COURS

603-102-84	LITTÉRATURE CLASSIQUE, MÉDIÉVALE ET DE LA RENAISSANCE	3-0-3	2
603-202-84	LITTÉRATURE DES XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES	3-0-3	2
603-302-84	LITTÉRATURE DU XIX[e] SIÈCLE	3-0-3	2
603-402-84	LITTÉRATURE DU XX[e] SIÈCLE	3-0-3	2

ÉTUDES THÉMATIQUES

OBJECTIFS

Les cours thématiques sont une introduction à la littérature par l'exploration de thèmes et de motifs intellectuellement stimulants dans les grandes oeuvres littéraires. L'étude d'une variété de textes groupés par thèmes permet une meilleure compréhension de l'interdépendance à laquelle la littérature fait constamment référence. Bien que l'accent des études thématiques soit mis sur les oeuvres littéraires, des textes et des documents supplémentaires peuvent également être utilisés.

LISTE DES COURS

603-103-84	THÈMES ARCHÉTYPES	3-0-3	2
603-203-84	THÈMES MYTHOLOGIQUES ET RELIGIEUX	3-0-3	2
603-303-84	THÈMES PHILOSOPHIQUES ET PSYCHOLOGIQUES	3-0-3	2
603-403-84	THÈMES SOCIAUX ET POLITIQUES	3-0-3	2

PANORAMA DE LA LITTÉRATURE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie visent à fournir aux élèves les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'évolution littéraire selon le déroulement historique des périodes littéraires. L'observation des caractéristiques, des tendances et des liens, pendant et entre les périodes littéraires, complète l'analyse de certains textes plus qu'elle ne la remplace. Ces cours sont une réflexion sur les relations entre des phénomènes littéraires, historiques et culturels.

LISTE DES COURS

603-104-84	PANORAMA I: DES ORIGINES À 1900	3-0-3	2
603-204-84	PANORAMA II: DE 1500 À NOS JOURS	3-0-3	2
603-304-84	LITTÉRATURE RÉGIONALE	3-0-3	2
603-404-84	FORMES ET GROUPES LITTÉRAIRES	3-0-3	2

LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES MÉDIAS

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie visent à faire découvrir aux élèves les liens qui existent entre les thèmes et les structures littéraires et ceux des médias électroniques. De plus, les objectifs de ces cours sont de permettre aux élèves de se sensibiliser aux processus de création en général, de même que d'examiner comment la langue peut s'enrichir, s'appauvrir ou simplement évoluer sous l'influence des autres médias.

LISTE DES COURS

603-105-84	LITTÉRATURE, MUSIQUE ET ART	3-0-3	2
603-205-84	LITTÉRATURE ET THÉÂTRE	3-0-3	2
603-305-84	LITTÉRATURE ET CINÉMA	3-0-3	2
603-405-84	LITTÉRATURE ET MÉDIAS	3-0-3	2

Groupe B: catégories générales - langue

OBJECTIFS

Un certain nombre d'élèves des collèges a de sérieux problèmes sur le plan de la langue. Pour y remédier, divers programmes particuliers ont été créés. Les cours du groupe B sont conçus comme un programme de rattrapage, tant sur le plan de leur structure que sur le plan des besoins auxquels ils répondent.

Les collèges anglophones ont adopté des tests permettant de classer les élèves et de leur offrir des cours appropriés. L'expérience a démontré qu'un pourcentage des élèves, orientés vers des cours de rattrapage linguistique, les ont acceptés de bonne grâce, étant eux-mêmes conscients de leurs lacunes. Étant donné que la motivation est l'élément essentiel d'une situation d'apprentissage saine, les cours de rattrapage font un emploi abondant de méthodes audiovisuelles; ils comportent de brèves rédactions, des lectures d'un niveau approprié et divers autres appuis fournis par des centres d'apprentissage.

Le programme commun de langue prévoit une série de cours permettant à l'élève d'améliorer son expression orale et écrite. Les quatre catégories de cours de ce groupe représentent divers niveaux de compétence. Les trois premières catégories, à savoir *Langue d'usage*, *Maîtrise de la lecture et de l'écriture*, et *Composition et littérature*, sont des cours de rattrapage de difficulté croissante. Normalement, on inscrira l'élève au cours du niveau qui semble lui convenir d'après les résultats de son test. Les cours de la quatrième catégorie, *Études linguistiques spécialisées*, concernent eux aussi l'usage de la langue, mais on verra plutôt en eux des cours communs pouvant intéresser tous les élèves; ces cours ne sont pas des cours de rattrapage et les élèves n'y profiteront généralement pas des classes peu nombreuses qui se rencontrent normalement aux trois niveaux de rattrapage. Habituellement, les élèves inscrits aux cours de cette catégorie ne l'auront pas été en raison d'un test de classement. Il n'est pas habituel que les élèves choisissent leurs quatre cours communs obligatoires dans les catégories de langue. Lorsque cela se produit, c'est que les circonstances sont considérées comme exceptionnelles et que le collège a expressément recommandé à un élève de suivre un tel programme.

LANGUE D'USAGE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie portent sur l'apprentissage de la langue. Le premier objectif de ces cours d'anglais élémentaire dans le cadre des programmes d'études collégiales est de bien préparer l'élève aux cours de langue des autres niveaux. Ils sont axés sur des exercices de lecture et d'écriture mais ils peuvent comporter des exercices oraux. Ces cours s'adressent aux élèves qui n'ont qu'une connaissance rudimentaire de la langue, même s'ils ont déjà suivi des cours d'anglais.

LISTE DES COURS

603-106-84	LANGUE D'USAGE: PROSE I	3-0-3	2
603-206-84	LANGUE D'USAGE: PROSE II	3-0-3	2
603-306-84	LANGUE D'USAGE: ANGLAIS I	3-0-3	2
603-406-84	LANGUE D'USAGE: ANGLAIS II	3-0-3	2

MAÎTRISE DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie visent à porter la connaissance de la langue de l'élève à un niveau collégial. Le cours permet à l'élève d'acquérir suffisamment de pratique en lecture et en écriture pour suivre les cours de langue anglaise de niveau plus élevé ou les cours du programme commun de littérature. Ces cours servent à affiner les habiletés d'interprétation et d'expression de l'élève dont la lecture et l'écriture, bien que fonctionnelles, nécessitent des connaissances plus approfondies.

LISTE DES COURS

603-107-84	INITIATION À L'ESSAI	3-0-3	2
603-207-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-307-84	LE JOURNAL PERSONNEL	3-0-3	2
603-407-84	L'ÉTUDE DE CAS	3-0-3	2

COMPOSITION ET LITTÉRATURE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie remplissent une double fonction: pour les élèves dont les habiletés langagières sont satisfaisantes mais plutôt faibles, ils servent d'introduction aux études littéraires de l'enseignement collégial en mettant plus l'accent sur l'interprétation de textes et sur la composition d'essais littéraires que ne le font les cours communs de littérature: ils servent également de transition entre les cours de niveau inférieur et les cours communs. Bien que ces cours portent sur l'étude de la littérature et sur les productions de divers médias, les exercices de rédaction en constituent l'objet principal.

LISTE DES COURS

603-108-84	INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-208-84	MOTIFS LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-308-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-408-84	L'ÉTUDE DES MÉDIAS	3-0-3	2

ÉTUDES LINGUISTIQUES SPÉCIALISÉES

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie sont de niveau plus avancé. Ils offrent à l'élève la possibilité de parfaire leur expression écrite dans des domaines variés ou s'apparentant, par leur contenu, aux cours de langue de l'enseignement collégial. Les élèves peuvent ainsi acquérir les connaissances nécessaires pour bien communiquer dans des domaines spécialisés de la langue d'usage ou encore, en ce qui a trait au cours de linguistique, se familiariser avec le fonctionnement de la langue. Dans les deux cas, il s'agit d'acquérir la maîtrise des connaissances mêmes d'une pensée critique, lucide et imaginative.

LISTE DES COURS

603-109-84	LA LINGUISTIQUE	3-0-3	2
603-209-84	LA RHÉTORIQUE	3-0-3	2
603-309-84	LE JOURNALISME	3-0-3	2
603-409-84	LA CRÉATION LITTÉRAIRE	3-0-3	2

Groupe C: catégories particulières

OBJECTIFS

Les diverses catégories du groupe C sont clairement définies, même si l'objectif sous-jacent demeure, comme dans le cas des *catégories générales-littérature*, de familiariser les élèves avec leur héritage littéraire et de leur faire comprendre l'importance de bien écrire. Comme l'un des objectifs fondamentaux des cours communs d'anglais est de promouvoir la culture générale, chaque élève ne peut prendre plus d'un cours de chacune des catégories particulières. Chacun peut toutefois choisir plusieurs cours appartenant à des catégories différentes de ce groupe ou compléter ses choix avec des cours des groupes A et B.

LISTE DES COURS

603-110-84	LA POÉSIE	3-0-3	2
603-120-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-130-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-140-84	LE ROMAN	3-0-3	2
603-150-84	LE THÉÂTRE	3-0-3	2
603-160-84	CHEFS-D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE	3-0-3	2
603-170-84	AUTEURS PARTICULIERS	3-0-3	2

Cours à option de langue et littérature anglaise (Cours de concentration et cours de service)

OBJECTIFS

Le groupe de cours à option s'ajoute aux quatre cours communs obligatoires pour les élèves qui postulent un diplôme d'études collégiales. Les cours de concentration et de service ne peuvent remplacer des cours communs. Ce sont des cours de concentration qui s'adressent aux élèves inscrits aux programmes Lettres, Sciences humaines et Arts, ou peuvent être des cours de service pour les élèves participant à d'autres programmes.

Dans certains cas, les cours de concentration et de service feront obligatoirement partie d'une formation professionnelle particulière ou du programme de groupes présentant des besoins spéciaux. Dans la plupart des cas, toutefois, les cours de concentration et de service visent les élèves qui désirent poursuivre leurs études en littérature au niveau universitaire ou qui, pour des motifs d'intérêt personnel, veulent les inclure dans leur programme d'études.

Les cours de concentration et de service sont un élément important du programme des collèges. Ce qui les distingue des cours communs, c'est qu'ils répondent à des besoins particuliers ou permettent une spécialisation plus grande pour les élèves ayant déjà atteint un niveau de compétence satisfaisant au collégial dans la connaissance de la langue et de la littérature. Ils ouvrent la porte sur des études intensives, sortant du cadre général du programme commun.

CRÉATION LITTÉRAIRE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie concernent la rédaction de romans, de poèmes ou de pièces de théâtre. Des modèles littéraires sont aussi à l'étude afin d'affiner les capacités d'analyse et de rédaction des élèves, d'élargir leur créativité grâce à l'exploration de styles et de techniques. La méthode utilisée en classe variera selon le genre littéraire étudié dans un cours particulier: analyses de modèles faites en classe, ateliers sur des problèmes d'écriture ou de création littéraire particuliers, discussions de travaux d'élèves, lectures, travaux ou représentations de pièces de théâtre conçus pour la classe. L'évaluation se fait en fonction des progrès et de la participation de l'élève au cours.

LISTE DES COURS

603-912-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: PROSE I	3-0-3	2
603-922-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: PROSE II	3-0-3	2
603-932-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: POÉSIE I	3-0-3	2
603-942-84	CRÉATION LITTÉRAIRE: POÉSIE II	3-0-3	2

ÉTUDES INDIVIDUELLES

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie sont destinés aux élèves qu'un domaine précis de la littérature anglaise intéresse particulièrement; il peut s'agir d'un genre, d'un thème ou d'une période déterminés. Une étude intensive du domaine choisi par l'élève est alors élaborée sous la direction d'un enseignant du département d'études anglaises. Comme pour tous les cours d'anglais, ces cours visent à développer les capacités d'interprétation, d'analyse et de communication orale et écrite de l'élève. Ce dernier s'entend avec l'enseignant sur le sujet d'étude; la matière du cours (lectures et travaux) est également établie d'avance; les études individuelles sont une méthode d'enseignement par des travaux dirigés. Dans le cas où un même ensei-

gnant dirige plusieurs élèves, la matière peut être abordée sous forme de séminaires et de travaux pratiques.

LISTE DES COURS

603-913-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: PROSE	3-0-3	2
603-923-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: POÉSIE	3-0-3	2
603-933-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: MÉDIAS	3-0-3	2
603-943-84	ÉTUDES INDIVIDUELLES: LINGUISTIQUE	3-0-3	2

LINGUISTIQUE

OBJECTIFS

Les cours de cette catégorie s'adressent aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances de la langue. Les cours sont très variés, allant des usages de la langue les plus simples jusqu'aux plus complexes. Ces cours permettent aux élèves de comprendre la théorie du langage et de se familiariser avec les complexités de certains sujets dont traite la linguistique.

LISTE DES COURS

603-916-84	LINGUISTIQUE: LANGUE ANGLAISE I	3-0-3	2
603-926-84	LINGUISTIQUE: LANGUE ANGLAISE II	3-0-3	2
603-936-84	LINGUISTIQUE: THÉORIE I	3-0-3	2
603-946-84	LINGUISTIQUE: THÉORIE II	3-0-3	2

CATÉGORIES PARTICULIÈRES

LISTE DES COURS

603-901-84	THÈMES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-902-84	PÉRIODES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
603-904-84	LA CRITIQUE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-905-84	LA POÉSIE	3-0-3	2
603-906-84	LA NOUVELLE	3-0-3	2
603-907-84	L'ESSAI LITTÉRAIRE	3-0-3	2
603-908-84	LE ROMAN	3-0-3	2
603-909-84	LE THÉÂTRE	3-0-3	2
603-910-84	AUTEURS PARTICULIERS	3-0-3	2
603-911-84	LITTÉRATURE UNIVERSELLE	3-0-3	2
603-914-84	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION ÉCRITE	3-0-3	2
603-915-84	LANGUE DES AFFAIRES	3-0-3	2
603-917-84	MONITORAT	3-0-3	2

880126

604 ANGLAIS (langue seconde)

Cours d'apprentissage

OBJECTIFS

Ces cours ont pour objectif de permettre à l'élève l'acquisition de la langue anglaise comme langue seconde.

Dans les cours 604-101-82 à 604-104-82, l'enseignement vise à donner à l'élève les automatismes nécessaires à la compréhension et à l'expression de la langue parlée, tout en lui permettant de saisir et de rendre par écrit, au niveau du cours 604-104-82, les éléments déjà acquis sous leur forme sonore.

Les cours 604-301-82 à 604-901-82, tout en continuant à perfectionner les automatismes de la langue parlée, mettent l'accent sur la langue écrite et visent plus particulièrement à apporter à l'élève la connaissance pratique d'éléments lexicaux et structuraux plus complexes, de façon à le rendre apte, au sortir du cours 604-901-82, à comprendre des textes et des documents sonores préparés pour des anglophones.

LISTE DES COURS

604-101-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE I	2-1-3	2
604-102-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE II	2-1-3	2
604-103-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE III	2-1-3	2
604-104-82	ANGLAIS ÉLÉMENTAIRE IV	2-1-3	2
604-301-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE I	2-1-3	2
604-302-82	ANGLAIS INTERMÉDIAIRE II	2-1-3	2
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	2-1-3	2

Cours de langue avancée

OBJECTIF

Les cours avancés de langue sont offerts à des élèves classés bilingues qui veulent s'exprimer avec subtilité dans la langue anglaise, parlé ou écrite. Le niveau de l'élève est établi à partir d'un test de classement ou après réussite du cours 604-901-82.

LISTE DES COURS

604-902-83	COMPOSITION I	3-0-3	2
604-903-83	COMPOSITION II	3-0-3	2
604-906-83	TRADUCTION I	3-0-3	2
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3	2
604-919-83	RECHERCHE DIRIGÉE	3-0-3	2
604-926-83	TRADUCTION II	3-0-3	2
604-928-83	LECTURE I	3-0-3	2
604-929-83	LECTURE II	3-0-3	2

Cours à des fins spécifiques

OBJECTIF

Les cours, à des fins particulières, visent à introduire l'élève au langage technique d'une option professionnelle ou d'une discipline précise.

LISTE DES COURS

604-105-88	RAPPORTS AÉRONAUTIQUES	3-0-2	1 ⅔
604-303-91	LECTURE DE TEXTES ANGLAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2
604-309-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES I	3-0-3	2
604-317-90	ANGLAIS DE L'INFORMATIQUE	3-0-3	2
604-908-83	ANGLAIS DES AFFAIRES B	3-0-3	2
604-909-83	ANGLAIS À DES FINS SPÉCIFIQUES II	3-0-3	2

Cours de littérature et de civilisation

OBJECTIF

Les cours de littérature et de civilisation ont comme objectif général de permettre aux élèves bilingues de parachever l'apprentissage de la langue seconde en l'employant comme diffuseur de culture ou de communication.

LISTE DES COURS

604-911-83	INTRODUCTION AUX GENRES LITTÉRAIRES	3-0-3	2
604-912-83	THÉÂTRE	3-0-3	2
604-914-83	NOUVELLE	3-0-3	2
604-915-83	ROMAN	3-0-3	2
604-916-83	LITTÉRATURE CANADIENNE ANGLAISE	3-0-3	2

911230

LANGUES ÉTRANGÈRES MODERNES

PRÉAMBULE

Les objectifs et perspectives d'études universitaires qui suivent s'appliquent aux disciplines 607-ESPAGNOL, 608-ITALIEN, 609-ALLEMAND, 610-RUSSE et 611-HÉBREU dont la liste des cours est présentée dans les cinq prochaines pages.

OBJECTIFS

L'éclatement des frontières géographiques et la complexité du monde amènent l'homme à multiplier ses "échanges" s'il veut avoir une vue suffisamment complète et universelle du monde actuel. Directement confronté au problème de la communication entre les peuples, l'homme doit surmonter l'obstacle des langues. La connaissance des langues modernes, longtemps considérée comme secondaire ou réservée à quelques-uns, devient un outil indispensable à l'homme d'aujourd'hui. C'est ainsi que le rapport Parent l'a compris en prônant l'étude des langues étrangères modernes dans les maisons d'enseignement du Québec. Le programme proposé devra répondre aux besoins exprimés plus haut.

Les cours XXX-101-YY, XXX-201-YY, XXX-301-YY, XXX-401-YY ont comme objectif général de faire acquérir à l'élève les connaissances d'une langue étrangère en vue d'études universitaires. Le niveau des connaissances linguistiques atteint devrait représenter un atout supplémentaire pour les élèves qui se dirigent vers le marché du travail.

Les cours XXX-901-YY et XXX-902-YY sont des cours de langue avancés. Quant aux cours de littérature et de civilisation, ils permettent aux élèves de parachever l'apprentissage de la langue en l'employant pour transmettre une culture.

Une série de cours spécialisés donnent aux élèves qui se destinent au marché du travail une formation précise et très utile dans des professions bien définies.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

L'apprentissage d'une troisième langue au collégial est considéré aujourd'hui comme un avantage pour les études universitaires en général et, de plus en plus, un préalable pour certaines études à la faculté des lettres. Dans la plupart des facultés, au doctorat et même à la maîtrise, on demande la connaissance d'une troisième langue.

Les élèves en linguistique, en histoire, en géographie, en sciences sociales, en sciences pures et appliquées, en philosophie, en arts et en musique, ont intérêt à posséder une langue supplémentaire pour parfaire leurs connaissances dans leur domaine respectif.

Les débouchés pour les diplômes d'université en langues étrangères sont nombreux: enseignement, traduction, interprétation simultanée, journalisme, organismes gouvernementaux, agences diplomatiques et associations particulières.

Le marché du travail réclame des gens qui maîtrisent une troisième langue; c'est le cas de l'industrie du tourisme, des agences de voyage, du secrétariat des commerces, des associations à caractère international et des grandes sociétés. Ces demandes se font chaque jour plus pressantes. Il va de soit que tous les gens ont intérêt à acquérir une troisième langue pour le marché du travail d'aujourd'hui, et surtout pour celui de demain.

870304

607 ESPAGNOL

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page titrée *Langues étrangères modernes.*

LISTE DES COURS

607-101-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
607-101-89	ESPAGNOL I	3-0-3	2
607-201-70	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
607-201-89	ESPAGNOL II	3-0-3	2
607-301-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2 ⅓
607-301-89	ESPAGNOL III	3-0-3	2
607-401-70	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2 ⅓
607-401-89	ESPAGNOL IV	3-0-3	2
607-411-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-412-70	INTRODUCTION À LA CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINE	3-0-3	2
607-421-70	LE ROMAN ESPAGNOL CONTEMPORAIN	3-0-3	2
607-422-70	LE ROMAN HISPANO-AMÉRICAIN CONTEMPORAIN	3-0-3	2
607-423-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-424-70	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE HISPANO-AMÉRICAINE	3-0-3	2
607-425-70	LE XX[e] SIÈCLE HISPANIQUE	3-0-3	2
607-426-70	COURS MONOGRAPHIQUE	3-0-3	2
607-427-75	CIVILISATION ESPAGNOLE	3-0-3	2
607-901-76	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3	2
607-901-89	ESPAGNOL AVANCÉ	3-0-3	2
607-902-76	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3	2
607-902-90	COURS DE CONVERSATION	3-0-3	2
607-911-76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE I	1-2-3	2
607-912 76	ESPAGNOL SPÉCIALISÉ ET TECHNIQUE II	1-2-3	2

910121

608 ITALIEN

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page titrée *Langues étrangères modernes*.

LISTE DES COURS

608-101-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
608-201-81	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
608-301-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2 1/3
608-302-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE I	3-0-3	2
608-401-81	ITALIEN INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2 1/3
608-402-81	ITALIEN LANGUE D'ORIGINE II	3-0-3	2
608-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE I	3-0-3	2
608-412-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ITALIENNE II	3-0-3	2
608-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ITALIENNE	3-0-3	2
608-423-81	INTRODUCTION À LA COMPOSITION ITALIENNE	3-0-3	2
608-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2
608-911-70	ITALIEN COMMERCIAL	3-0-3	2
608-912-81	COMPOSITION ET STYLISTIQUE	3-0-3	2

870304

609 ALLEMAND

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page titrée *Langues étrangères modernes*.

LISTE DES COURS

609-101-91	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE I	2-1-3	2
609-201-91	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE II	2-1-3	2
609-301-91	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE I	2-1-3	2
609-401-91	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE II	2-1-3	2
609-411-81	INTRODUCTION À LA CIVILISATION ALLEMANDE	3-0-3	2
609-421-81	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE ALLEMANDE	3-0-3	2
609-422-81	ÉTUDE APPROFONDIE D'UN AUTEUR ALLEMAND	3-0-3	2
609-423-81	ÉTUDE D'UN GENRE LITTÉRAIRE	3-0-3	2
609-901-81	LANGUE AVANCÉE I	3-0-3	2
609-902-81	LANGUE AVANCÉE II	3-0-3	2
609-911-81	TRADUCTION: THÈMES ET VERSIONS	3-0-3	2
609-912-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE I	3-0-3	2
609-913-81	ALLEMAND COMMERCIAL ET TECHNIQUE II	3-0-3	2

911230

610 RUSSE

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page titrée *Langues étrangères modernes*.

LISTE DES COURS

610-101-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
610-201-74	RUSSE ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
610-301-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2 ⅓
610-401-74	RUSSE INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2 ⅓
610-411-68	INTRODUCTION À LA CIVILISATION RUSSE	3-0-3	2
610-502-68	INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE RUSSE	3-0-3	2
610-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2

870304

611 HÉBREU

Voir les objectifs et les perspectives d'études universitaires à la page titrée *Langues étrangères modernes*.

LISTE DES COURS

611-101-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE I	3-0-6	3
611-201-71	HÉBREU ÉLÉMENTAIRE II	3-0-6	3
611-301-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE I	3-0-4	2 ⅓
611-401-71	HÉBREU INTERMÉDIAIRE II	3-0-4	2 ⅓
611-411-75	INTRODUCTION À LA CIVILISATION BIBLIQUE D'ISRAËL	3-0-3	2
611-901-75	LANGUE AVANCÉE	3-0-3	2
611-954-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE I	3-0-3	2
611-964-71	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE MODERNE II	3-0-3	2

870304

612 YIDDISH

NOTE SUR LES ÉTUDES JUIVES

Cette section décrit un certain nombre de cours: yiddish (langue et littérature), histoire juive, philosophie, sciences religieuses; ces cours se rapportent aux études juives.

Depuis quelques années, un programme extensif des études juives est instauré aux universités McGill et Sir George-Williams et une initiative similaire est projetée à l'université de Montréal.

En vue de rendre ce programme d'études juives plus intéressant, il a été retenu qu'il devrait également être dispensé au collégial, afin de fournir les éléments de base nécessaires aux études universitaires et encourager la continuité de telles études.

OBJECTIFS

L'introduction d'études juives au collégial permet à l'élève d'origine juive et également aux autres élèves de poursuivre ces études sur les connaissances de base des origines et de l'identité culturelle juive. Ces cours permettent aussi aux élèves d'acquérir une compréhension de leur propre héritage, de leur communauté, tels qu'ils existaient dans le passé et tels qu'ils existent dans le Québec d'aujourd'hui.

LISTE DES COURS

612-101-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE I	3-0-3	2
612-102-74	YIDDISH ÉLÉMENTAIRE II	3-0-3	2
612-103-74	LITTÉRATURE CANADIENNE JUIVE	3-0-3	2
612-201-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE I	3-0-3	2
612-202-74	YIDDISH INTERMÉDIAIRE II	3-0-3	2
612-203-74	LITTÉRATURE MONDIALE JUIVE	3-0-3	2
612-301-74	LITTÉRATURE YIDDISH I	3-0-3	2
612-302-74	LITTÉRATURE YIDDISH II	3-0-3	2
612-303-74	LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE	3-0-3	2
612-403-74	LITTÉRATURE YIDDISH	3-0-3	2

870304

613 CHINOIS

LISTE DES COURS

613-101-72	CHINOIS (Mandarin) I	3-0-3 2
613-201-71	CHINOIS (Mandarin) II	3-0-3 2

870304

614 LANGUES AUTOCHTONES

LISTE DES COURS

614-101-74	MOHAWK I	2-1-3 2
614-102-74	MICMAC I	2-1-3 2
614-201-74	MOHAWK II	2-1-3 2
614-202-74	MICMAC II	2-1-3 2
614-301-74	MOHAWK III	3-0-3 2
614-302-74	MICMAC III	3-0-3 2
614-401-74	MOHAWK IV	3-0-3 2
614-402-74	MICMAC IV	3-0-3 2

870304

615 LANGUES ANCIENNES

OBJECTIFS

Alors que l'homme d'aujourd'hui, affrontant de nouveaux défis, remet en question le monde contemporain, les humanités gréco-latines lui offrent l'occasion de le faire avec plus de profondeur, l'amenant à retourner à sa source l'élan initial qui a donné naissance à la civilisation de l'Occident.

À cette fin, la démarche proposée à l'élève comprend deux étapes. La première consiste à voir comment, situés dans un contexte précis, Grecs et Latins ont su créer une façon inédite d'être, de penser et de vivre; comment se sont posés à eux les grands problèmes et les défis que doit affronter l'Homme; en quels termes ils les ont formulés et quelles solutions ils ont proposées. La seconde étape consiste en une réflexion critique, à la lumière des situations et des oeuvres contemporaines, sur leur vision du monde, soit que nous nous en inspirions encore, soit que nous la contestions, la renouvelions ou la dépassions.

De cette recherche, l'un des instruments les plus riches et les plus féconds est sans doute le trésor des lettres anciennes. L'étude des littératures grecque et latine offrira à l'élève un contact vivant avec la pensée des grands esprits de la Grèce et de Rome, ainsi qu'avec les formes diverses qu'a empruntées leur génie pour exprimer les découvertes de l'Homme sur lui-même.

Cette démarche serait sans doute incomplète si aux lettres ne venait s'ajouter l'ensemble des documents que nous révèle l'archéologie et qui, se conjuguant aux textes anciens, permettent aux spécialistes de diverses disciplines (sociologie, psychologie, sciences religieuses, économie) de porter un regard plus juste et plus pénétrant qui nous permette enfin, par delà leurs révélations précieuses sur le monde antique, de nous comprendre mieux nous-mêmes et d'apprécier plus justement l'héritage qui nous a été légué.

La connaissance de l'Antiquité pour elle-même reste une forme de la recherche scientifique, ni plus ni moins gratuite que les autres secteurs qui font l'objet de la curiosité de l'homme sur lui-même.

Langues grecque et latine

OBJECTIFS

Les cours de langues anciennes constituent un secteur important et indispensable de l'enseignement des humanités gréco-latines. La première série de cours de langues grecque et latine comportent une initiation à la langue qui s'adresse aux débutants, suivie d'une étude plus approfondie de la grammaire et de la stylistique. C'est aux élèves qui ont une connaissance de base de la langue grecque ou latine que s'adresse la seconde série. elle consiste dans l'étude des auteurs, dans la langue originale, en prose et en poésie.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Il faut bien souligner qu'un cours de civilisations anciennes qui veut atteindre sa pleine valeur scientifique, intellectuelle et humaine devrait être complété par un cours de langue.

D'autre part, l'apprentissage des langues anciennes est très important pour ceux dont les études ultérieures exigeront le maniement de textes grecs et latins: philosophie, littérature, histoire de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, sciences religieuses, théologie, etc.

Ces cours enfin constituent une bonne introduction aux sciences du langage et favorisent une connaissance nuancée de la langue française et des autres langues modernes occidentales.

L'élève qui veut poursuivre l'étude du latin ou du grec dans une faculté des lettres doit avoir atteint la formation équivalente à deux cours suivis au collégial (voir structures d'accueil).

a) *Langue grecque*

LISTE DES COURS

615-101-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE I	3-0-3	2
615-201-76	INITIATION À LA LANGUE GRECQUE II	3-0-3	2
615-301-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES I	3-0-3	2
615-401-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE GRECQUES II	3-0-3	2
615-901-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: PROSE I	3-0-3	2
615-911-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: PROSE II	3-0-3	2
615-921-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: POÉSIE I	3-0-3	2
615-931-76	ÉTUDE DES AUTEURS GRECS DANS LA LANGUE: POÉSIE II	3-0-3	2
615-941-76	L'ÉPOPÉE ET LE LYRISME GRECS	3-0-3	2
615-951-76	LA TRAGÉDIE GRECQUE	3-0-3	2
615-961-76	LA COMÉDIE GRECQUE	3-0-3	2

b) *Langue latine*

OBJECTIFS

Le but premier que l'on vise dans l'enseignement du latin est la connaissance d'une civilisation qui est à l'origine de la nôtre. Or, la langue est le principal moyen de transmission de la civilisation latine; par elle s'établit entre les Romains et nous la relation de filiation qui nous caractérise. On cherchera à connaître suffisamment le vocabulaire et les structures grammaticales du latin pour lire et comprendre les oeuvres des auteurs.

Ainsi, l'étude de la langue latine aidera à mieux connaître la langue française, qui emprunte au latin 36 000 mots de son vocabulaire, et à mieux apprécier le style des auteurs des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, profondément marqué par l'influence du latin.

De plus, le maniement du latin, s'il est conduit avec goût et souci de perfection, favorise l'esprit d'analyse et l'esthétique du français.

LISTE DES COURS

615-102-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE I	3-0-3	2
615-202-76	INITIATION À LA LANGUE LATINE II	3-0-3	2

615-302-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES I	3-0-3	2
615-402-76	GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE LATINES II	3-0-3	2
615-902-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: PROSE I	3-0-3	2
615-912-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: PROSE II	3-0-3	2
615-922-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: POÉSIE I	3-0-3	2
615-932-76	ÉTUDE DES AUTEURS LATINS DANS LA LANGUE: POÉSIE II	3-0-3	2
615-942-76	L'ÉPOPÉE ET LE LYRISME ROMAINS	3-0-3	2
615-952-76	LA COMÉDIE ET LA SATIRE À ROME	3-0-3	2

c) *Littératures grecque et latine en traduction*

LISTE DES COURS

615-303-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION I	3-0-3	2
615-313-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION I	3-0-3	2
615-403-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE GRECQUE EN TRADUCTION II	3-0-3	2
615-413-76	INITIATION À LA LITTÉRATURE LATINE EN TRADUCTION II	3-0-3	2
615-923-76	LA COMÉDIE ANTIQUE	3-0-3	2

880126

616 ARABE

LISTE DES COURS

616-101-78 ARABE ÉLÉMENTAIRE I 3-0-3 2

870304

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

STRUCTURE DES PROGRAMMES

Selon le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (D.E.C.) se composent comme suit:

18 ⅔ unités de cours obligatoires:

- — 2 ⅔ unités d'éducation physique
- — 8 unités de philosophie ou *humanities*
- — 8 unités de langue et littérature

plus

de 24 à 32 unités de cours de concentration,
ou
de 32 à 65 unités de cours de spécialisation;

plus

8 unités de cours complémentaires.
— Ces cours sont choisis dans des disciplines n'apparaissant pas au champ de concentration ou de spécialisation

Total: de 50 ⅔ à 58 ⅔ unités pour un programme de formation générale
de 58 ⅔ à 91 ⅔ unités pour un programme de formation professionnelle

DISPOSITIONS RELATIVES AUX COURS OBLIGATOIRES

Dans le présent cahier, les cours obligatoires qui se retrouvent dans chaque programme sont les suivants:

les cours d'éducation physique: 2 ⅔ unités;

Les cours d'éducation physique sont composés d'activités totalisant 120 heures. Pour des fins administratives, ces activités sont codifiées 109-XXX-15 et 109-XXX-30.

les cours de philosophie: 8 unités;

340-101-84	PHILOSOPHIE, PENSÉE ET DISCOURS	3-0-3
340-201-84	L'ÊTRE HUMAIN ET SON MILIEU	3-0-3
340-301-84	LES CONCEPTIONS DE L'ÊTRE HUMAIN	3-0-3
340-401-84	ÉTHIQUE ET POLITIQUE	3-0-3

Dans le cas des collèges anglophones les cours de philosphie (340) peuvent être remplacés par des cours de *humanities (345)* suivants:

345-101-82	VISIONS DU MONDE	3-0-3
345-201-82	LA CONNAISSANCE	3-0-3
345-301-82	LA CRÉATIVITÉ	3-0-3
345-401-82	VALEURS HUMAINES ET QUESTIONS SOCIALES	3-0-3

les cours de langue et littérature: 8 unités;

LANGUE ET LITTÉRATURE (I)	3-0-3
LANGUE ET LITTÉRATURE (II)	3-0-3
LANGUE ET LITTÉRATURE (III)	3-0-3
LANGUE ET LITTÉRATURE (IV)	3-0-3

Dans les collèges francophones, cette discipline porte le numéro 601. C'est le collège qui établit les cours offerts dans cette série. Parmi les cours obligatoires, le collège peut choisir jusqu'à deux cours de français correctif. Dans les collèges anglophones, cette discipline porte le numéro 603. C'est le collège qui établit les cours offerts dans cette série.

PROGRAMMES DE FORMATION GÉNÉRALE

(Ordre numérique)

NATURE DES PROGRAMMES

Les programmes de formation générale conduisant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont les suivants:

200.01	Sciences;
300.01	Sciences humaines;
500.01	Arts;
500.02	Musique;
500.04	Arts plastiques;
600.01	Lettres;
600.03	Sciences de la parole.

L'élève qui complète avec succès le programme:

200.01	reçoit un D.E.C. en Sciences;
300.01	reçoit un D.E.C. en Sciences humaines;
500.01	reçoit un D.E.C. en Arts;
500.02	reçoit un D.E.C. en Musique;
500.04	reçoit un D.E.C. en Arts plastiques;
600.01	reçoit un D.E.C. en Lettres;
600.03	reçoit un D.E.C. en Sciences de la parole.

Les programmes 200.01, 500.01 et 600.01 deviendront, éventuellement, des programmes cadres et leur contenu paraîtra dans cette section. Pour le moment, seuls les quatre programmes 300.01, 500.02, 500.04 et 600.03 présentent un contenu défini.

LES PRÉALABLES DU SECONDAIRE

– Avoir réussi les cours suivants du secondaire:

Pour le programme 200.01:

– Mathématique 064-536 ou l'équivalent,
– Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme),
– Chimie 564.

Pour le programme 300.01:

– Aucun préalable

Toutefois l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires demande la réussite au collégial de certains cours qui exigent comme préalable le cours Mathématique 064-536 du secondaire. L'élève qui n'aurait pas ce préalable peut l'obtenir en suivant au collégial un cours équivalent hors programme.

Pour le programme 500.02:

– Musique 534 ou (524 ou 534, ancien programme).

Pour les autres programmes en 500.00 et pour les programmes en 600.00:

– Aucun préalable

CONTENU D'UN PROGRAMME*

Un programme de formation générale, d'une durée normale de quatre sessions (2 ans), comporte:

- les cours obligatoires:
  - 2 2/3 unités d'éducation physique,
  - 8 unités de philosophie ou *humanities*,
  - 8 unités de langue et littérature;
- plus des cours de concentration dans les disciplines générales de l'enseignement collégial.
- plus 8 unités de cours complémentaires.

* À l'exception des programmes 300.01, 500.02, 500.04 et 600.03 qui présentent un contenu cadre.

200.01 SCIENCES (1985)

Selon la règle transitoire de composition des programmes de diplôme d'études collégiales, ce programme se compose comme suit:

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus 12 cours dans 3 ou 4 disciplines choisies parmi les disciplines suivantes:

Informatique	Biologie
Mathématique	Chimie
Philosophie	Physique et géologie*
Sciences de la religion	

Pour l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires, le champ de concentration est déterminé en tout ou en partie, tel que les structures d'accueil universitaires le précisent.

plus 8 unités de cours complémentaires.

* Pour les fins de la concentration, ces deux disciplines sont considérées comme n'en constituant qu'une.

911230

300.01 Sciences humaines (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *54 ⅔ unités*

FINALITÉ

Préparer adéquatement les élèves à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux propres aux sciences humaines, et en contribuant à leur formation générale personnelle.

OBJECTIFS

Connaissances

1.1 Connaître les principaux faits faisant l'objet de l'analyse des disciplines du programme.

1.2 Connaître, par leurs écrits, les principaux auteurs dans les disciplines du programme et les différentes approches méthodologiques d'une même discipline.

1.3 Comprendre les concepts fondamentaux des disciplines du programme et leur évolution dans le temps.

1.4 Établir les relations entre les principaux faits ou concepts.

1.5 Comprendre quelques théories ou modèles des disciplines du programme, leurs limites, leur complémentarité, et leurs conséquences éventuelles.

Méthodologie

2.1 Développer des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures.

2.2 Utiliser les éléments essentiels de la méthodologie en sciences humaines: raisonnement hypothético-déductif, argumentation rationnelle, démarche scientifique.

2.3 Réaliser toutes les étapes d'une recherche scientifique de base en suivant les procédés propres à un ensemble, ou à l'une ou l'autre, des méthodes de sciences humaines.

2.4 Utiliser les méthodes quantitatives pertinentes aux sciences humaines.

2.5 Interpréter correctement les nouvelles, les articles généraux, et divers indices quantitatifs véhiculés dans le quotidien social et personnel de l'élève.

2.6 Réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines.

Langage

3.1 Utiliser, en langue maternelle, le vocabulaire de base des sciences humaines.

3.2 Traiter des sujets propres aux disciplines choisies dans une langue claire et correcte, en utilisant un niveau de langage approprié au type de communication choisi et à l'auditoire visé.

3.3 Comprendre, en langue seconde, l'essentiel des textes portant sur les sciences humaines.

LES RÈGLES D'ORGANISATION

1. Un minimum de vingt-huit (28) unités de cours de concentration, dont un minimum de vingt (20) unités provenant des cours de la partie ministérielle.
2. Un maximum de huit (8) unités dans une même discipline.
3. Un maximum de six (6) disciplines dans les cours de concentration, hormis les cours de méthodologie.
4. Une activité visant spécifiquement l'atteinte de l'objectif 2.6 doit se faire à l'intérieur des cours disciplinaires de la quatrième session.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'élève qui a réussi le cours de mathématiques 201-307-77 ou 201-337-77 avant son inscription en sciences humaines, peut être considéré comme ayant atteint le même niveau que celui du 360-300-91. Dans un tel cas, le cours de mathématiques serait comptabilisé comme étant *hors-disciplines* pour fins d'application des règles d'organisation.

   Il va de même pour l'élève qui doit suivre un des deux mêmes cours de mathématiques afin de répondre aux structures d'accueil universitaires.
2. L'élève qui désire suivre d'autres cours de langue seconde que ceux figurant dans la liste des cours de concentration les choisira comme cours complémentaires, jusqu'à un maximum de huit (8) unités dans la discipline.
3. Uniquement pour fins d'application de la règle d'organisation no. 2 (maximum de huit unités dans une même discipline), les disciplines 401 et 410 sont considérées comme une seule discipline.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie ou humanities
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

COURS DE CONCENTRATION: PARTIE MINISTÉRIELLE

Tronc commun ministériel

300-300-91	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
330-910-91	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
350-102-91	INTRODUCTION À LA PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
360-300-91	MÉTHODES QUANTITATIVES EN SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
383-920-90	ÉCONOMIE GLOBALE	3-0-3	2

et un cours parmi les sept cours suivants:

320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
332-903-91	À LA RECHERCHE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2

381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2
387-960-91	INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2

8 unités choisies parmi les cours suivants:

320-103-91	LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
320-212-91	L'ESPACE URBAIN	2-1-3	2
320-215-91	DYNAMIQUE DES ESPACES MONDIAUX	2-1-3	2
320-311-91	L'ESPACE QUÉBÉCOIS	2-1-3	2
330-951-91	LES FONDEMENTS HISTORIQUES DU QUÉBEC CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-961-91	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	3-0-3	2
330-972-91	HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT: LE XXe SIÈCLE	3-0-3	2
332-111-91	À LA DÉCOUVERTE DES GRECS	3-0-3	2
332-112-91	À LA DÉCOUVERTE DES ROMAINS	3-0-3	2
332-903-91	À LA RECHERCHE DES CIVILISATIONS DISPARUES	3-0-3	2
332-904-91	L'AVENTURE DES PREMIÈRES CIVILISATIONS AU PROCHE-ORIENT	3-0-3	2
350-901-91	PSYCHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	2-1-3	2
350-903-91	PSYCHOLOGIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	2-1-3	2
350-914-91	INTERACTIONS ET COMMUNICATION	2-1-3	2
370-111-91	SUR LA PISTE DES DIEUX: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES RELIGIONS	3-0-3	2
370-333-91	CROIRE EN UN SEUL DIEU: JUDAISME, CHRISTIANISME, ISLAM	3-0-3	2
370-353-91	LE VOYAGE INTÉRIEUR: EXPÉRIENCE PERSONNELLE DU SACRÉ	3-0-3	2
370-950-91	L'UNIVERS DE LA BIBLE: SOURCE ET REFLET DES CIVILISATIONS	3-0-3	2
381-900-91	L'ESPÈCE HUMAINE ET SON ÉVOLUTION	3-0-3	2
381-901-91	ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DES PREMIÈRES CIVILISATIONS	3-0-3	2
381-902-91	PEUPLES DU MONDE: CULTURES ET DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2
381-910-91	RACE OU RACISME	3-0-3	2
383-921-91	LES AGENTS ÉCONOMIQUES	3-0-3	2
383-924-90	RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	3-0-3	2
383-938-91	QUÉBEC, CANADA ET RÉGIONS	3-0-3	2
385-940-91	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
385-941-91	IDÉOLOGIES ET RÉGIMES POLITIQUES	3-0-3	2
385-942-91	LA POLITIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC	3-0-3	2
385-950-91	ACTUALITÉ POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
387-937-91	CULTURE ET MÉDIA	3-0-3	2
387-960-91	INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
387-961-91	DÉFIS SOCIAUX ET TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	3-0-3	2
387-967-91	INSTITUTIONS ET NOUVELLES FORMES DE VIE SOCIALE	3-0-3	2
401-123-91	INITIATION AU MARKETING	3-0-3	2
401-431-91	PRINCIPES ET MÉTHODES DE GESTION	3-0-3	2
401-913-91	L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-916-91	LES AFFAIRES ET LE DROIT	3-0-3	2

COURS DE CONCENTRATION:
PARTIE AU CHOIX DES ÉTABLISSEMENTS

plus 8 unités choisies parmi les cours suivants:

- les cours de la partie ministérielle non encore choisis plus les suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-105-77	ALGÈBRE VECTORIELLE ET LINÉAIRE; GÉOMÉTRIE	3-2-3	2 ⅔
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 ⅔
201-307-77	PROBABILITÉ ET STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
320-116-91	L'ENVIRONNEMENT BIO-PHYSIQUE	2-1-3	2
320-214-91	GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET POLITIQUE	2-1-3	2
320-216-91	GÉOGRAPHIE DU TOURISME	2-1-3	2
320-310-91	L'ESPACE RÉGIONAL	2-1-3	2
330-925-91	HISTOIRE DU CANADA	3-0-3	2
330-963-91	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN	3-0-3	2
330-983-91	HISTOIRE DU TIERS-MONDE	3-0-3	2
330-984-91	HISTOIRE DES CIVILISATIONS	3-0-3	2
332-113-91	À LA DÉCOUVERTE DES ÉGYPTIENS	3-0-3	2
332-924-91	LES CIVILISATIONS DE LA MER ÉGÉE	3-0-3	2
332-944-91	MYTHES ET SOCIÉTÉS ANCIENNES	3-0-3	2
332-953-91	LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION DANS L'ANTIQUITÉ	3-0-3	2
340-217-91	PHILOSOPHIE DE LA COMMUNICATION	3-0-3	2
340-225-91	PHILOSOPHIE, INDIVIDU ET SOCIÉTÉ	3-0-3	2
340-300-91	PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
340-930-91	PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION	3-0-3	2
350-213-91	PSYCHOLOGIE DE LA SANTÉ MENTALE	2-1-3	2
350-360-91	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
350-911-91	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNE AU TRAVAIL	3-0-3	2
350-930-91	PSYCHOLOGIE DE LA SEXUALITÉ	3-0-3	2
370-332-91	LES RELIGIONS ORIENTALES	3-0-3	2
370-336-91	VIE, MORT ET AU-DELÀ	3-0-3	2
370-372-91	MAGIE, RELIGION, SCIENCE ET PHÉNOMÈNES PARARELIGIEUX	3-0-3	2
370-384-91	LES SECTES RELIGIEUSES: RÉSURGENCE ET NOUVEAUTÉ	3-0-3	2
381-913-91	AMÉRINDIENS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	3-0-3	2
381-914-91	MÉDECINES D'AILLEURS ET D'ICI: ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
381-915-91	VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ OUVERTE SUR LE MONDE	3-0-3	2
381-916-91	L'ANTHROPOLOGIE ET LES ENJEUX CONTEMPORAINS	3-0-3	2
383-925-91	MONNAIE ET BANQUE	3-0-3	2
383-930-91	ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
383-931-91	PROBLÈMES DE SOUS-DÉVELOPPEMENT	3-0-3	2

383-937-91	ÉCONOMIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
385-944-91	IDÉES POLITIQUES MODERNES	3-0-3	2
385-946-91	TIERS-MONDE ET POLITIQUE INTERNATIONALE	3-0-3	2
385-952-91	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE	3-0-3	2
385-955-91	GROUPES DE PRESSION ET OPINION PUBLIQUE	3-0-3	2
387-968-91	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-91	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2
387-971-91	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
387-987-91	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SEXUELLES	3-0-3	2
401-979-91	L'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
401-982-91	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION PERSONNELLE APPLIQUÉE	3-0-3	2
401-988-91	L'ENTREPRISE: SA PLACE ET SON RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ	3-0-3	2
401-989-91	NOTIONS DE COMMERCE MONDIAL	3-0-3	2
420-300-91	ÉLÉMENTS D'INFORMATIQUE	2-1-3	2
420-954-91	INITIATION À L'INFORMATIQUE	1-2-3	2
420-965-91	NOTIONS DE PROGRAMMATION	1-2-3	2
420-973-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC UN CHIFFRIER	1-2-3	2
602-906-91	LECTURE DE TEXTES FRANÇAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2
604-303-91	LECTURE DE TEXTES ANGLAIS EN SCIENCES HUMAINES	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

Ces unités sont choisies parmi les disciplines qui ne figurent pas dans les cours de concentration *de l'élève*.

910508

500.01 ART (1985)

Selon la règle transitoire de composition des programmes de diplôme d'études collégiales, ce programme se compose comme suit:

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus 12 cours dans 3 ou 4 disciplines choisies parmi les disciplines suivantes:

Informatique	Musique
Mathématique	Cinéma
Philosophie	Lettres*
Sciences de la religion	Théâtre
Arts plastiques	

Pour l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires, le champ de concentration est déterminé en tout ou en partie, tel que les structures d'accueil universitaires le précisent.

plus 8 unités de cours complémentaires.

* Pour les fins de la concentration, chacune des langues doit être considérée comme une discipline.

911230

500.02 MUSIQUE (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *60 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours suivant du secondaire:
Musique 165-534 ou (524, ou 534, ancien programme)

OBJECTIFS

L'objectif de l'enseignement musical consiste à donner à l'élève, avec les apprentissages de base qui le rendront capable de poursuivre, après quatre sessions, des études universitaires spécialisées ou de compléter le programme de Musique populaire, une culture musicale générale et des comportements qui lui permettent de saisir la valeur humaine de la musique, le mode de connaissance qu'elle constitue et l'expérience profonde qu'elle propose.

Ouvrir l'élève à la dimension globale de la musique qui atteint et réfléchit tout l'homme: celle-ci est un art, et l'objectif primordial de toute forme d'art est l'expérience esthétique, tournée comme telle vers l'imagination, l'intelligence et la sensibilité.

Favoriser chez lui la formation d'un bon sens des valeurs musicales, tant par la pratique de son instrument et de la musique d'ensemble que par l'écoute des oeuvres, en les analysant et en les comparant.

Le rendre conscient des exigences techniques, artistiques et sociales du métier de musicien dans lequel il s'engage. Lui faire connaître les diverses orientations qui lui sont offertes en raison de ses aptitudes et de ses intérêts particuliers, les programmes d'études qui y conduisent et les débouchés qu'elles offrent sur le marché du travail.

Donner à l'élève une préparation aux études supérieures en s'assurant qu'il est capable de réfléchir sur son art; susciter chez lui une curiosité intellectuelle et artistique qui lui donnera une grande ouverture d'esprit et une disponibilité totale à l'égard des apprentissages à poursuivre et des connaissances nouvelles à acquérir.

Permettre à l'élève de prendre conscience des disponibilités de son talent tant de ses meilleurs éléments que de ses points faibles par le développement d'un bon jugement critique acquis en écoutant, en analysant, en comparant, amorce de la formation universitaire.

Développer chez l'élève la perception intégrale des créations musicales tant dans les oeuvres qu'il entend que dans celles qu'il joue.

Le programme de musique, d'une durée de quatre sessions (2 ans), se veut une base solide à l'éventail d'options qu'offrira plus tard le baccalauréat en musique, mais il n'anticipe aucun des profils particuliers présentés aux diverses concentrations des programmes universitaires. Cette formation musicale, acquise dans le milieu collégial parallèlement à une formation générale que donnent la philosophie et le français, favorisera chez l'élève une croissance humaine intégrale.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

551-101-76 FORMATION AUDITIVE I	3-0-1	1 ⅓
551-111-76 LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-1	1 ⅓
551-121-82 INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
ou		
551-131-82 INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-141-82 INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	⅔
ou		
551-151-82 INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	⅔
551-161-82 ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX I	0-6-0	2
551-201-76 FORMATION AUDITIVE II	3-0-1	1 ⅓
551-211-76 LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-1	1 ⅓
551-221-82 INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
ou		
551-231-82 INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-241-82 INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	⅔
ou		
551-251-82 INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	⅔
551-261-82 ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX II	0-6-0	2
551-301-76 FORMATION AUDITIVE III	3-0-1	1 ⅓
551-311-76 LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-1	1 ⅓
551-321-82 INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
ou		
551-331-82 INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
551-341-82 INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	⅔
ou		
551-351-82 INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	⅔
551-361-82 ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX III	0-6-0	2
551-401-76 FORMATION AUDITIVE IV	3-0-1	1 ⅓
551-411-76 LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-1	1 ⅓
551-421-82 INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
ou		
551-431-82 INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
551-441-82 INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	⅔
ou		
551-451-82 INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	⅔
551-461-82 ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX IV	0-6-0	2

8 unités de cours complémentaires

880126

500.04 ARTS PLASTIQUES (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *58 ⅔ unités*

PRÉAMBULE

Le programme *500.04, Arts plastiques*, est un programme préuniversitaire polyvalent qui s'adresse d'abord, mais non exclusivement, aux élèves désirant poursuivre des études universitaires en arts visuels.

Un certain nombre de cours, dont des cours d'Histoire de l'art, sont communs avec les programmes d'Arts appliqués. Ces cours visent notamment à développer la culture de l'élève et son sens critique, l'acquisition du vocabulaire de base propre aux arts visuels, l'apprentissage systématique des éléments du langage visuel, le développement d'habiletés manuelles dans l'utilisation des outils et procédés simples en vue de la production d'images en deux et en trois dimensions. Ces cours répondent aux exigences d'entrée dans les programmes universitaires en Arts visuels.

Les cours qui sont spécifiques au programme *500.04, Arts plastiques* visent davantage à développer la créativité de l'élève par l'utilisation expressive des éléments du langage visuel. Ils permettent aussi à l'élève d'accroître ses habiletés manuelles et sa maîtrise des principaux outils, procédés et supports.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en *Arts plastiques* devra connaître, comprendre et utiliser la terminologie propre aux arts visuels.

Il saura manipuler les principaux éléments du langage visuel en vue de la création d'images en deux et en trois dimensions.

Il aura développé ses facultés de perception et saura traduire visuellement, d'une façon originale, une vision personnelle de la réalité.

Enfin, il aura acquis une certaine maîtrise dans l'utilisation des outils et procédés simples de production d'images.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 ⅓
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 ⅔
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 ⅔
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
511-101-91	DESSIN TECHNIQUE I	2-2-1	1 ⅔
511-111-91	TECHNIQUES ET MATÉRIAUX	2-2-2	2
511-401-91	EXPRESSION PICTURALE	1-2-2	1 ⅔
511-411-91	EXPRESSION SCULPTURALE	1-2-2	1 ⅔
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-301-91	ÉVOLUTION DE L'ART QUÉBÉCOIS	3-0-2	1 ⅔

plus 8 unités de cours complémentaires

plus 8 ⅔ unités de cours au choix des établissements:

511-201-91	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 ⅓
511-221-91	DESSIN	1-2-1	1 ⅓
511-321-91	DESSIN ET MODELAGE	1-2-1	1 ⅓
511-331-91	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR II	1-2-1	1 ⅓
511-341-91	TECHNIQUES APPLIQUÉES I	2-4-1	2 ⅓
511-441-91	TECHNIQUES APPLIQUÉES II	2-4-1	2 ⅓
511-902-89	ART ET ORDINATEUR	1-2-3	2
520-311-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART III	3-0-3	2
530-930-91	LANGAGE ET ANALYSE DU FILM	2-1-3	2
530-942-91	CINÉMA ET COMMUNICATION	2-1-3	2
570-346-91	PHOTOGRAPHIE I	1-2-1	1 ⅓
570-504-91	IMAGE VIDÉO I	1-3-2	2

910315

600.01 LETTRES (1985)

Selon la règle transitoire de composition des programmes de diplôme d'études collégiales, ce programme se compose comme suit :

Les cours obligatoires

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus 12 cours dans 3 ou 4 disciplines choisies parmi les disciplines suivantes :

Informatique	Musique
Mathématique	Cinéma
Philosophie	Lettres*
Sciences de la religion	Théâtre
Arts plastiques	

Pour l'admission à certaines facultés ou écoles universitaires, le champ de concentration est déterminé en tout ou en partie, tel que les structures d'accueil universitaires le précisent.

plus 8 unités de cours complémentaires.

* Pour les fins de la concentration, chacune des langues doit être considérée comme une discipline.

911230

600.03 SCIENCES DE LA PAROLE (1975) (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *52 unités*

OBJECTIFS

Ce programme a pour but la formation des professeurs de sciences de la parole au service de la population québécoise de langue française.

À une base de linguistique française, s'ajoutent tous les aspects de l'expression verbale. Les disciplines orales au programme permettant une étude en profondeur d'extériorisation de la pensée, celles-ci développent l'expansion du vocabulaire par la précision des termes. Les connaissances intellectuelles et culturelles qui en résultent favorisent le sens du goût et forment le jugement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

330-910-75	HISTOIRE DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE	3-0-3	2
560-103-70	THÉÂTRE I	2-4-2	2 ⅔
560-203-70	THÉÂTRE II	2-4-2	2 ⅔
601-946-71	LE CONTE, LA LÉGENDE ET LA CHANSON FOLKLORIQUE AU QUÉBEC	3-0-3	2
620-101-73	TECHNIQUE ORALE I	2-1-3	2
620-111-73	TECHNIQUE DE SCÈNE I	1-2-3	2
620-201-73	TECHNIQUE ORALE II	2-1-3	2
620-211-73	TECHNIQUE DE SCÈNE II	1-2-3	2
620-301-73	TECHNIQUE ORALE III	2-1-3	2
620-311-73	TECHNIQUE DE SCÈNE III	1-2-3	2
620-401-73	TECHNIQUE ORALE IV	2-1-3	2
620-411-73	TECHNIQUE DE SCÈNE IV	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

880126

PROGRAMMES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Ordre numérique)

NATURE DES PROGRAMMES

Les programmes de formation professionnelle conduisant à un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) sont décrits dans les pages qui suivent. À quelques exceptions près, la durée normale des programmes est de six sessions (trois ans).

Pour chacun des programmes on décrit les objectifs généraux, les perspectives professionnelles ainsi que le contenu du programme sous forme de liste de cours.

La répartition des cours par session (grille des cours) est fournie à l'élève par le collège au moment de son inscription.

On retrouve ces programmes à l'intérieur des cinq champs de connaissances suivants:

- les techniques biologiques
- les techniques physiques
- les techniques humaines
- les techniques de l'administration
- les arts

Techniques biologiques

Secteur professionnel:

110.00 TECHNIQUES DENTAIRES

110.01 Techniques dentaires (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Physique 053-534 ou l'équivalent
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Préparer les futurs techniciens et techniciennes à remplir les prescriptions des dentistes, des denturologistes et des médecins; fabriquer ou réparer toutes les pièces de prothèse buccale.

La préparation technique de l'élève tient compte du fait qu'il accomplira ou surveillera un travail artisanal, puisque chaque pièce de prothèse buccale demeure une exclusivité.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé ou la diplômée trouve de nombreux débouchés sur le marché du travail comme propriétaire ou employé d'un laboratoire à différents niveaux de compétence, représentation technique ou conseiller technique. Il sera appelé à diriger des groupes de travail et à faire progresser son secteur d'activité, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

110-110-91	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3	2 ⅓
110-111-91	MORPHOLOGIE DENTAIRE	1-3-1	1 ⅔
110-120-91	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES	1-4-3	2 ⅔
110-130-91	SCIENCE DES MATÉRIAUX DENTAIRES	2-1-2	1 ⅔
110-210-91	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3	2 ⅓
110-211-91	INTRODUCTION AUX COURONNES ET PONTS	2-6-2	3 ⅓
110-220-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES I	1-4-3	2 ⅔
110-311-91	COURONNES ET PONTS I	2-6-2	3 ⅓
110-320-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES II	1-3-2	2
110-330-91	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES I	1-3-3	2 ⅓
110-340-91	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3	2 ⅔
110-411-91	COURONNES ET PONTS II	2-6-2	3 ⅓
110-420-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES III	1-3-2	2
110-430-91	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES II	1-3-3	2 ⅓
110-441-91	PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3	2 ⅔
110-501-91	CÉRAMIQUE DENTAIRE I	2-6-2	3 ⅓
110-511-91	COURONNES ET PONTS III	2-6-2	3 ⅓
110-520-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES IV	1-7-2	3 ⅓
401-110-78	GESTION D'UN LABORATOIRE EN TECHNIQUES DENTAIRES	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 14 ⅓ unités au choix de l'établissement

110-540-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES V	1-7-3	3 ⅔
110-601-91	CÉRAMIQUE DENTAIRE II	2-6-2	3 ⅓
110-611-91	COURONNES ET PONTS IV	2-6-2	3 ⅓
110-621-91	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-0-1	⅔
110-631-91	ORTHODONTIE	2-6-2	3 ⅓

920109

110.02 Techniques de denturologie (1991)

TYPE DE SANTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *88 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des professionnels aptes à remplir les fonctions relatives à l'exercice de la Denturologie telle que définie par la Loi:

"Constitue l'exercice de la denturologie tout acte qui a pour objet de prendre des empreintes et des articulés et d'essayer, de poser, d'adapter, de remplacer ou de vendre des prothèses dentaires amovibles qui remplacent la dentition naturelle." (1973, c.50, a.6.)

Plus explicitement, le programme poursuit les objectifs de formation suivants:

Analyser et évaluer les besoins fonctionnels et esthétiques des patients en prothèses dentaires amovibles et établir un plan de traitement.

Prendre les empreintes et les articulés nécessaires à la fabrication d'une prothèse dentaire amovible.

Procéder à la fabrication et à la réparation d'une prothèse dentaire amovible.

Effectuer la mise en bouche et l'ajustement d'une prothèse dentaire amovible.

Mettre sur pied et tenir un bureau de denturologiste et y exercer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction sur une base de rentabilité et de respect des droits des personnes et des lois.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le denturologiste exerce sa profession de façon autonome auprès d'une clientèle majoritairement adulte. Il est amené à travailler en collaboration avec d'autres professionnels de la santé: dentiste, hygiéniste dentaire, chirurgien buccal, technicien dentaire, médecin,...

La profession se pratique en cabinet privé, en association avec d'autres denturologistes, en polyclinique ou en établissement public.

Pour exercer sa profession le denturologiste doit être membre de l'Ordre des denturologistes du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
110-110-87	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-3	2 ⅓
110-120-91	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES AMOVIBLES	1-4-3	2 ⅔
110-130-87	SCIENCE DES MATÉRIAUX DENTAIRES	2-1-2	1 ⅔
110-210-87	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-3	2 ⅓
110-220-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES I	1-4-3	2 ⅔
110-320-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES II	1-3-2	2
110-330-87	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES I	1-3-3	2 ⅓
110-340-87	INTRODUCTION AUX PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-4-3	2 ⅔
110-420-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES III	1-3-2	2
110-430-87	PROTHÈSES PARTIELLES AMOVIBLES II	1-3-3	2 ⅓
110-432-87	PHYSIOPATHOLOGIE DENTAIRE I	2-0-2	1 ⅓
110-440-87	PROTHÈSES SQUELETTIQUES	1-2-1	1 ⅓
110-472-87	PROSTHODONTIE	4-1-4	3
110-520-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES IV	1-7-2	3 ⅓
110-532-87	PHYSIOPATHOLOGIE DENTAIRE II	2-0-2	1 ⅓
110-540-91	PROTHÈSES COMPLÈTES AMOVIBLES V	1-7-3	3 ⅔
110-582-87	FABRICATION I	0-7-0	2 ⅓
110-592-87	CLINIQUE DENTAIRE I	0-6-0	2
110-602-87	ANATOMIE ET PATHOLOGIE BUCCALES	3-0-3	2
110-612-87	ÉLÉMENTS EN COURONNES ET PONTS	2-0-2	1 ⅓
110-622-87	INTRODUCTION À LA PROFESSION	2-0-2	1 ⅓
110-682-87	FABRICATION II	0-8-0	2 ⅔
110-692-87	CLINIQUE DENTAIRE II	0-6-0	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-112-78	GESTION DU BUREAU D'UN DENTUROLOGISTE	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

920109

Secteur professionnel:

111.00 TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

111.01 Techniques d'hygiène dentaire (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *83 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

La formation dispensée dans le cadre de ce programme vise le développement chez l'élève, des habiletés intellectuelles et des qualités professionnelles requises par la pratique de la profession d'hygiéniste dentaire.

Cette formation le rend apte à travailler à l'amélioration et au maintien de la santé buccale de la population et lui permet d'assumer, auprès de cette dernière, un rôle d'éducateur en santé dentaire.

Au terme de cette formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de traitement et de prévention en clinique dentaire, d'effectuer les diverses tâches techniques spécialisées reliées à l'accomplissement de ces fonctions et de faire les interventions professionnelles conformes à l'orientation et aux programmes de soins dentaires préventifs du ministère des Affaires sociales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les hygiénistes dentaires collaborent à la dispensation des services professionnels assurés par les bureaux des dentistes et les établissements de santé communautaire (Programme de soins dentaires préventifs du ministère des Affaires sociales). Les diplômés, après avoir satisfait aux exigences de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec, sont généralement employés dans les types d'établissements suivants: cliniques dentaires privées, services dentaires des centres hospitaliers, départements de santé communautaire des centres hospitaliers, centres locaux de services communautaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-943-84	BIOLOGIE MÉTABOLIQUE	2-2-2	2
111-101-84	INFORMATION PROFESSIONNELLE	2-0-2	1 ⅓
111-121-84	ANATOMIE DENTAIRE I	1-3-2	2
111-131-91	PRÉVENTION I: HYGIÈNE BUCCALE	2-1-1	1 ⅓
111-221-84	ANATOMIE DENTAIRE II	1-3-2	2
111-231-84	PRÉVENTION II: ENSEIGNEMENT AU CLIENT	1-2-1	1 ⅓
111-311-84	PATHOLOGIE I	3-0-3	2
111-321-84	PRÉCLINIQUE I	1-4-1	2
111-331-84	MATÉRIAUX DENTAIRES	2-3-1	2
111-400-84	STAGE CLINIQUE I	1-3-1	1 ⅔
111-411-84	PATHOLOGIE II	3-0-3	2
111-421-84	PRÉCLINIQUE II	1-3-1	1 ⅔
111-431-84	RADIOLOGIE DENTAIRE	3-4-3	3 ⅓
111-500-84	STAGE CLINIQUE II	0-15-0	5
111-511-84	SANTÉ COMMUNAUTAIRE	3-3-3	3
111-600-84	STAGE CLINIQUE III	0-12-0	4
111-601-84	DENTISTERIE PRÉVENTIVE, COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE	2-0-2	1 ⅓
111-650-84	STAGE EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE	1-3-1	1 ⅔
111-651-84	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	0-2-2	1 ⅓
120-312-84	NUTRITION ET SANTÉ DENTAIRE	2-2-2	2
350-901-77	LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3	2 ⅓

8 unités de cours complémentaires

911230

Secteur professionnel:

112.00 ACUPUNCTURE

112.01 Techniques d'acupuncture (1987) (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *82 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire suivant:
Chimie 051-444 ou 051-464

OBJECTIFS

La médecine traditionnelle énergétique orientale conçoit la physiologie de l'homme comme un ensemble synergique, à intéraction énergétique interne analogue à celle du milieu environnant, dont il subit également les influences.

L'acupuncture est certes, en Occident, la méthode de soin la plus connue et utilisée parmi celles que comprend la médecine traditionnelle énergétique orientale.

En vertu du règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins, l'acupuncture est la stimulation de certains sites déterminés selon la médecine énergétique traditionnelle orientale de la peau, des muqueuses ou des tissus sous-cutanés du corps humain dans le but d'améliorer la santé au moyen notamment de l'introduction d'aiguilles, de l'application de chaleur, de pression et de courant électrique ou de lumière.

Le programme vise d'abord à familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale, mais aussi à celle de la médecine occidentale. Cette connaissance de la médecine occidentale permettra d'établir des relations utiles avec les autres professionnels de la santé.

Tout au long de ses études, l'élève apprendra à développer des attitudes et des formes de pensée propices à la pratique éventuelle de l'acupuncture.

Au terme de son programme, l'élève sera capable d'identifier la maladie selon le diagnostic propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale et de traiter la maladie selon les techniques de soins spécifiques à l'acupuncture.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'acupuncture se pratique habituellement en cabinet privé, sur les personnes détentrices d'un certificat médical. Le gradué sera appelé à travailler en collaboration avec des médecins et d'autres professionnels du domaine paramédical.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
112-101-86	HISTOIRE DE L'ACUPUNCTURE	3-0-3	2
112-111-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE I	3-1-1	1 2/3
112-121-86	ACUPUNCTURE I	2-2-1	1 2/3
112-211-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE II	4-0-1	1 2/3
112-221-86	ACUPUNCTURE II	2-2-1	1 2/3
112-311-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE III	5-0-1	2
112-321-86	ACUPUNCTURE III	2-2-1	1 2/3
112-421-86	ACUPUNCTURE IV	4-8-1	4 1/3
112-521-86	ACUPUNCTURE V	2-18-2	7 1/3
112-601-86	STAGE D'ACUPUNCTURE	2-28-5	11 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2
411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

880112

Secteur professionnel:

120.00 TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE

120.01 Techniques de diététique (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *87 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Chimie 051-444 ou 051-464, (ancien programme)

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciens polyvalents ayant une véritable compétence et les aptitudes nécessaires pour assumer des responsabilités dans tous les aspects de leur spécialisation. La tenue de visites industrielles et de conférences favorisent cette formation.

Les principaux axes de formation se situent dans les domaines de la gestion des services alimentaires, de la technologie des aliments, de la nutrition appliquée à diverses clientèles et de l'inspection.

Le programme de techniques de diététique prépare donc l'élève à effectuer toutes les tâches relatives à la gestion des services alimentaires; à appliquer ses connaissances des diverses propriétés des aliments, au contrôle de leur qualité, à leur transformation ou au développement de nouveaux produits; à diffuser de l'information au consommateur pour promouvoir un produit alimentaire, une pièce d'équipement, une méthode de travail ou de saines habitudes alimentaires; à collaborer avec les diététistes dans l'application de la prescription diététique et l'éducation en matière de nutrition; à faire observer les lois et les règlements en vue de protéger le consommateur en matière d'alimentation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme vise à former des techniciens fortement intéressés par les aliments et motivés à travailler auprès de clientèles variées dans le domaine de l'agro-alimentaire.

En raison de la polyvalence de leur formation, les techniciens en diététique pourront travailler dans l'un ou l'autre des champs d'activités suivants:

Gestion des services alimentaires

Dans les secteurs privés ou publics, ils pourront devenir responsables de toutes les opérations relatives à la gestion d'un service alimentaire: gérer du personnel, contrôler des coûts, coordonner la production et la distribution des aliments, travailler à la gestion des réserves.

Industrie agro-alimentaire

Dans un département de contrôle de qualité, ils pourront identifier les propriétés physiques, chimiques, biochimiques et organoleptiques des aliments et des produits alimentaires. De plus, dans certaines industries alimentaires, ils pourront participer à l'expérimentation, au développement et à la mise en marché de produits alimentaires.

Services à la clientèle

Dans les établissements de santé, en collaboration avec les diététistes, ils pourront voir à l'application de la prescription diététique et à l'éducation en matière de nutrition. Dans le domaine de la consommation, ils pourront aussi travailler à la diffusion d'information pour promouvoir un produit alimentaire, une pièce d'équipement, une méthode de travail, de saines habitudes alimentaires.

Inspection

Dans le cadre de certains programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux, ils pourront appliquer ou faire appliquer les normes de salubrité et de sécurité pour promouvoir la salubrité alimentaire, la sécurité au travail et le respect des lois spécifiques dans le domaine de la qualité des services alimentaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-103-84	MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
120-101-89	TECHNIQUES CULINAIRES I	3-3-2	2 2/3
120-121-84	INTRODUCTION À L'ALIMENTATION	3-0-2	1 2/3
120-201-89	TECHNIQUES CULINAIRES II	3-3-2	2 2/3
120-221-89	ORGANISATION PHYSIQUE D'UN SERVICE ALIMENTAIRE	2-2-2	2
120-301-89	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE I	3-3-2	2 2/3
120-311-84	NUTRITION	3-0-3	2
120-321-89	GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-3-2	2 1/3
120-401-89	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE II	3-3-2	2 2/3
120-411-84	NUTRITION COMMUNAUTAIRE	2-2-2	2
120-431-89	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS I	2-3-2	2 1/3
120-501-89	CUISINE EXPÉRIMENTALE	2-4-2	2 2/3
120-511-89	NUTRITION CLINIQUE	2-2-2	2
120-531-89	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS II	0-5-2	2 1/3
120-601-89	SALUBRITÉ, SÉCURITÉ ET INSPECTION EN ALIMENTATION	2-0-2	1 1/3
120-621-89	CONSOMMATION ET COMMUNICATION	2-3-2	2 1/3
120-641-84	STAGE	0-18-3	7
120-661-89	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	0-3-2	1 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

401-124-89	ÉLÉMENTS DE DIRECTION ET GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
401-125-85	COMPTABILITÉ DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	3-1-2	2

8 unités de cours complémentaires

890609

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

120-312-84	NUTRITION ET SANTÉ DENTAIRE	2-2-2	2
120-601-84	SALUBRITÉ, SÉCURITÉ ET INSPECTION EN ALIMENTATION	2-0-2	1 ½
120-901-85	L'EXPLORATION DE LA NUTRITION	3-0-3	2
120-902-85	STRATÉGIE DE L'ALIMENTATION	1-2-3	2
120-903-79	ART CULINAIRE	1-2-3	2

910204

Secteur professionnel:

130.00 ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Cours de service et cours complémentaires

130-101-86	INTRODUCTION À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	2-2-1	1 2/3
130-201-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE I	2-3-2	2 1/3
130-301-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE II	4-3-3	3 1/3
130-314-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUÉES À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2 2/3
130-324-86	APPAREILLAGE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE	1-2-1	1 1/3
130-331-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE NORMALE	3-2-3	2 2/3
130-401-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE III	3-4-3	3 1/3
130-404-86	TECHNIQUES DE BASE EN SOINS ÉLECTROPHYSIOLOGIQUES	1-2-1	1 1/3
130-414-86	PATHOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-0-3	2
130-431-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ANORMALE	2-4-2	2 2/3
130-461-86	STAGE D'OBSERVATION	0-2-0	2/3
130-561-86	STAGE CLINIQUE I	4-30-3	12 1/3
130-571-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	0-1-1	2/3
130-661-86	STAGE CLINIQUE II	4-30-3	12 1/3
130-671-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	0-1-1	2/3

900412

Secteur professionnel:

140.00 TECHNIQUES MÉDICALES

OBJECTIFS DU SECTEUR

Former un personnel capable d'effectuer différents examens biologiques ou médicaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

Les techniciens médicaux sont les collaborateurs du médecin ou du spécialiste. Leur formation les rend apte à participer au diagnostic clinique, à interpréter et critiquer les examens et ainsi prendre une part active au traitement du bénéficiaire.

Ils pourront trouver de l'emploi dans les laboratoires d'hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les services et les laboratoires de recherche des universités des gouvernements et de certaines entreprises.

140.01 Technologie de laboratoire médical (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Objectif global de la formation

Former un technicien ou une technicienne capable d'effectuer différentes analyses de laboratoire ainsi qu'un ensemble de tâches connexes. Pour ce faire, le programme veut:

- préparer à exercer avec compétence les tâches inhérentes à la profession de technicien de laboratoire médical sur le marché du travail;
- permettre d'exercer cette profession de façon suffisamment autonome pour faire face à des changements technologiques ou à des situations nouvelles.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève les connaissances minimales nécessaires pour se faire une idée de l'ensemble de la profession et de ses exigences en termes de formation; les connaissances et les habiletés de base suffisantes dans les disciplines générales sur lesquelles viendront se greffer les connaissances et habiletés spécifiques aux champs d'activités de laboratoire médical; les connaissances, habiletés et attitudes nécessaires à l'application des normes de santé et de sécurité, ainsi que celles de l'éthique professionnelle; les connaissances et les habiletés de base nécessaires à la participation à des travaux de recherche dans son secteur; les connaissances et les habiletés de base suffisantes pour effectuer les analyses, comprendre et appliquer les techniques requises dans les divers champs d'activités de laboratoire médical.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Actuellement, le diplômé ou la diplômée en *Technologie de laboratoire médical* travaille presqu'exclusivement dans les laboratoires d'hôpitaux en collaboration avec le médecin ou le spécialiste. Il ou elle participe à l'établissement du diagnostic médical en réalisant diverses analyses de laboratoire. La réalisation de ces analyses requiert du diplômé d'effectuer les prélèvements appropriés, préparer ces derniers pour l'analyse, procéder aux analyses requises, contrôler le déroulement de ces analyses, assurer la qualité des résultats obtenus, interpréter ces résultats. Pour ce faire, il ou elle applique diverses techniques d'analyses et manipule de nombreux appareils de laboratoire médical.

Les champs d'activités sont nombreux: la biochimie (les composés chimiques de l'organisme); la microbiologie (les bactéries, virus et parasites); l'hématologie, l'hémostase et l'immuno-hématologie (le sang); l'histopathologie (les tissus humains); l'immunologie (la résistance naturelle de l'organisme contre les agents infectieux ou toxiques).

Le diplômé ou la diplômée peut également travailler dans les laboratoires de recherche des universités, des gouvernements et dans le secteur privé.

En termes de prospective, l'automation et la miniaturisation ont pour effet de rendre possible la réalisation d'analyses hors des laboratoires, dans les bureaux de médecins et les pharmacies par exemple, voire à domicile. Actuellement, ces effets sont très difficiles à évaluer.

Au terme de sa formation, l'élève peut devenir membre de la Corporation professionelle des technologistes médicaux du Québec (C.P.T.M.Q.), organisme régulateur de la profession au Québec, et aussi de la Société canadienne des technologistes de laboratoire, organisme canadien de certification.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
140-101-91	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	3-3-2	2 2/3
140-111-91	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0	2/3
140-201-91	INSTRUMENTATION SPÉCIALISÉE	3-3-2	2 2/3
140-211-91	TECHNIQUES IMMUNOLOGIQUES	1-2-1	1 1/3
140-301-91	BIOCHIMIE MÉTABOLIQUE	4-3-3	3 1/3
140-311-91	HÉMATOLOGIE I	2-2-2	2
140-321-91	INTRODUCTION À LA MICROBIOLOGIE CLINIQUE	2-3-2	2 1/3

140-341-91	HISTOLOGIE DESCRIPTIVE ET NOTIONS D'HISTOPATHOLOGIE	3-2-3	2 ⅓
140-351-91	CONTRÔLE DE QUALITÉ APPLIQUÉ	3-2-2	2 ⅓
140-401-91	BIOCHIMIE CLINIQUE I	3-3-3	3
140-411-91	HÉMATOLOGIE II	2-2-2	2
140-421-91	MICROBIOLOGIE CLINIQUE I	3-4-3	3 ⅓
140-441-91	PRINCIPES ET TECHNIQUES HISTOPATHOLOGIQUES	3-3-3	3
140-451-91	HÉMOSTASE	2-2-2	2
140-511-91	STAGE EN HÉMATOLOGIE	1-4-1	2
140-541-91	STAGE EN IMMUNO-HÉMATOLOGIE	1-4-1	2
140-561-91	BIOCHIMIE CLINIQUE II	2-3-2	2 ⅓
140-571-91	MICROBIOLOGIE CLINIQUE II	1-3-1	1 ⅔
140-581-91	IMMUNO-HÉMATOLOGIE	3-3-3	3
140-651-91	STAGE EN HÉMOSTASE	1-1-0	⅓
140-661-91	STAGE D'INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL	0-12-0	4
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔

4 unités de cours complémentaires

plus 9 ⅓ unités parmi la liste suivante des cours au choix des établissements.

140-501-91	STAGE EN BIOCHIMIE	1-10-1	4
140-521-91	STAGE EN MICROBIOLOGIE	1-10-1	4
140-531-91	STAGE EN HISTOPATHOLOGIE	1-2-1	1 ⅓
140-621-91	STAGE ET LABORATOIRE EN BIOCHIMIE	1-10-1	4
140-631-91	STAGE ET LABORATOIRE EN HISTOPATHOLOGIE	1-2-1	1 ⅓
140-641-91	STAGE ET LABORATOIRE EN MICROBIOLOGIE	1-10-1	4

911211

140.02 Cytotechnologie (1980)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *110 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Former un personnel capable d'effectuer des analyses de cytologie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
140-101-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES I	2-3-2	2 ⅓
140-111-80	INTRODUCTION À LA PROFESSION	1-1-0	⅔
140-201-80	TECHNIQUES INSTRUMENTALES II	3-4-3	3 ⅓
140-301-75	BIOCHIMIE I	3-3-3	3
140-311-75	HÉMATOLOGIE I	3-4-3	3 ⅓
140-321-75	MICROBIOLOGIE I	3-4-3	3 ⅓
140-341-75	HISTOLOGIE I	2-2-3	2 ⅓
140-401-75	BIOCHIMIE II	2-4-3	3
140-411-75	HÉMATOLOGIE II	3-3-3	3
140-421-75	MICROBIOLOGIE II	2-4-2	2 ⅔
140-441-75	HISTOLOGIE II	2-2-3	2 ⅓
140-572-75	CYTOLOGIE I (8 sem.)	0-19-5	8
140-582-75	CYTOLOGIE II (8 sem.)	0-19-5	8
140-592-75	CYTOLOGIE III (8 sem.)	0-19-5	8
140-672-75	CYTOLOGIE IV (8 sem.)	0-19-5	8
140-682-75	CYTOLOGIE V (16 sem.)	0-37-10	15 ⅔
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔

4 unités de cours complémentaires

911230

140.04 Techniques d'électrophysiologie médicale (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-444 ou 051-464

OBJECTIFS

De façon schématique, les objectifs de formation du programme répondent à trois (3) catégories d'objectifs: l'acquisition de connaissances théoriques, le développement d'habiletés techniques et le développement d'attitudes à adopter face au patient, au personnel du laboratoire ou encore à des situations particulières de toutes natures.

La formation dispensée dans le cadre de ce programme vise l'acquisition de connaissances théoriques relatives au patient et à sa pathologie, aux appareils de mesure et à la prise d'examens électrophysiologiques.

De plus, elle développe chez l'élève les habiletés intellectuelles (telles que le sens de l'observation, la capacité d'analyse et la capacité de déduction), nécessaires au transfert desdites connaissances d'un champ de spécialisation à un autre.

La formation permet aussi de maîtriser les habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants:

- électrophysiologie cérébrale
- électrophysiologie cardiaque
- électrophysiologie neuromusculaire
- électrophysiologie labyrintho-auditive
- électrophysiologie oculaire.

Elle vise finalement le développement du sens professionnel indispensable à la réalisation d'examens techniques de qualité répondant aux normes de sécurité, à la relation d'aide avec le patient ainsi qu'à l'établissement d'une collaboration appréciée au sein de l'équipe médicale.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés exercent des fonctions variées dans les champs de spécialisation tels que: l'électrophysiologie cérébrale (électroencéphalographie, stéréoélectroencéphalographie, télémétrie...), l'électrophysiologie cardiaque (électrocardiographie au repos et à l'effort, vectocardiographie, électrodynamie...), l'électrophysiologie neuromusculaire (électromyographie, potentiel évoqué somesthésique...), l'électrophysiologie labyrintho-auditive, (électronystagmographie, potentiel évoqué du tronc cérébral...) l'électrophysiologie visuelle (électrorétinographie, électro-oculographie, potentiel évoqué visuel...).

Ils pourront trouver de l'emploi dans les hôpitaux, les cliniques médicales, les cabinets privés de spécialistes, les maisons d'enseignement et de recherche, certaines industries pharmaceutiques et certaines compagnies de fabrication d'appareillage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
130-101-86	INTRODUCTION À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	2-2-1	1 ⅔
130-201-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE I	2-3-2	2 ⅓
130-301-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE II	4-3-3	3 ⅓
130-314-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE APPLIQUÉES À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-2-3	2 ⅔
130-324-86	APPAREILLAGE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE	1-2-1	1 ⅓
130-331-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE NORMALE	3-2-3	2 ⅔
130-401-86	ÉLECTROPHYSIOLOGIE III	3-4-3	3 ⅓
130-404-86	TECHNIQUES DE BASE EN SOINS ÉLECTROPHYSIOLOGIQUES	1-2-1	1 ⅓
130-414-86	PATHOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	3-0-3	2
130-431-86	ACTIVITÉ ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ANORMALE	2-4-2	2 ⅔
130-461-86	STAGE D'OBSERVATION	0-2-0	⅔
130-561-86	STAGE CLINIQUE I	4-30-3	12 ⅓
130-571-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	0-1-1	⅔
130-661-86	STAGE CLINIQUE II	4-30-3	12 ⅓
130-671-86	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	0-1-1	⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2 ⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

140-901-83	TECHNIQUES MÉDICALES	2-1-3	2

141.00 Techniques d'inhalothérapie (1981) et d'anesthésie

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424, ou 054-434, ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardiorespiratoire et de l'anesthésie-réanimation.

L'inhalothérapeute fait des études collégiales d'une durée de trois ans après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires avec mathématique, physique et chimie. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques.

Avant d'exercer sa profession, l'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines particulièrement des fonctions cardiorespiratoires et nerveuses, microbiologie, immunologie, chimie, psychologie, inhalothérapie, physiopathologie et en anesthésie. Il apprendra à évaluer, planifier et traiter les personnes présentant des troubles cardiopulmonaires. Il apprendra enfin les principes de la communication et à travailler en équipe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Au sein de l'équipe de santé, les diplômés exercent les spécialités suivantes: soins respiratoires, réanimation, soins d'urgence cardiopulmonaires, analyse des fonctions pulmonaires et anesthésie.

Les diplômés sont appelés à travailler généralement de jour mais aussi de soir et de nuit dans les différents centres du réseau de la Santé et des Services sociaux (centres hospitaliers, centres d'accueil, centres locaux de services communautaires...) et à domicile. Les possibilités d'avancement sont bonnes.

Les diplômés peuvent devenir membres d'organismes professionnels. Enfin, la connaissance de l'anglais et la réussite aux examens de l'Association canadienne des thérapeutes respiratoires facilitent la mobilité sur le continent nord-américain.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-970-79	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES SYSTÈMES NERVEUX, CIRCULATOIRE ET RESPIRATOIRE	4-0-2	2
141-101-79	INTRODUCTION À L'INHALOTHÉRAPIE ET À L'ANESTHÉSIE	2-4-2	2 2/3
141-201-79	SOINS RESPIRATOIRES I	2-2-1	1 2/3
141-311-79	ANALYSE DES FONCTIONS CARDIOPULMONAIRES	2-4-2	2 2/3
141-331-79	TECHNIQUES D'URGENCE ET DE RÉANIMATION	2-2-1	1 2/3
141-401-79	SOINS RESPIRATOIRES II	3-4-2	3
141-421-79	ANESTHÉSIE	2-2-2	2
141-431-79	NOTIONS DE PATHOLOGIE	3-0-3	2
141-441-79	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	3-0-3	2
141-451-79	SOINS RESPIRATOIRES NÉONATALS ET PÉDIATRIQUES	2-1-1	1 1/3
141-501-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE I	2-10-2	4 2/3
141-511-81	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN MÉDECINE-CHIRURGIE II	1-7-1	3
141-521-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ANESTHÉSIE	3-17-2	7 1/3
141-531-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	0-3-3	2
141-601-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN NÉONATALITÉ ET PÉDIATRIE	1-7-1	3
141-611-79	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN SOINS INTENSIFS ET DE RÉANIMATION	2-14-2	6
141-631-79	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-3-3	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Secteur professionnel:

142.00 TECHNIQUES DE RADIOLOGIE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

Les techniciens en radiologie sont des collaborateurs indispensables dans les établissements de santé publics et privés. Les techniciens diplômés, après avoir satisfait aux exigences de l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec sont généralement employés aux endroits suivants: hôpitaux généraux et spécialisés, dans certaines cliniques médicales et dentaires et dans les départements de santé communautaire. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux emploient aussi des techniciens en radiodiagnostic.

Le secteur commercial offre certains emplois comme conseillers techniques ou représentants pour la vente des produits généralement utilisés en radiologie.

L'éventualité d'un travail à l'étranger peut être envisagée grâce aux accords de réciprocité négociés.

La spécialisation dans le domaine radiologique offre des possibilités pour les techniciens en radiologie. Ils peuvent obtenir un poste tel que responsable d'une spécialité, coordonnateur technique, assistant-chef technicien, chef technicien et enfin administrateur du département de radiologie. Ces postes requièrent de l'expérience et des qualifications supplémentaires. De plus, certains postes sont disponibles dans les domaines de l'éducation et de la recherche scientifique.

142.01 Techniques de radiodiagnostic (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *88 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

L'élève en *Techniques de radiodiagnostic* reçoit une formation lui permettant de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Par ses connaissances en techniques, en anatomie, en pathologie et conformément aux renseignements cliniques, il est en mesure d'exécuter les incidences requises pour démontrer les différentes parties du corps, de choisir adéquatement les facteurs d'expositions des générateurs de rayons-X et d'évaluer la qualité des radiogrammes. De plus, il doit être familier avec les techniques de développement des films et aussi posséder une connaissance des méthodes de classement des films. L'élève doit connaître les normes de sécurité récentes publiées par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être en vue de protéger le public, le patient, le personnel d'un établissement et le technicien en radiologie de toute exposition aux radiations. Aussi, il doit être en mesure d'évaluer une situation d'urgence médicale et savoir appliquer les notions reçues dans de tels cas. Durant sa formation et dans l'exercice de ses fonctions, il doit développer son esprit d'initiative, d'analyse et de recherches pour répondre aux différentes situations.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 ⅓
142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIQUE	3-1-2	2
142-311-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC I	4-4-2	3 ⅓
142-321-77	ANATOMIE RADIOLOGIQUE I	2-1-1	1 ⅓
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1 ⅓
142-341-75	APPAREILLAGE	4-2-1	2 ⅓
142-411-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC II	4-4-2	3 ⅓
142-421-77	ANATOMIE RADIOLOGIQUE II	3-2-2	2 ⅓
142-431-77	TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC III	4-2-2	2 ⅔
142-511-77	STAGE I	0-37-8	15
142-611-77	STAGE II	0-37-8	15
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1 ⅓
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 ⅔

8 unités de cours complémentaires

911230

142.02 Techniques de médecine nucléaire (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *96 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Le programme est destiné à former des techniciens entraînés suffisamment pour travailler dans différents secteurs ayant trait à la médecine nucléaire. Les techniciens en médecine nucléaire se familiarisent principalement avec les applications et les manipulations de radio-isotopes qui jouent un rôle important dans ce domaine. Ils sont appelés à aider le médecin dans son diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Par ce fait même, ils ont un lien avec les patients, en produisant des examens tels que: captation, cartographie, à l'aide d'appareils de comptage, de scintillation et autres.

De plus, ils manipulent directement les radio-isotopes en laboratoire, tout en connaissant très bien les nombreux moyens de protection. Des techniciens en médecine nucléaire possèdent donc un champ d'action très divers et en constante évolution.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 ⅓
142-312-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS I	2-1-1	1 ⅓
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1 ⅓
142-332-87	RADIOPHARMACOLOGIE	4-2-4	3 ⅓
142-342-87	NOTIONS FONDAMENTALES EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-1-2	1 ⅔
142-352-87	MESURES IN VITRO EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-2-2	2
142-412-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS II	4-1-3	2 ⅔
142-442-87	APPAREILLAGE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	4-2-4	3 ⅓
142-452-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS III	4-1-3	2 ⅔
142-512-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE I	0-30-2	10 ⅔
142-515-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	2-0-2	1 ⅓
142-522-87	ACQUISITION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION	3-0-3	2
142-532-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS IV	2-0-1	1
142-612-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE II	0-30-2	10 ⅔
142-614-87	CLINIQUE DE FILMS	2-0-1	1
142-615-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	2-0-2	1 ⅓
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1 ⅓
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 ⅔

8 unités de cours complémentaires

911230

142.03 Techniques de radiothérapie (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *86 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

C'est l'utilisation de radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les techniciens, ceci implique une double responsabilité:

- premièrement, technique, car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par la radiothérapeute;
- deuxièmement, paramédicale, car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez ses patients durant toute la durée des traitements.

La manipulation de ces appareils est confiée à des techniciens compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin qu'ils puissent s'en servir avec précision et dextérité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 ⅓
142-210-77	ENREGISTREMENT DE L'IMAGE RADIOLOGIQUE	3-1-2	2
142-313-76	APPAREILLAGE EN RADIOTHÉRAPIE	2-1-2	1 ⅔
142-323-77	PROPRIÉTÉS ET MESURES DES RADIATIONS	3-1-3	2 ⅓
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1 ⅓
142-403-76	TECHNIQUES DE DOSIMÉTRIE ET DE TRAITEMENT	4-2-4	3 ⅓
142-423-75	PATHOLOGIES ET THÉRAPEUTIQUES	4-0-4	2 ⅔
142-513-77	STAGE I	0-37-8	15
142-613-77	STAGE II	0-37-8	15
142-910-75	NOTIONS DE PHARMACOLOGIE	1-1-1	1
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1 ⅓
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-903-74	PHYSIQUE ÉLECTRONIQUE	3-2-3	2 ⅔
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

144.00 Techniques de réadaptation (1978)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *88 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Ce cours professionnel a pour objectif de former des compétences techniques pouvant répondre de façon adéquate, aux besoins actuels et futurs dans le secteur de la réadaptation médicale. Le programme est bâti pour préparer des techniciens en réadaptation physique qui soient capables d'assumer, en collaboration avec l'équipe de santé, des responsabilités thérapeutiques et, plus précisément, de procurer aux malades des soins adéquats dans ce domaine. Les techniciens exerceront donc leur profession en étroite collaboration avec le physiothérapeute.

La formation des techniciens en réadaptation compétents exige, d'une part, de connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et, d'autre part, d'assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées, en tenant compte de l'aspect psychologique du malade.

Cela nécessite: une connaissance approfondie de l'anatomie et de la physiologie humaines, et plus particulièrement celle de l'appareil locomoteur; une connaissance de la psychologie humaine générale et celle des handicapés; une connaissance des processus pathologiques et des effets thérapeutiques se rapportant à l'exercice physique, aux agents physiques et mécaniques; la capacité d'utiliser les techniques de la réadaptation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les débouchés suivants sont offerts aux titulaires du diplôme:

Actuels: les hôpitaux généraux, les centres de réadaptation, les maisons de convalescence, les hôpitaux pour malades chroniques, les hôpitaux pour enfants, les centres médicaux (pour malades externes), les écoles pour handicapés, les services à domicile.

Éventuels: les hôpitaux psychiatriques, les établissements d'enseignement, les grandes entreprises (dans le but de hâter le retour au travail), les soins des blessures d'origine sportive et les centres médicaux multidisciplinaires.

Études universitaires: après avoir respecté les exigences du seuil d'accueil universitaire, les intéressés pourront compléter des études universitaires, afin d'assumer des responsabilités plus grandes dans le secteur de la physiothérapie.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 ⅔
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 ⅔
144-101-77	TECHNICIEN EN RÉADAPTATION ET SANTÉ	1-0-0	⅓
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3	3
144-221-77	PHYSIOLOGIE DU MOUVEMENT	2-0-2	1 ⅓
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1	1 ⅓
144-321-77	PATHOPHYSIOLOGIE	3-0-3	2
144-331-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE II	2-4-3	3
144-401-77	RÉÉDUCATION EN ORTHOPÉDIE ET MALADIES VASCULAIRES PÉRIPHÉRIQUES	6-3-4	4 ⅓
144-411-77	RÉÉDUCATION EN RHUMATOLOGIE	2-1-1	1 ⅓
144-421-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE I	0-10-0	3 ⅓
144-431-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE III	2-6-2	3 ⅓
144-441-77	ÉLECTROTHÉRAPIE I	1-2-1	1 ⅓
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1	1
144-511-77	RÉÉDUCATION EN NEUROLOGIE	3-3-3	3
144-521-77	LABORATOIRE EN MILIEU CLINIQUE II	0-11-0	3 ⅔
144-531-77	RÉÉDUCATION EN PNEUMOLOGIE ET EN OBSTÉTRIQUE	2-2-2	2
144-541-77	ÉLECTROTHÉRAPIE II ET SOINS AUXILIAIRES	1-2-1	1 ⅓
144-601-77	STAGE CLINIQUE 1 (5 semaines)	1-35-3	13
144-611-77	STAGE CLINIQUE II (5 semaines)	1-35-3	13
144-621-77	STAGE CLINIQUE III (5 semaines)	1-35-3	13
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

144.03 Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental) (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Ce programme vise la formation de techniciens qui pourront concevoir, fabriquer, ajuster et réparer des appareils orthopédiques et prothétiques dans le but de suppléer à l'absence totale ou partielle de certains membres du corps humain, ou encore, d'en corriger les difformités ou les dysfonctions. Pour ce faire, ces techniciens seront en mesure d'interpréter les prescriptions du médecin concernant les prothèses (membres artificiels) et les appareils orthopédiques (supports ou corsets), prendre les mesures appropriées, préparer les croquis. Finalement, ces techniciens seront aptes à entretenir les appareils orthopédiques et prothétiques ainsi qu'à conseiller les clients.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux débouchés existent actuellement dans le domaine des orthèses-prothèses ou des orthèses du pied dans les laboratoires privés et les laboratoires publics des divers établissements de santé du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Le technicien en orthèses et en prothèses peut, après avoir acquis l'expérience nécessaire, accéder à un poste de directeur de laboratoire ou fonder son propre laboratoire.

Après avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales, les techniciens en orthèses et en prothèses pourront se spécialiser dans un champ particulier des orthèses et des prothèses. De plus, ils pourront éventuellement poursuivre des études postcollégiales ou universitaires notamment en bionique, en génie biomédical, en réadaptation ou dans des secteurs connexes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
144-102-86	BIOMÉCANIQUE	3-1-2	2
144-103-84	INTRODUCTION AUX ORTHÈSES ET AUX PROTHÈSES	1-1-0	2/3
144-105-86	ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX	1-3-1	1 2/3
144-201-77	ANATOMIE DU SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE ET DU SYSTÈME NERVEUX	5-1-3	3
144-231-77	KINÉSIOLOGIE ET KINÉSITHÉRAPIE I	1-2-1	1 1/3
144-313-84	PATHOLOGIES	3-0-3	2
144-403-84	ORTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE	1-6-1	2 2/3
144-413-84	PROTHÈSES DU PIED ET DE LA CHEVILLE ET CHAUSSURES	1-7-1	3
144-501-77	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPÉS	2-0-1	1
144-503-84	ORTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-513-84	PROTHÈSES DU MEMBRE INFÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-523-84	ORTHÈSES DU TRONC ET DU COU	1-6-1	2 2/3
144-533-84	APPAREILS ET ACCESSOIRES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES	1-2-1	1 1/3
144-593-84	STAGE I	1-14-2	5 2/3
144-603-84	ORTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-613-84	PROTHÈSES DU MEMBRE SUPÉRIEUR	1-6-1	2 2/3
144-623-84	LÉGISLATION PROFESSIONNELLE	1-0-1	2/3
144-693-84	STAGE II	1-21-2	8
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 2/3
203-112-86	INTRODUCTION À LA BIOMÉCANIQUE	2-1-2	1 2/3
203-113-86	PROPRIÉTÉS ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
242-902-78	INITIATION AU DESSIN INDUSTRIEL	1-2-3	2
243-106-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1 1/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Secteur professionnel:

145.00 TECHNOLOGIE DES SCIENCES NATURELLES

145.01 Techniques d'écologie appliquée (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Le programme *Techniques d'écologie appliquée* offre une formation dont le profil est orienté vers le développement de modèles d'action et d'habiletés physiques chez les futurs technologues qui devront accomplir des tâches techniques et fournir une assistance particulière dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation.

Le programme vise particulièrement le développement de compétences dans différentes tâches, dont les plus importantes sont: l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques, l'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

Le technicien en écologie appliquée doit acquérir une formation répondant aux besoins des grandes sphères d'activités particulières qui correspondent aux fonctions de travail les plus importantes du domaine de l'environnement et de la gestion des ressources biotiques. La première fonction est celle de *LA PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET DU CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION*. La deuxième fonction est celle de *LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE AXÉS SUR LE RENDEMENT PRODUCTIF DES ÉCOSYSTÈMES*.

De façon globale, la formation du technicien en écologie appliquée est orientée vers la polyvalence des aptitudes à développer et les compétences à acquérir en regard précisément des exigences techniques du vaste domaine de la gestion des habitats naturels et des ressources biotiques indigènes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

PROTECTION DES RESSOURCES DE LA FLORE ET DE LA FAUNE ET CONTRÔLE DE LEUR EXPLOITATION

Cette sphère d'activités est surtout régie par les organismes gouvernementaux. Le technicien en écologie appliquée y trouvera plusieurs possibilités d'emplois, entre autres, dans les différents laboratoires des directions et des services des ministères québécois de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que du ministère canadien d'Environnement-Canada. Les principaux employeurs de ces ministères sont surtout les Services régionnaux québécois des inventaires écologiques, de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et le Service canadien de la faune. Le technicien en écologie appliquée y assure particulièrement les travaux techniques inhérents aux inventaires de base et la surveillance nécessaires à la gestion de la flore et de la faune.

RECHERCHE TECHNIQUE SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Ce domaine se développe considérablement depuis quelques années, et le technicien en écologie appliquée y joue un rôle important dans les montages techniques et dans la cueillette et l'analyse des données. Afin d'améliorer la productivité des habitats et des populations de poissons, d'oiseaux, de mammifères et de plusieurs autres vertébrés et invertébrés considérés comme ressources économiques, la recherche est devenue d'une importance capitale pour protéger la flore et la faune contre les grandes perturbations de l'environnement. Les organismes employeurs du domaine sont principalement les instituts et les centres de recherches universitaires, gouvernementaux et privés.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Ce domaine d'activités est caractérisé par l'animation et l'information auprès des publics d'âge scolaire et adulte. C'est celui qui, depuis plusieurs années, maintient un taux d'embauche intéressant. Le technicien en écologie appliquée, qui a des aptitudes à communiquer facilement avec le public, a l'opportunité de remplir des postes intéressants pour différents organismes gouvernementaux et privés qui sont chargés de faire de l'éducation et de la sensibilisation à la protection de l'environnement naturel. Parmi ces organismes, on retrouve principalement les parcs et réserves du Canada et du Québec, les centres éducatifs forestiers du Québec et les Centres d'interprétation de la nature régionnaux, municipaux et privés.

FIRMES PRIVÉES D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

Enfin, le technicien en écologie appliquée a l'opportunité de travailler comme contractuel dans les laboratoires de différentes firmes privées. Ces firmes font particulièrement des études d'impact et participent à la planification des activités des services gouvernementaux et municipaux des différentes régions du pays. Le technicien en écologie appliquée peut y exercer des tâches en protection et contrôle, en recherche et en sensibilisation-information, suivant les types de contrats que doivent annuellement remplir les firmes-employeurs.

PARTICULARITÉS DU TRAVAIL EN ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

Les techniciens en écologie appliquée doivent s'attendre à des emplois qui exigeront particulièrement une grande adaptation à la mobilité, d'une région à l'autre, à des travaux sur le terrain, en laboratoire et au bureau, et à la nécessité de communiquer avec les gestionnaires, les exploitants, les chercheurs et le public.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 2/3
101-112-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES I	1-2-1	1 1/3
101-113-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES COMPARÉES II	1-3-2	2
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 1/3
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-111-88	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	1-3-1	1 2/3
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2 1/3
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTÉBRÉS	1-2-1	1 1/3
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTÉBRÉS	2-4-2	2 2/3
145-151-88	TECHNIQUES ENTOMOLOGIQUES	1-2-1	1 1/3
145-161-88	TECHNIQUES LIMNOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-171-88	TECHNIQUES ICHTYOLOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-181-88	TECHNIQUES ORNITHOLOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-191-88	TECHNIQUES MAMMALOGIQUES	1-4-2	2 1/3
145-201-88	INVENTAIRE ET ANALYSE DES RESSOURCES VÉGÉTALES	1-4-2	2 1/3
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 1/3
145-211-88	STAGE TECHNIQUE I	1-10-2	4 1/3
145-271-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN ÉCOLOGIE	1-2-1	1 1/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus un maximum de 10 2/3 unités choisies par chacun des collèges parmi les cours suivants:

145-221-88	STAGE TECHNIQUE II	0-10-2	4
145-231-88	PROJET TECHNIQUE I	1-3-2	2
145-241-88	PROJET TECHNIQUE II	1-3-2	2
145-251-88	ADMINISTRATION D'UN LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE	1-1-1	1
145-261-88	TECHNIQUES DE MICROBIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-3-3	2 2/3
145-351-88	GESTION DES POISSONS, DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES-RESSOURCES	2-4-3	3
145-361-88	GESTION DES RESSOURCES BIOTIQUES	3-2-2	2 1/3
145-391-88	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-1	1 1/3
145-421-88	PARASITOLOGIE	1-3-2	2
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	1-3-2	2

911230

145.02 Techniques d'inventaire et de recherche en biologie (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 1/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Le programme vise à former des techniciens capables de procéder à des inventaires écologiques et de fournir une aide technique aux professionnels oeuvrant dans le domaine de la recherche en biologie. Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie; permettre à l'élève d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie; à partir de ses connaissances en taxonomie, habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaires écologiques; à partir de ses connaissances en microbiologie, habiliter l'élève à procéder aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie; permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

A la fin de leur cours, les finissants des techniques peuvent oeuvrer dans les domaines d'activités suivants: animation en sciences naturelles, biologie aquatique et marine, écologie terrestre, laboratoire d'enseignement, laboratoire d'entomologie et laboratoire de microbiologie.

Les sociétés scientifiques de vulgarisation génèrent plusieurs emplois dans l'animation en sciences naturelles. Il s'agit pour les techniciens non seulement de donner de l'information mais aussi de concevoir et de réaliser le matériel de présentation comme des exhibits, photos, maquettes, textes d'accompagnement, etc.

Plusieurs consultants privés, services gouvernementaux et centres de recherche universitaires recrutent les finissants dans le secteur de la biologie aquatique et marine. Les tâches principales consistent à inventorier les ressources biotiques et à intervenir au niveau de la production par aquaculture. Pour accomplir leurs tâches, ces techniciens doivent accomplir de nombreuses analyses de laboratoire.

Les techniciens pourront aussi travailler en écologie terrestre. Le travail consiste essentiellement en des inventaires et des échantillonnages de plantes, d'animaux ou de composantes abiotiques sur le terrain dans le but de poser des diagnoses écologiques à la suite d'analyses de laboratoire. L'activité de laboratoire d'enseignement consiste à préparer les séances de travaux pratiques et à assister les professeurs de biologie dans la prestation des laboratoires au niveau secondaire et collégial.

La recherche en laboratoire d'entomologie porte sur les insectes défoliateurs et les moustiques. Ce travail représente un champ d'emploi bien individualisé au Québec. Le travail technique comprend des sorties sur le terrain pour inventorier les populations d'insectes et évaluer les dommages à la végétation. Au laboratoire il s'agit d'entretenir des populations d'insectes destinés à la recherche, de constituer des collections et d'identifier différents spécimens.

Le domaine laboratoire de la microbiologie implique des travaux de production et de recherches nécessitant des cultures de tissus, le maintien de populations de microorganismes et des manipulations génétiques.

La plupart des employeurs se retrouvent dans l'univers de la recherche universitaire ou gouvernementale bien que certains employeurs privés commencent à s'intéresser à ces spécialisations.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-110-88	ANATOMIE, MORPHOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	3-3-2	2 ⅔
101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 ⅓
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-938-88	ZOOLOGIE GÉNÉRALE	2-4-2	2 ⅔
101-939-88	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE	2-4-2	2 ⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
145-121-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VÉGÉTAUX	2-3-2	2 ⅓
145-131-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES INVERTÉBRÉS	1-2-1	1 ⅓
145-141-88	TAXONOMIE ET IDENTIFICATION DES VERTÉBRÉS	2-4-2	2 ⅔
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 ⅓
145-281-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN BIOLOGIE	0-2-1	1
145-321-88	TECHNIQUES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
145-532-88	PROJET I	1-4-2	2 ⅓
145-542-88	INSECTES ET ARTHROPODES TERRESTRES	1-3-2	2
145-552-88	STAGE	1-10-2	4 ⅓
145-622-88	MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-3	2 ⅓
145-632-88	PROJET II	1-3-2	2
145-662-88	CULTURE ET ENTRETIEN D'ORGANISMES	1-4-2	2 ⅓
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
205-962-88	GÉOLOGIE-PÉDOLOGIE	1-3-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

Les cours optionnels: 10 ⅔ unités

145-331-88	INVASCULAIRES ET MYCÈTES	1-3-2	2
145-341-88	TECHNIQUES DE BIOLOGIE AQUATIQUE ET MARINE	1-3-2	2
145-371-88	PHYSIOLOGIE ET PRODUCTION VÉGÉTALES	2-2-2	2
145-642-88	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES EN MICROBIOLOGIE	1-4-3	2 ⅔
145-914-88	TECHNIQUES D'AQUACULTURE	1-3-2	2

911230

145.03 Techniques de santé animale (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Le programme *Techniques de santé animale* vise à former des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et à l'utilisation des animaux.

Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Ainsi il pourra recevoir et préparer l'animal à la consultation, faire les tests de diagnostic requis, assister la chirurgie, prodiguer les traitements préventifs et curatifs prescrits, conseiller la clientèle et participer à la gestion administrative de l'entreprise.

Au terme de sa formation, l'élève pourra aussi effectuer en laboratoire des analyses de prélèvements biologiques, collaborer à la mise en place et à l'application d'un protocole de recherche utilisant des animaux d'expérimentation, ou encore, superviser les activités d'un service de garde ou d'élevage d'animaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les cliniques vétérinaires et les laboratoires de recherche gouvernementaux, universitaires et privés constituent les principaux débouchés pour les techniciens en santé animale.

D'autres domaines d'emploi, dont certains en expansion, sont visés par la formation en santé animale, notamment les laboratoires de pathologie, les laboratoires d'enseignement, l'élevage et la commercialisation des animaux exotiques, de compagnies et de laboratoire, les soins aux animaux dans un jardin zoologique, le toilettage et le travail auprès des sociétés protectrices des animaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-116-88	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MÉTABOLIQUE	3-2-2	2 ⅓
101-118-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES I	3-3-3	3
101-119-88	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES II	4-3-3	3 ⅓
101-928-88	COMPORTEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LABORATOIRE	2-1-2	1 ⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
145-103-88	INTRODUCTION À LA PROFESSION ET MÉTHODOLOGIE	1-1-1	1
145-113-88	SOINS DE BASE AUX ANIMAUX	1-3-1	1 ⅔
145-123-88	PARASITOLOGIE	1-2-1	1 ⅓

145-133-88	HYGIÈNE, PRÉVENTION ET SANTÉ PUBLIQUE	2-0-1	1
145-143-88	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-1-2	1 2/3
145-153-88	TECHNIQUES MICROBIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-163-88	TECHNIQUES HÉMATOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES	1-4-2	2 1/3
145-173-88	PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE	2-1-2	1 2/3
145-183-88	ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE	2-1-2	1 2/3
145-210-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-2-1	1 1/3
145-213-88	NURSING ET TECHNIQUES RADIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
145-291-88	TECHNIQUES INSTRUMENTALES EN SANTÉ ANIMALE	1-2-1	1 1/3
145-523-88	NURSING ET TECHNIQUES CHIRURGICALES	2-5-2	3
145-533-88	ÉLEVAGE ET REPRODUCTION	2-1-2	1 2/3
145-623-88	STAGE EN MILIEU DE RECHERCHE	0-10-1	3 2/3
145-633-88	STAGE EN CLINIQUE VÉTÉRINAIRE	0-10-1	3 2/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
202-110-88	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	2-2-2	2
202-112-88	CHIMIE EN MILIEU AQUEUX	2-2-2	2
202-113-88	BIOCHIMIE	2-2-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

Un maximum de 9 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

145-263-88	SOINS AUX ANIMAUX DE FERME	1-3-2	2
145-273-88	SOINS AUX OISEAUX	1-2-1	1 1/3
145-283-88	SOINS AUX ANIMAUX EXOTIQUES	1-2-1	1 1/3
145-293-88	TECHNIQUES DE RECHERCHE EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE	1-3-2	2
145-503-88	SECRÉTARIAT ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	2-1-1	1 1/3
145-513-88	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
145-553-88	ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-4-2	2 2/3

911230

145.04 Techniques d'aménagement (1985) cynégétique et halieutique

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours suivants du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-444 ou 051-464

OBJECTIFS

Le but de ce programme d'études est de former des techniciens en aménagement et en exploitation des ressources fauniques, notamment au niveau de la chasse et de la pêche.

Pour remplir pleinement son rôle d'intermédiaire entre le public et les ressources cynégétiques et halieutiques, le technicien doit posséder un bagage de connaissances solides et variées.

En biologie générale et appliquée, l'élève apprend à connaître la faune et la flore québécoises, les techniques d'aménagement des populations animales et de leur habitat, ainsi que les techniques d'exploitation et de gestion de cette ressource naturelle renouvelable.

Le secteur des techniques de plein air et de gestion des équipements est, par ailleurs, consacré à la connaissance des activités de pleine nature. L'élève apprend alors à inventorier le potentiel récréatif du milieu naturel, à organiser des activités et à aménager les équipements nécessaires.

Enfin, dans le secteur administratif, l'élève apprend à administrer et à gérer les activités et les équipements et, également à discerner les attentes du public.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

De même que les élèves en *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* proviennent de toutes les régions, on les retrouve, une fois diplômés, à la grandeur du Québec dans des endroits très variés. Citons, par exemple, diverses fonctions, de l'aménagiste au directeur adjoint dans la plupart des parcs et réserves fauniques. Dans plusieurs zones d'exploitation contrôlée (Z.E.C.), des techniciens travaillent à l'administration, comme aménagistes de la faune ou comme agents auxiliaires de conservation. On retrouve également des techniciens en aménagement cynégétique et halieutique dans les secteurs d'exploitation et de recherche du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (M.L.C.P.), ou à l'emploi de pourvoiries.

La polyvalence de la formation de ces techniciens leur permet d'agir comme interprètes et aménagistes dans les parcs et les centres éducatifs forestiers. Ils deviennent à l'occasion, agents de conservation pour le M.L.C.P. Plusieurs oeuvrent comme agents de développement économique auprès de populations amérindiennes ou comme techniciens en recherche et en études d'impacts auprès d'organismes tels que l'Hydro-Québec, des universités ou des firmes de consultants. D'autres travaillent au niveau d'associations touristiques régionales, comme agents de ressources auprès des pourvoiries du Nord-Ouest québécois, ou sur des bases de plein air. Enfin certains sont inspecteurs ou agents de pêcheries pour les gouvernements fédéral et provincial.

L'emploi, dans le secteur des techniques naturelles et des loisirs, est directement lié aux saisons et le technicien occupe souvent des emplois saisonniers, toutefois renouvelables.

L'apport économique du secteur des loisirs de pleine nature est de plus en plus grand et en quelque endroit du Québec où oeuvre le technicien en aménagement cynégétique et halieutique, sa tâche est de participer à l'exploitation rationnelle de notre patrimoine naturel et à le préserver pour l'avenir.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-301-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE I	3-2-3	2 2/3
101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2 2/3
101-937-78	BOTANIQUE	2-4-2	2 2/3
101-938-78	ZOOLOGIE	2-5-2	3
101-939-78	ÉCOLOGIE	2-4-2	2 2/3
145-104-85	INFORMATION PROFESSIONNELLE	2-1-2	1 2/3
145-114-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE ET D'HYDROLOGIE	2-1-1	1 1/3

145-214-76	PREMIERS SOINS	1-0-1	⅔
145-334-85	DIAGNOSE DE LAC	0-2-2	1 ⅓
145-414-85	PHOTO-INTERPRÉTATION APPLIQUÉE AU MILIEU NATUREL	1-2-1	1 ⅓
145-424-85	DÉPLACEMENT EN FORÊT	2-1-1	1 ⅓
145-434-85	TECHNIQUES HALIEUTIQUES	1-2-1	1 ⅓
145-504-85	BOTANIQUE APPLIQUÉE	1-2-2	1 ⅔
145-514-85	ICHTYOLOGIE APPLIQUÉE	3-3-3	3
145-534-85	TECHNIQUES HALIEUTIQUES: EAUX DOUCES ET EAUX SALÉES	1-3-2	2
145-544-85	STAGE D'ÉTÉ EN FORÊT	0-3-1	1 ⅓
145-554-85	PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES	2-3-2	2 ⅓
145-564-85	ORNITHOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-2	2
145-574-85	ARMES DE CHASSE	1-1-1	1
145-584-85	DÉPLACEMENT D'ÉTÉ: ÉQUIPEMENT ET SÉCURITÉ	1-1-1	1
145-604-85	PROJET EN ADMINISTRATION DU TOURISME CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE	1-3-1	1 ⅔
145-614-85	EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-4	2 ⅔
145-634-85	TECHNIQUES CYNÉGÉTIQUES: PETIT ET GROS GIBIER	2-2-2	2
145-664-85	MAMMALOGIE APPLIQUÉE	2-3-3	2 ⅔
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2
230-145-85	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE	1-2-1	1 ⅓
391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1	1 ⅓
401-491-78	ADMINISTRATION DE LA RÉCRÉATION	2-1-2	1 ⅔
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 7 unités parmi les cours suivants:

145-624-85	AMÉNAGEMENT DE SENTIERS ET DÉPLACEMENT D'HIVER	1-2-1	1 ⅓
145-644-85	STAGE D'HIVER ET SURVIE EN FORÊT	0-4-2	2
145-654-85	AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES	1-4-2	2 ⅓
145-674-85	TECHNIQUES DE PIÉGEAGE	1-2-1	1 ⅓
145-904-85	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES EN MILIEU MARITIME	1-2-1	1 ⅓
145-914-85	AQUACULTURE	1-2-1	1 ⅓
145-924-85	AMÉNAGEMENT ET GESTION DE RIVIÈRES À SAUMON	2-3-2	2 ⅓
145-934-85	EXPÉDITION RÉCRÉATIVE EN RÉGION ÉLOIGNÉE	1-2-1	1 ⅓
145-944-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1	1 ⅓
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2

911230

Secteur professionnel:

147.00 MILIEU NATUREL

147.01 Techniques du milieu naturel (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *Entre 86 2/3 et 88 2/3 unités selon l'option choisie*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-444 ou 051-464

PRÉAMBULE

Le programme *Techniques du milieu naturel* se compose d'un ensemble de cours communs aux options, plus ceux d'une des neuf options suivantes: Exploitation forestière 88 1/3 unités, Aménagement forestier 87 unités, Chasse et pêche 88 2/3 unités, Aménagement de la faune 88 unités, Aménagement et interprétation du patrimoine 88 2/3 unités, Protection de l'environnement 88 unités, Laboratoire de biologie 87 1/3 unités, Aquiculture 88 2/3 unités, Santé animale 86 2/3 unités.

OBJECTIFS

Le programme du secteur milieu naturel vise à former des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu.

Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème; il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

Par sa formation polyvalente, le technicien saura intégrer les notions que comprend le développement harmonieux des ressources du milieu.

Les options vers lesquelles peuvent s'orienter les élèves sont: exploitation forestière, aménagement forestier, chasse et pêche, aménagement de la faune, aménagement et interprétation du patrimoine, protection de l'environnement, laboratoire de biologie, aquiculture et santé animale.

L'élève est préparé à intervenir de façon globale sur le milieu et non à exercer un seul type de fonction de travail. En outre, il y a possibilité de réorientation vers des fonctions de travail plus spécifiques.

CONTENU COMMUN AUX OPTIONS

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

147-110-85	LES HABITATS	1-3-1	1 2/3
147-120-85	ORIENTATION ET SÉJOUR EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-130-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU I	1-2-1	1 1/3
147-139-85	COMPOSANTES ABIOTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-1	1 2/3
147-180-85	INVERTÉBRÉS TERRESTRES ET AÉRIENS	1-2-1	1 1/3
147-219-85	LE VIVANT ET LE MONDE VIVANT	2-1-1	1 1/3
147-229-85	LA MATIÈRE	2-2-1	1 2/3
147-230-85	APPROCHE QUANTITATIVE DU MILIEU NATUREL	3-2-2	2 1/3
147-259-85	PROCÉDÉS DE GESTION D'ÉQUIPEMENT	2-1-1	1 1/3
147-260-85	LA FAUNE AVIENNE	0-2-1	1
147-289-85	INITIATION AU DESSIN	0-1-0	1/3
147-320-85	LES ÉCOSYSTÈMES	2-3-1	2
147-330-85	LA FAUNE AQUATIQUE	1-2-1	1 1/3
147-340-85	LA FAUNE TERRESTRE	0-2-1	1
147-389-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	1-1-1	1
147-391-85	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES	2-3-2	2 1/3
147-399-85	PREMIERS SOINS	0-1-0	1/3
147-506-85	BACTÉRIES ET PROTISTES I	1-1-1	1
147-530-85	LOIS ET RÈGLEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT	1-0-0	1/3
147-580-85	BUDGÉTISATION EN MILIEU NATUREL	2-1-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

OPTION: EXPLOITATION FORESTIÈRE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en Exploitation forestière, assiste les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle de la matière ligneuse de nos forêts. Il travaille à la construction de chemins forestiers, aux opérations de coupe et de débusquage, de mesurage, de transport du bois et d'approvisionnement des usines. Avec l'expérience, il peut devenir surintendant d'une division ou surintendant général pour une société forestière.

Outre l'industrie privée, le technicien en exploitation pourra oeuvrer au sein des services gouvernementaux ou paragouvernementaux, des sociétés de conservation, des associations de sécurité, des bureaux d'ingénieurs-conseils, des sociétés sylvicoles, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3

147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/3
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPLEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-571-85	ANALYSE DU PEUPLEMENT FORESTIER	1-3-2	2
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 1/3
147-601-85	GESTION FORESTIÈRE	1-2-1	1 1/3
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 2/3
147-621-85	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	1-11-6	6
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-631-85	LA SÉCURITÉ	2-0-1	1
147-651-85	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-0-2	1 2/3

OPTION: AMÉNAGEMENT FORESTIER

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en aménagement forestier, assistera l'ingénieur forestier à toutes les étapes du processus visant la protection et la mise en valeur de la ressource forestière, de façon à répondre aux besoins socio-économiques.

Outre les services gouvernementaux et paragouvernementaux, le technicien en aménagement forestier pourra oeuvrer au sein de l'industrie forestière, des sociétés de conservation, des bureaux d'ingénieurs-conseils, des organismes de gestion en commun, des services d'aide aux pays sous-développés, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-420-85	PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
147-430-85	TRAITEMENTS SYLVICOLES	3-2-1	2
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-440-77	PRINCIPES DE PYROLOGIE FORESTIÈRE	1-0-0	1/3
147-441-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	4-0-2	2
147-460-85	PEUPLEMENT FORESTIER II	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-511-85	MESURAGE	2-2-1	1 2/3
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	2/3
147-522-85	RÉCOLTE ET TRAITEMENT DES SEMENCES	1-1-1	1
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-571-85	ANALYSE DU PEUPLEMENT FORESTIER	1-3-2	2
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-600-85	ARPENTAGE	2-3-2	2 1/3
147-610-85	PLAN DE COUPE	2-4-2	2 2/3
147-630-85	PROTECTION DES FORÊTS	0-2-1	1
147-671-85	INVENTAIRE FORESTIER	1-2-1	1 1/3
147-691-85	SYLVICULTURE APPLIQUÉE	0-8-3	3 2/3

OPTION: CHASSE ET PÊCHE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en chasse et en pêche, travaille à identifier les conditions de chasse et de pêche, à inventorier les sites propices, à préparer des excursions et à accompagner chasseurs et pêcheurs. Il peut aussi travailler à la surveillance des activités de chasse et de pêche, à titre d'agent de conservation.

Dans ce secteur plus restreint et plus difficile, les emplois y sont encore peu nombreux et peu stables, souvent saisonniers. Il y faut donc beaucoup d'esprit d'entreprise et de leadership.

Les débouchés sont les zones d'exploitations contrôlées, les zones d'aménagements contrôlés, les pourvoyeurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (possiblement à titre d'agent de conservation) et des associations reconnues de chasse et de pêche.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1 1/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMONOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-590-85	COMMUNICATION-RADIO	0-1-0	1/3
147-602-78	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	2-2-2	2
147-612-78	CHASSE ET PÊCHE II	2-3-2	2 1/3
147-622-78	PROTECTION DE LA FAUNE	4-4-4	4
147-632-78	VIE DE PLEIN AIR	0-6-3	3
147-642-78	ÉQUIPEMENTS DE CHASSE ET PÊCHE	0-6-3	3

OPTION: AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien du milieu naturel, spécialisé en aménagement de la faune, est préparé à effectuer toutes les tâches et opérations se rapportant à l'investigation des données existantes (sur le terrain et dans les différentes communautés: forêts, lacs, rivières ...), à l'exécution de techniques spécifiques de la compilation et de l'analyse de données, de même qu'à la communication avec le public.

Plusieurs catégories d'employeurs peuvent tirer avantage à embaucher un technicien spécialisé en aménagement de la faune. Citons entre autres les services d'aménagement, d'exploitation et de recherche du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, les services de biologie marine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les services d'Environnement Québec, d'Environnement Canada, de Pêche et d'Océan Canada, d'Hydro-Québec, les consultants privés en environnement, les organismes de recherche, les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoiries et toute autre corporation responsable de gestion faunique.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-517-85	ANALYSE DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES	0-2-0	2/3
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-603-85	MAMMIFÈRES II	0-6-2	2 2/3
147-613-85	OISEAUX II	0-6-2	2 2/3
147-623-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE II	0-10-4	4 2/3
147-633-85	GESTION DE LA RESSOURCE FAUNIQUE	0-2-1	1
147-660-85	TECHNIQUES D'ÉTUDES EN LIMNOLOGIE	0-6-2	2 2/3

OPTION: AMÉNAGEMENT ET INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'activité touristique en milieu naturel, par ses multiples aspects, offre aux finissants une étendue variée de possibilités. Ainsi, les domaines de la conservation, de l'éducation, de l'interprétation et de la récréation seront privilégiés.

Plus concrètement, le sortant en aménagement et interprétation du patrimoine sera en mesure d'effectuer des inventaires biophysiques, d'établir des potentiels socioculturels et de procéder à la mise en valeur des données recueillies.

Cette mise en valeur se traduira par l'aménagement d'équipements, par la préparation de programmes et par l'animation d'activités, tous associés à la conservation, à l'éducation et à la récréation en milieu naturel. Les secteurs d'emploi actuellement intéressants sont les parcs fédéraux et provinciaux, les centres d'interprétation, les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoiries, les bases de plein air et les autres organismes connexes.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-423-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TOURISME	2-1-1	1 1/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-502-85	TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES	0-2-1	1
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-518-85	CONTRÔLE D'EXPLOITATION FAUNIQUE	1-3-2	2
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-570-85	SURVIE EN FORÊT	0-1-0	1/3
147-604-85	PROGRAMMES RÉCRÉATIFS EN MILIEU NATUREL	2-4-2	2 2/3
147-614-85	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	2-2-2	2
147-624-85	PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE	2-4-2	2 2/3
147-634-85	INVENTAIRE SOCIOCULTUREL	2-2-1	1 2/3
147-644-85	INVENTAIRE BIOPHYSIQUE	2-2-3	2 1/3
147-654-85	TOURISME ET CONSERVATION	2-4-2	2 2/3

OPTION: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en protection de l'environnement, s'occupe principalement d'activités d'évaluation de la qualité du milieu par rapport aux détériorations qu'il subirait à la suite des interventions de l'homme.

Il peut effectuer un grand nombre de tâches, mais celles-ci varieront en fonction de l'employeur et de la nature de ses activités. Il sera appelé à participer aux études d'impact, à des travaux d'inventaire et de cartographie écologique. Il pourra également assister le professionnel en laboratoire et sur le terrain, dans des études sur la pollution de l'eau, de l'air et du sol, grâce à ses connaissances techniques dans ce domaine. Il pourra également participer à des travaux d'aménagement du milieu. Au fur et à mesure qu'il acquerra l'expérience, il sera appelé à gérer des projets particuliers.

Ce technicien oeuvrera au sein d'équipes multidisciplinaires. Les employeurs possibles sont: Environnement Québec, Environnement Canada, les universités, les firmes de consultants, les laboratoires spécialisés, les organismes paragouvernementaux, etc.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-503-85	MAMMIFÈRES I	0-2-2	1 1/3
147-513-85	OISEAUX I	0-2-1	1
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-526-85	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	1-2-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-605-85	AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU TERRITOIRE	1-5-2	2 2/3
147-615-85	ANALYSE PHYSIQUE DE L'EAU	1-2-1	1 1/3
147-625-85	POLLUTION DE L'AIR	2-1-1	1 1/3
147-635-85	ÉCOTOXICOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	2-4-1	2 1/3
147-645-85	POLLUTION DE L'EAU	1-5-2	2 2/3
147-655-85	DÉRANGEMENT DES SOLS	1-4-1	2
147-665-85	RADIOPROTECTION ET BRUITS COMMUNAUTAIRES	1-1-1	1

OPTION: LABORATOIRE DE BIOLOGIE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en laboratoire de biologie, effectuera en laboratoire des tests, analyses et examens de nature biologique, biochimique et microbiologique à partir d'un cadre général de travail déterminé par les scientifiques ou les enseignants. À partir de méthodes et règles établies, il pourra faire des lectures microscopiques, des mesures, des filtrations, des titrages, des calcinations, des centrifugations. Il sera en mesure de maintenir en vie et de manipuler des animaux et des végétaux selon les nécessités expérimentales en leur prélevant des liquides biologiques, en faisant l'ablation de certains organes, en modifiant les conditions de vie, etc. Il saura effectuer certaines dissections mineures et préparations histologiques pour examens au microscope. On lui confiera appareils et produits dont il fera le rangement, l'inventaire et l'entretien et des spécimens biologiques dont il assurera la conservation.

Les organismes qui utilisent les services de tels techniciens sont les laboratoires de recherche et d'analyse des gouvernements, des universités et des collèges et de certaines entreprises privées. Les musées de conservation de plantes et d'animaux (Musée national du Canada, ministère des Affaires culturelles) et les jardins botaniques municipaux et provinciaux peuvent aussi profiter des connaissances du technicien en milieu naturel, laboratoire de biologie.

CONTENU DE L'OPTION

147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-439-85	LE VÉGÉTAL DANS SON MILIEU II	2-3-2	2 1/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-508-85	MÉTHODES EXPÉRIMENTALES	3-3-1	2 1/3
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3
147-606-78	GESTION DE LABORATOIRE	2-6-4	4
147-616-78	TRAITEMENTS DES LIQUIDES BIOLOGIQUES	2-3-2	2 1/3
147-626-78	ANALYSE DES VÉGÉTAUX	0-3-1	1 1/3
147-636-78	ANALYSE DES INVERTÉBRÉS	0-3-1	1 1/3
147-646-78	ANALYSE DES POISSONS	0-2-1	1
147-656-78	ANALYSE DES OISEAUX ET DES MAMMIFÈRES TERRESTRES	0-3-1	1 1/3
147-666-78	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE LABORATOIRE	2-4-3	3

OPTION: AQUICULTURE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en aquiculture, utilise toutes les techniques reliées à l'élevage des salmonidés: la fraie, l'incubation, l'alevinage, l'élevage des poissons adultes ainsi que le transport des poissons et l'ensemencement des lacs et des rivières. Il commercialise son produit et effectue les manipulations et la transformation que commandent les marchés. Ses connaissances sur les moeurs et les comportements des poissons, ainsi que sur les techniques d'analyse de l'eau, lui permettent d'effectuer les diagnostics préliminaires de certains problèmes environnementaux ou pathogéniques et de les corriger par les actions appropriées.

Sous la direction de professionnels, il travaille également à la recherche de plans d'eau et à l'évaluation de sites, de même qu'à la conception, à la construction de stations aquicoles et dans la recherche en général en aquiculture.

De plus, par ses acquis en gestion, il peut s'impliquer dans l'administration d'une station aquicole.

Les débouchés d'emploi se retrouvent dans les entreprises aquicoles existantes, en tant qu'assistant à la production et dans le cadre des divers projets de culture d'autres organismes aquatiques. Selon les circonstances, certains techniciens auront l'occasion de mettre sur pied leurs propres installations. Ils pourront également oeuvrer au sein de certains services gouvernementaux.

CONTENU DE L'OPTION

147-310-85	PRINCIPES DE GÉOMORPHOLOGIE, DE TOPOGRAPHIE ET D'HYDROGRAPHIE	1-3-1	1 2/3
147-360-85	PEUPLEMENT FORESTIER I	1-1-1	1
147-407-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AQUACULTURE	2-2-2	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3

147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-469-85	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-1	1 1/3
147-470-85	PRINCIPES DE LIMNOLOGIE	2-2-1	1 2/3
147-507-85	POTENTIELS AQUICOLES	2-2-1	1 2/3
147-523-85	ÉCOSYSTÈME AQUATIQUE I	0-3-2	1 2/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-550-85	MÉCANIQUE DE DÉPANNAGE	0-1-0	1/3
147-555-85	ANALYSE DES SOLS	1-1-1	1
147-569-85	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-1-1	1
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3
147-627-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION	3-6-6	5
147-637-85	POISSONS D'ÉLEVAGE	2-10-2	4 2/3
147-647-85	PLANIFICATION ET MISE EN MARCHÉ	3-2-3	2 2/3
147-657-85	GESTION AQUICOLE	2-2-2	2

OPTION: SANTÉ ANIMALE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en milieu naturel, spécialisé en santé animale, peut, par sa polyvalence, travailler à des niveaux aussi variés que les laboratoires, les soins aux animaux et l'hygiène publique.

De plus, il est en mesure de s'impliquer dans la gestion d'animalerie, dans l'application des méthodes diagnostiques et des règles d'hygiène.

Les secteurs d'emploi potentiels sont les cliniques vétérinaires, les centres de recherche, les jardins zoologiques, les services gouvernementaux, ainsi que les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

CONTENU DE L'OPTION

147-409-85	SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ANIMALIER	4-1-1	2
147-410-85	PRINCIPES DE PATHOLOGIE, D'HISTOLOGIE ET DE PARASITOLOGIE	1-2-1	1 1/3
147-417-85	MORPHOLOGIE ET ANATOMIE ANIMALE	1-2-1	1 1/3
147-418-85	PHYSIOLOGIE ET COMPORTEMENT ANIMAL	2-2-1	1 2/3
147-509-85	PHARMACOLOGIE ANIMALE ET RADIOLOGIE	2-2-2	2
147-519-85	RÉGIE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE	2-1-1	1 1/3
147-529-85	LA MATIÈRE BIOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
147-539-85	BACTÉRIES ET PROTISTES II	1-2-1	1 1/3
147-556-85	TECHNIQUES HISTOLOGIQUES	1-3-1	1 2/3
147-566-85	TECHNIQUES PHYSIOLOGIQUES	2-4-3	3
147-576-85	GESTION D'ANIMALERIE I	2-4-2	2 2/3
147-577-85	GESTION EN LABORATOIRE DE SYSTÈMES AQUATIQUES	1-2-2	1 2/3
147-676-85	GESTION D'ANIMALERIE II	2-7-2	3 2/3
147-686-85	SOINS PRÉVENTIFS	2-10-2	4 2/3
147-696-85	SOINS CURATIFS	2-7-5	4 2/3

911230

Secteur professionnel:

150.00 TECHNIQUES AGRICOLES

OBJECTIFS DU SECTEUR

L'enseignement de la technologie agricole est orienté vers la formation de travailleurs spécialisés, pouvant servir dans les activités agricoles et para-agricoles. Ces praticiens seront capables, d'une part, de communiquer avec les agronomes, les ingénieurs et les autres scientifiques et, d'autre part, avec les agriculteurs et le personnel affecté aux services, à la production, à la transformation ou à la mise en marché des produits agricoles et alimentaires.

152.03 Gestion et exploitation d'entreprise agricole (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *C.E.G.E.P.: 90 1/3 unités*
I.T.A.: 89 2/3 unités

OBJECTIFS

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés du programme 152.03 constituent une partie importante de la relève agricole québécoise. Cependant, à cause des facteurs socio-économiques particuliers au secteur agro-alimentaire, peu de finissants s'établissent immédiatement à leur sortie des institutions de formation. Avant de devenir propriétaires ou gérants de fermes, la majorité d'entre eux prolongent leur formation en acquérant une expérience dans divers domaines du secteur agricole.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants de *spécialité*:

152-109-84	PHYTOTECHNIE	3-2-2	2 1/3
152-110-84	SOLS ET FERTILISATION	3-1-1	1 2/3
152-114-84	RÉALITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC	2-2-1	1 2/3
152-131-84	ZOOTECHNIE	3-2-2	2 1/3
152-151-84	STAGE I	0-4-1	1 2/3
152-214-84	MENUISERIE ET CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-251-83	STAGE II	1-4-1	2
152-351-84	STAGE III	0-22-2	8
152-451-83	STAGE IV	1-4-1	2
152-510-84	GESTION FINANCIÈRE	2-2-2	2
152-551-83	STAGE V	1-4-1	2
152-651-84	STAGE VI	0-22-2	8
152-930-84	ATELIER DE FERME	1-3-1	1 2/3
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES; STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITÉ	2-1-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 19 unités choisies par un C.E.G.E.P. ou 18 1/3 unités choisies par un I.T.A. parmi les cours suivants:

152-311-83	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	2-3-1	2
152-322-87	ALIMENTATION ET SANTÉ ANIMALE	2-1-2	1 2/3
152-414-84	AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	2-3-1	2
152-421-84	RÉGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-422-87	RÉGIE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-440-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION BOVINE (viande)	3-3-3	3
152-441-83	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-3-2	2 1/3
152-450-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION AVICOLE	3-3-3	3
152-454-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES FROIDS	3-3-3	3
152-460-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION OVINE	3-3-3	3
152-470-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION PORCINE	3-3-3	3
152-507-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE	3-3-3	3
152-508-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ET HERBAGÈRE	3-3-3	3
152-514-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT I	1-2-1	1 1/3
152-554-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE	2-1-2	1 2/3
152-614-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT II	0-4-4	2 2/3
152-631-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION APICOLE	3-3-3	3
152-711-83	GESTION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1 1/3
152-721-83	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2-1-1	1 1/3
152-751-84	ATELIER DE SYNTHÈSE	1-3-3	2 1/3
152-901-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION FRUITIÈRE	3-3-3	3
152-902-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION LAITIÈRE	2-1-1	1 1/3
152-903-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-1	1 1/3
152-904-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DES CULTURES CÉRÉALIÈRES ET INDUSTRIELLES	2-1-1	1 1/3

152-905-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS HORTICOLES	2-1-1	1 1/3
152-922-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE DE PLEIN CHAMP	3-3-3	3
152-932-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES	3-3-3	3
152-942-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES ABRITÉES	3-3-3	3
152-960-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	3-3-3	3
152-970-84	RÉGIE DE L'EAU ET CONSERVATION DU SOL	2-3-1	2
152-982-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	3-3-3	3
152-990-84	TRACTEURS ET MOTEURS	2-2-1	1 2/3
360-908-87	SCIENCES D'APPOINT	2-2-2	2

881208

153.01 Zootechnologie (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 à 92 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au Québec, le secteur des productions animales est relativement bien développé et se situe à la fine pointe de la technologie. Le programme de *Zootechnologie* est conçu de manière à former des technologistes qui seront en mesure d'adapter, d'appliquer et de vulgariser les données techniques et scientifiques les plus récentes, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des exploitations agricoles orientées en production animale. Le programme porte plus spécifiquement sur les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les porcs, les bovins et les volailles. Le programme *Zootechnologie* assure également une formation pratique et permet de faire les liens entre la théorie et la pratique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme prépare les diplômées et les diplômés à oeuvrer dans tout le secteur des services à la production animale. Ce domaine est l'un des secteurs économiques le plus important de l'industrie bio-alimentaire québécoise ainsi, nombreuses sont les opportunités qui s'offrent aux zootechnologistes.

Au terme de leur formation, les élèves pourront trouver un emploi dans des coopératives agricoles ou des meuneries à titre de représentante ou de représentant technique dans tous les secteurs de production mais principalement en production laitière et porcine; ou encore dans les bureaux de renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, des organismes de contrôle d'aptitude de troupeaux, des régies gouvernementales et des fermes expérimentales. Les organismes gouvernementaux et privés embauchent également des zootechnologistes pour travailler à l'application de programmes de financement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-401-78	BIOLOGIE GÉNÉRALE II	3-2-3	2 2/3
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2 2/3
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2	1 2/3
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2 1/3
150-970-84	GRANDES CULTURES	2-2-2	2
153-100-84	PRATIQUE À LA FERME	0-1-1	2/3
153-250-84	CONSTRUCTION RURALE	2-1-1	1 1/3
153-307-84	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2	2
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-411-84	NUTRITION	2-2-2	2
153-481-84	AMÉLIORATION ANIMALE	3-2-2	2 1/3
153-501-84	BOVINS LAITIERS I	2-2-2	2
153-511-84	ALIMENTATION ANIMALE	4-2-3	3
153-540-84	GESTION ET FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	3-2-2	2 1/3
153-581-91	PORCS	4-2-2	2 2/3
153-585-84	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-2-4	2
153-587-84	ACTIVITÉ EN MILIEU	0-1-2	1
153-601-84	BOVINS LAITIERS II	2-2-2	2
153-990-84	RÉCOLTE ET CONSERVATION	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-905-84	CHIMIE DES SOLUTIONS	2-2-2	2
202-915-84	CHIMIE ORGANIQUE	3-1-2	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1 2/3
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	1-2-2	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 à 9 1/3 unités de cours choisis par l'établissement de la liste suivante:

152-433-83	LES ÉLÉMENTS DE BASE	2-1-1	1 1/3
153-465-84	ORGANISMES D'INTERVENTION EN AGRICULTURE	3-0-2	1 2/3
153-571-84	AVICULTURE	3-2-2	2 1/3
153-611-81	PATHOLOGIE ANIMALE	2-0-1	1
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2 1/3
153-661-84	OVINS	3-2-2	2 1/3
201-129-84	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2

911230

153.02 Horticulture légumière et fruitière (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 1/3 à 91 1/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre à une personne ou à un groupe de personnes, de l'information concernant les productions végétales, les techniques reliées à ces productions et les soins à donner aux plantes; de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production; de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; de diriger du personnel; de contacter les principaux intervenants du domaine afin d'obtenir de l'information; de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites; d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie; de planifier et de régir les principales cultures, leur implantation, leur récolte et leur conservation; d'identifier les principaux problèmes reliés à une production, en évaluer l'importance, d'y apporter une solution et de référer au spécialiste; d'évaluer les coûts et la rentabilité d'une production; de décrire les espèces et leurs cultivars présentant une importance économique; de décrire, d'ajuster et de calibrer l'équipement horticole; de donner des conseils technico-économiques tenant compte des caractéristiques de l'ensemble d'une entreprise; d'évaluer la charge de travail nécessaire aux différentes opérations culturales d'une production; de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché des productions ou la régissant et d'entrer en relation avec ceux-ci.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme permet aux personnes d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans certains domaines. Ainsi, les diplômés, spécialisés en *horticulture légumière et fruitière*, pourront travailler comme conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées; comme représentants techniques pour les coopératives et diverses entreprises de service à la production; comme assistants de recherche; comme agents de développement pour différents organismes professionnels.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 1/3
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 1/3
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 2/3
101-969-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-900-84	CULTURES FRUITIÈRES I	2-2-2	2
150-920-84	CULTURES LÉGUMIÈRES I	3-3-2	2 2/3
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
150-940-84	SERRICULTURE	2-1-2	1 2/3
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1 1/3
153-220-84	SOLS	2-1-2	1 2/3
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1 2/3
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1 2/3
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-405-88	HORTICULTURE ÉCOLOGIQUE	2-2-2	2
153-417-84	ÉCONOMIE AGRICOLE	2-1-2	1 2/3
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 2/3
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1 2/3
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2 1/3
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 11 2/3 à 13 2/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

150-902-84	CULTURES FRUITIÈRES II	2-3-2	2 1/3
150-922-84	CULTURES LÉGUMIÈRES II	3-2-2	2 1/3
150-970-84	GRANDES CULTURES	2-2-2	2
150-992-84	CULTURES INDUSTRIELLES	2-1-2	1 2/3
153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-402-84	AMÉLIORATION DES SOLS	2-1-2	1 2/3
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES: EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITÉES: EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-532-84	MACHINES HORTICOLES	2-1-2	1 2/3
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1 2/3
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2 1/3

911230

153.03 Horticulture ornementale (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 à 91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'expliquer et de transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes; de vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; de participer à des programmes de recherche en production; de promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; de diriger du personnel; de contacter les principaux intervenants dans le domaine et en obtenir de l'information; de décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites; d'identifier les problèmes et de faire les réparations courantes aux équipements et à la machinerie; de combiner les facteurs de production en fonction des objectifs d'une entreprise; de décrire les organismes agissant au niveau de la mise en marché et de la vente de services horticoles ou les régissant et d'intervenir avec les organismes; d'identifier et de caractériser les principales espèces et leurs cultivars; de participer au fonctionnement et à la gestion d'une entreprise; d'évaluer le coût de réalisation d'un projet de petite ou moyenne envergure; d'identifier les principaux problèmes reliés à une culture, d'y apporter une solution et de référer aux spécialistes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme permet aux élèves d'acquérir une formation fondamentale en phytotechnie et une spécialisation dans le secteur de l'horticulture ornementale avec orientation en Jardinerie, en Aménagement paysager, en Serriculture ou en Pépinière. Les diplômés en *Horticulture ornementale* pourront travailler à titre de conseillers techniques pour les gouvernements et les entreprises privées; de représentants techniques pour diverses entreprises de service à la production; d'entrepreneurs, de responsable d'équipes de travail ou de gérants dans des entreprises d'entretien, d'aménagement paysager, de jardinerie, de production sous serres et de pépinières.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-910-84	BOTANIQUE	3-2-2	2 ⅓
101-917-88	PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE	3-2-2	2 ⅓
101-957-84	MICROBIOLOGIE HORTICOLE	2-1-2	1 ⅔
101-989-84	TAXONOMIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
101-990-84	GÉNÉTIQUE GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
150-100-84	BIOLOGIE HORTICOLE	2-2-2	2
150-930-84	PRINCIPES DE PHYTOPROTECTION	3-1-2	2
153-110-84	INTRODUCTION AU MÉTIER	0-4-0	1 ⅓
153-220-84	SOLS	2-1-2	1 ⅔
153-303-84	PARTERRE I	2-3-3	2 ⅔
153-314-84	PRINCIPES DE FERTILISATION	2-1-2	1 ⅔
153-392-84	ÉCOLOGIE	2-1-2	1 ⅔
153-401-84	STAGE	0-3-9	4
153-450-84	PROPAGATION	2-1-2	1 ⅔
153-472-84	PHYTOPROTECTION APPLIQUÉE	2-1-2	1 ⅔
153-605-88	PLANTES HERBACÉES	1-3-3	2 ⅓
153-940-84	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
201-202-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques agricoles et biologiques)	3-2-3	2 ⅔
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-218-84	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE	2-1-2	1 ⅔
401-970-84	VENTE ET MARKETING	2-1-2	1 ⅔
401-971-84	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
401-978-88	GESTION DE L'ENTREPRISE HORTICOLE	3-2-2	2 ⅓
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 15 ⅔ à 17 ⅓ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

153-313-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES I	2-2-2	2
153-318-85	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS DE SERRES	2-2-2	2
153-320-89	PROJET DE PRODUCTION EN PÉPINIÈRE	1-2-2	1 ⅔
153-321-89	PRODUCTION DE PLANTS DE PÉPINIÈRE	2-3-3	2 ⅔
153-322-89	PÉPINIÈRE: CULTURE EN CONTENANTS	2-3-1	2
153-323-89	PÉPINIÈRE: CULTURE EN PLEINE TERRE	1-2-2	1 ⅔
153-324-89	MACHINERIE DE PÉPINIÈRE	1-2-2	1 ⅔
153-325-89	RÉGIE DE PÉPINIÈRE ET MISE EN MARCHÉ	2-2-2	2
153-400-84	CONSTRUCTIONS HORTICOLES	2-1-2	1 ⅔
153-403-88	CONSTRUCTION EN AMÉNAGEMENT	1-2-2	1 ⅔
153-414-85	PROJET DE PRODUCTION EN SERRES II	1-3-2	2
153-423-84	PLANTES ORNEMENTALES	2-1-2	1 ⅔
153-443-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE I	2-3-2	2 ⅓
153-493-84	GESTION DE PELOUSE	1-3-1	1 ⅔
153-503-84	MACHINERIE HORTICOLE ORNEMENTALE	2-1-2	1 ⅔
153-513-85	JARDINERIE I	2-2-2	2
153-517-85	CULTURES ABRITÉES: EN PLEINE TERRE	2-2-2	2
153-518-85	CULTURES ABRITÉES: EN CONTENANTS	2-2-2	2
153-525-85	ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES HORTICOLES	1-3-2	2
153-533-85	FLORICULTURE	2-3-2	2 ⅓
153-543-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE II	1-3-2	2
153-553-84	MICROPROPAGATION APPLIQUÉE	1-2-2	1 ⅔
153-573-84	PARTERRE II	2-4-2	2 ⅔
153-613-84	JARDINERIE II	2-2-2	2
153-616-85	PRODUCTION EN SERRES	1-4-2	2 ⅓
153-643-84	ARCHITECTURE DE PAYSAGE III	1-3-2	2
153-683-84	PARTERRE III	1-2-2	1 ⅔

911230

153.05 Technologie du génie rural (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ou 91 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômées et les diplômés seront capables d'interpréter et de tracer des plans de machines ou de composantes de machines; de lire et de tracer des plans de bâtiments et autres aménagements ruraux; de donner des conseils techniques sur la sélection, l'achat, la gestion et la rentabilité de machineries et d'équipements; de donner des conseils techniques sur l'utilisation et l'entretien des machineries et des équipements; d'évaluer la qualité du travail effectué par des machines ou des systèmes de machines; de réaliser le montage de machines et d'équipements complexes; de diagnostiquer la nature d'un problème mécanique ou d'un mauvais fonctionnement des machines et des équipements; d'effectuer des relevés topographiques de surface à aménager, de recueillir des données sur le terrain, de réaliser la compilation des données en vue de la réalisation d'un plan de drainage; de donner des conseils techniques et de faire des suggestions pratiques quant aux travaux à réaliser en aménagement et conservation des sols et voir à leur exécution; de vendre et de promouvoir des produits et des services; de mesurer les implications de leurs recommandations; d'établir les programmes d'entretien préventif et de sécurité; de superviser du personnel et de diriger les équipes de travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de génie rural assure aux élèves une formation polyvalente et leur permet de réaliser ou de superviser des travaux, de conseiller, de vendre des produits et des services dans les domaines du machinisme, de l'hydraulique, des meuneries et des constructions rurales. Ces fonctions sont accessibles dans les entreprises de fabrication et de distribution de machines, d'équipements agricoles et de matériaux, dans les entreprises de drainage, dans les bureaux de génie-conseil, dans les domaines de la manutention et de la transformation des produits agricoles, ainsi que dans les divers centres de recherches.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

150-430-84	ZOOTECHNIE GÉNÉRALE	2-2-1	1 ⅔
153-200-84	FORCE MOTRICE I	3-2-2	2 ⅓
153-210-84	PHYTOTECHNIE GÉNÉRALE	2-2-1	1 ⅔
153-300-84	HYDROLOGIE	2-1-1	1 ⅓
153-310-84	TRANSMISSION DU POUVOIR	2-2-2	2
153-334-84	MACHINES DE GRANDES CULTURES	2-2-2	2
153-345-84	TOPOGRAPHIE	1-3-2	2
153-355-84	HYDRAULIQUE	2-1-2	1 ⅔
153-435-84	PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DES SOLS	3-1-2	2
153-534-84	MACHINES DE RÉCOLTES	3-2-2	2 ⅓
153-535-84	DRAINAGE	2-2-2	2
153-650-84	STAGE ET RAPPORT DE GÉNIE	0-2-7	3
153-900-84	CONSTRUCTION AGRICOLE I	3-2-2	2 ⅓
154-315-89	ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 ⅔
201-905-84	STATISTIQUES	3-0-2	1 ⅔
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-924-84	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 ⅔
203-935-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-1-2	2
203-945-84	THERMODYNAMIQUE	2-1-2	1 ⅔
242-905-84	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 ⅓
401-962-84	VENTE ET GESTION DE PERSONNEL	3-1-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 15 ou 15 ⅓ unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

Cours de spécialisation institutionnels

150-901-84	ENVIRONNEMENT AGRICOLE	2-2-2	2
153-445-84	TOPOMÉTRIE	1-3-2	2
153-504-84	SOUDAGE ET USINAGE DES MÉTAUX	2-5-1	2 ⅔
153-600-84	TECHNIQUES D'IRRIGATION	1-3-2	2
153-603-84	MACHINES DE MEUNERIE	1-2-2	1 ⅔
153-604-84	FORCE MOTRICE II	2-2-2	2
153-634-84	MACHINES D'INTÉRIEUR DE FERME	2-2-2	2
153-635-84	TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES SOLS	1-3-2	2
153-678-84	PHOTO-INTERPRÉTATION APPLIQUÉE	1-3-2	2
153-901-84	CONSTRUCTION AGRICOLE II	2-3-2	2 ⅓
153-902-84	DESSIN DE BÂTIMENTS	1-3-2	2
153-903-84	DEVIS, CAHIER DE CHARGES ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX	1-2-2	1 ⅔
153-904-84	SANITATION ET CLASSEMENT DES GRAINS	2-2-2	2
153-905-84	PRINCIPES D'ALIMENTATION ANIMALE	2-2-2	2
153-906-84	PLANIFICATION ET GESTION	2-2-2	2
153-907-84	MARCHÉ DES DENRÉES AGRICOLES	2-2-2	2
153-910-84	ENTREPOSAGE, MANUTENTION ET SÉCHAGE DES GRAINS	3-2-2	2 ⅓
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 ⅓
242-945-84	DESSIN MÉCANIQUE	1-3-1	1 ⅔
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEUR	1-2-2	1 ⅔

911230

153.06 Techniques de productions végétales (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme);
Chimie 564

BUTS

Le programme *Techniques des productions végétales* vise à former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler au niveau de la production, de la protection, de la récolte, de la conservation, de la mise en marché et de la commercialisation des végétaux ou produits végétaux.

Il s'agit donc d'un programme axé sur l'ensemble des productions végétales qui assure à sa clientèle une grande polyvalence tout en lui laissant un choix parmi des cours spécialisés en horticulture, en serriculture et en agriculture biologique.

OBJECTIFS

Au terme de son cheminement dans le programme, l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et les habiletés lui permettant de conseiller les productrices et les producteurs quant à la régie des cultures (grandes cultures, serriculture, horticulture, agriculture biologique), d'assurer le suivi technique permettant aux productrices et aux producteurs de mieux contrôler leurs cultures, d'agir comme aide à la recherche en productions végétales, d'agir comme représentante et représentant d'entreprises fournissant des biens et services aux consommatrices et aux consommateurs et aux agricultrices et aux agriculteurs, d'assurer un soutien aux productrices et aux producteurs dans la gestion de leurs cultures, d'évaluer les rendements et la qualité des produits végétaux mis en marché et de vulgariser des techniques de productions végétales qui respectent l'environnement.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme *Techniques des productions végétales* assure aux élèves une formation polyvalente dans les domaines de l'agriculture et de l'horticulture et leur permet de travailler comme conseillère et conseiller technique pour les gouvernements et les entreprises privées, comme représentante et représentant technique pour diverses entreprises de service à la production,comme assistante et assistant de recherche, comme agente et agent de développement pour différents organismes professionnels.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp.)	2-2-2	2
101-980-87	ENNEMIS DES CULTURES I	3-2-2	2 ⅓
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2 ⅓
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1 ⅔
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES; STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-101-87	TRAVAIL ET RÉGIE DES SOLS	2-2-2	2
153-102-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES I	2-2-2	2
153-103-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES II	2-2-2	2
153-104-87	ENNEMIS DES CULTURES II	3-2-2	2 ⅓
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-106-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-107-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-108-87	STAGE	0-2-4	2
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 ⅔
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 ⅔
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2 ⅔
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

8 unités de cours complémentaires

plus 15 ⅔ d'unités de formation choisies par le collège parmi la liste de cours qui suit:

150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2	2
150-530-81	NOTIONS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	2-1-3	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1 ⅔
153-109-91	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE I	2-2-2	2
153-112-91	SERRE ET SERRICULTURE I	2-2-2	2
153-113-91	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE II (CONVENTIONNELLE)	2-2-2	2
153-114-91	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE II (BIOLOGIQUE)	2-2-2	2
153-115-91	SERRE ET SERRICULTURE II (CONVENTIONNELLE)	2-2-2	2
153-122-91	SERRE ET SERRICULTURE II (BIOLOGIQUE)	2-2-2	2
153-423-84	PLANTES ORNEMENTALES	2-1-2	1 ⅔
153-456-78	PROPAGATION DES PLANTES	2-1-2	1 ⅔
153-506-78	AMÉLIORATION DES PLANTES	2-2-2	2
153-513-85	JARDINERIE I	2-2-2	2
153-536-87	CULTURE ORNEMENTALE	2-2-2	2
155-557-81	ACÉRICULTURE	2-2-2	2
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4

911230

153.07 Techniques de gestion conseil en agriculture (1984)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

La situation actuelle de l'agriculture requiert une gestion économique et financière plus importante, une mise en marché des produits beaucoup mieux structurée, ainsi qu'un niveau de formation de plus en plus élevé. Ainsi, le programme d'études en services techniques

de gestion en agriculture est-il conçu de manière à former des techniciens polyvalents aptes à travailler dans le secteur socio-économique de l'agriculture. Ce programme couvre un champ d'action qui implique l'étude des différents aspects socio-économiques du monde de l'agro-alimentaire. Le programme comporte des éléments de connaissance sur l'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise d'un mécanisme de production animale ou végétale, tant des côtés technique et économique que financier et social. Il permettra à l'élève d'arriver à corriger des observations, à bien identifier un problème et à présenter les différentes hypothèses de solution. L'élève pourra alors fournir un conseil adéquat aux gestionnaires d'entreprises agricoles et para-agricoles face aux décisions qu'ils ont à prendre.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés du programme des *Techniques de gestion conseil en agriculture* sont appelés à oeuvrer soit comme conseiller auprès des agriculteurs en ce qui concerne la conduite de l'entreprise agricole dans les domaines du financement, de la gestion et des services informatiques, soit comme animateur dans les services s'intéressant à l'action professionnelle (mise en marché-éducation et information des agriculteurs), soit comme représentant d'organismes offrant des services aux agriculteurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-906-78*	BIOLOGIE CELLULAIRE	1-2-2	1 2/3
101-914-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE ANIMALES	4-2-2	2 2/3
101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
150-110-81	INTRODUCTION À L'AGRICULTURE	1-2-2	1 2/3
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2 1/3
150-590-78	CONSTRUCTION RURALE	2-2-2	2
152-402-78	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2	2 1/3
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1 2/3
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-307-84	COMPTABILITÉ AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-420-84	PRODUCTION LAITIÈRE	3-2-2	2 1/3
153-507-84	PROJET D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES I	1-2-3	2
153-527-81	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
153-587-84	ACTIVITÉ EN MILIEU	0-1-2	1
153-592-84	POLITIQUES AGRICOLES ET GROUPES D'INTERVENTION	2-1-3	2
153-607-84	PROJET D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES II	1-1-4	2
153-614-84	PROJET DE PLANIFICATION ET DE FINANCEMENT D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE	1-2-9	4
153-653-84	TECHNOLOGIE DE POINTE EN AGRICULTURE	2-2-2	2
153-920-81	ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
401-958-78	LA COOPÉRATION ET LES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
401-960-84	COMMERCIALISATION	2-1-2	1 2/3
401-961-84	COMMERCIALISATION ET VENTE	2-1-2	1 2/3
401-963-84	TECHNIQUES DE VENTE	2-1-2	1 2/3
401-964-81	DROIT RURAL	2-0-2	1 1/3
401-968-78	FISCALITÉ	2-1-2	1 2/3
401-969-78	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	3-1-2	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

* Cours obligatoire pour les élèves qui n'ont pas suivi de cours de biologie au secondaire.

plus un cours au choix parmi les suivants:

153-581-84	PORCS	3-2-2	2 1/3
153-651-84	BOVINS DE BOUCHERIE	3-2-2	2 1/3
153-661-84	OVINS	3-2-2	2 1/3

911230

153.08 Techniques des sols (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
Chimie 051-564

BUTS

Le programme vise à ce que le technicien connaisse et développe, au maximum, ses habiletés humaines et professionnelles afin de lui permettre d'adopter des attitudes pertinentes aux différentes situations rencontrées dans son milieu de travail.

OBJECTIFS

Au terme de son cheminement dans le programme l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et habiletés qui lui permettront de:

1) communiquer des concepts et des techniques reliés à la science du sol et de maîtriser les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de ses activités professionnelles en relation avec la clientèle ou l'employeur;
2) conseiller les différents intervenants dans le domaine agricole sur la conservation des sols minéraux et organiques, la gestion des eaux sur la ferme et la protection de l'environnement agricole;
3) d'assurer un support technique approprié lors de la réalisation d'études de sol (localisation, évolution, répartition, classement et utilisation des sols).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de techniques des sols vise prioritairement à former des techniciens qui seront aptes à travailler dans le domaine de la gestion des eaux sur la ferme, de la conservation et de l'amélioration des sols minéraux et organiques.

Il vise également à permettre aux techniciens des sols d'oeuvrer avec compétence dans les activités reliées à la cartographie et à la classification des sols, à la protection de l'environnement agricole, à la recherche et au développement de nouvelles technologies en science du sol.

Les techniciens en sol sont au service des organismes privés et publics reliés directement ou indirectement à l'exploitation du sol.

Ils peuvent oeuvrer à titre de technicien en laboratoire ou sur le terrain, de conseiller-technique, de contremaître de travaux mécanisés ou d'assistant de recherche.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
150-120-87	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
152-402-87	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2	2 ⅓
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
153-116-87	CONSERVATION DU SOL I	2-2-2	2
153-117-87	CONSERVATION DU SOL II	1-3-2	2
153-118-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-119-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-120-87	STAGE	0-2-4	2
153-308-81	CHIMIE DU SOL	2-2-2	2
153-338-78	PHYSIQUE DU SOL	3-3-3	3
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-448-87	MICROBIOLOGIE DU SOL	3-3-2	2 ⅔
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2	2
153-538-81	DRAINAGE	3-3-3	3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 ⅔
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 ⅔
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2 ⅔
205-904-87	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1 ⅔
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2	2 ⅓
205-945-81	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATERNAIRE	2-2-2	2
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1 ⅔
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 12 unités de formation choisies par le collège parmi la liste qui suit:

150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2	2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2	1 ⅔
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1 ⅔
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-121-87	BRISE-VENT	2-2-2	2
153-638-78	IRRIGATION	1-2-1	1 ⅓
153-666-81	SERRE ET SERRICULTURE	2-2-2	2
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

911230

154.01 Technologie alimentaire: contrôle de la qualité et développement (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de faire les analyses chimiques ordinaires et sauront utiliser les instruments employés en analyse instrumentale; de faire les tests usuels en microbiologie des aliments; de diriger le travail du personnel de laboratoire et d'organiser le fonctionnement général d'un laboratoire de contrôle de qualité; d'expérimenter, au laboratoire, des formules pour la fabrication de produits alimentaires, de réaliser des tests organoleptiques; d'utiliser les méthodes statistiques usuelles pour l'interprétation des résultats d'analyse et pour l'échantillonnage; d'évaluer la qualité de l'eau utilisée en usine et comprendront les principes de traitement des eaux usées; de retracer les causes du manque de qualité; de faire les calculs requis pour la préparation des produits chimiques utilisés en laboratoire; d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires dans des situations de travail; de s'intégrer à une équipe en vue de développer de nouveaux produits alimentaires ou d'améliorer les produits existants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens préparés spécialement pour le contrôle de la qualité des produits alimentaires et le développement de produits alimentaires nouveaux. Les diplômés auront également acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de fabrication.

Les industries alimentaires offrent aux diplômés les postes suivants: analyste des produits alimentaires; technicien en microbiologie; technicien chef de groupe; technicien en statistique; inspecteur d'usines et de produits alimentaires; créateur de produits nouveaux; responsable du contrôle de la qualité; assistant de recherche; responsable des diagrammes de contrôle et de l'échantillonnage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 ⅓

150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2 1/3
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1 2/3
150-500-84	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-4-2	2 2/3
150-580-84	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE	2-2-2	2
150-600-84	ANALYSE INSTRUMENTALE II	1-3-2	2
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	3-1	1 2/3
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1 2/3
154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2 1/3
154-401-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS	3-2-2	2 1/3
154-410-84	PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-2-2	2 1/3
154-501-84	TECHNIQUES DE FORMULATION	2-3-2	2 1/3
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1 1/3
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-604-84	PROJET MICROBIOLOGIQUE	0-3-1	1 1/3
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2 1/3
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2 1/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

154.02 Technologie alimentaire: produits laitiers (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables de fabriquer les produits laitiers connus; d'évaluer la qualité des produits laitiers par les tests chimiques, physiques, microbiologiques et organoleptiques; de reconnaître et de corriger les défauts de qualité des produits laitiers; de diriger les techniciens et les ouvriers; d'expliquer les principes des opérations de fabrication; de calculer des rendements de fabrication; avec un court entraînement, d'opérer des machines complexes; de contrôler la sanitation dans une usine; de participer au développement de produits laitiers nouveaux ou de trouver des usages nouveaux pour les produits laitiers; d'assister les chercheurs dans le domaine des produits laitiers; d'appliquer la législation relative aux produits laitiers dans des situations de travail; d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers dans des situations de travail; d'expliquer les rouages de l'économie dans la mise en marché des produits laitiers; de participer à l'adaptation de nouvelles technologies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens spécialisés dans la composition, la transformation et la conservation de tous les produits laitiers. Les diplômés peuvent se diriger en production ou en contrôle de qualité et développement des produits laitiers.

Le programme prépare aux postes suivants: analyste des produits laitiers, responsable du laboratoire de contrôle de la qualité d'une usine, opérateur de machinerie et opération sur microprocesseur industriel,responsable de l'hygiène en usine, conseiller en production laitière, inspecteur des produits laitiers et des usines, contremaître de production, aide au développement des produits nouveaux, assistant de recherche, surveillant de la qualité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2 1/3
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1 2/3
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1 2/3
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1 2/3
154-340-84	SALUBRITÉ ET TRAITEMENT DES EAUX	3-2-2	2 1/3
154-402-89	CHIMIE DU LAIT	2-2-2	2
154-403-84	TECHNOLOGIE DES LAITS FERMENTÉS	1-2-1	1 1/3
154-502-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS CONCENTRÉS ET DESYDRATÉS	2-1-2	1 2/3
154-504-84	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-3-2	2
154-505-84	MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 2/3
154-512-84	TECHNOLOGIE BEURRIÈRE	2-1-2	1 2/3
154-520-84	CONDITIONNEMENT	2-0-2	1 1/3
154-522-84	TECHNOLOGIE FROMAGÈRE	2-4-2	2 2/3
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-602-84	TECHNOLOGIE DES LAITS DE CONSOMMATION	3-2-2	2 1/3
154-605-84	BIOTECHNOLOGIE ET CO-PRODUITS	1-3-1	1 2/3
154-622-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS GLACÉS	3-2-2	2 1/3

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
202-935-84	CHIMIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus un cours au choix parmi les suivants:

150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2 1/3
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2 1/3
242-915-84	SCIENCES GRAPHIQUES ET LECTURE DE PLAN	1-3-2	2

911230

154.03 Technologie alimentaire: production (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Au terme de la formation, les diplômés seront capables d'interpréter les résultats des analyses du laboratoire et, dans des circonstances normales, de trouver les solutions qui assurent une production de qualité; de détecter les cas de situations anormales pour faire appel à des spécialistes au moment opportun; de diriger des travailleurs sur des chaînes de fabrication de produits alimentaires; de participer à la mise en oeuvre de nouveaux appareils ou procédés; de participer à l'adaptation des technologies utilisées par d'autres types d'industries; de s'intégrer à des équipes de recherche sur la conception ou la réalisation de produits nouveaux en usine pilote; de promouvoir l'utilisation d'appareils de transformation de produits alimentaires; de donner des conseils techniques concernant les appareils et équipements pour usines alimentaires; d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires; d'établir des systèmes de contrôle sur une machine et d'interpréter les résultats.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme forme des techniciens préparés spécialement pour la transformation et la fabrication des produits alimentaires. Les diplômés auront également acquis des connaissances et des habiletés suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de contrôle de qualité.

Les industries alimentaires offrent les postes suivants aux diplômés: responsable de l'entretien; surveillant de procédés automatisés; agent de liaison entre l'usine et le laboratoire; vendeur de machinerie et d'instruments de contrôle: contremaître en usine; technicien analyste des coûts de production; responsable de l'assurance-qualité; technicien en mise au point et à l'amélioration de procédés; opérateur de salles de contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-955-84	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
150-360-84	CHIMIE DES ALIMENTS	3-2-2	2 1/3
150-460-84	NUTRITION HUMAINE	3-0-2	1 2/3
150-680-84	MICROBIOLOGIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	1-3-1	1 2/3
154-101-84	INITIATION À L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	0-2-1	1
154-210-84	ÉCONOMIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE	2-1-2	1 2/3
154-315-89	ÉLECTROMÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉES	2-2-2	2
154-401-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS LAITIERS	3-2-2	2 1/3
154-503-84	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE I	3-2-2	2 1/3
154-504-84	TECHNIQUES INSTRUMENTALES	1-3-2	2
154-513-84	GÉNIE INDUSTRIEL BIOLOGIQUE	3-2-2	2 1/3
154-601-84	STAGE	0-2-13	5
154-603-84	GÉNIE INDUSTRIEL ALIMENTAIRE II	3-2-2	2 1/3
154-643-84	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS	2-2-2	2
154-650-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX	3-2-2	2 1/3
154-660-84	TECHNOLOGIE DES PRODUITS ANIMAUX	3-2-2	2 1/3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-120-84	CHIMIE GÉNÉRALE ET DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-945-84	THERMODYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-946-84	MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
242-915-84	SCIENCES GRAPHIQUES ET LECTURE DE PLAN	1-3-2	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

155.05 Techniques équines (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 1/3 unités ou 91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Chimie 051-564
Physique 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454

BUTS

Pour répondre aux besoins du marché de plus en plus exigeant, le programme *155.05. Techniques équines* vise à former des techniciens et des techniciennes qui auront développé des connaissances et des habiletés gestuelles en équitation ou en courses attelées et acquis une formation de base en gestion. Le programme couvre tous les domaines reliés à l'entreprise équine et fait du technicien ou de la technicienne un agent de changement dans le domaine de l'équitation et des courses attelées.

OBJECTIFS

Au terme de son cheminement dans le programme, l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et habiletés qui lui permettront:

Profil d'équitation

- d'enseigner l'équitation (western ou classique);
- de maintenir et d'améliorer l'état de santé du cheval afin d'en obtenir des performances optimales;
- de maîtriser les habiletés gestuelles et mentales lui permettant de monter à cheval correctement et appliquer un programme d'entraînement pour les chevaux de compétition et de loisir;
- de participer à la gestion d'un centre équestre et d'une ferme d'élevage.

Profil de courses attelées

- d'entraîner un cheval de race Standardbred, de le débourrer et de déterminer son programme d'entraînement et de course;
- d'appliquer un programme d'élevage, de planifier la reproduction, formuler et appliquer un programme alimentaire, effectuer une bonne régie médicale et technique;
- de gérer une entreprise d'élevage ou un centre d'entraînement.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciennes ou les techniciens équins occupent des fonctions dans tous les secteurs d'activités où l'on retrouve des chevaux: les centres équestres, les fermes d'élevage, les centres d'entraînement de chevaux de courses, les hippodromes et les bases de plein air. Elles ou ils peuvent y travailler à titre d'instructeur ou d'instructrice en équitation, gérant ou gérante d'entreprise, entraîneur ou entraîneuse de chevaux et technicien ou technicienne d'élevage.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-915-78	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX DE FERME	2-1-2	1 2/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1 2/3
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-411-84	NUTRITION	2-2-2	2
155-101-87	ALIMENTATION DU CHEVAL	1-1-1	1
155-102-87	RÉGIE APPLIQUÉE I	0-2-1	1
155-103-87	RÉGIE APPLIQUÉE II	0-2-1	1
155-104-87	PROJET I (CLINIQUE)	1-2-3	2
155-106-87	PROJET II (CONCOURS HIPPIQUE)	0-2-4	2
ou			
155-116-90	PROJET II (COURSES ATTELÉES)	0-2-4	2
155-107-87	STAGE	0-2-4	2
155-145-87	RÉGIE D'ÉCURIE I	1-1-3	1 2/3
155-245-87	RÉGIE D'ÉCURIE II	1-1-3	1 2/3
155-335-87	SOINS AUX CHEVAUX I	1-2-1	1 1/3
155-345-87	RÉGIE D'ÉCURIE III	1-1-4	2
155-365-87	AMÉNAGEMENT ÉQUESTRE	2-1-2	1 2/3
155-385-87	PHARMACOLOGIE	2-0-1	1
155-445-87	RÉGIE D'ÉCURIE IV	1-1-4	2
155-465-87	PATHOLOGIE EXTERNE	2-0-1	1
155-555-87	SOINS AUX CHEVAUX II	1-2-1	1 1/3
155-565-87	PATHOLOGIE INTERNE	2-0-1	1
155-585-87	DÉBOURRAGE I (ÉQUITATION)	0-4-1	1 2/3
ou			
155-587-90	DÉBOURRAGE I (COURSES ATTELÉES)	0-4-1	1 2/3
155-625-87	PRODUCTION HERBAGES ET CÉRÉALES	2-1-2	1 2/3
155-675-87	REPRODUCTION	2-2-2	2
155-685-87	DÉBOURRAGE II (ÉQUITATION)	0-4-1	1 2/3
ou			
155-687-90	DÉBOURRAGE II (COURSES ATTELÉES)	0-4-1	1 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

8 unités de cours complémentaires

plus 16 ou 16 1/3 unités de formation choisies par le collège parmi les cours suivants:

155-108-87	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT DU CHEVAL	1-1-1	1
155-109-87	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE	1-1-2	1 1/3
155-110-90	ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL I	1-4-0	1 2/3
155-115-87	ÉQUITATION I	1-4-0	1 2/3
155-120-90	INTRODUCTION À L'INDUSTRIE DES COURSES ATTELÉES	2-0-2	1 1/3
155-210-90	ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL II	1-4-0	1 2/3
155-215-87	ÉQUITATION II	1-4-0	1 2/3
155-310-90	ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL III	1-9-1	3 2/3
155-315-87	ÉQUITATION III	1-6-0	2 1/3
155-410-90	ENTRAÎNEMENT DU CHEVAL IV	1-9-1	3 2/3
155-415-87	ÉQUITATION IV	1-6-0	2 1/3
155-420-90	LABORATOIRE DE REPRODUCTION	0-5-1	2
155-425-87	PÉDAGOGIE ET DIDACTIQUE	2-0-1	1
155-505-87	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE I	1-2-1	1 1/3
155-515-87	ÉQUITATION V	0-6-2	2 2/3
155-520-90	STAGE SUR UNE FERME D'ÉLEVAGE	1-9-1	3 2/3

155-605-87	PÉDAGOGIE APPLIQUÉE II	1-2-1	1 1/3
155-615-87	ÉQUITATION VI	0-6-2	2 2/3
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 2/3

910204

Secteur professionnel:

160.00 TECHNIQUES PARAMÉDICALES

160.01 Techniques d'orthèses visuelles (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *88 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif principal de former des opticiens d'ordonnance aptes à remplir les fonctions suivantes:

- Accueillir les clients, les renseigner et les conseiller sur les types d'orthèses visuelles existantes et sur l'ensemble des services qu'ils offrent.
- Assurer l'exécution des opérations entourant la pose, l'ajustement, l'emplacement et la vente des lentilles ophtalmiques.
- Voir à l'entretien des équipements et des lieux du salon d'optique et de l'atelier y attenant.
- Assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction sur une base de rentabilité et de respect des lois et droits impliqués.

Il rend également les sortants aptes à:

- Participer à la fabrication des lentilles ophtalmiques dans des laboratoires spécialisés.
- Acheter ou vendre des instruments d'optique, des montures ou des lentilles ophtalmiques pour des grossistes et à gérer ce type de commerce.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le Code des professions et diverses lois professionnelles délimitent le champ d'exercice des professionnels oeuvrant dans le domaine des soins oculovisuels. Certaines zones d'intervention leur sont communes: c'est le cas notamment de la pose, de l'ajustement, de la vente et du remplacement des lentilles cornéennes, qui peuvent être assumés autant par l'ophtalmologiste que par l'optométriste ou l'opticien d'ordonnance; les mêmes tâches, en ce qui concerne cette fois les montures et lentilles de lunettes, peuvent également être exécutées par l'optométriste et par l'opticien d'ordonnance.

Ce qui particularise l'exercice de la fonction d'opticien d'ordonnance, c'est qu'il ne peut exécuter les tâches définies aux articles 8 et 9 de la loi (L.R.Q., chap. O-6) qui régit sa profession, que sur ordonnance d'un médecin ou d'un optométriste ou sur présentation d'une lentille ophtalmique brisée ou dont on veut obtenir un double, dûment obtenue au moyen d'une ordonnance. Ces divers spécialistes sont donc appelés à oeuvrer en étroite collaboration.

La plupart des diplômés, détenteurs d'un permis de pratique délivré par l'Ordre, oeuvrent dans des salons d'optique à titre d'opticiens d'ordonnance. Quelques-uns occupent divers emplois dans des laboratoires d'optique ou dans la distribution des instruments d'optique, des montures et des lentilles ophtalmiques.

Le placement est excellent depuis le début du programme et les perspectives d'avenir semblent prometteuses selon Emploi et Immigration Canada.

Il est également loisible aux sortants de poursuivre des études dans plusieurs programmes universitaires auxquels leurs acquis de formation leur donnent accès.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
160-201-85	INITIATION À LA PROFESSION	1-2-1	1 1/3
160-301-85	LA LENTILLE OPHTALMIQUE	3-4-3	3 1/3
160-311-85	PHYSIOLOGIE DE L'OEIL	3-2-3	2 2/3
160-401-85	OPTIQUE -LUNETTERIE	3-6-3	4
160-410-85	INITIATION AUX LENTILLES CORNÉENNES	3-3-2	2 2/3
160-421-85	DESSIN D'OPTIQUE I	1-1-2	1 1/3
160-500-85	STAGE I - LABORATOIRE, CLINIQUE	0-15-0	5
160-501-85	LA LENTILLE CORNÉENNE I	3-6-3	4
160-511-85	OPTIQUE OCULAIRE	1-2-2	1 2/3
160-521-85	DESSIN D'OPTIQUE II	1-1-2	1 1/3
160-600-85	STAGE II - ACCUEIL ET ENTREVUE	0-15-2	5 2/3
160-601-85	CLINIQUE DE LENTILLES CORNÉENNES	1-5-2	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-907-85	OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-981-78	COMMENT SE LANCER EN AFFAIRES	1-2-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

160.02 Audioprothèse (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *86 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif principal de former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes:

- Accueillir les clients;
- Exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des prothèses auditives;
- Assurer le suivi systématique de ses clients;
- Assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction;
- Travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent à leurs clients le certificat attestant la nécessité de la prothèse.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après avoir réussi les examens de l'Ordre, l'élève, détenteur d'un D.E.C. dans cette spécialité, se voit décerner le droit de pratique.

Ce professionnel oeuvre actuellement dans le secteur privé; il travaille à son compte ou en collaboration avec d'autres collègues. La majeure partie du temps, il travaille à son bureau. Il fait, à l'occasion, des visites à domicile et dans les institutions pour personnes âgées.

Tous les finissants diplômés ont trouvé un emploi à brève échéance et les perspectives d'avenir nous laissent entrevoir une diversification possible des débouchés futurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants déterminés par le ministre:

101-160-86	ÉLÉMENTS DE BIOLOGIE HUMAINE	3-2-3	2 ⅔
101-162-86	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE DE L'OREILLE	3-2-3	2 ⅔
107-160-86	NOTIONS DE PATHOLOGIE DE L'OREILLE	3-0-3	2
160-102-86	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	3-0-3	2
160-112-86	INTRODUCTION À L'AUDIOMÉTRIE	2-0-1	1
160-212-86	AUDIOMÉTRIE I	3-3-3	3
160-302-86	AUDIOPROTHÈSE I	4-2-3	3
160-322-86	PROTHÈSE AUDITIVE	4-3-3	3 ⅓
160-392-86	PRÉ-STAGE D'AUDIOMÉTRIE	0-3-1	1 ⅓
160-492-86	PRÉ-STAGE D'APPAREILLAGE AUDITIF	0-4-1	1 ⅔
160-692-86	STAGE D'INTÉGRATION PRATIQUE EN AUDIOPROTHÈSE	1-39-5	15
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
203-908-86	SON	2-1-2	1 ⅔
203-909-86	MÉCANIQUE ET VIBRATIONS	2-1-2	1 ⅔
203-919-86	ÉLECTRICITÉ	3-2-3	2 ⅔
203-920-86	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRO-ACOUSTIQUE	2-3-3	2 ⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-160-86	GESTION D'UN BUREAU D'AUDIOPROTHÉSISTE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un maximum de 6 ⅓ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

160-312-86	AUDIOMÉTRIE II	3-0-3	2
160-402-86	AUDIOPROTHÈSE II	3-2-2	2 ⅓
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3	3 ⅓
350-162-86	DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET SURDITÉ	2-1-3	2
401-934-79	VENTE	3-0-1	1 ⅓
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

911230

Secteur professionnel:

171.00 TECHNIQUES FUNÉRAIRES

171.01 Techniques de thanatologie (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *88 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Chimie 051-444 ou 051-464

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des thanatologues aptes à remplir les fonctions suivantes:

- Accueillir les familles en deuil, les renseigner et les conseiller sur leurs droits et privilèges et leur offrir les services disponibles conformément aux rites funéraires qu'elles choisissent.
- Assurer l'exécution des opérations courantes entourant les services choisis par la famille et voir à l'entretien des équipements et des lieux du centre funéraire.
- Assumer les responsabilités de gestion d'une entreprise funéraire en remplissant les fonctions de planification, d'organisation, de direction et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières sur une base de rentabilité et de respect des lois et des droits impliqués.
- Prodiguer les soins de thanatopraxie et de restauration aux personnes défuntes en vue de leur embellissement et de leur conservation, conformément aux désirs exprimés par les familles lorsqu'il s'agit d'un centre funéraire ou selon les besoins des établissements d'enseignement et de recherche.
- Assister les pathologistes lors des autopsies et assurer la conservation des pièces anatomiques selon les demandes et les spécifications rencontrées en milieu médico-légal ou dans les centres hospitaliers.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités professionnelles du thanatologue est très varié. Il peut travailler dans les entreprises funéraires de type privé ou coopératif. Il peut aussi être appelé à travailler dans les universités, dans les centres hospitaliers et dans les laboratoires médico-légaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux régit le droit de pratique de la profession au Québec. Il émet annuellement les permis de pratique aux thanatologues et aux thanatopraticiens.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-171-85	PATHOLOGIE	2-2-3	2 1/3
171-101-85	INTRODUCTION À LA THANATOLOGIE	2-2-2	2
171-201-85	LA FONCTION SOCIALE DU THANATOLOGUE	2-1-1	1 1/3
171-301-85	THANATOPRAXIE I	4-3-3	3 1/3
171-401-85	THANATOPRAXIE II	2-5-1	2 2/3
171-441-85	ARTS DE RESTAURATION	3-4-2	3
171-501-85	STAGES I	0-24-2	8 2/3
171-601-85	STAGES II	0-40-5	15
202-171-85	CHIMIE	3-2-3	2 2/3
350-171-80	PSYCHOLOGIE	2-1-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3

8 unités de cours complémentaires

871111

Secteur professionnel:

180.00 TECHNIQUES INFIRMIÈRES

180.01 Soins infirmiers (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE:

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
  Physique 053-414
  Chimie 051-444 ou 051-464

* Dans ce texte le mot *infirmière* désigne aussi les infirmiers.

OBJECTIFS

La formation infirmière au niveau collégial vise l'atteinte des buts suivants: la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière, tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (L.R.1-8, Section VIII, art. 36-37);

Article 36

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

Article 37

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Douze (12) objectifs généraux découlent du cadre théorique définissant le service d'aide que peut rendre l'infirmière généraliste.

Il importe donc qu'au terme de sa formation l'élève puisse: concevoir la promotion et le recouvrement de la santé à partir d'une perspective holistique de la personne; démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne conformément aux principes de l'éthique et de la déontologie; utiliser dans sa pratique les connaissances de la personne relevant entre autres des domaines de la biologie, de la psychologie, de la sociologie; exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences d'une conception explicite des soins infirmiers; utiliser la démarche de soins infirmiers en vue de diagnostiquer et résoudre des problèmes de soins infirmiers; prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent des individus dans des situations courantes relevant de la promotion et du recouvrement de la santé; communiquer avec un individu à l'intérieur d'une relation interpersonnelle infirmière-client de façon à établir une relation aidante; organiser l'ensemble des activités professionnelles en vue de satisfaire les besoins de ses clients; collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires; exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui, à faire respecter les siens, conformément à ses responsabilités professionnelles; démontrer un engagement social en relation avec ses compétences professionnelles; identifier ses ressources en vue de cheminer vers l'actualisation de soi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmière diplômée du niveau collégial exerce la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus d'âges variés, dans des situations courantes. Elle dispense des soins généralement dans les établissements du réseau des Affaires sociales où elle s'intègre à l'équipe de soins infirmiers. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation *Soins infirmiers* au niveau collégial doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la Loi sur les infirmiers et infirmières du Québec pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions Section IV, art. 40).

L'infirmière diplômée doit poursuivre sa formation si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3 1/3
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 1/3
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4-8-4*	5 1/3
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4-8-4*	5 1/3
180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
ou			
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	4-21-6*	10 1/3
180-630-87	SOINS INFIRMIERS VIII	3-0-2	1 2/3
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 9 ⅔ unités parmi la liste suivante de cours au choix des collèges:

180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	2-14-3	6 ⅓
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0-9-1	3 ⅓

* Le second chiffre de la pondération de ces cours indique le total des heures de laboratoire. La répartition entre les laboratoires au collège et les laboratoires en milieu clinique est la suivante:

180-110-87	SOINS INFIRMIERS I	4	4
180-210-87	SOINS INFIRMIERS II	4	4
180-310-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-320-87	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-410-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-420-87	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-510-87	SOINS INFIRMIERS V**	3	18
180-610-87	SOINS INFIRMIERS VI**	0	14
180-620-87	SOINS INFIRMIERS VII**	0	9

** Les pondérations des stages de ces cours peuvent être ajustées pour autant qu'elles totalisent 41 et respectent les minimums suivants:

180-510-87, 16

180-610-87, 8

180-620-87, 8

880415

180.21 Soins infirmiers (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *74 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Détenir un diplôme d'études secondaires d'infirmière auxiliaire ou l'équivalent.

CONDITION PARTICULIÈRE EXIGÉE PAR L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

— L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec exige la réussite des cours de chimie 051-444 ou 051-464 (051-442 ou 051-432 ou 051-452) et de physique 053-414 à l'enseignement secondaire pour l'obtention du permis d'exercice. Il est recommandé d'avoir suivi ces cours avant d'entreprendre la formation collégiale.

OBJECTIFS

La formation en soins infirmiers au niveau collégial vise l'atteinte des buts suivants: la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'infirmière auxiliaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui nécessitent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession d'infirmière, tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers (L.R. #1-8, Section VIII, art. 36-37);

Article 36

Constitue l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier tout acte qui a pour objet d'identifier les besoins de santé des personnes, de contribuer aux méthodes de diagnostic, de prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, le traitement et la réadaptation, ainsi que le fait de prodiguer des soins selon une ordonnance médicale.

Article 37

L'infirmière et l'infirmier peuvent, dans l'exercice de leur profession, renseigner la population sur les problèmes d'ordre sanitaire.

Douze objectifs généraux découlent du cadre théorique définissant le service d'aide que peut rendre l'infirmière généraliste.

Il importe donc qu'au terme de sa formation, l'élève puisse: concevoir la promotion et le recouvrement de la santé à partir d'une perspective holistique de la personne; démontrer un respect de la dignité et de la valeur de la personne, conformément aux principes de l'éthique et de la déontologie; utiliser dans sa pratique les connaissances de la personne relevant entre autres des domaines de la biologie, de la psychologie et de la sociologie; exercer ses fonctions professionnelles conformément aux exigences d'une conception explicite des soins infirmiers; utiliser la démarche de soins infirmiers en vue de diagnostiquer et résoudre des problèmes de soins infirmiers; prodiguer et contrôler les soins infirmiers que requièrent des individus dans des situations courantes relevant de la promotion et du recouvrement de la santé; communiquer avec un individu à l'intérieur d'une relation interpersonnelle infirmière-client de façon à établir une relation aidante; organiser l'ensemble des activités professionnelles en vue de satisfaire les besoins de ses clients; collaborer avec les membres des équipes de soins infirmiers et multidisciplinaires; exercer la profession d'infirmière de façon à respecter les droits d'autrui, à faire respecter les siens, conformément à ses responsabilités professionnelles; démontrer un engagement social en relation avec ses compétences professionnelles; identifier ses ressources en vue de cheminer vers l'actualisation de soi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'infirmière diplômée du collégial exerce la profession d'infirmière de façon autonome auprès d'individus d'âges variés, dans des situations courantes. Elle dispense des soins, généralement dans les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux où elle s'intègre à l'équipe de soins infirmiers. L'infirmière est susceptible de travailler de jour, de soir et de nuit.

L'élève qui a complété le programme de formation en soins infirmiers, à l'ordre collégial, doit satisfaire aux conditions prescrites par le Code des professions et la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec, pour l'obtention du permis d'exercice (Code des professions, section IV, art. 40).

L'infirmière diplômée doit poursuivre sa formation, si elle désire assumer d'autres rôles que celui de généraliste. L'approche collective en regard de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie, l'encadrement du personnel infirmier, la spécialisation en soins infirmiers ainsi que les domaines de l'administration, de l'éducation et de la recherche nécessitent une formation universitaire. Par ailleurs, le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) permet à l'infirmière diplômée du collégial de parfaire ses connaissances dans certains domaines des soins infirmiers.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-902-86	LE CORPS HUMAIN I	4-2-4	3 ⅓
101-903-86	LE CORPS HUMAIN II	4-2-4	3 ⅓
101-904-86	LE CORPS HUMAIN III	2-2-2	2
180-125-90	SOINS INFIRMIERS I	5-3-5*	4 ⅓
180-225-90	SOINS INFIRMIERS II	4-8-5*	5 ⅔
180-325-90	SOINS INFIRMIERS III	6-10-6*	7 ⅓
180-425-90	SOINS INFIRMIERS IV	6-12-6*	8

ou

180-335-90	SOINS INFIRMIERS III	6-12-6*	8
180-435-90	SOINS INFIRMIERS IV	6-10-6*	7 1/3
350-205-77	PSYCHOGÉNÈSE I: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN I	2-1-3	2
350-305-77	PSYCHOGÉNÈSE II: LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN II	2-1-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 5 1/3 unités parmi la liste suivante des cours au choix des cégeps:

180-525-90	SOINS INFIRMIERS V	2-10-2*	4 2/3
180-625-90	SOINS INFIRMIERS VI	1-0-1	2/3

* Le second chiffre de la pondération de ces cours indique le total des heures de laboratoire. La répartition entre les laboratoires - collège et le laboratoire en milieu clinique est la suivante:

180-125-90	SOINS INFIRMIERS I	3	0
180-225-90	SOINS INFIRMIERS II	2	6
180-325-90	SOINS INFIRMIERS III	2	8
180-335-90	SOINS INFIRMIERS III	2	10
180-425-90	SOINS INFIRMIERS IV	2	10
180-435-90	SOINS INFIRMIERS IV	2	8
180-525-90	SOINS INFIRMIERS V	0	10

900815

Secteur professionnel:

190.00 TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le public, les industries et les gouvernements réalisent de plus en plus l'ampleur et la complexité de la mise en valeur des forêts et tous travaillent intensément à une révision de leur politique d'aménagement et d'utilisation du territoire et de ses ressources. Par voie de conséquence, la nécessité d'utiliser de bons technologues forestiers devient de plus en plus évidente.

Dans l'immédiat:

la grande et la moyenne industries forestières ont besoin des technologues qualifiés pour mener à bien les opérations mécanisées, les recherches entreprises et le fonctionnement des différents services relatifs à l'utilisation et à la conservation de la forêt;

le gouvernement du Québec requiert des technologues dans la plupart des services et activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, notamment pour l'aménagement polyvalent, la conservation, les exploitations forestières (contrôle et surveillance), les forêts domaniales, la forêt rurale, la formation de personnel, les inventaires forestiers, les inventaires phytosociologiques, la protection contre les agents nuisibles, les recherches, la restauration (pépinières, reboisement, chemins forestiers), il utilise également les technologues forestiers dans les secteurs d'activités connexes dans les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Éducation et de l'Environnement;

le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, recherche des technologues forestiers pour travailler dans de nombreuses sphères d'activité;

les bureaux d'ingénieurs-conseils emploient également les technologues;

les services de ventes d'équipement et de produits forestiers trouvent avantage à utiliser les services de technologues forestiers.

Dans l'avenir:

quand le Québec appliquera une politique forestière à la dimension de son immense domaine et dans le but de répondre à la demande sans cesse croissante de bois sur les marchés mondiaux, l'embauchage de technologues forestiers s'accentuera d'une façon très marquée.

Tronc commun des programmes 190.01, 190.02 et 190.03

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS DU TRONC COMMUN

La forêt, importante ressource renouvelable, joue un rôle capital dans la vie économique et sociale du Québec. Les différentes fonctions de la forêt créent le besoin de professionnels compétents pour aider à résoudre les problèmes de plus en plus complexes que pose son utilisation harmonieuse.

Les programmes de Technologie forestière visent à former des spécialistes de l'application technique des différentes connaissances relatives à l'aménagement à l'exploitation ainsi qu'aux modes de transformation et d'utilisation des produits dérivés de la forêt.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-190-82	BOTANIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
190-110-82	GÉOMORPHOLOGIE FORESTIÈRE	2-1-2	1 ⅔
190-120-82	NOTIONS D'UTILISATION ET DE TRANSFORMATION DES BOIS	2-1-1	1 ⅓
190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1 ⅓
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2 ⅓
190-230-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE I	2-2-2	2
190-310-82	DENDROMÉTRIE II	2-3-2	2 ⅓
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-330-82	BOTANIQUE FORESTIÈRE II	1-2-1	1 ⅓
190-340-82	NOTIONS D'AMÉNAGEMENT POLYVALENT	2-2-2	2
190-430-82	GESTION FORESTIÈRE	2-2-2	2
201-190-82	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-2-2	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 ⅔
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1 ⅔
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2 ⅓
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 ⅔
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1 ⅓

8 unités de cours complémentaires

911230

190.01 Aménagement forestier (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

Former des techniciens en aménagement capables d'appliquer les différentes techniques leur permettant de collaborer à la mise en valeur des ressources forestières, capables également de surveiller et diriger l'exécution des prescriptions et recommandations de son supérieur hiérarchique.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

190-501-82	SYLVICULTURE	3-3-3	3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-521-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE I	2-3-2	2 1/3
190-531-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DES COUPES	1-3-2	2
190-551-82	PÉDOLOGIE FORESTIÈRE	2-3-2	2 1/3
190-591-82	STAGE EN FORÊT	0-5-0	1 2/3
190-611-82	PÉPINIÈRE ET REBOISEMENT	3-2-3	2 2/3
190-621-82	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE II	3-3-3	3
190-631-82	AMÉNAGEMENT FORESTIER	1-3-2	2
190-641-82	PROTECTION DES FORÊTS	3-3-3	3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2 1/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

880113

190.02 Exploitation forestière (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 2/3 unités*

OBJECTIFS

Former des techniciens en exploitation aptes à préparer et diriger, sous l'autorité du responsable de l'exploitation forestière, les travaux reliés à la récolte de la matière ligneuse.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

190-502-82	EXPLOITATION DES BOIS I	2-2-2	2
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-522-82	OUTILLAGE ET MACHINERIE D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	3-3-2	2 2/3
190-552-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE I	2-3-2	2 1/3
190-592-82	STAGE	0-9-0	3
190-602-82	EXPLOITATION DES BOIS II	3-3-3	3
190-642-82	PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU	2-2-2	2
190-652-82	CONSTRUCTION FORESTIÈRE II	2-3-2	2 1/3
190-661-82	PHOTO-INTERPRÉTATION ET PHOTO-RESTITUTION	2-3-2	2 1/3
190-662-82	CONNAISSANCE DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-2-2	2
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

870304

190.03 Transformation des produits forestiers (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 unités*

OBJECTIFS

Former des spécialistes qui exécuteront, *contrôleront* et dirigeront les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers: sciage, rabotage, façonnage des bois, déroulage, contreplaqué, panneaux de fibres ou particules et traitement des bois.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

190-503-82	PROPRIÉTÉ DU MATÉRIAU BOIS ET DE SES DÉRIVÉS	2-3-3	2 2/3
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
190-533-82	PROGRAMMATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION DU BOIS	2-2-2	2
190-553-82	ORGANISATION DE LA PRODUCTION ET OUTILLAGE	2-2-2	2
190-563-82	PROCÉDÉS DE TRANSFORMATION DES BOIS ET DES DÉRIVÉS	2-0-2	1 1/3
190-573-82	CLASSEMENT DES BOIS RÉSINEUX	2-2-2	2
190-593-82	STAGE	0-6-0	2
190-613-82	SÉCHAGE DU BOIS	1-3-2	2
190-623-82	CLASSEMENT DES BOIS FEUILLUS ET DE PINS BLANCS	2-2-2	2
190-633-82	DESSIN D'IMPLANTATION	1-3-1	1 2/3
190-643-82	MÉTHODES ET RENDEMENTS	3-3-2	2 2/3
190-653-82	CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT DES BOIS	2-1-1	1 1/3
190-693-82	STAGE	0-8-0	2 2/3
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

870304

190.20 Technologie forestière (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

— Posséder un diplôme d'études secondaires avec la mention *Garde-forestier* ou un diplôme d'études professionnelles avec la mention *Aménagement de la forêt*.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du programme *1179, Aménagement de la forêt (anciennement 228-500, Garde-forestier)*.

CONTENU DU PROGRAMME

L'élève est exempté des cours suivants du tronc commun 190.00:

190-130-82	NOTIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	2-1-1	1 1/3
190-210-82	DENDROMÉTRIE I	2-3-2	2 1/3
190-320-82	DENDROLOGIE	2-2-2	2
190-510-82	MESURAGE DES BOIS ABATTUS	3-3-3	3
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
242-190-82	DESSIN DE BASE	1-2-1	1 1/3

Il doit réussir tous les autres cours du tronc commun et de l'un ou l'autre des programmes. Il doit de plus réussir les cours suivants:

201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2 ⅔
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 ⅔

871104

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

190-950-86	CONSERVATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES FORÊTS DU QUÉBEC	2-1-3	2

880113

Techniques physiques

Secteur professionnel:

210.00 TECHNIQUES DE CHIMIE INDUSTRIELLE

210.01 Techniques de chimie analytique (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au terme de leur formation, les sortants auront acquis les connaissances et les habiletés les rendant aptes à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique: préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données; interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments. Le programme entend développer le sens de la reponsabilité de l'élève, notamment en ce qui regarde l'application des règles et de sécurité du travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités des *Techniques en chimie industrielle*, option chimie analytique, est largement répandu dans le monde industriel. L'utilisation des procédés d'analyse et de synthèse en chimie minérale et organique s'applique à des domaines aussi variés que l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des produits pharmaceutiques, celles des mines et du pétrole, etc.

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle des différents ministères fédéraux et provinciaux, dans les industries pharmaceutiques, minières, pétrolières, du tabac, agro-alimentaire, etc., dans les laboratoires privés de recherche, d'analyse et de contrôle de la qualité. La vente ou la représentation, pour le compte des industries chimiques, offre une perspective professionnelle fort intéressante. Les techniciens oeuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du Canada.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 ⅔
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 ⅓
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 ⅓
210-311-86	CHIMIE ANALYTIQUE III	4-4-3	3 ⅔
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 ⅔
210-411-86	CHIMIE ANALYTIQUE IV	3-4-3	3 ⅓
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2 ⅔
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2 ⅔
210-511-86	CHIMIE ANALYTIQUE V	3-9-4	5 ⅓
210-521-86	ANALYSE ORGANIQUE II	3-4-3	3 ⅓
210-611-86	CHIMIE ANALYTIQUE VI	3-10-5	6
210-661-86	DÉPANNAGE INSTRUMENTAL	0-2-0	⅔
210-692-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 7 ⅓ unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

210-516-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE I	2-1-1	1 ⅓
210-531-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE I	2-1-1	1 ⅓
210-591-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-1	1 ⅓
210-615-86	MATÉRIAUX SYNTHÉTIQUES INDUSTRIELS	2-5-3	3 ⅓
210-616-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE II	2-1-1	1 ⅓
210-617-86	PÉTROCHIMIE ET POLYMÈRES	2-5-3	3 ⅓
210-618-86	ADDITIFS ALIMENTAIRES ET HUILES ESSENTIELLES	2-5-3	3 ⅓
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1 ⅓
210-621-86	ANALYSE ORGANIQUE III	2-5-3	3 ⅓
210-631-86	ÉLÉMENTS DE GÉNIE CHIMIQUE II	2-1-1	1 ⅓

911230

210.02 Techniques de génie chimique (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au terme de leur formation, les sortants de ce programme devront avoir acquis les connaissances et les habiletés leur permettant de connaître et comprendre les principes qui expliquent le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique ou dans les industries connexes; appliquer les techniques propres à l'industrie chimique; participer à la mise au point de méthodes de fabrication; identifier et corriger, le cas échéant, les défauts mineurs dans les appareils de mesure; calibrer les instruments de contrôle; maîtriser le déroulement d'un procédé; effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux qu'ils exécutent, et enfin, rédiger des rapports clairs et concis pouvant faire l'objet d'exposés oraux. Le programme entend aussi développer le sens de la responsabilité de l'élève notamment en ce qui regarde l'application des règles de santé et de sécurité du travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le champ d'activités des techniciens en chimie industrielle, option génie chimique, est largement répandu dans le monde industriel.

L'application des procédés de fabrication en technique de génie chimique s'effectue dans divers secteurs: les industries de produits chimiques minéraux et organiques; les industries de la pétrochimie, telles les usines de la raffinerie, de la transformation des matières plastiques, de la production des peintures et du caoutchouc, etc.; les industries de la fermentation, de traitement des eaux, des pâtes et papier, etc.

Les techniciens peuvent faire carrière dans les laboratoires de recherche et de contrôle, des industries manufacturières, ainsi que dans des usines où ils oeuvrent surtout à la supervision du bon fonctionnement des procédés et des instruments de contrôle. Ils sont aussi appelés à participer à la mise au point de nouveaux procédés de fabrication et de contrôle. La vente ou la représentation, pour le compte des industries chimiques, offre de plus une perspective professionnelle intéressante.

Les techniciens oeuvrent habituellement sous la direction d'une personne détenant un permis d'exercice. Ils peuvent adhérer à l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec et à l'Institut de chimie du Canada.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 ⅔
210-110-86	CHIMIE ANALYTIQUE I	1-4-2	2 ⅓
210-210-86	CHIMIE ANALYTIQUE II	1-4-2	2 ⅓
210-302-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES I	3-3-3	3
210-330-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES I	2-4-2	2 ⅔
210-402-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES II	3-3-3	3
210-421-86	ANALYSE ORGANIQUE I	2-3-3	2 ⅔
210-430-86	ESSAIS ET MESURES PHYSICO-CHIMIQUES II	2-4-2	2 ⅔
210-502-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES III	3-6-6	5
210-510-86	CONTRÔLE ET INSTRUMENTATION DES PROCÉDÉS	3-3-3	3
210-602-86	OPÉRATIONS FONDAMENTALES IV	3-6-6	5
210-693-86	STAGE INDUSTRIEL	0-4-1	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 10 ⅔ unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

210-512-86	ANALYSE INSTRUMENTALE I	2-3-2	2 ⅓
210-517-86	ÉLECTROCHIMIE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ⅓
210-518-86	TRAITEMENT DES REJETS INDUSTRIELS	3-2-2	2 ⅓
210-522-86	TECHNIQUES ORGANIQUES INDUSTRIELLES	3-2-2	2 ⅓
210-612-86	ANALYSE INSTRUMENTALE II	2-3-2	2 ⅓
210-619-86	ÉLÉMENTS D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-1-1	1 ⅓
210-620-86	FERMENTATION INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE	3-2-2	2 ⅓
210-622-86	TECHNIQUES MINÉRALES INDUSTRIELLES	3-2-2	2 ⅓
210-627-86	SCHÉMAS DE PROCÉDÉS	2-1-1	1 ⅓

911230

210.03 Techniques de chimie-biologie (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Le programme de chimie-biologie est conçu de telle sorte qu'il permet à l'élève d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Au cours des quatre (4) premières sessions, l'élève acquiert une formation scientifique générale, comportant un début de spécialisation qui s'accentue au cours des cinquième et sixième sessions.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme vise à donner une formation permettant aux techniciens et aux techniciennes d'oeuvrer surtout en analyse et en contrôle de la qualité.

La formation diversifiée en biologie et en chimie confère à l'étudiant une polyvalence lui permettant d'évoluer en recherche, développement et production, et ce, autant dans les différents secteurs de la biotechnologie que dans les industries chimiques, pharmaceutiques et alimentaires.

Les nouvelles technologies (génie génétique et enzymatique, immunologie, culture et fusion cellulaires, etc.) s'appliquent dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire, des fermentations, de l'exploitation de la biomasse et dans les produits pharmaceutiques.

Les diplômés pourront oeuvrer à l'application de techniques de pointe, dans les laboratoires de recherche, que ce soit dans le domaine privé, public et parapublic. Ils pourront également oeuvrer dans les laboratoires de contrôle gouvernementaux, dans le domaine de la santé (pharmaceutique), de l'agro-alimentaire et de la pollution. La représentation constitue aussi un champ d'activité.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-106-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE I	3-2-3	2 2/3
101-108-87	BIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE II	3-3-3	3
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-107-86	INTRODUCTION AUX MÉTHODES STATISTIQUES	1-1-1	1
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la chimie)	3-2-3	2 2/3
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-202-75	CHIMIE ORGANIQUE I	3-2-3	2 2/3
202-302-75	CHIMIE ORGANIQUE II	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 2/3
210-106-87	BIOLOGIE MOLÉCULAIRE ET GÉNÉTIQUE	2-2-2	2
210-115-87	STAGES	0-6-1	2 1/3
210-303-90	CHIMIE-PHYSIQUE	3-3-3	3
210-315-90	BIOCHIMIE I	3-3-3	3
210-415-87	BIOCHIMIE II	3-3-3	3
210-503-87	MICROBIOLOGIE I	2-4-2	2 2/3
210-533-87	ANALYSE INSTRUMENTALE I	3-8-3	4 2/3
210-603-87	MICROBIOLOGIE II	2-4-2	2 2/3
210-633-87	ANALYSE INSTRUMENTALE II	3-8-3	4 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités de formation choisies par le collège dans la liste qui suit:

210-107-87	IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
210-108-87	BIOLOGIE EXPÉRIMENTALE	2-2-2	2
210-111-87	BIOTECHNOLOGIE VÉGÉTALE	2-2-2	2
210-112-87	EXPLOITATION DE LA BIOMASSE	2-2-2	2
210-113-87	IMMUNOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-2	2
210-114-87	BIOFERMENTATIONS	2-2-2	2

911230

Secteur professionnel:

211.00 TECHNIQUES DES MATIÈRES PLASTIQUES

Cours de service et cours complémentaires

211-104-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-5-2	3 1/3
211-105-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES I	3-3-2	2 2/3
211-106-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-5-2	3 1/3
211-107-86	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES PLASTIQUES	2-2-2	2
211-108-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES I	1-4-2	2 1/3
211-109-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE I	2-2-3	2 1/3
211-110-86	PROJET	2-4-3	3
211-114-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES II	1-3-1	1 2/3
211-115-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE II	3-4-2	3
211-116-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS	1-3-2	2
211-117-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES RENFORCÉS ET COMPOSITES	1-3-2	2
211-118-86	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ET PRODUITS PLASTIQUES	2-1-1	1 1/3
211-119-86	ORGANISATION DES ATELIERS	1-2-1	1 1/3
211-120-86	STAGE INDUSTRIEL	1-6-1	2 2/3
211-121-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES II	3-4-2	3
211-122-86	COMPORTEMENT PHYSIQUE DES POLYMÈRES	3-0-2	1 2/3
211-123-86	RÉSINES PLASTIQUES	1-2-1	1 1/3
211-124-86	FABRICATION DES MOULES	2-6-1	3
211-125-86	DESSIN	2-3-2	2 1/3
211-126-86	INTRODUCTION À LA CONCEPTION DE MOULES PAR C.A.O.	1-2-2	1 2/3

880118

Secteur professionnel:

221.00 TECHNOLOGIE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉAMBULE

Ce secteur professionnel comprend quatre programmes qui préparent des techniciens à oeuvrer dans divers domaines et dans différentes phases de la construction et dans le secteur des travaux publics. Le technologue en architecture collabore à la conception, au dessin et à la réalisation des diverses oeuvres des bâtiments. Le technologue en génie civil collabore soit à la réalisation de la structure de divers bâtiments, soit à différentes oeuvres de travaux publics. Le technologue en mécanique du bâtiment prépare les plans, installe, calibre et entretient l'ensemble des machines nécessaires pour assurer le confort de l'habitat. Le technologue en estimation et évaluation immobilière établit, soit le coût global d'un projet de construction à partir de plans et devis, soit la valeur marchande d'une propriété.

OBJECTIFS DU SECTEUR

Chacun des programmes est bâti pour donner à l'élève la formation générale, la polyvalence et la compétence qui lui assureront un avenir prometteur dans la carrière qu'il aura choisie en tenant compte des contraintes de temps.

890829

221.01 Technologie de l'architecture (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

PRÉSENTATION

Le programme est basé sur deux matières fondamentales: premièrement, la construction, qui implique la science du bâtiment, la connaissance des matériaux et des méthodes propres à servir à la réalisation de chaque élément d'un bâtiment; ensuite, le dessin qui constitue l'instrument par lequel l'architecte exprime sa pensée à son client, d'une part, et à l'entrepreneur qui doit exécuter l'ouvrage, d'autre part. Le futur diplômé en architecture doit s'initier au langage graphique propre à chacun: le client et l'entrepreneur.

À ces deux matières de base, sont greffées des études connexes en dessin de création, en histoire de l'architecture, en construction de charpente, en devis d'architecture, en règlementation et en direction de projet. L'élève suit aussi des cours sur les procédures de réalisation du projet d'architecture et sur l'informatique, cours qui lui permettront de s'adapter plus facilement aux changements que suscite l'évolution dans le monde des techniques et des sciences. Le futur diplômé apprend à utiliser les méthodes assistées par ordinateur dans l'ensemble des matières du programme.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir spécialiste technique en architecture.

Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra: comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture; rechercher et analyser l'information technique nécessaire à l'élaboration du projet d'architecture; procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment; collaborer avec l'architecte à la conception des détails de construction du bâtiment; exécuter les dessins d'architecture, manuellement ou en utilisant l'ordinateur; collaborer à la coordination des dessins d'architecture avec ceux de structure et de mécanique du bâtiment; collaborer à la préparation des autres documents qui forment le dossier de projet, notamment le devis d'architecture; procéder à l'estimation détaillée des travaux d'architecture; collaborer au processus de planification; collaborer à l'entretien et à la gestion du bâtiment, une fois construit; participer au processus de rénovation, de recyclage ou de restauration des bâtiments existants.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Un débouché important pour le diplômé en architecture est l'agence d'architecture, tant privée que publique (municipalités, ministère, sociétés gouvernementales). Il fera d'abord partie du personnel de base, mais sa formation lui permettra d'accéder assez rapidement à des postes tels que ceux de chef de projet, surveillant de chantier, rédacteur de devis, chef d'atelier ou inspecteur.

Le diplômé en architecture peut également oeuvrer à titre de spécialiste technique dans l'ensemble des entreprises impliquées dans la construction des bâtiments: fabricants, fournisseurs, entrepreneurs généraux, entrepreneurs spécialisés.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-702-35	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Bâtiment et territoire)	3-2-3	2 2/3
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/3
221-121-88	TOPOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE	2-2-2	2
221-131-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT I	2-2-1	1 2/3
221-201-89	DESSIN D'ARCHITECTURE I	2-5-2	3
221-211-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT II	2-2-1	1 2/3
221-301-89	DESSIN D'ARCHITECTURE II	2-4-2	2 2/3
221-311-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT III	2-2-1	1 2/3

221-321-89	CRÉATIVITÉ ET ESTHÉTIQUE ARCHITECTURALE I	1-2-1	1 1/3
221-341-89	SERVICE DU BÂTIMENT I	2-1-1	1 1/3
221-401-89	DESSIN D'ARCHITECTURE III	2-4-2	2 2/3
221-411-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT IV	2-2-1	1 2/3
221-431-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT I	2-1-2	1 2/3
221-441-89	SERVICE DU BÂTIMENT II	2-1-1	1 1/3
221-501-89	DESSIN D'ARCHITECTURE IV	2-4-2	2 2/3
221-511-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT V	2-2-1	1 2/3
221-521-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE I	2-1-1	1 1/3
221-531-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT II	2-1-2	1 2/3
221-551-89	RENDU ARCHITECTURAL I	1-3-1	1 2/3
221-561-89	GESTION ET LÉGISLATION	2-1-1	1 1/3
221-601-89	DESSIN D'ARCHITECTURE V	2-4-2	2 2/3
221-611-89	CONSTRUCTION DE BÂTIMENT VI	2-2-1	1 2/3
221-621-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE II	2-1-1	1 1/3
221-641-89	DEVIS D'ARCHITECTURE	2-1-1	1 1/3
221-661-89	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	2-0-1	1
221-671-89	ESTIMATION ET ÉVALUATION	2-2-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 7 1/3 unités choisies par le Collège parmi les cours suivants:

221-421-89	CRÉATIVITÉ ET ESTHÉTIQUE ARCHITECTURALE II	1-2-1	1 1/3
221-541-89	SERVICE DU BÂTIMENT III	2-1-1	1 1/3
221-571-89	CODE NATIONAL DU BÂTIMENT	2-1-1	1 1/3
221-631-89	STRUCTURE DU BÂTIMENT III	2-1-2	1 2/3
221-651-89	RENDU ARCHITECTURAL II	1-2-2	1 2/3
221-681-89	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC	2-1-1	1 1/3
221-691-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-3-1	1 2/3
221-801-89	PERSPECTIVE ARCHITECTURALE	1-2-1	1 1/3
221-811-89	ARCHITECTURE DE PAYSAGE	1-2-2	1 2/3
221-821-89	RÉNOVATION ET RECYCLAGE DES BÂTIMENTS	2-1-2	1 2/3
221-831-89	DAO AVANCÉ EN ARCHITECTURE	1-2-2	1 2/3
221-841-89	SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE	2-1-1	1 1/3
221-851-89	ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL	2-1-1	1 1/3

911230

221.02 Technologie du génie civil (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 1/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieurs.

Au terme de ses études dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction; concevoir des éléments simples de projets; estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; organiser un chantier et une petite entreprise de construction; lire et comprendre des plans, rapports, devis; exécuter des essais sur les sols et les divers matériaux de construction; préparer des rapports d'analyse de matériaux, des réunions de chantier, d'inspections de construction; effectuer des relevés d'arpentage, des implantations topométriques et les calculs connexes; utiliser les outils informatiques et traditionnels dans tous ses travaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation polyvalente du diplômé en *Technologie du génie civil* lui permet d'accéder à de nombreuses fonctions que ce soit au niveau de la conception, l'administration, la surveillance ou la réalisation des travaux. Ce sont les fonctions de dessinateur-projecteur, gérant de projet, topomètre, géotechnologue, estimateur, évaluateur, inspecteur et représentant technique.

Les principales cibles d'emploi du diplômé sont: les bureaux d'études privés en ingénierie, les grands organismes publics (municipalités, ministères, sociétés gouvernementales), les firmes de construction et les laboratoires. Tout le secteur de l'entreprise (petite, moyenne ou grande) représente une cible de choix pour le diplômé.

Lors de l'obtention de son diplôme, l'élève en *Technologie du génie civil* est admissible au programme du baccalauréat en tehnologie (construction civile) de l'École de Technologie Supérieure (E.T.S.) de l'Université du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 2/3
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/3
221-132-89	CONSTRUCTION	2-2-2	2
221-212-89	BÂTIMENTS ET MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
221-220-89	TOPOMÉTRIE GÉNÉRALE	2-2-2	2
221-322-89	TOPOMÉTRIE APPLIQUÉE	2-3-2	2 1/3
221-332-89	GRANULATS	2-2-2	2
221-342-89	CAHIER DES CHARGES ET DEVIS	1-2-1	1 1/3
221-412-89	ANALYSE STRUCTURALE	1-2-1	1 1/3
221-422-89	GÉOMÉTRIE ROUTIÈRE	2-2-2	2
221-432-89	BÉTONS	2-3-2	2 1/3
221-442-89	STRUCTURE D'ACIER I	2-2-2	2
221-522-89	CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DES ROUTES	2-2-2	2
221-532-89	MÉCANIQUE DES SOLS	2-2-2	2
221-552-89	STRUCTURE DE BÉTON I	2-2-2	2
221-572-89	ENROBÉS BITUMINEUX	2-3-2	2 1/3

221-582-89	ÉQUIPEMENTS ET MÉTHODES	1-2-1	1 1/3
221-622-89	GÉNIE MUNICIPAL	3-2-2	2 1/3
221-632-89	GÉOTECHNIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
221-672-89	GESTION ET RÉGLEMENTATION	2-1-2	1 2/3
221-682-89	STRUCTURE DE BOIS	1-2-1	1 1/3
221-712-89	ESTIMATION ET SOUMISSION	1-3-1	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus un maximum de 8 unités choisies par le Collège parmi les cours suivants:

221-230-78	MILIEU PHYSIQUE	2-1-1	1 1/3
221-542-89	STRUCTURE D'ACIER II	1-2-1	1 1/3
221-592-89	PROJET I	1-3-2	2
221-652-89	STRUCTURE DE BÉTON II	1-2-1	1 1/3
221-662-89	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-2-1	1 1/3
221-692-89	PROJET II	0-5-1	2
221-722-89	APPLICATIONS TOPOMÉTRIQUES	2-2-2	2
221-732-89	CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE COMPLEXES HYDRO-ÉLECTRIQUES	2-1-2	1 2/3
221-742-89	INITIATION À L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	2-2-2	2
221-752-89	GÉNIE ET ENVIRONNEMENT	3-0-3	2

911230

221.03 Technologie de la mécanique du bâtiment (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *92 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454)

PRÉSENTATION

Le programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* vise à former des diplômés polyvalents connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation d'un bâtiment confortable pour tous ses occupants selon le type d'application.

Dans le but de confort d'un bâtiment, les finissants et finissantes ont des connaissances approfondies de tous les systèmes que l'on peut rencontrer dans un bâtiment: chauffage, réfrigération, plomberie, ventilation, climatisation et régulation automatique.

Ainsi, une formation spécialisée dans la discipline de mécanique du bâtiment permet aux diplômés de s'occuper, pour n'importe quel système de mécanique du bâtiment, de mise en marche, de l'analyse, de l'ajustement de systèmes en place, du choix d'appareils pour une application particulière (conception, mise en plan et devis) et de l'estimation de projets.

Une bonne maîtrise de la lecture de plans de toutes les sortes utilisés dans l'industrie du bâtiment, de l'utilisation des catalogues des manufacturiers, des techniques du dessin et de la lecture de l'anglais viennent compléter cette formation.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine de la mécanique du bâtiment amènera les élèves à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de: situer la mécanique du bâtiment à l'intérieur du processus d'élaboration d'un bâtiment; maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline; utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline; concevoir différents documents de mécanique du bâtiment; planifier les étapes de réalisation d'un travail de mécanique du bâtiment selon certains critères de production; réaliser différents travaux de mécanique du bâtiment; évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en mécanique du bâtiment sont appelés à travailler dans les domaines du chauffage, de la réfrigération, de la plomberie, de la climatisation, de la ventilation ou de la régulation automatique dont les principaux débouchés offerts sont les suivants:

Dessinateur-concepteur

Sous la direction de l'ingénieur en mécanique, le dessinateur-concepteur conçoit les plans de projets de mécanique du bâtiment. Les princpaux employeurs dans ce domaine sont les bureaux d'ingénieurs conseil.

Gérant de projet

Le gérant de projet visite les chantiers de construction et vérifie si les travaux sont faits suivant les plans et si l'équipement spécifié est installé.

Estimateur

L'estimateur au service d'entrepreneurs prépare des soumissions à partir des plans de mécanique du bâtiment et détermine le prix exact que l'entrepreneur devra proposer pour obtenir le contrat.

Surveillant de bâtisse

Il surveille le bon fonctionnement de toutes les mécaniques de la bâtisse et entretient la bâtisse elle-même. Il peut avoir à analyser des systèmes et à apporter des suggestions sur les modifications ou réparations à faire. Il contrôle le coût d'opération. Il doit être capable de localiser les troubles afin de faire venir les spécialistes concernés.

Représentant technique

Le représentant technique d'un manufacturier ou d'un grossiste fournit de l'équipement et des systèmes aux entrepreneurs. De même, il donne à l'ingénieur et aux techniciens les spécifications des équipements lorsque ces derniers travaillent à la conception d'un projet.

Technicien en énergie

Sous la direction de l'ingénieur en mécanique, il effectue les analyses de rendement de consommation des machines et des systèmes de mécanique et produit les rapports appropriés. Les principaux employeurs dans ce domaine sont les bureaux de conseillers en gestion d'énergie.

Technicien en protection-incendie

Le technicien en protection-incendie travaille pour un entrepreneur en protection-incendie. Il effectue les relevés techniques pertinents à l'élaboration d'un projet de protection-incendie. De même, il sélectionne les équipements et les systèmes en protection-incendie en tenant compte des règlements en vigueur.

Technicien en régulation

Le technicien en régulation au service d'un entrepreneur en régulation calibre les systèmes de régulation en tenant compte des plans, devis et de l'analyse sur les lieux de l'installation et programme les systèmes de régulation automatique.

Technicien en calibration

Le technicien en calibration apporte les ajustements et correctifs nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de mécanique en place et calibre ceux-ci en tenant compte des plans, devis et de l'analyse sur les lieux de l'installation.

Inspecteur de mécanique du bâtiment

Il inspecte les systèmes de mécanique en tenant compte des lois et règlements. Il rédige un rapport d'inspection concernant les travaux de mécanique. Il fait ses recommandations.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La démarche pédagogique du programme permettra aux élèves d'acquérir une vision globale de la mécanique du bâtiment en les aidant à comparer constamment leurs connaissances théoriques et pratiques en relation les unes avec les autres.

Ainsi, en première année, les élèves sont appelés à situer la mécanique du bâtiment. Ils doivent également acquérir à ce moment les connaissances fondamentales requises à leur formation.

En deuxième année, l'accent est mis sur les éléments de conception et les calculs qui leurs permettront de s'initier à certains types de systèmes tout en développant des méthodes de travail appliquées aux tâches à effectuer.

En troisième année, les projets et les cours permettront aux élèves de faire la synthèse de leurs connaissances et de leurs habiletés.

Au cours de cette démarche d'apprentissage et de formation, les élèves devraient être incités à la lecture, à la recherche, à l'observation, aux exercices et visites industrielles pertinentes qui leur permettront de compléter leur formation d'apprentissage de la mécanique du bâtiment.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (BÂTIMENT ET TERRITOIRE)	3-2-3	2 ⅔
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 ⅓
221-103-89	INITIATION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1-1-1	1
221-203-89	CHARGE DE CHALEUR ET ISOLATION	2-2-2	2
221-213-89	TECHNIQUES DE TUYAUTERIE	2-2-2	2
221-223-89	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE	2-1-1	1 ⅓
221-233-89	CONSTRUCTION	1-2-1	1 ⅓
221-313-89	PLOMBERIE I	2-1-1	1 ⅓
221-323-89	CHAUFFAGE I	2-1-2	1 ⅔
221-333-89	RÉFRIGÉRATION I	2-1-2	1 ⅔
221-343-89	VENTILATION I	2-1-2	1 ⅔
221-363-89	REPRODUCTION GRAPHIQUE POUR LA SPÉCIALITÉ	1-2-1	1 ⅓
221-373-89	INTRODUCTION À LA RÉGULATION	2-1-1	1 ⅓
221-403-89	CLIMATISATION I	2-1-1	1 ⅓
221-413-89	PLOMBERIE II	1-2-1	1 ⅓
221-423-89	CHAUFFAGE II	2-1-1	1 ⅓
221-433-89	RÉFRIGÉRATION II	2-1-1	1 ⅓
221-443-89	VENTILATION II	2-1-1	1 ⅓
221-453-89	COMPOSANTES DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	1-2-1	1 ⅓
221-503-89	CLIMATISATION II	2-1-1	1 ⅓
221-523-89	CHAUFFAGE III	1-2-2	1 ⅔
221-533-89	RÉFRIGÉRATION II	1-2-2	1 ⅔
221-553-89	CIRCUITS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE ET DE RÉFRIGÉRATION	1-2-1	1 ⅓
221-573-89	RÉGULATION DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION	2-3-2	2 ⅓
221-603-89	CLIMATISATION III	1-4-1	2
221-643-89	ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	2-1-1	1 ⅓
221-653-89	SYSTÈME DE GESTION ÉNERGÉTIQUE	2-2-2	2
221-663-89	ESTIMATION EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-3-2	2 ⅓
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 7 ⅔ unités choisies par le Collège parmi les 7 cours suivants:

221-543-89	VENTILATION INDUSTRIELLE	1-2-2	1 ⅔
221-583-89	DÉVELOPPEMENT DE PIÈCES DE SYSTÈMES	1-2-1	1 ⅓
221-613-89	PROTECTION-INCENDIE	2-1-1	1 ⅓
221-623-89	PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET COMBUSTION	2-1-1	1 ⅓
221-683-89	ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT	2-1-1	1 ⅓
221-693-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-3-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

911230

221.04 Technologie de l'estimation (1991) et de l'évaluation immobilière

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 ⅔ à 91 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454)

PRÉSENTATION

Ce programme vise à former des diplômés pouvant jouer un double rôle, soit celui d'estimateur en construction et celui de collaborateur de l'évaluateur agréé et spécialiste en évaluation immobilière.

Leur rôle en tant que spécialiste en estimation consiste à faire une étude détaillée d'un projet de construction à partir de plan et devis. Il devra donc relever les quantités de matériaux qui seront utilisés dans le projet de construction, en estimer les coûts, estimer les coûts de la main-d'oeuvre, de la machinerie et autres coûts inhérents au projet.

Leur rôle en tant que spécialiste en évaluation immobilière consiste à rechercher la valeur marchande d'une propriété. Ce travail se fait en collaboration avec l'évaluateur agréé. Cette évaluation peut être faite

pour des fins hypothécaire, de taxation municipale, d'expropriation, d'assurance, etc.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au terme de ses études, l'élève formé en estimation sera en mesure: de différencier les matériaux de construction; d'évaluer les techniques de construction à prendre; d'estimer les quantités de matériaux nécessaires; d'estimer les coûts des matériaux; d'estimer le temps nécessaire à la réalisation du projet; d'estimer les coûts de la main-d'oeuvre; de planifier les étapes d'un estimé; de fermer une soumission; de planifier les étapes de réalisation d'un chantier; de surveiller la bonne marche du chantier de construction.

Au terme de ses études, l'élève formé en évaluation immobilière sera en mesure : d'effectuer des relevés lors d'inspection de bâtiments; de calculer le coût de remplacement déprécié d'une bâtisse; de calculer la dépréciation applicable au bâtiment; de calculer l'âge effectif d'une bâtisse; de faire des recherches au bureau d'enregistrement; de monter des tableaux d'analyse; d'appliquer la technique de parité (terrain-bâtiment); de faire des analyses afin d'établir un multiplicateur du revenu brut (MRB); de confectionner un rapport d'évaluation; de maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en *Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière* sont appelés à travailler au sein du secteur privé, public et parapublic tant au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial ou municipal, soit: bureau d'évaluateurs agrées, municipalités, Gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec, ministère des Affaires municipales), Société centrale d'hypothèque et de logement, Hydro-Québec, entrepreneurs en construction, bureaux d'ingénieurs et d'architectes, institutions financières, entreprise de matériaux de construction.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-702-85	COMPLÉMENT DE MATHÉMATIQUE (BÂTIMENT ET TERRITOIRE)	3-2-3	2 ⅔
203-115-89	PHYSIQUE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
203-116-89	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 ⅓
221-104-89	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	2-1-2	1 ⅔
221-120-89	TOPOMÉTRIE	2-2-1	1 ⅔
221-134-89	CONSTRUCTION I	2-2-1	1 ⅔
221-204-89	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	4-2-2	2 ⅔
221-214-89	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 ⅔
221-304-89	COÛTS RÉSIDENTIELS ET AGRICOLES	3-3-2	2 ⅔
221-314-89	DESSIN D'ARCHITECTURE	2-4-2	2 ⅔
221-404-89	TECHNIQUE DE PARITÉ	3-3-2	2 ⅔
221-414-89	PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	2-0-1	1
221-424-89	ESTIMATION (ARCHITECTURE)	3-3-2	2 ⅔
221-434-89	CONSTRUCTION III	2-3-1	2
221-504-89	IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	3-3-2	2 ⅔
221-514-89	LECTURE ET INTERPRÉTATION DE PLANS ET DEVIS	1-3-1	1 ⅔
221-524-89	ESTIMATION (GÉNIE CIVIL)	2-2-2	2
221-534-89	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	2-1-1	1 ⅓
221-563-89	ESTIMATION I	2-1-1	1 ⅓
221-624-89	ESTIMATION (MÉCANIQUE)	2-2-2	2
221-634-89	ESTIMATION (ÉLECTRICITÉ)	2-2-2	2
221-644-89	DROIT IMMOBILIER	3-2-2	2 ⅓
242-101-76	SCIENCE GRAPHIQUE I	2-2-2	2
242-221-89	ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-2-2	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1
401-906-76	COÛT ET ESTIMATION	3-1-2	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

le collège choisit entre 6 ⅔ et 7 ⅔ unités parmi la liste suivante:

221-594-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	1-3-2	2
221-604-89	RAPPORTS D'ÉVALUATION	2-0-1	1
221-664-89	ESTIMATION II	1-2-1	1 ⅓
221-674-89	TECHNIQUE DU COÛT SELON DES MODÈLES AMÉRICAINS	2-1-2	1 ⅔
221-684-89	TECHNIQUES DE PLANIFICATION	1-1-1	1
221-694-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN ESTIMATION	1-3-2	2
221-714-91	ÉVALUATION D'UN ÉDIFICE À REVENU	2-2-2	2

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	2-1-2	1 ⅔
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3
221-903-78	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	3-0-3	2
221-904-79	MILIEU PHYSIQUE ET GRANULATS	1-2-2	1 ⅔
221-905-79	TOPOGRAPHIE PRATIQUE ET ÉLÉMENTS PRATIQUE D'ARPENTAGE	3-0-2	1 ⅔
221-912-78	ÉLÉMENTS DE TOPOGRAPHIE	2-1-2	1 ⅔
221-913-78	CONSTRUCTION DE SA MAISON	3-0-3	2
221-922-78	ÉLÉMENTS DU CONCEPT ROUTIER	1-2-2	1 ⅔
221-923-79	CONSTRUCTION ET ÉNERGIE	1-2-2	1 ⅔
221-930-74	ARPENTAGE, URBANISME, PAYSAGISME	3-0-3	2
221-932-78	SYNTHÈSE SUR L'HABITAT	2-1-2	1 ⅔
221-940-74	ÉLÉMENTS DE DÉCORATION	3-0-3	2
221-942-78	CONCEPT EN MILIEU PHYSICO-SPATIAL	1-2-2	1 ⅔
221-952-78	MATÉRIAUX INDUSTRIELS COMME ÉLÉMENTS ARTISTIQUES	1-2-2	1 ⅔
221-962-78	VALEURS IMMOBILIÈRES	2-1-2	1 ⅔

910204

Secteur professionnel:

222.00 TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

222.01 Techniques d'aménagement (1987) du territoire (programme expérimental)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 à 91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-536

OBJECTIFS

Le programme vise à former des techniciens qui collaborent avec des spécialistes de diverses formations universitaires à l'élaboration, à la vulgarisation et à l'exécution de travaux d'aménagement territorial.

Les principaux axes de formation se situent dans les domaines de l'arpentage, du graphisme, de la photo-interprétation et des diverses méthodes et techniques d'analyse du milieu utilisées en aménagement du territoire.

Le programme prépare l'élève à exécuter des tâches techniques: colliger la documentation écrite, cartographique et photographique propre à la zone d'étude, déterminer les caractéristiques biophysiques de la zone d'étude; élaborer et confectionner les cartes de base; inventorier, réviser et mettre à jour les données relatives aux infrastructures et équipements existants; vérifier, appliquer, utiliser les lois, règlements et normes, suggérer les règlements et normes, procéder à la rédaction graphique du plan d'aménagement et des plans de détail; organiser le travail d'atelier; déterminer les caractéristiques du domaine bâti; relever et analyser sommairement les données socio-économiques; participer à l'élaboration et à la présentation des esquisses d'aménagement; participer au choix de lieux d'implantation; participer à la définition et à l'évaluation des besoins; participer à la détermination des potentiels et contraintes, prévoir les conséquences des aménagements; participer à l'évaluation des coûts; surveiller la mise en oeuvre.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en aménagement travaillent dans les organismes publics, parapublics ou privés effectuant des travaux de planification territoriale.

Ministères et organismes gouvernementaux: Affaires urbaines, Affaires municipales, Environnement, Industrie Commerce et Tourisme, Énergie et Ressources, Transport, Loisir, Chasse et Pêche, Affaires Indiennes, Société d'Habitation du Québec, Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. *Municipalités* Services d'urbanisme, Communautés urbaines, Municipalités régionales de comté. *Secteur privé:* Firmes d'urbanisme et d'aménagement, Firmes d'ingénieurs, d'architectes, d'arpentage spécialisées en aménagement du territoire.

Les techniciens en aménagement du territoire se verront tout d'abord confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans des bureaux, des ateliers ou salles de dessin. Ils devront aussi se rendre sur le terrain pour recueillir des données et superviser l'exécution de projets d'aménagement. Ils pourront par la suite avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en oeuvre de projets d'aménagement. Ses champs d'intervention principaux sont les plans et études d'aménagement et d'urbanisme, les plans d'aménagement touristique et récréatif, les études de rénovation urbaine et d'habitat, les études de transport urbain et régional, les plans de lotissement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-222-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 ⅔
222-11-87	INTRODUCTION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-2-2	2
222-211-87	MÉTHODES DE PLANIFICATION	2-2-2	2
222-231-87	PLANS, CARTES ET GRAPHIQUES	2-3-2	2 ⅓
222-311-87	DOSSIERS BIO-PHYSIQUES	2-4-2	2 ⅔
222-321-87	DOSSIERS SOCIO-ÉCONOMIQUES	1-3-2	2
222-351-87	LE DOMAINE BÂTI	2-2-2	2
222-411-87	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1 ⅓
222-421-87	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	2-3-2	2 ⅓
222-431-87	DESIGN EN AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
222-441-87	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1 ⅔
222-511-87	RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET LÉGISLATIONS	2-3-2	2 ⅓
222-561-87	VOIRIE	2-2-1	1 ⅔
222-581-87	DROIT FONCIER	2-1-2	1 ⅔
222-661-87	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	2-2-2	2
222-691-87	STAGE EN ENTREPRISE	0-8-2	3 ⅓
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2	2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3	2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 ⅓
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus entre 9 ⅓ et 11 ⅓ unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION	2-1-2	1 ⅔
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3
222-521-87	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESPACE	2-1-2	1 ⅔
222-531-87	MAQUETTE	1-4-2	2 ⅓
222-551-87	HABITATION ET RÉNOVATION	1-2-1	1 ⅓
222-571-81	AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE	2-2-2	2
222-591-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-3	2 ⅔
222-631-81	AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE	1-2-2	1 ⅔
230-922-81	TOPOMÉTRIE	2-2-2	2

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

222-907-82	AMÉNAGEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS VERTS	3-0-3	2

880113

Secteur professionnel:

230.00 GÉOMATIQUE

PRÉSENTATION

La *géomatique* est le domaine scientifique et technique dont l'objet est la recherche, le développement et l'application de concepts et de techniques utilisées pour la cueillette, le traitement, la conservation et la diffusion des données et de l'information à des fins d'aménagement, de développement et de gestion du territoire.

Tronc commun des programmes 230.01 et 230.02

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-536

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 ⅔
230-103-88	LECTURE DE CARTES	1-2-1	1 ⅓
230-120-88	INTRODUCTION À LA GÉOMATIQUE	1-2-2	1 ⅔
230-203-88	TOPOMÉTRIE I	2-3-2	2 ⅓
230-331-88	DESSIN CARTOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	2-3-2	2 ⅓
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES 1	2-2-2	2
242-230-88	APPLICATIONS GRAPHIQUES ET INTRODUCTION AU DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 ⅓
320-908-88	ESPACE QUÉBÉCOIS I	2-1-3	2
320-909-88	ESPACE QUÉBÉCOIS II	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

911230

230.01 Technologie de la cartographie (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

Remarque

Ces travaux pratiques liés à certains cours de photogrammétrie prévus dans le programme de cartographie, ainsi que les tâches liées à une fonction de travail dans le secteur de la photogrammétrie, exigent que l'élève possède une vision stéréoscopique (capacité de voir à trois dimensions des objets en visionnant simultanément deux photos presqu'identiques de ces objets).

Les élèves peuvent s'assurer qu'ils possèdent cette habilité par un examen ophtalmologique.

BUTS

Ce programme vise à former des diplômés connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types.

Dans la production cartographique, on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les diplômés en cartographie auront à recueillir certaines données, à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

Ainsi une formation spécialisée dans les disciplines de la cartographie thématique, de la photogrammétrie, de la photo-interprétation et de la télédétection viendra s'appuyer sur une formation fondamentale en géomatique, en informatique, en géographie, en topométrie, en dessin, en mathématique statistique, en arts graphiques et en projections cartographiques. Une bonne maîtrise du français écrit et de la toponymie vient compléter cette formation.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés en cartographie à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure de:

— situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;
— maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;
— utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;
— concevoir différents documents cartographiques;
— planifier les étapes de réalisation d'un travail cartographique selon certains critères de production;
— réaliser différents travaux cartographiques;
— évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en cartographie sont appelés à travailler au sein de la fonction publique et parapublique tant fédérale que provinciale et municipale, ainsi qu'au sein d'entreprises privées de cartographie et

photogrammétrie, d'arpenteurs-géomètres, d'ingénieurs-conseils, d'urbanistes et d'aménagistes.

À l'intérieur de ces différentes administrations et entreprises, ils pourraient effectuer diverses tâches pouvant aller du captage des données à caractère géographique en passant par leur stockage, leur traitement et leur analyse tout en mettant l'accent sur leur représentation. Ils seront ainsi amenés à produire plusieurs types de documents cartographiques tels cartes de base, graphiques et cartes thématiques: cartes géomorphologiques, cartes routières, cartes d'aménagement du territoire, cartes d'atlas, etc. Éventuellement, participeront également à la diffusion de ces documents.

L'introduction de la conception et du dessin assistés par ordinateur et de bases de données localisées, de même que les programmes de réforme cadastrale à l'échelle du Québec et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale dans les municipalités assureront aux diplômés en cartographie des possibilités d'emplois aussi variés qu'intéressants aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

201-237-88	STATISTIQUE	2-2-2	2
230-301-88	DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1 2/3
230-311-88	GRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIE	2-4-2	2 2/3
230-330-88	PHOTOGRAMMÉTRIE I	2-4-2	2 2/3
230-430-88	PHOTOGRAMMÉTRIE II	2-4-2	2 2/3
ou			
230-612-91	PROJET I	2-4-2	2 2/3
230-431-90	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE I	2-4-2	2 2/3
230-501-88	PRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE	2-3-2	2 1/3
230-511-88	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS I	2-2-2	2
230-521-88	PHOTO-INTERPRÉTATION	2-3-2	2 1/3
230-530-88	PHOTOGRAMMÉTRIE III	1-4-2	2 1/3
230-531-90	CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE II	1-4-2	2 1/3
230-551-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE I	2-3-2	2 1/3
230-571-90	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
230-601-88	CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE II	1-3-2	2
230-603-88	TÉLÉDÉTECTION	2-3-2	2 1/3
230-611-90	PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES ET ARTS APPLIQUÉS II	2-3-2	2 1/3
230-641-88	PLANIFICATION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2

plus 7 1/3 unités parmi les cours suivants:

230-502-88	TRAITEMENT GRAPHIQUE DE L'INFORMATION	1-2-2	1 2/3
230-503-88	BASES DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-505-88	TOPOMÉTRIE PRATIQUE	1-3-2	2
230-506-88	SYSTÈME D'INFORMATION À RÉFÉRENCE SPATIALE	2-2-2	2
230-604-88	PHOTOLITHOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1 2/3
230-605-88	GRAPHISME ET CARTOGRAPHIE	1-2-2	1 2/3
230-606-88	PROJET TOPOGRAPHIQUE	1-3-2	2
230-607-88	ÉDITION CARTOGRAPHIQUE	1-3-2	2

911025

230.02 Technologie de la géodésie (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

BUTS

Ce programme vise à former des diplômés polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnels dans des fonctions de responsabilité.

Le travail des diplômés en géodésie se partage en trois tâches principales: les levés sur le terrain et le captage de données topométriques, géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques.

Ainsi, une formation spécialisée dans les disciplines de la géomatique que sont la topométrie, la géodésie, la photogrammétrie et l'arpentage foncier ainsi qu'une formation fondamentale en astrométrie, en cartographie, en dessin, en informatique, en géographie, en photo-interprétation et télédétection, en projections cartographiques, sur la gestion du territoire au Québec et les projets de réforme cadastrale et de mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale permettront aux diplômés en géodésie de travailler dans tous les domaines où des données et des informations sur le territoire doivent être localisées spatialement.

Le virage technologique qui s'est opéré dans le domaine des sciences géodésiques amènera les diplômés à travailler avec des méthodes, des techniques et des appareils où l'informatique et l'automatisation sont omniprésentes. En plus d'assister l'arpenteur-géomètre dans ses travaux d'arpentage foncier, les diplômés en géodésie constitueront une main d'oeuvre qualifiée et spécialisée pour participer à la réalisation des programmes gouvernementaux que sont la réforme cadastrale et la création de systèmes d'information à référence spatiale.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le diplômé sera en mesure :

— de situer la géomatique à l'intérieur du processus de la gestion du territoire;

— de maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline;

— d'utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline;

— de planifier les étapes et d'évaluer les méthodes de travail et les instruments à utiliser en fonction de la précision requise;

— d'effectuer les opérations de captage, de traitement, de stockage, d'analyse et de représentation graphique et numérique des données à référence spatiale propres à sa discipline;

— d'utiliser des bases de données localisées pour des fins de gestion financière du territoire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en géodésie sont appelés à travailler directement avec l'arpenteur-géomètre et certains professionnels qui oeuvrent dans l'ingénierie de construction au sein de la fonction publique tant fédérale que provinciale ou municipale, dans des organismes tels Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz métropolitain ainsi que dans des entreprises privées.

Ils pourront y effectuer diverses tâches reliées au captage, au stockage, au traitement, à l'analyse préliminaire et à la représentation graphique et numérique des données à référence spatiale pour des fins aussi diverses que l'arpentage foncier et cadastral (délimitation et implantation de limites de propriétés, certificat de localisation,...), la géodésie (établissement et mesure de réseaux géodésiques), la

photogrammétrie (établissement et mesure de points de contrôle), l'hydrographie (sondages et positionnements) et de construction générale (autoroutes, ponts, aérodromes, lignes hydro-électriques, édifices).

De plus, les programmes de la réforme cadastrale du ministère de l'Énergie et des Ressources, et de mise sur pied de systèmes d'information à référence spatiale entrepris par les organismes publics et para-publics assurent aux diplômés de développer des expertises de travail aussi diversifiées qu'intéressantes aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
230-302-88	DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE	1-2-2	1 ⅔
230-304-88	SYSTÈMES NUMÉRIQUES INTÉGRÉS	1-2-2	1 ⅔
230-310-88	TOPOMÉTRIE II	3-3-3	3
230-410-88	TOPOMÉTRIE III	2-3-2	2 ⅓
230-507-88	ARPENTAGE FONCIER II	1-3-2	2
230-508-88	PLANIFICATION D'UN LEVÉ PHOTOGRAMMÉTRIQUE	2-3-2	2 ⅓
230-509-90	GESTION DU TERRITOIRE ET SIRS	1-3-2	2
230-510-90	APPLICATIONS TOPOMÉTRIQUES	2-3-2	2 ⅓
230-552-88	PROJECTIONS CARTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 ⅔
230-582-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	2-3-2	2 ⅓
230-608-88	CONTRÔLE PHOTOGRAMMÉTRIQUE ET APPLICATIONS GÉODÉSIQUES	2-3-2	2 ⅓
230-609-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-1	2
230-624-88	PHOTOGRAMMÉTRIE	2-4-2	2 ⅔
230-632-90	GÉODÉSIE	3-3-3	3
230-652-88	ARPENTAGE FONCIER I	2-2-2	2

plus 9 ⅔ unités parmi les cours suivants:

230-518-91	SYSTÈMES DE GESTION DE DONNÉES LOCALISÉES	1-3-2	2
230-517-88	BASES PHYSIQUES ET TÉLÉDÉTECTION	1-2-2	1 ⅔
230-542-88	ASTROMÉTRIE	1-2-2	1 ⅔
230-615-88	PROJETS D'ARPENTAGE FONCIER	1-3-2	2
230-616-88	MICRO-GÉODÉSIE ET ARPENTAGE SPÉCIAUX	1-3-2	2
230-623-88	GESTION FONCIÈRE EN MILIEU URBAIN	1-3-2	2
230-642-88	ÉVALUATION FONCIÈRE ET CADASTRE	1-3-2	2

911025

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

230-145-85	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE	1-2-1	1 ⅓
230-147-77	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIE ET DE PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1 ⅓
230-190-82	PLANIMÉTRIE	2-2-2	2
230-191-82	DESSIN TOPOGRAPHIQUE	0-3-2	1 ⅔
230-192-82	TOPOMÉTRIE	2-3-2	2 ⅓
230-193-82	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 ⅔
230-247-78	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION I	2-0-1	1
230-271-82	INITIATION À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1 ⅓
230-347-77	TOPOGRAPHIE ET PHOTO-INTERPRÉTATION II	1-1-1	1
230-447-78	ARPENTAGE (topométrie)	2-2-1	1 ⅔
230-541-88	CARTOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE	1-3-2	2
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1 ⅔
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2	2
230-930-78	TOPOMÉTRIE III	3-3-3	3
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 ⅔
230-933-88	PHOTO-INTERPRÉTATION ET TÉLÉDÉTECTION	1-3-2	2

880505

Secteur professionnel:

231.00 TECHNIQUES DE LA PÊCHE

231.03 Transformation des produits de la mer (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 ⅓ à 90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'identifier des espèces de poisson; de préparer des produits; d'utiliser des équipements de transformation; d'évaluer l'état de fraîcheur de la matière première, du produit en transformation et fini; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant le secteur des pêches et la santé et la sécurité du travail; d'identifier et appliquer les différents procédés de transformation en tenant compte des bonnes pratiques industrielles; de coordonner, superviser et évaluer le travail des employés; de participer à l'élaboration d'un programme de contrôle de la qualité; d'effectuer l'échantillonnage de la matière première et du produit fini; de traiter statistiquement les résultats d'analyse et les interpréter; de faire des tests organoleptiques, microbiologiques et physico-chimiques; de vérifier la performance, le rendement et le bon état de fonctionnement des divers équipements; de rédiger des rapports; de conseiller des clients sur les produits.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après ses études, le diplômé en *Transformation des produits de la mer* peut occuper les emplois suivants: préposé à la préparation des produits vérificateur de la qualité; contrôleur de la qualité; inspecteur des produits marins; chef d'équipe; représentant des ventes; préposé aux analyses organoleptiques, bactériologiques et biochimiques; technicien dans la recherche et le développement de nouveaux produits.

Après avoir acquis de l'expérience, le diplômé pourra occuper des fonctions administratives dans le secteur industriel tel que contremaître, gérant de production, gérant d'usine.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

2 cours	Langue seconde		4
150-650-84	MÉTHODES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 ⅔
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 ⅔
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-945-78	CHIMIE ANALYTIQUE II	3-2-2	2 ⅓
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2 ⅔
231-112-88	ÉCOLOGIE MARINE	3-2-3	2 ⅔
231-201-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS I	3-3-3	3
231-202-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS II	3-5-3	3 ⅔
231-401-88	BACTÉRIOLOGIE DES PRODUITS MARINS	3-3-3	3
231-511-88	TRANSFORMATION I	2-3-2	2 ⅓
231-514-88	ICHTYOLOGIE	2-2-1	1 ⅔
231-611-88	TRANSFORMATION II	2-3-2	2 ⅓
231-634-88	STAGE	0-5-1	2
231-703-87	LOIS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX	2-0-2	1 ⅓
231-705-87	ÉVALUATION SENSORIELLE	1-2-1	1 ⅓
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 10 à 11 ⅓ unités choisies par le collège parmi les 6 cours suivants:

231-535-83	COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARINS	2-2-2	2
231-605-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-2	2 ⅓
231-614-88	BIOCHIMIE DES PRODUITS MARINS III	3-5-3	3 ⅔
231-624-88	ORGANISATION INDUSTRIELLE DES USINES DE PÊCHE	3-1-2	2
231-632-88	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES PRODUITS MARINS	1-4-2	2 ⅓
231-711-88	TRANSFORMATION III	2-3-2	2 ⅓

911230

231.04 Exploitation et production des ressources marines (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ à 91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou 054-424

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant ou l'étudiante qui suivra le bloc *Exploitation* sera en mesure de concevoir, assembler, monter, réparer et utiliser les divers engins de pêche; de faire le point à l'aide des appareils de navigation; de tracer une route; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant la sécurité des navires et les pêcheries; de voir à l'entretien et à la réparation du navire et des équipements; d'appliquer les procédés de conservation du poisson à bord des bateaux, de gérer un bateau; de conseiller les usagers du milieu; d'identifier les espèces de poissons. Celui ou celle qui suivra le bloc *Production* sera en mesure de déterminer le potentiel physique et biologique d'un site d'élevage; de concevoir et entretenir les systèmes d'élevage; d'élever et récolter les mollusques, les poissons et les crustacés; d'enregistrer les données de l'environnement; de suivre l'état de santé des animaux d'élevage; de préparer le produit pour le marché et de planifier les opérations.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après ses études, le technicien ou la technicienne en *Exploitation et production des ressources marines* peut occuper les emplois suivants: préposé ou préposée à la conception, à la réparation et à l'assemblage des engins de pêche; observateur ou observatrice en mer; agent ou agente des pêcheries; technicien ou technicienne en recherche et en aquiculture; consultant ou consultante en pêches; exploitant ou exploitante en aquiculture.

Après avoir acquis de l'expérience et satisfait aux exigences du ministère des Transports du Canada, le technicien ou la technicienne pourra accomplir les tâches suivantes: lieutenant, premier officier et capitaine sur un bateau de pêche.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
231-104-83	RAMENDAGE	1-4-1	2
231-114-90	MOTEURS MARINS	2-2-2	2
231-204-90	LES FILETS DROITS	2-3-2	2 ⅓
231-206-90	MILIEU MARIN	2-3-2	2 ⅓
231-207-90	INTRODUCTION À L'AQUICULTURE	2-2-2	2
231-314-90	MANUTENTION DU POISSON	2-2-2	2
231-334-90	STAGE	0-6-0	2
231-404-83	LES CHALUTS	1-5-1	2 ⅓
231-544-90	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-2-2	2
231-564-90	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGINS DE PÊCHE	2-5-2	3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus les cours d'un des deux blocs suivants:

Bloc exploitation

231-124-90	CONSTRUCTION DU BATEAU DE PÊCHE	2-2-2	2
231-134-90	SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION	3-3-3	3
231-332-90	STAGE SUR UN BATEAU DE PÊCHE	0-4-0	1 ⅓
231-454-90	USAGE DES CARTES ET PILOTAGE	2-4-2	2 ⅔
231-504-90	LES MACHINES AUXILIAIRES	2-4-2	2 ⅔
231-604-90	LES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE	2-2-2	2
231-654-90	NAVIGATION	2-2-2	2
242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-2-2	2

plus 14 ⅔ unités choisies par l'établissement parmi les cours au choix ci-dessous

Bloc production

101-918-90	PHYSIOLOGIE DES ANIMAUX AQUATIQUES	3-2-3	2 ⅔
101-924-78	INTRODUCTION À L'ÉCOLOGIE	3-2-3	2 ⅔
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
202-145-80	TECHNIQUES DE LABORATOIRE	3-2-3	2 ⅔
231-209-90	ÉQUIPEMENTS DE L'AQUICULTURE	2-2-2	2
231-210-90	NOTIONS DE NAVIGATION	2-2-2	2
231-213-90	OCÉANOGRAPHIE CÔTIÈRE	2-3-2	2 ⅓
231-215-90	PRINCIPES DE SANTÉ ANIMALE	2-2-2	2

plus 13 ⅓ unités choisies par l'établissement parmi les cours au choix ci-dessous

Cours au choix

231-205-83	GESTION DU BATEAU DE PÊCHE	2-1-2	1 ⅔
231-534-90	INSTRUMENTS DE NAVIGATION ET COMMUNICATION	2-4-2	2 ⅔
231-554-83	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2	2
231-607-90	GESTION DES RESSOURCES MARINES	2-2-2	2
231-608-90	ÉLEVAGE DES MOLLUSQUES EN MILIEU MARIN	3-2-3	2 ⅔
231-609-90	ÉLEVAGE DES ESPÈCES À POTENTIEL AQUICOLE	2-2-2	2
231-615-90	ÉLEVAGE DES POISSONS EN MILIEU MARIN	3-2-3	2 ⅔
231-616-90	SYSTÈMES INTENSIFS D'ÉLEVAGE	3-4-3	3 ⅓
231-617-90	GESTION AQUICOLE	3-2-3	2 ⅔
231-644-90	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE	2-3-2	2 ⅓
231-664-90	TECHNOLOGIE DES ENGINS DE PÊCHE	2-3-2	2 ⅓
231-674-83	ORGANISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE	1-2-2	1 ⅔

911230

231.24 Exploitation et gestion des ressources marines (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *82 2/3 unités*

PRÉAMBULE

Permettre aux élèves qui ont un diplôme d'études secondaires dans le programme *marin-pêcheur* d'obtenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en *Exploitation et gestion des ressources marines* à condition d'avoir suivi et réussi physique 053-534 (ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454) ou de suivre le cours 203-105-85 et d'avoir suivi et réussi mathématique 064-536 (ou 066-528 ou 066-538).

De plus, les cours suivants sont crédités:

231-104-83	RAMENDAGE	1-4-1	2
231-114-83	MOTEURS MARINS	2-2-1	1 2/3
231-134-83	SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION	2-1-1	1 1/3
231-332-83	STAGE I	0-4-0	1 1/3
231-454-83	USAGE DES CARTES ET PILOTAGE	3-3-2	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

*	2 cours de langue seconde (anglais ou français)		4
201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-105-85	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE	2-3-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
231-112-83	ÉCOLOGIE MARINE	2-3-1	2
231-124-83	CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU BATEAU DE PÊCHE	2-2-1	1 2/3
231-204-83	LES FILETS DROITS	2-3-1	2
231-205-83	GESTION DU BATEAU DE PÊCHE	2-1-2	1 2/3
231-314-83	MANUTENTION ET PRÉSERVATION DU POISSON À BORD	1-1-1	1
231-324-83	MÉTÉOROLOGIE	2-1-2	1 2/3
231-334-83	STAGE II	0-4-0	1 1/3
231-404-83	LES CHALUTS	1-5-1	2 1/3
231-504-83	LES MACHINES AUXILIAIRES	3-3-2	2 2/3
231-514-83	ICHTYOLOGIE	2-2-1	1 2/3
231-534-83	INSTRUMENTS DE NAVIGATION	2-2-1	1 2/3
231-544-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE I	3-2-2	2 1/3
231-554-83	STABILITÉ DU BATEAU	2-2-2	2
231-564-83	CONSTRUCTION ET UTILISATION DES ENGINS DE PÊCHE	1-5-1	2 1/3
231-604-83	LES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE	2-2-2	2
231-633-83	SIGNALISATION ET RADIOCOMMUNICATION	1-1-1	1
231-644-83	ÉLECTRICITÉ DU BATEAU DE PÊCHE II	2-2-2	2
231-654-83	NAVIGATION	2-2-1	1 2/3
231-664-83	TECHNOLOGIE DES ENGINS DE PÊCHE	3-2-3	2 2/3
231-674-83	ORGANISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE	1-2-2	1 2/3
231-684-83	MANOEUVRE DU BATEAU	1-4-1	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

* La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

910204

Secteur professionnel:

232.00 PÂTES ET PAPIERS

232.01 Techniques papetières (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciens qui pourront oeuvrer efficacement dans chacune des sphères d'activités qui constituent le domaine de la production des pâtes et papiers et de la transformation de ces derniers. Il contribue ainsi à la formation des spécialistes nécessaires à la viabilité et à la rentabilité de cette industrie.

Pour atteindre ce but, il faut donner aux futurs techniciens une formation générale, scientifique et spécialisée qui leur permettra de s'intégrer rapidement et harmonieusement au marché du travail et de continuer, au besoin, de parfaire leurs connaissances par du recyclage et du perfectionnement dans des techniques connexes ou à l'université.

Ce programme permettra aux élèves:

— d'apprendre les différents principes et procédés de transformation du bois, de la pâte, du papier et du carton;

— d'acquérir les techniques de contrôle que ces procédés exigent pour obtenir un produit de qualité soutenue;

— de s'initier aux nouvelles technologies et plus particulièrement au contrôle des procédés par ordinateur qui occupe déjà une place très grande dans l'industrie papetière de production et de transformation;

— de développer leur *leadership* et leur sens de l'analyse et de la recherche.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie papetière au Québec a été marquée par une croissance presque ininterrompue depuis ses débuts et elle se situe encore aujourd'hui au coeur de l'économie québécoise. En 1981, elle générait plus de 40 000 emplois directs, investissait au Québec 439 millions de $ et produisait pour plus de 3,5 milliards de $.

Si la production principale de l'industrie papetière du Québec est le papier journal et les pâtes commerciales, il n'en reste pas moins que la production des cartons et la transformation des papiers en constitue un secteur important, secteur qui se développe de façon continue depuis plusieurs années.

Le développement de nouvelles technologies, ainsi que l'introduction du contrôle par ordinateur dans cette industrie de production et de transformation, ont changé les procédés de fabrication et amélioré la qualité de la production. Les fonctions de travail ont été elles aussi considérablement modifiées et ce, dans leur contenu technique particulièrement.

Les débouchés pour les diplômés du programme *Techniques papetières* sont nombreux et variés. Les futurs diplômés pourront travailler aux opérations manufacturières, à la commercialisation, à la recherche et au développement ou enfin, à l'administration d'abord à titre de technologues et ensuite à titre de "cadres" à des degrés divers. De plus, ils pourront occuper des fonctions intéressantes dans les industries connexes au domaine des pâtes et papiers.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
202-101-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 ⅔
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
232-114-85	LES STRUCTURES DU BOIS	4-2-3	3
232-224-85	INTRODUCTION AUX PÂTES ET PAPIERS	2-2-2	2
232-324-85	PRÉPARATION DU BOIS À PÂTE ET LES PÂTES MÉCANIQUES	2-4-2	2 ⅔
232-334-85	RAFFINAGE ET MICROGRAPHIE	2-2-1	1 ⅔
232-414-85	INSTRUMENTATION	3-2-2	2 ⅓
232-424-85	BLANCHIMENT ET ESSAIS CHIMIQUES DES PÂTES	2-2-1	1 ⅔
232-504-85	PROJET DIRIGÉ I	1-3-3	2 ⅓
232-514-85	GESTION DES EAUX USÉES ET POLLUTION DE L'AIR	2-2-1	1 ⅔
232-524-85	CELLULOSE	3-3-3	3
232-534-85	TRAITEMENTS DES PAPIERS	3-4-2	3
232-554-85	PÂTES CHIMIQUES	3-4-2	3
232-604-85	PROJET DIRIGÉ II	1-3-3	2 ⅓
232-614-85	APPAREILLAGE GÉNÉRAL DES PAPETERIES	3-2-3	2 ⅔
232-624-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-2	1 ⅔
232-634-85	CARACTÉRISATION DES PAPIERS ET DES CARTONS	3-4-2	3
232-644-85	MACHINES À PAPIER	3-4-2	3
242-901-79	LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-1-2	1 ⅔
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Secteur professionnel:

233.00 TRANSFORMATION DU BOIS EN PRODUITS FINIS

233.01 Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental) (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE:

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)*

* Cette condition d'admission est applicable à compter de septembre 1989.

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Le programme des *Techniques du meuble et du bois ouvré* vise à former des techniciens appelés à faire le lien entre la direction et les ouvriers dans les industries de transformation du bois en produits finis.

Il vise à faire acquérir aux élèves une formation générale assez large pour qu'ils soient en mesure d'évoluer normalement dans la société et une formation technique qui leur permettra d'exercer leur profession de façon satisfaisante, grâce au développement de leur créativité et de leur autonomie.

Orienté vers la production industrielle, le programme des *Techniques du meuble et du bois ouvré* prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et prépare l'accès à des postes de gestion de la production.

Outre la préparation des programmes de mise en production sur équipement conventionnel et automatisé, le sortant sera préparé à exécuter les tâches suivantes:

— Établir les opérations de fabrication pour la réalisation industrielle d'un produit;

— Préparer les tableaux, graphiques et diagrammes, servant à illustrer les cheminements et les manutentions de pièces, l'occupation des espaces et le temps d'utilisation des équipements de production;

— Rendre les postes de travail fonctionnels et productifs en tenant compte de la manutention et de la méthode de travail;

— Interpréter les dessins et les fiches de production; compiler les données d'inspection et les traduire en graphiques en utilisant les procédures propres au contrôle statistique dans le but de maintenir la qualité du produit; évaluer les résultats des contrôles et les schématiser de manière à transmettre l'information aux services impliqués;

— Produire et analyser des schémas, des dessins de pièces, des ensembles, pour en déterminer ou illustrer les modes et processus logiques de fabrication et pour obtenir une production optimale.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie du meuble et du bois ouvré, implantée au Québec depuis déjà longtemps, aborde une nouvelle page de son histoire où s'inscrit en toute première ligne, la modernisation de la gestion, de l'équipement et de la production. Ce contexte est porteur d'une demande de techniciens dynamiques et prêts à relever des défis.

Les sortants du collégial sont appelés à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie dans les services suivants:

— Génie industriel, à titre de préposé à l'étude des méthodes de travail, à la mesure des temps et mouvements et à l'analyse des tâches;

— Dessin, à titre de préposé à la réalisation des dessins techniques et à l'élaboration du dossier de production;

— Gestion de la production, à titre de responsable de la planification, de l'organisation et de divers contrôles effectués à certaines étapes de la fabrication.

Ce secteur économique étant composé majoritairement de petites et de moyennes entreprises, les sortants sont également appelés, après quelques années d'expérience, à remplir des postes supérieurs de gestion, tels que: contrôleur de la qualité, directeur de la production, préposé à l'agencement des équipements, surintendant ou gérant d'usine.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
233-101-85	INTRODUCTION À LA FABRICATION EN SÉRIE	3-4-2	3
233-201-85	PRINCIPES DE FABRICATION I	2-3-2	2 1/3
233-211-85	AUTOMATISMES	2-2-1	1 2/3
233-221-85	PRODUITS DE FINITION	2-3-2	2 1/3
233-241-85	ÉTUDE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
233-301-85	PRINCIPES DE FABRICATION II	3-4-2	3
233-311-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE I	3-3-2	2 2/3
233-321-85	PROCÉDÉS DE FINITION	2-2-1	1 2/3
233-341-85	PHYSIQUE DU BOIS	3-2-3	2 2/3
233-401-85	PRINCIPES DE FABRICATION III	2-3-2	2 1/3
233-402-85	BOIS OUVRÉ	2-2-1	1 2/3

233-411-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE II	3-3-2	2 2/3
233-432-85	INTRODUCTION AU REMBOURRAGE INDUSTRIEL	2-0-1	1
233-451-85	ÉTUDE DES STYLES	2-0-1	1
233-511-85	ÉTUDE DES MÉTHODES	2-1-2	1 2/3
233-521-85	ANALYSE ET DESSIN DE MEUBLE ET DE BOIS OUVRÉ	2-3-2	2 1/3
233-531-85	MESURE DU TRAVAIL	3-2-2	2 1/3
233-561-85	DOSSIER DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-661-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-671-85	STAGE EN ENTREPRISE	0-7-2	3
233-681-85	COMMANDE NUMÉRIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-905-85	ÉVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 5 1/3 ou 5 2/3 unités choisies parmi les cours suivants:

233-502-85	DESSIN, PRÉSENTATION ET STYLE	2-3-3	2 2/3
233-563-87	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-602-85	INTRODUCTION AU DESIGN	2-3-3	2 2/3
233-663-87	AGENCEMENT DE LA MACHINERIE DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

911230

Secteur professionnel:

235.00 PRODUCTION INDUSTRIELLE

235.01 Technologie du génie industriel (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-444 ou 051-464

PRÉAMBULE

La mondialisation des marchés et la concurrence internationale soumettent l'économie québécoise à un important défi, celui du renforcement de sa compétitivité c'est-à-dire de sa capacité de produire biens et services de grande qualité, en quantité suffisante, dans les délais requis et à un prix concurrentiel.

Or le renforcement de la compétitivité passe obligatoirement par l'amélioration de la productivité. Le mot d'ordre est donc lancé et toutes les entreprises québécoises, grandes ou petites, s'attaquent à l'amélioration de leur productivité. Il faut maintenant créer plus de biens ou de services à partir des ressources utilisées, et s'il est vrai que tous les travailleurs d'une entreprise sont concernés par cet objectif, au coeur de ces activités on retrouve le spécialiste en amélioration de la productivité, le ou la technologue en génie industriel.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de *Technologie du génie industriel* vise à développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production dans une optique d'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de l'efficience d'une organisation.

La formation que reçoit l'élève dans ce programme lui permet de s'initier aux différentes technologies constituant les systèmes de production modernes et aux divers processus de production de biens et de services.

Cette formation vise aussi à développer chez l'élève des habiletés en communication et des aptitudes en relations interpersonnelles lui permettant d'intervenir en tenant compte de tout l'environnement humain et social de l'organisation.

Tout le programme se trouve donc articulé autour de ces trois objectifs généraux de formation auxquels correspondent les trois grands volets de la formation, soit:

— Formation en organisation et gestion de la production
— Formation technique
— Formation en communication et en relations interpersonnelles.

OBJECTIFS TERMINAUX

1. Analyser un système de production de biens ou de services et identifier les possibilités d'amélioration de la productivité.
2. Définir les objectifs d'un projet, en planifier et ordonnancer les activités au moyen des techniques et outils appropriés et en contrôler les différentes phases de réalisation.
3. Élaborer et soutenir une justification économique des projets proposés afin d'en démontrer le réalisme et la pertinence sur le plan de la rentabilité.
4. Établir les temps standard de fabrication au moyen des techniques appropriées, déterminer les coûts standard de production et maintenir à jour un système de prix de revient.
5. Effectuer des études de mesure du travail et des analyses de méthodes de travail au moyen des techniques appropriées et proposer des solutions permettant d'améliorer la productivité des postes de travail en respectant les règles d'usage de la sécurité.
6. Effectuer des études d'aménagement d'usine en tenant compte des besoins de manutention, d'entreposage et de circulation, proposer des solutions permettant d'améliorer la productivité du système tout en assurant la sécurité des travailleurs et en exécuter les plans et devis techniques.
7. Appliquer les techniques conventionnelles de planification et de contrôle de la production et des stocks et utiliser les systèmes intégrés et informatisés de gestion.
8. Identifier les paramètres de contrôle de la production, évaluer les types et la fréquence des contrôles de qualité, utiliser les techniques et outils appropriés et interpréter les résultats.
9. Utiliser, simplifier et implanter un système d'information efficace afin d'améliorer le processus de gestion de la production.
10. Reconnaître et identifier les matériaux industriels les plus couramment utilisés, en décrire les propriétés physiques et illustrer les principaux procédés de transformation des matériaux.
11. Reconnaître et identifier les principaux outils, machines et équipements de transformation ou d'assemblage en fonction du résultat attendu ou du matériau utilisé.
12. Lire et interpréter des plans et devis techniques décrivant aussi bien les procédés de transformation que les installations physiques qui les supportent.
13. Identifier les besoins d'entretien des équipements de production, les justifier par rapport aux impératifs de qualité, de fiabilité et de sécurité du système et de productivité en général et participer à l'élaboration et à la gestion des programmes d'entretien.
14. Analyser et traiter de l'information technique de façon à améliorer la fiabilité et la rapidité du processus de décision.
15. Préparer et animer une réunion à caractère technique, présenter un exposé technique devant un auditoire et rédiger les rapports et notes de synthèse appropriés.
16. Recueillir des avis, analyser des problèmes de communications, tenir compte des réseaux d'affinités et de communications formels et informels, motiver et former le personnel et travailler en équipe.

17. Participer à l'établissement de règles concernant les programmes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Collaborer à l'analyse et à la description des tâches et des postes de travail en respectant les règles élémentaires d'ergonomie et d'hygiène du travail.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Toutes les entreprises de production de biens ou de services quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité, requièrent les services de technologues en génie industriel. En étude et mesure du travail le ou la technologue assure la collecte, l'organisation et l'analyse des données concernant les différentes étapes d'une tâche. Ces données lui serviront entre autres à l'établissement du prix de revient des produits fabriqués ou du service rendu. Au bureau des méthodes, le ou la technologue participe au développement de nouvelles méthodes de travail permettant d'améliorer l'efficacité du processus de travail. Affecté au contrôle de la production, le ou la technologue planifie les étapes de la production, équilibre les charges des différents postes de travail et coordonne les opérations d'achat de matières premières, d'entreposage ainsi que les expéditions de produits finis. Au service du contrôle de la qualité, le ou la technologue est responsable de l'inspection des matières premières, il participe à l'établissement des points de contrôle des produits en cours de fabrication, il analyse les données recueillies et propose les correctifs.

Plus généralement employés par les entreprises manufacturières ou les bureaux de consultants offrant des services de génie conseil, les technologues en génie industriel peuvent aussi être appelés à travailler dans le secteur des services pour les différents paliers de gouvernement et organismes publics et para-publics et bien sûr pour l'entreprise privée. Ils y offrent aide et services techniques pour l'élaboration des méthodes de travail et des installations physiques et ils contribuent à la planification, à l'évaluation, à la mesure et à l'organisation du travail.

En plus du marché du travail, les technologues en génie industriel peuvent choisir de poursuivre leurs études à l'École de Technologie supérieure ou, avec quelques cours d'appoint, dans d'autres facultés des sciences appliquées des universités québécoises dont certaines offrent un programme de baccalauréat en génie industriel.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
202-108-91	CHIMIE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
203-208-91	PHYSIQUE GÉNÉRALE	2-2-2	2
235-101-91	MATÉRIAUX INDUSTRIELS ET PROCÉDÉS DE TRANSFORMATION	3-2-3	2 ⅔
235-201-91	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-2-3	2 ⅔
235-202-91	GESTION DES MATIÈRES ET DES ENTREPÔTS	2-2-2	2
235-301-91	MESURE DU TRAVAIL	2-2-2	2
235-302-91	MÉTHODES ET PROCÉDURES	2-2-2	2
235-303-91	TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
235-304-91	ERGONOMIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3-1-2	2
235-401-91	ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-2-3	2 ⅔
241-301-91	TECHNIQUES DE MESURE	2-2-1	1 ⅔
241-401-91	MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 ⅓
243-506-91	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE ET AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	3-2-3	2 ⅔
350-235-91	DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	2-2-2	2
401-399-90	INITIATION À L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	2-1-3	2
410-302-91	COMPTABILITÉ	3-1-3	2 ⅓
410-410-90	GESTION DES OPÉRATIONS	2-1-3	2
410-809-90	ANALYSE DES COÛTS	3-1-3	2 ⅓
420-906-90	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 10 ⅓ unités parmi les cours suivants:

235-600-91	OPTIMISATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION	2-2-2	2
235-601-91	GESTION DE PRODUITS	2-2-2	2
235-602-91	GESTION DE PROJET	2-1-3	2
235-603-91	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GÉNIE INDUSTRIEL	0-3-3	2
235-604-91	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 ⅓
235-605-91	GESTION DE LA QUALITÉ	2-1-3	2
241-614-91	GESTION DE L'ENTRETIEN	3-2-2	2 ⅓
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 ⅓
241-688-85	FIABILITÉ ET MAINTENABILITÉ DE SYSTÈMES	2-1-1	1 ⅓
401-401-90	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
410-415-90	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES STOCKS	2-1-3	2

911205

Secteur professionnel:

241.00 TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE

241.05 Techniques d'analyse d'entretien (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

La formation que reçoit l'élève au programme *Techniques d'analyse d'entretien* en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements industriels à la fine pointe de la technologie, allant de la machine la plus simple jusqu'aux grands systèmes industriels complexes et fortement automatisés. Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche pour diminuer le coût direct de l'entretien, mais également le coût d'exploitation, en améliorant le fonctionnement des machines. Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

— Planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle.

— Planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité.

— Concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les mutations technologiques imposées au secteur industriel et la concurrence internationale transforment les équipements industriels aux rythmes des performances techniques sans cesse croissantes de la micro électronique et de l'informatique industrielle. Les systèmes mécaniques conventionnels d'il y a quelques années sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et même programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique). Leur entretien nécessite des connaissances et des habiletés très diversifiées et une planification adéquate.

La polyvalence du technicien en analyse d'entretien et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvrent les portes sur des industries aussi variées que: la fabrication mécanique et électrotechnique, l'équipement motorisé et les transports, l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, du textile, du meuble, minière, métallurgique, papetière et forestière, de même que celle de l'imprimerie. En fait, tous les secteurs industriels requièrent les services des techniciens en analyse d'entretien.

Après quelques années d'expérience pratique dans un service d'entretien, le technicien en analyse d'entretien accède généralement à des fonctions de développement technologique, de formation du personnel ou de gestionnaire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 ⅔
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 ⅔
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ⅔
241-103-85	SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE	2-0-1	1
241-245-85	HYDRAULIQUE INDUSTRIELLE	3-2-1	2
241-255-85	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN INDUSTRIEL	3-0-2	1 ⅔
241-325-89	NOTIONS FONDAMENTALES D'AUTOMATISATION	2-2-1	1 ⅔
241-335-85	MESURES STATIQUES ET DYNAMIQUES	2-2-1	1 ⅔
241-345-85	PNEUMATIQUE INDUSTRIELLE	2-2-1	1 ⅔
241-405-84	ANALYSE DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-0-2	1 ⅓
241-415-84	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	1-4-1	2
241-425-91	AUTOMATISMES CABLÉS	2-2-1	1 ⅔
241-435-91	INITIATION AUX TECHNIQUES D'USINAGE	1-4-1	2
241-525-89	AUTOMATISMES PROGRAMMÉS	2-3-2	2 ⅓
241-535-91	ANALYSE DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	3-2-2	2 ⅓
241-635-91	INSTALLATION ET ENTRETIEN DE MÉCANISMES INDUSTRIELS	1-5-1	2 ⅓
241-665-91	ANALYSE DES VIBRATIONS ET DES SONS	2-1-1	1 ⅓
241-685-85	GESTION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	3-2-1	2
241-686-85	LUBRIFICATION ET LUBRIFIANTS	2-1-1	1 ⅓
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2

242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-241-85	LECTURE DE PLANS, SCHÉMATISATION ET CROQUIS	2-1-1	1 1/3
243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2 1/3
243-173-88	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
270-101-91	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 9 unités parmi les cours suivants:

241-510-90	PROJET D'ENTRETIEN INDUSTRIEL	1-4-2	2 1/3
241-605-85	TECHNOLOGIES AVANCÉES EN PROCESSUS INDUSTRIELS	3-0-1	1 1/3
241-615-85	SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3-2-2	2 1/3
241-625-85	ROBOTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
241-645-85	ASSERVISSEMENTS HYDRAULIQUES	3-2-2	2 1/3
241-675-85	MOCROTHÈSE	0-5-1	2
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 1/3
241-688-85	FIABILITÉ ET MAINTENABILITÉ DE SYSTÈMES	2-1-1	1 1/3
241-695-85	ESTIMATION DE PROJET D'OPTIMISATION ET D'ENTRETIEN	2-2-1	1 2/3
270-102-91	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	1-2-1	1 1/3
401-935-76	SCIENCE DU COMPORTEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	4-0-4	2 2/3

911230

Tronc commun des programmes 241.06, 241.11 et 241.12

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIF DU TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à tous les techniciens spécialisés dans la transformation des matériaux en produits finis par des moyens mécaniques. À la fin du tronc commun, l'élève sera capable de produire et d'analyser les dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication, pour ensuite assurer l'ordre logique des opérations et la standardisation des méthodes de travail de cette fabrication; de monter, de régler et d'opérer des machines-outils de type conventionnelle; d'analyser et de sélectionner, parmi les différents procédés de transformation et de formage, des matériaux les plus connus, les programmes de mise en production, en fonction du matériau utilisé.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-204-85	CINÉMATIQUE	2-1-2	1 2/3
203-205-85	DYNAMIQUE	2-1-2	1 2/3
203-702-84	STATIQUE ET RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
241-210-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS I	2-5-1	2 2/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-310-80	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS II	2-5-1	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-206-78	SCIENCES GRAPHIQUES	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

241.06 Techniques de génie mécanique (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

PRÉAMBULE

Le programme *Techniques de génie mécanique* se compose de 91 unités dont 74 sont obligatoires et 17 sont au choix du collège. Selon les choix du collège, ce programme pourrait donner lieu à des spécialisations telles que: techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation, etc.

OBJECTIFS

Afin de répondre aux besoins régionaux, le collège devra déterminer une ou des voies de sortie et choisir ses objectifs parmi la liste suivante:

— fabriquer des prototypes, réparer et modifier des appareils et des instruments;
— réaliser les dessins détaillés de parties de machines, de pièces mécaniques ou d'installation industrielle à partir de schémas, de dessins de projets ou de relevés effectués sur place;
— préparer les programmes de mise en production sur machines conventionnelles, automatisées et commandes numériques;
— produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;
— planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnancement d'une fabrication mécanique, dans le but de coordonner, selon les possibilités de l'entreprise, le personnel, le matériel, les équipements et la matière d'oeuvre;
— effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
— établir, par des analyses ou par des études le temps des opérations de fabrication requis pour les besoins de l'ordonnancement ou de la gamme;
— préparer les cartes, graphiques et diagrammes, servant à illustrer les circuits de manutention, l'occupation des espaces et la charge des machines;
— organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail;

— analyser les données techniques d'un projet de fabrication mécanique pour utiliser les principes de sciences appliquées dans sa conception et effectuer les calculs nécessaires pour en déterminer les modes de construction, d'utilisation et d'entretien, pour enfin en préparer les schémas et les dessins de projets avec ou sans l'aide de l'ordinateur;

— concevoir des outils de montage, de contrôle, etc. pour les travaux de production ou d'expérimentation et dessiner les schémas, les dessins de projets, les dessins de définition et les dessins d'ensembles;

— produire les dessins et les programmes d'usinage à l'aide de l'ordinateur;

— concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production;

— choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;

— choisir parmi toutes les méthodes actuelles d'automatisation dans les technologies électro-mécanique, pneumatique ou hydraulique, la solution privilégiée en fonction du travail à effectuer;

— programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en *Techniques de génie mécanique* sont appelés à occuper des fonctions clefs dans toutes les entreprises, études et centres de recherche où existent un bureau d'étude et un bureau des méthodes chargé de préparer des projets de construction mécanique et de les mettre en production. Dans le cas des grandes entreprises, les diplômés s'intègreront à une structure bien rodée qui leur confiera des tâches spécialisées. Pour les petites entreprises et les centres de recherches, la variété des projets sera d'autant plus vaste que l'équipe d'études sera restreinte; le dynamisme de ce type d'organisations est très lié à la compétence et à la créativité de ses concepteurs. Ce technicien pourra oeuvrer dans des domaines variés et complexes tels que: bureau d'étude; bureau des méthodes; planification de la production; programmation de commande numérique; département d'inspection; dessin et fabrication assistée par ordinateur; commande de procédés industriels; asservissement et régulation de machines; systèmes logiques et séquentiels; conception d'outillage et de moules; etc.

Leur formation, axée sur la technologie conventionnelle et sur la technologie de pointe, leur permettra de s'intégrer facilement au marché du travail. Ils pourront ainsi faire carrière dans un secteur prometteur comme celui de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

203-703-84	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
241-101-90	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-2-2	2
241-104-90	COTATION FONCTIONNELLE	3-3-2	2 ⅔
241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-116-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN FRAISAGE	2-2-2	2
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 ⅔
241-410-85	TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS III	2-5-1	2 ⅔
241-520-80	ÉNERGIE DES FLUIDES I	3-3-2	2 ⅔
241-530-80	DESSIN DE MONTAGES	2-1-2	1 ⅔
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 ⅔
270-104-85	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-2-1	1 ⅔

plus 17 unités parmi les cours suivants:

241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1 ⅔
241-107-85	DESSIN D'ÉQUIPEMENT DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT	2-2-2	2
241-108-85	C/N, LANGAGE APT AVANCÉ	2-2-2	2
241-109-85	C/N, LANGAGE COMPACT II	2-2-1	1 ⅔
241-111-85	C/N, LANGAGE COMPACT II, AVANCÉ	2-2-2	2
241-112-85	C/N, LANGAGE ÉLAN	2-2-1	1 ⅔
241-113-85	C/N, LANGAGE ÉLAN AVANCÉ	2-2-2	2
241-114-85	C/N, LANGAGE GENESYS	2-2-1	1 ⅔
241-115-85	C/N, LANGAGE GENESYS AVANCÉ	1-2-1	1 ⅓
241-117-85	PROGRAMMATION MANUELLE EN TOURNAGE	2-2-2	2
241-118-85	PROGRAMMATION GRAPHIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	2-3-2	2 ⅓
241-123-85	LANCEMENT DE PROJET I EN F.A.O.	1-4-1	2
241-124-85	LANCEMENT DE PROJET II EN F.A.O.	1-4-1	2
241-125-85	CONTRÔLE DIMENSIONNEL ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 ⅔
241-127-85	STAGE INDUSTRIEL	0-3-1	1 ⅓
241-128-85	ROBOTIQUE	2-2-2	2
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-133-85	C.A.O. MODELISATION	2-2-1	1 ⅔
241-134-85	DESSIN D'OUTILS SPÉCIALISÉS	2-3-1	2
241-135-85	AUTOMATE, CONTRÔLE ANALOGIQUE ET NUMÉRIQUE PROGRAMMÉ	2-2-2	2
241-136-85	AUTOMATE, LOGIQUE SÉQUENTIELLE PROGRAMMÉE	2-2-2	2
241-137-85	PROJET D'AUTOMATION	1-4-2	2 ⅓
241-138-85	ROBOTIQUE, IMPLANTATION ET PROGRAMMATION	2-2-2	2
241-139-85	OUTILLAGE DE PRODUCTION	1-5-1	2 ⅓
241-140-85	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-2-1	1 ⅔
241-141-85	FABRICATION, POINÇONS ET MATRICES	0-3-1	1 ⅓
241-142-85	FABRICATION DE MOULES	0-3-1	1 ⅓
241-143-85	LANCEMENT DE PRODUCTION AUTOMATISÉ	1-3-1	1 ⅔
241-370-80	AUTOMATISME II	2-2-2	2
241-443-80	PROJETS I	1-4-2	2 ⅓
241-461-80	TECHNIQUES D'ENTRETIEN I	2-3-1	2
241-490-80	DESSIN D'OUTILS	2-2-2	2
241-503-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES I	2-3-2	2 ⅓
241-511-85	MÉTHODES D'USINAGE EN SÉRIE	1-5-1	2 ⅓
241-521-85	ANALYSE DE FABRICATION	2-2-1	1 ⅔
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 ⅔
241-543-80	PROJETS II	1-4-2	2 ⅓
241-601-80	PROJET DE FABRICATION	0-5-1	2
241-603-80	ÉTUDE ET CONCEPTION DE MACHINES II	2-4-2	2 ⅔
241-620-80	ÉNERGIE DES FLUIDES II	2-1-1	1 ⅓
241-621-85	TECHNIQUES DE FABRICATION	2-2-1	1 ⅔
241-633-80	DESSIN DE STRUCTURE D'ACIER	1-2-1	1 ⅓
241-640-85	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-1-1	1 ⅓
241-643-80	PROJETS III	2-1-1	1 ⅓

241-680-80	CONCEPTION DE TUYAUTERIE	1-2-1	1 1/3
241-687-85	STAGE INDUSTRIEL	0-8-2	3 1/3
241-690-80	CONCEPTION DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES	2-1-1	1 1/3
241-720-85	PROGRAMMATION MANUELLE (avancée)	2-2-2	2
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
241-917-80	CONTRÔLE STATISTIQUE DE LA QUALITÉ	1-2-1	1 1/3
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3
241-930-75	DESSIN ÉLECTROMÉCANIQUE	1-2-1	1 1/3
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1 1/3
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1 1/3
243-328-85	ÉLECTROMECANIQUE	2-2-1	1 2/3
270-105-85	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
420-318-85	INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION APPLIQUÉE	2-2-2	2

911128

241.11 Techniques de transformation des matériaux composites (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

PRÉAMBULE

Le matériau composite est un alliage constitué par un coeur, dont des fibres sont les constituants, et d'une matière de remplissage appelée matrice, constituée, soit par des résines synthétiques, soit par des céramiques ou soit par des métaux. Le matériau composite associe donc des fibres à hautes caractéristiques mécaniques à des matrices thermodurcissables qui permettent d'obtenir des formes aussi complexes que variées.

OBJECTIFS

La formation que recevront les techniciens en transformation des matériaux composites les préparera à oeuvrer à des tâches variées en fonction du secteur de l'entreprise où ils évolueront.

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites; il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en transformation des matériaux composites seront appelés à travailler dans toute l'industrie des composites et dans des centres de recherche. Les techniciens oeuvreront dans différents champs d'application tels que: l'aéronautique, la construction, le transport, la construction navale, l'industrie électrique, l'industrie de la fabrication de biens de consommation et d'équipements industriels, le secteur médical, le secteur de la corrosion, l'industrie chimique et des pâtes et papiers, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, de même que dans plusieurs autres secteurs utilisant les matériaux composites comme constituants d'équipements pour leurs procédés industriels.

Dans ces différentes industries, le technicien sera appelé à oeuvrer au sein de l'équipe de conception et de design, de l'équipe de la fabrication et du contrôle de la qualité, de même que de l'équipe de marketing et des achats. Son travail pourra aussi bien se situer dans la petite, la moyenne que dans la très grande entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

202-117-86	NOTIONS DE CHIMIE DES POLYMÈRES APPLIQUÉES	2-2-2	2
241-101-85	DESSIN DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES	2-3-2	2 1/3
241-105-85	C/N, LANGAGE APT 2 AXES	2-2-1	1 2/3
241-144-86	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE AUX INSTRUMENTS D'ANALYSE	2-2-1	1 2/3
241-145-86	LES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-146-86	PROCÉDÉS DE MOULAGE	3-2-2	2 1/3
241-147-86	PROPRIÉTÉS DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-148-86	PERFORMANCES DES COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-149-86	MATÉRIAUX COMPOSITES ET OUTILLAGES	3-2-2	2 1/3
241-150-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES I	3-2-2	2 1/3
241-153-86	MISE EN FORME DES COMPOSITES II	3-2-2	2 1/3
241-154-86	STRUCTURE EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-2-2	2 1/3
241-158-85	PROJET DE FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES	3-6-2	3 2/3
241-270-80	AUTOMATISMES I	2-2-2	2
241-320-80	MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE	2-2-1	1 2/3
241-640-85	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-1-1	1 1/3
241-715-84	INTRODUCTION À LA C.A.O.	2-2-1	1 2/3

plus un minimum de 3 2/3 unités choisies dans les cours suivants:

241-106-85	AUTOMATES ET ROBOTS INDUSTRIELS	2-2-2	2
241-126-85	C.A.O. AVANCÉE	2-2-1	1 2/3
241-155-86	CONCEPTION DE PIÈCES STRUCTURALES POUR LE SECTEUR DE LA CORROSION	2-2-2	2
241-156-86	CONCEPTION ET DESIGN D'OUTILLAGE DE PRODUCTION	2-2-2	2
241-157-86	ESTIMATION ET PRIX DE REVIENT DES PIÈCES MOULÉES	2-2-2	2
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3

B80118

241.12 Techniques de transformation des matières plastiques (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

De plus en plus de polymères sont des matériaux de choix pour les manufacturiers et c'est dans des milliers de produits présents dans notre vie quotidienne que nous les retrouvons.

La formation que recevront les techniciens en transformation des matières plastiques a pour but de les préparer à exécuter des tâches à caractère technique dans l'une ou l'autre des spécialités de transformation des plastiques (thermoplastiques, thermodurcissables, élastomères). Ces tâches sont nombreuses et varient en fonction des secteurs de l'entreprise où les techniciens seront appelés à travailler.

Au secteur de la production, ils devront établir et rédiger des spécifications de production; déterminer des ordres et des temps de production; assurer des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'usine; analyser les problèmes reliés à une chaîne de production pour élaborer et appliquer les mesures correctives de nature à optimiser une production; connaître et entretenir l'équipement de production afin d'en assurer le fonctionnement adéquat et de maintenir une production régulière; identifer la cause d'une panne électrique, électronique, hydraulique, mécanique; réparer les défectuosités mineures; voir à l'entretien préventif et commander les pièces de rechange; inspecter visuellement des échantillons et déceler les anomalies; rédiger des rapports factuels; faire des recommandations concernant des aspects variés de la production.

Au secteur du bureau d'études, ils devront concevoir l'outillage capable de produire la pièce selon le procédé, les normes et les spécifications choisis, schématiser et dessiner l'outillage; choisir le matériau de l'outillage; déterminer le coût de l'outillage; concevoir une pièce simple à partir de devis plus ou moins élaborés; choisir et définir la forme; faire les calculs dans le but de déterminer les dimensions optimales de la pièce; choisir le matériau de mise en oeuvre; déterminer la quantité de matière première requise pour une production donnée; formuler les mélanges de matières premières; établir des normes de qualité; prévoir le contrôle de qualité; participer à l'évaluation des coûts de revient; participer à l'étude des matières premières nouvelles et à l'adaptation des technologies qui les accompagnent.

Au secteur de contrôle et d'essais, ils devront: déterminer les lots pour fin d'inspection; inspecter visuellement les échantillons; utiliser les appareils de contrôle et d'essais; évaluer les performances anticipées selon les normes et les codes; faire des vérifications dimensionnelles; monter et entretenir l'équipement du laboratoire de contrôle et d'essais; compiler les données et les traduire en graphiques ou autres; évaluer les résultats du contrôle et transmettre l'information.

Dans les entreprises de grande taille où la division du travail est très poussée, les techniciens seront vraisemblablement affectés à des fonctions plus spécialisées que dans les industries plus modestes où le personnel est souvent appelé à cumuler un ensemble de tâches très variées.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en transformation des matières plastiques sont appelés à travailler en grande partie dans la petite et moyenne entreprise de transformation où la main-d'oeuvre spécialisée de niveau technique est plutôt limitée et a le plus souvent été formée en cours d'emploi. Certaines de ces entreprises ont une production très spécialisée quant au produit, au procédé ou au matériau; d'autres offrent une plus grande variété à ces divers égards. La formation générale acquise par les techniciens leur permettra d'exercer la majorité des tâches techniques rencontrées dans ces industries. Leurs connaissances leur permettront d'assurer ces diverses fonctions sous le contrôle d'un ingénieur dans un grand établissement ou bien sous leur seule responsabilité dans un établissement de moindre importance.

Après quelques années d'expérience et suivant leurs intérêts, ils pourraient jouer un rôle important au bureau d'études, tout comme la formation récurrente et le perfectionnement pourraient augmenter leurs chances d'accès à des promotions éventuelles. Par ailleurs, les centres de recherches gouvernementaux offrent également des possibilités d'emploi de plus en plus grandes dans notre province.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

202-121-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE I	3-2-2	2 1/3
202-122-86	NOTIONS FONDAMENTALES DE CHIMIE II	3-2-2	2 1/3
211-104-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES I	3-5-2	3 1/3
211-105-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES I	3-3-2	2 2/3
211-106-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES II	3-5-2	3 1/3
211-107-86	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DES PLASTIQUES	2-2-2	2
211-108-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES I	1-4-2	2 1/3
211-109-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE I	2-2-3	2 1/3
211-114-86	DESSIN D'OUTILS ET MOULES II	1-3-1	1 2/3
211-118-86	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATIÈRES ET PRODUITS PLASTIQUES	2-1-1	1 1/3
211-119-86	ORGANISATION DES ATELIERS	1-2-1	1 1/3
241-163-86	DÉPANNAGE MÉCANIQUE	1-3-1	1 2/3
243-102-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE	1-3-1	1 2/3

De plus le collège choisit un total de 12 1/3 unités de formation parmi la liste qui suit:

211-110-86	PROJET	2-4-3	3
211-115-86	ÉTUDE ET CONCEPTION D'UNE PIÈCE EN PLASTIQUE II	3-4-2	3
211-116-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES CAOUTCHOUCS	1-3-2	2
211-117-86	TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES PLASTIQUES RENFORCÉS ET COMPOSITES	1-3-2	2
211-120-86	STAGE INDUSTRIEL	1-6-1	2 2/3
211-121-86	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX POLYMÈRES II	3-4-2	3
211-122-86	COMPORTEMENT PHYSIQUE DES POLYMÈRES	3-0-2	1 2/3
211-123-86	RÉSINES PLASTIQUES	1-2-1	1 1/3
211-124-86	FABRICATION DES MOULES	2-6-1	3
211-125-86	DESSIN	2-3-2	2 1/3
211-126-86	INTRODUCTION À LA CONCEPTION DE MOULES PAR C.A.O.	1-2-2	1 2/3
241-132-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-2-2	2
241-541-85	PLANNING	2-2-1	1 2/3
241-910-75	DESSIN D'IMPLANTATION INDUSTRIELLE	2-1-1	1 1/3
241-920-80	ESTIMATION	2-1-1	1 1/3
241-960-75	IMPLANTATION, MANUTENTION ET GESTION DES STOCKS	2-1-1	1 1/3
241-970-75	PLANNING SECONDAIRE	2-1-1	1 1/3
410-176-86	GESTION DU PERSONNEL	2-0-1	1

880118

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1 2/3
241-159-88	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1 2/3
241-165-88	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-2-1	1 2/3
241-166-88	GÉOMÉTRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1 1/3
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMÉRIQUE	3-3-2	2 2/3
241-168-88	DESSIN DE DÉTAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 1/3
241-169-88	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1 2/3
241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2 1/3
241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2
241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1 2/3
241-182-85	PROJET EN C.A.O.	2-2-1	1 2/3
241-190-82	MÉCANIQUE FORESTIÈRE	3-2-2	2 1/3
241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
241-301-91	TECHNIQUES DE MESURE	2-2-1	1 2/3
241-401-91	MÉCANIQUE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
241-560-80	COMMANDE NUMÉRIQUE I	2-2-2	2
241-614-91	GESTION DE L'ENTRETIEN	3-2-2	2 1/3
241-706-84	TECHNOLOGIE CAO/FAO	2-1-3	2
241-990-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE MACHINES-OUTILS	1-2-1	1 1/3
241-991-75	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
241-993-78	INITIATION À LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE	1-2-3	2

911230

Secteur professionnel:

243.00 ÉLECTROTECHNIQUE

Tronc commun des programmes 243.01, 243.02, 243.03 et 243.05

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

PRÉAMBULE

Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de quatre sessions et de quatre voies de sorties de deux sessions chacune, soit: 243.01 électrodynamique, 243.02 instrumentation et contrôle, 243.03 électronique, 243.05 équipements audio-visuels. Le choix des quatre voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

OBJECTIF DU TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir faire indispensables à tous les techniciens en électrotechnique quelque soit leur choix d'orientation. À la fin du tronc commun, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel. Vérifier, étalonner et régler les systèmes de mesure. Interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et les interrelier dans des systèmes fonctionnels. Utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques. Utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications. Analyser, réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés. Modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée. Effectuer des dessins et des croquis de nature électrique, électronique et mécanique.

Ces programmes en électrotechnique de niveau collégial visent à préparer des techniciens compétents pour des tâches d'aide à la conception, de modification, d'élaboration, de planification, de réalisation, de construction, de vérification, d'installation, d'entretien et de réparation dans la spécialité qu'il aura choisie.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ⅔
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLAN	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ⅓
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ⅓
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ⅓
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ⅓
243-360-84	MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 ⅓
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 ⅓
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE ET MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 ⅓
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ⅓
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 ⅓
243-490-84	INITIATION AU PROJET	2-1-1	1 ⅓

8 unités de cours complémentaires

911230

243.01 Électrodynamique (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la mise en plan et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Oeuvrer dans le domaine de l'éclairage, du chauffage, de la production, la transmission, la distribution, l'utilisation et la gestion de l'énergie électrique. Lire, interpréter, adapter et élaborer les plans, les dessins et les spécifications techniques d'un projet ou d'un appareil; élaborer et dessiner les schémas, les diagrammes et les plans nécessaires à la réalisation d'un projet. Appliquer les règles de sécurité concernant les travaux à exécuter. Régler les dispositifs de réglage et de commande d'un système selon les spécifications du manufacturier. Localiser et modifier l'appareillage défectueux des équipements. Vérifier la conformité des travaux d'un chantier selon les normes établies; rédiger les rapports, les spécifications et instructions techniques concernant l'estimation des coûts et la durée des travaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La technologie de l'électricité est un domaine en plein essor. L'accroissement de la consommation de l'énergie électrique constitue un critère d'évaluation de la vitalité économique d'un pays. La consommation de l'électricité croissant sans cesse au pays, les perspectives professionnelles sont donc très bonnes en électrodynamique.

L'industrie, les bureaux d'ingénieurs-conseils, les centres de recherche, les compagnies de distribution d'énergie électrique, l'industrie du téléphone, offrent des débouchés où les diplômés en électrodynamique peuvent jouer un rôle important aussi bien dans la conception, le montage, l'amélioration, l'entretien, la vente d'appareillage que dans l'estimation et la surveillance des travaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

243-541-84	UTILISATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	3-3-2	2 ⅔
243-561-84	ÉLECTRONIQUE DE RÉGLAGE ET DE COMMANDE	2-2-2	2
243-571-84	COMMANDE DE MACHINES	2-3-2	2 ⅓
243-581-84	TECHNOLOGIE DES MACHINES	2-2-2	2
243-591-84	PROJET I	1-2-1	1 ⅓
243-641-84	PROTECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	2-2-2	2
243-661-84	ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE	2-3-2	2 ⅓
243-671-84	SYSTÈMES AUTOMATISÉS	2-4-2	2 ⅔
243-681-84	PRODUCTION, TRANSMISSION, DISTRIBUTION	2-2-2	2
243-691-84	PROJET II	0-3-1	1 ⅓

880129

243.02 Instrumentation et contrôle (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅓ à 92 unités*

OBJECTIFS

Utiliser, choisir, étalonner, calibrer et réparer les éléments d'une boucle de contrôle, les instruments et les appareils impliqués dans l'ensemble des procédés industriels en usage dans les entreprises. Améliorer et développer le contrôle et la mesure des procédés industriels. Superviser le montage de systèmes de contrôle. Effectuer des tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques. Exécuter les schémas, simplifier, modifier, réaliser et réparer les systèmes faisant appel aux notions d'asservissement. Exercer une maintenance préventive sur ces différents systèmes de contrôle en industrie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, engagent de nombreux techniciens en instrumentation et contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ⅓
243-562-84	AUTOMATISATION	3-2-2	2 ⅓
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1 ⅓
243-652-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-2	2 ⅓
243-662-84	AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	3-3-3	3
243-692-84	PROJET II	2-3-2	2 ⅓

plus 2 cours à option parmi les suivants:

243-108-87	COMMANDE ET RÉGULATION PAR AUTOMATE PROGRAMMABLE	2-3-2	2 ⅓
243-109-87	ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLES	3-3-2	2 ⅔
243-542-84	TECHNIQUES D'INTERFACE	2-3-2	2 ⅓
243-672-84	TÉLÉMESURE	3-3-2	2 ⅔
243-682-84	TÉLÉVISION INDUSTRIELLE	3-3-2	2 ⅔

880118

243.03 Électronique (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Assister l'ingénieur dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes dans les domaines déjà mentionnés. Rédiger des rapports, des spécifications et des instructions techniques. Collaborer à la rédaction du cahier de charges.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En électronique les perspectives professionnelles sont très vastes. De plus en plus, dans toutes les sphères de l'activité humaine, l'électronique joue un rôle considérable qui va sans cesse grandissant. Les centres de recherche, les usines de montage et de produits électroniques, les fabricants d'ordinateurs, offrent des débouchés au spécialiste en électronique. Les stations de communications terrestres, navales ou aériennes, privées, commerciales ou gouvernementales, emploient un grand nombre de spécialistes en communication.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

243-543-84	AUTOMATISME INDUSTRIEL	2-3-2	2 ⅓
243-553-84	TECHNIQUES DE FRÉQUENCES RADIO	3-2-2	2 ⅓
243-563-84	SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION R.F.	3-2-2	2 ⅓
243-593-84	PROJET I	1-2-1	1 ⅓
243-643-84	ANALYSE DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-653-84	TRANSMISSION NUMÉRIQUE	3-2-2	2 ⅓
243-673-84	VIDÉO	2-2-1	1 ⅔
243-693-84	PROJET II	0-3-1	1 ⅓

plus un des deux cours suivants:

243-573-84	AUDIO	2-2-1	1 ⅔
243-583-84	PÉRIPHÉRIQUES	2-2-1	1 ⅔

plus un cours à option parmi les suivants:

243-633-84	RÉALISATION DE CIRCUITS INTÉGRÉS	4-3-3	3 ⅓
243-663-84	TÉLÉCOMMUNICATION	4-3-3	3 ⅓
243-683-84	ORDINATEURS	4-3-3	3 ⅓

880129

243.05 Équipements audiovisuels (1986)

TYPE DE SANCTION
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

OBJECTIFS

Utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audiovisuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, récepteur de télévision, les magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audiovisuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en équipements audiovisuels sont des spécialistes recherchés par les universités, les collèges, les écoles secondaires où sont préparés de nombreux documents audiovisuels. L'industrie d'équipements audiovisuels a aussi besoin de techniciens pour la vente, la construction, l'entretien et la réparation de leur matériel.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants :

243-555-84	SYSTÈMES R.F.	3-3-2	2 2/3
243-565-84	SYSTÈMES VIDÉO	3-2-2	2 1/3
243-575-84	SYSTÈMES AUDIO	1-2-2	1 2/3
243-585-84	TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	2-3-2	2 1/3
243-595-84	PROJET	1-2-1	1 1/3
243-655-84	RÉCEPTEUR ET MONITEUR DE TÉLÉVISION	2-3-2	2 1/3
243-665-84	MAGNÉTOSCOPES	2-3-2	2 1/3
243-675-84	APPAREILS AUDIO	3-2-2	2 1/3
243-685-84	NOTIONS DE MÉDIATIQUE ET DE TÉLÉMATIQUE	1-2-1	1 1/3
243-695-84	PROJET DE PRODUCTION	0-4-2	2

880129

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

243-102-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE	1-3-1	1 2/3
243-105-88	ÉLECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2 1/3
243-106-86	DÉPANNAGE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1 1/3
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1	2 2/3
243-112-88	CIRCUITS À SEMI-CONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-113-88	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2 2/3
243-113-90	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2 2/3
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1 1/3
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-171-85	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-171-88	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-172-88	INTRODUCTION À L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-3-2	2 1/3
243-173-88	MACHINES ÉLECTRIQUES ET CIRCUITS DE COMMANDE	3-2-2	2 1/3
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2	2
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1 2/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMI-CONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-280-80	ÉLECTRICITÉ DE BASE DE L'AVION	1-3-2	2
243-282-80	SYSTÈMES ASSERVIS	3-2-2	2 1/3
243-283-80	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-328-85	ÉLECTROMÉCANIQUE	2-2-1	1 2/3
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1	1 2/3
243-370-84	ALIMENTATION -THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-506-91	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE ET AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	3-2-3	2 2/3
243-510-91	AUTOMATISATION DES PROCÉDÉS ET DE LEUR CONTRÔLE	2-2-2	2
243-645-78	ÉQUIPEMENTS AUDIO	4-3-3	3 1/3
243-903-88	L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS QUOTIDIENNES	2-1-3	2
243-904-87	ÉLÉMENT ÉLECTRONIQUE DE LA REPRODUCTION AUDIO	1-5-1	2 1/3
243-915-87	INTRODUCTION AUX CIRCUITS ÉLECTRONIQUES DES ORDINATEURS	1-2-3	2
243-920-82	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES	2-2-2	2
243-930-87	SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	1-2-3	2
243-931-75	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	1-2-1	1 1/3
243-931-88	CIRCUITS PRATIQUES D'ÉLECTRONIQUE	2-1-3	2
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
243-979-75	ÉLECTRICITÉ PRATIQUE	2-2-2	2
243-980-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2 1/3
243-981-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2 1/3
243-981-90	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2 1/3
243-982-78	MESURES ET CALIBRATION	2-2-2	2
243-984-87	REPRODUCTION AUDIO	1-2-3	2
243-986-76	TECHNIQUES AUDIOVISUELLES	0-1-1	2/3

911230

Secteur professionnel:

244.00 TECHNOLOGIE PHYSIQUE

244.01 Technologie physique (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

PRÉAMBULE

Le programme de technologie physique se compose de la première année du tronc commun d'électrotechnique, d'un bloc de cours relevant de la physique appliquée et de cours plus spécialisés, laissant aux collèges le choix d'une des spécialités suivantes: les techniques de génie physique, l'automatique et la robotique, la mesure et le contrôle de qualité, la gestion de l'énergie.

La partie obligatoire du programme est de 75 unités, 15 unités sont laissées au choix du collège à partir d'une liste de cours approuvés.

OBJECTIFS

Les techniciens en technologie physique sont des spécialistes de la physique appliquée, discipline sur laquelle est basée toute la technologie et toutes les innovations qui s'y rapportent. Cette formation de base dans la compréhension des phénomènes physiques leur permet de s'adapter facilement aux technologies en évolution permanente.

L'application de la physique ne se fait qu'à partir d'une méthodologie scientifique rigoureuse et de résultats de mesure significatifs. Elle débouche sur la compréhension des relations entre les phénomènes ainsi que sur les moyens à prendre pour les contrôler et les commander.

L'objectif de l'axe général est de donner d'abord à l'élève une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée sur le plan pratique par l'utilisation des techniques et des outils appropriés de la technologie moderne; en ce sens l'électronique et les systèmes ordinés sont considérés comme des outils privilégiés. Des liens entre les cours sont assurés pour permettre l'intégration des connaissances.

Les techniciens en technologie physique seront capables: d'analyser les problèmes rencontrés en mettant l'accent sur la compréhension physique; d'analyser et d'interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre; de constituer et d'agencer une chaîne de mesure fonctionnelle (capteur et son implantation, traitement, visualisation et décision); de réaliser un montage opérationnel complet et correspondant à un besoin en technologie physique et d'en concevoir des éléments; d'adapter et d'utiliser les outils et les techniques dont il dispose à des fins d'acquisition de données et de commande de procédés; d'analyser une situation concrète, concevoir une solution, de réaliser les croquis et les schémas, de réaliser les montages physiques et électroniques, de contrôler les performances de la réalisation et de documenter son travail.

Les cours plus spécialisés, laissés au choix des collèges, pourront de plus rendre les élèves capables:

En Techniques de génie physique: de gérer un laboratoire de physique ou l'ensemble de l'instrumentation physique d'une industrie; de choisir et utiliser les composantes optiques, instruments d'optique et lasers nécessaires à une application donnée; de caractériser les propriétés physiques de matériaux utilisés en génie physique, mécanique et électrotechnique et d'en évaluer l'intégrité en utilisant des ultrasons, rayons X, etc.; de connaître et utiliser les propriétés corpusculaires et ondulatoires de la matière et de la lumière; de connaître et utiliser les techniques du vide et l'instrumentation associée; de connaître et utiliser l'acoustique et les techniques de réduction du bruit; de connaître et utiliser les rayonnements ultraviolets, visibles et infrarouges; de choisir, utiliser pertinemment et entretenir des instruments de haute technologie.

En automatique et robotique: d'entrer en relation et de collaborer avec les différents spécialistes de l'automatisation et de l'équipement de production industrielle; de collaborer à la rédaction d'un cahier de charges décrivant complètement le procédé à automatiser; d'utiliser les méthodes, langages et techniques de résolution propres à la commande automatique; de décrire les commandes d'un procédé, les paramètres à mesurer pour effectuer ces commandes, ainsi que les algorithmes de traitement d'information qui sont nécessaires; de tenir compte des équipements environnants et de leur interaction avec le processus automatique; de collaborer au choix des appareils automatiques ou robots répondant aux critères ergonomiques et économiques; d'assurer l'installation, la mise en route, le dépannage et l'entretien des automates et robots; de programmer les appareils automatiques; de vérifier les performances d'une installation automatique et procéder aux réglages, calibrations ou étalonnages nécessaires.

En mesure et contrôle de qualité: de participer à l'implantation et à l'entretien des systèmes de contrôle de qualité dans l'industrie; d'effectuer la mise au point et l'entretien des bancs d'essais automatiques; d'étalonner et d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de mesures.

En gestion de l'énergie: faire les calculs de base en technologie thermique et déterminer le rendement théorique d'appareils et systèmes thermiques; déterminer les rendements réels des appareils et systèmes thermiques et faire les recommandations sur les actions à prendre pour augmenter le rendement réel; rédiger un rapport présentant les bilans énergétiques de l'utilisation de l'électricité, optimisation de l'éclairage et faire des recommandations; déterminer le rendement d'un processus de production; analyser l'impact financier de scénarios d'économie d'énergie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le développement industriel, la mondialisation des échanges économiques font que l'accent est mis aujourd'hui sur la recherche et le développement de produits et de procédés, sur l'automatisation, sur le contrôle de la qualité et sur les économies d'énergie, tout cela dans le but d'accroître la compétitivité de nos industries québécoises. De plus, une technologie de plus en plus sophistiquée issue de la physique appliquée est présente partout, y compris dans le secteur

des services. On comprend pourquoi les sortants de technologie physique, véritables spécialistes des hautes technologies, ayant une formation basée sur la compréhension et l'utilisation de la physique, sont en demande croissante. Leur formation de base et leur polyvalence en font des techniciens à fort potentiel de développement très recherchés par les industries dynamiques et les laboratoires.

Au moins 70% des diplômés de technologie physique oeuvrent dans l'industrie, les autres se trouvent dans le secteur des services. En général, ils sont d'abord des exécutants; après environ un an, selon les goûts et les capacités de chacun, leur autonomie et polyvalence font qu'on les retrouve dans du travail de développement et de gérance. Plusieurs se voient confier en moins de trois ans la responsabilité d'une installation industrielle ou d'un laboratoire, ou la gestion de projets technologiques importants.

En automatisation, la demande pour des spécialistes polyvalents capables aussi bien d'assurer, en collaboration avec des ingénieurs, les études nécessaires pour automatiser une industrie que d'assurer l'installation, la mise en route, le fonctionnement et l'entretien d'automates et de robots est très grande surtout dans la PME qui représente la grosse part de l'activité économique du Québec. L'industrie a également besoin de bons spécialistes du contrôle de qualité capables de comprendre les incidences des actions prises. Enfin, il y a longtemps que l'industrie attendait de véritables gestionnaires de l'énergie, capables de par leur formation de base en physique d'aborder le problème de conservation d'énergie d'une façon systématique et globale. En plus du marché du travail, une forte proportion des sortants de technologie physique accèdent au programme d'électricité de l'Ecole de Technologie Supérieure et, avec quelques cours d'appoint, aux autres facultés des sciences appliquées des universités québécoises.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ⅔
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLANS	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 ⅓
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 ⅓
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 ⅓
243-370-84	ALIMENTATION -THYRISTOR	3-2-2	2 ⅓
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ⅓
244-130-84	MÉTROLOGIE	2-2-2	2
244-135-84	TRAVAUX D'ATELIER	1-5-0	2
244-140-84	APPLICATION DE CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ⅓
244-145-84	CAPTEURS	2-2-2	2
244-146-84	CARACTÉRISATION DES ACTIONNEURS	2-2-1	1 ⅔
244-160-84	TRAITEMENTS ANALOGIQUES ET NUMÉRIQUES	3-2-2	2 ⅓
244-501-84	PROJETS I	1-5-1	2 ⅓
244-531-84	ASSERVISSEMENT ET RÉTROACTION	3-2-2	2 ⅓
244-601-82	PROJET DE TECHNOLOGIE PHYSIQUE II	0-6-1	2 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus 15 unités choisies parmi les cours suivants:

241-250-80	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	2-2-1	1 ⅔
244-147-84	MÉTHODES D'AUTOMATISATION	3-2-2	2 ⅓
244-149-84	ASSERVISSEMENT NUMÉRIQUE	2-2-2	2
244-150-84	APPLICATIONS DE L'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE	2-2-2	2
244-151-84	COMMANDE D'ACTIONNEURS	2-2-2	2
244-152-84	COMMANDE DE PROCESSUS	3-2-2	2 ⅓
244-153-84	ROBOTIQUE	2-2-2	2
244-154-84	OPTO-ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE	2-2-2	2
244-155-84	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
244-156-84	MATÉRIAUX	2-2-2	2
244-162-84	ESSAIS NON DESTRUCTIFS	2-2-2	2
244-163-84	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET DE DÉPANNAGE	2-2-1	1 ⅔
244-164-84	ALGORITHMIQUE ET LANGAGE DE COMMANDE	3-2-2	2 ⅓
244-165-84	LOGISTIQUE INDUSTRIELLE	3-2-2	2 ⅓
244-166-84	AUTOMATISATION DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-2-2	2 ⅓
244-167-89	TECHNOLOGIE THERMIQUE, PRINCIPES	2-3-2	2 ⅓
244-302-89	TECHNOLOGIE THERMIQUE, APPLICATIONS I	3-3-3	3
244-303-89	TECHNOLOGIE THERMIQUE, APPLICATIONS II	3-3-3	3
244-304-89	GESTION DE L'ÉLECTRICITÉ	1-3-1	1 ⅔
244-305-89	RENDEMENTS DES PROCÉDÉS MANUFACTURIERS	1-3-1	1 ⅔
244-306-89	ANALYSE DES COÛTS DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE	3-0-2	1 ⅔
244-401-81	PHYSIQUE ATOMIQUE	2-2-1	1 ⅔
244-521-82	TECHNIQUES DU VIDE	3-2-2	2 ⅓
244-611-82	TECHNIQUES DES RAYONNEMENTS	3-2-1	2
244-631-81	ACOUSTIQUE	2-2-1	1 ⅔
244-641-84	OPTIQUE PHYSIQUE ET LASERS	3-2-2	2 ⅓

911230

Secteur professionnel:

247.00 TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES

247.01 Technologie de systèmes ordinés (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Les diplômés de ce programme pourront, avec l'aide des ingénieurs, réaliser un système de base de microprocesseur tel un micro-ordinateur avec tous les périphériques qui l'entourent. Ils pourront donc compiler et détailler les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent le système; lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation du système; construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel; rédiger et coder dans le langage requis les diagrammes de programmation; vérifier et inspecter les pièces ou modules utilisés; assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier le système en question. Les sortants pourront donc travailler tant sur le logiciel que sur le matériel d'un système à base de microprocesseur et ce, à tous les niveaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en *Technologie de systèmes ordinés* s'introduisent dans un domaine en constante évolution. À cause de la découverte constante de nouveaux secteurs d'application, les besoins grandissent sans cesse. Ils pourront s'attendre à exécuter des tâches plus restreintes qui ne font pas appel à toutes leurs connaissances au début. Par la suite, leur polyvalence les amèneront à gravir l'échelle des fonctions et des postes plus importants dans le domaine de la conception, de la fabrication et du service à la clientèle. En plus d'avoir accès au marché du travail, les sortants de *Technologie de systèmes ordinés* pourront poursuivre leurs études à l'École de technologie supérieure de l'université du Québec ou dans certaines facultés.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
243-107-83	MODÈLES DE CIRCUITS I	4-3-1	2 2/3
243-207-83	MODÈLES DE CIRCUITS II	2-2-2	2
247-101-83	LOGIQUE I	1-1-1	1
247-201-83	LOGIQUE II	2-3-1	2
247-221-83	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION BINAIRE	3-2-1	2
247-301-83	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 2/3
247-311-83	SYSTÈMES ANALOGIQUES	3-2-2	2 1/3
247-321-83	TECHNIQUES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELLE	2-3-1	2
247-331-83	DOCUMENTATION ET TECHNIQUE DE MONTAGE	2-4-1	2 1/3
247-401-83	LOGIQUE III	1-2-1	1 1/3
247-411-83	UNITÉ DE CONTRÔLE ET INTERFACES	3-4-2	3
247-421-83	PÉRIPHÉRIQUES	3-1-1	1 2/3
247-431-83	PROGRAMMATION DES ENTRÉES-SORTIES	2-3-2	2 1/3
247-501-83	SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES ORDINÉS	4-7-3	4 2/3
247-511-83	LOGICIELS D'APPLICATION	4-6-2	4
247-521-83	RÉSEAUX DE COMMUNICATION	3-2-2	2 1/3
247-531-83	SYSTÈMES DE PROGRAMMATION INDUSTRIELS	3-6-3	4
247-601-83	PROJET	1-20-5	8 2/3
247-611-83	DOMAINES D'APPLICATION INDUSTRIELS	4-4-4	4
247-621-83	TECHNIQUES NOUVELLES	3-2-2	2 1/3
420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

247-901-84	INITIATION AUX SYSTÈMES ORDINÉS INDUSTRIELS	1-2-3	2

880113

Secteur professionnel:

248.00 TECHNIQUES MARITIMES

OBJECTIFS DU SECTEUR

Les programmes de *Techniques maritimes* ont été conçus en collaboration avec l'industrie et conformément aux exigences du ministère des Transports du Canada. Ils ont été préparés en fonction des exigences du marché du travail et de certaines conditions des universités anglaises, écossaises et américaines qui ont reconnu l'enseignement maritime dispensé au Québec.

Ce secteur d'études professionnelles conduit à l'une des spécialités suivantes: construction navale, navigation ou mécanique de marine.

Ces programmes visent à donner à l'élève une formation de base en mathématique et en physique, complétée d'une formation technique spécialisée.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

Les diplômés qui désirent poursuivre leurs études sont admis en troisième année du cours d'Architecture navale aux universités de New Castle, Strathclyde, Glasgow et, selon certaines restrictions, Ann Arbor (MI) aux États-Unis. L'élève diplômé peut aussi être admis dans d'autres établissements universitaires reconnus dans le domaine du génie maritime et de l'administration maritime.

248.01 Techniques d'architecture navale (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au terme de sa formation, la technicienne ou le technicien en architecture navale détient toutes les connaissances et les habiletés requises pour participer aux différentes étapes de construction, de réparation ou de modification d'un navire. Ces travaux peuvent porter sur la coque, les armements du pont ou de la salle des machines du navire.

Par ses études en architecture navale, le diplômé peut donc:

participer aux études préliminaires en vue de déterminer le projet de construction, réparation et modification du navire;

participer à l'élaboration du cheminement critique des travaux; établir des plans à partir d'esquisses de coques; représenter des dessins de détail à partir du schéma d'aménagement de la salle des machines;

établir la liste des matériaux requis, prévoir des coûts de réalisation et présenter au besoin ces informations sous forme de proposition au client ou aux autres intervenants;

assurer l'exécution des plans, réaliser les calculs de structure requis par le développement de la coque et des armements du navire et rédiger un rapport technique sur la stabilité du navire;

effectuer le développement des installations d'équipements mécaniques et électriques selon les contraintes architecturales du navire;

vérifier la qualité des systèmes installés au moyen d'essais et déterminer leur conformité par rapport aux lois et aux normes de l'industrie;

vérifier les travaux de construction ou de réparation de coques ou d'armements et déterminer leur conformité par comparaison aux normes et pratiques approuvées par l'industrie.

Les fondements scientifiques de cette formation sont assez nombreux (mathématique, physique et sciences graphiques). En plus d'ouvrir immédiatement la voie au marché du travail, le programme d'architecture navale prépare également les diplômés à la poursuite d'études universitaires hors Québec en architecture navale (aux universités de New-Castle en Angleterre, de Strathclyde en Écosse et d'Ann Arbor au Michigan (U.S.A.).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Selon leur préférence et leur aptitude, les diplômés peuvent travailler dans le domaine de la conception ou de la production.

S'ils préfèrent la conception, ils agissent comme dessinateur, estimateur de travaux à réaliser, adjoint à l'ingénieur, technicien de bureau affecté aux conceptions ou technicien vérificateur de plans et devis.

S'ils préfèrent la production, ils agissent comme technicien en vérification d'installations électriques ou mécaniques, technicien en vérification des travaux de réparation ou construction des navires, technicien aux essais et au contrôle de la qualité, adjoint au responsable de projet, assistant-gérant.

Des postes d'adjoint ou d'assistant-gérant peuvent être disponibles après environ cinq années d'expérience. De tels postes permettent aux techniciens d'accéder à des tâches de direction du personnel (cadre intermédiaire). Les diplômés de ce programme d'études trouvent de l'emploi dans de grands organismes publics tels: Transports Canada, Pêches et Océan Canada, le Ministère de la défense nationale, les chantiers maritimes, les sociétés de classification maritimes et les firmes privées d'architecture navale. Enfin, le secteur de la construction de bateaux de plaisance s'ouvre également aux diplômés.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 2/3
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 2/3
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2 2/3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3

203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
242-248-80	DESSIN SPÉCIALISÉ I	1-2-1	1 ⅓
248-101-90	INITIATION À LA CONSTRUCTION NAVALE	2-3-1	2
248-241-90	INTRODUCTION À LA SALLE DES MACHINES D'UN NAVIRE	3-2-2	2 ⅓
248-301-90	STRUCTURE DU MAÎTRE-COUPLE ET DES PONTS	3-3-2	2 ⅔
248-341-90	CIRCUITS RÉELS ET MACHINERIES AUXILIAIRES	2-3-2	2 ⅓
248-381-90	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE EN ARCHITECTURE NAVALE	3-3-2	2 ⅔
248-401-90	STRUCTURE DE CLOISON ET DOUBLE-FONDS	2-4-2	2 ⅔
248-441-90	AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES MACHINES	2-3-2	2 ⅓
248-451-90	STABILITÉ DU NAVIRE	2-2-3	2 ⅓
248-501-90	STRUCTURE DE L'EXTRÉMITÉ ARRIÈRE ET BORDÉ	3-3-2	2 ⅔
248-521-90	TECHNOLOGIE DE PRODUCTION EN CONSTRUCTION NAVALE	3-5-2	3 ⅓
248-541-90	HYDRAULIQUE ET SYSTÈMES SPÉCIFIQUES	2-4-2	2 ⅔
248-551-90	CALCULS AVANCÉS DE STABILITÉ DU NAVIRE	2-2-2	2
248-591-90	MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE	4-4-2	3 ⅓
248-641-90	ÉLECTRICITÉ ET SYSTÈMES SPÉCIFIQUES	2-4-2	2 ⅔
420-718-90	INITIATION À L'INFORMATIQUE EN ARCHITECTURE NAVALE	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 9 unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

248-481-90	INSTALLATION DE PONTS ET FINITION	2-4-2	2 ⅔
248-491-90	PROJET DE CONCEPTION	0-3-3	2
248-561-90	DESSIN SPÉCIALISÉ EN ARCHITECTURE NAVALE	2-3-2	2 ⅓
248-571-90	PROJET DE RÉPARATION	0-3-3	2
248-581-90	CONCEPTION DE LA COQUE ET SÉLECTION DU PROPULSEUR	2-2-2	2
248-601-90	SUPERSTRUCTURE ET CHARPENTE AVANT	2-4-2	2 ⅔
248-651-90	HYDRODYNAMIQUE ET CALCULS RÉGLEMENTAIRES	2-2-2	2
248-661-90	PROJET D'ANALYSE DE PRODUCTION	0-3-3	2
248-921-90	FABRICATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR EN ARCHITECTURE NAVALE	2-3-2	2 ⅓

911230

248.02 Navigation (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Le programme vise la formation de techniciens en navigation. Ce programme est basé sur la connaissance des lois et des règlements de la marine marchande, sur les connaissances techniques de la navigation et de la sécurité en mer, sur le gréement et les manoeuvres de navires et de la manutention des chargements.

Les techniciens devront être en mesure d'assurer et de diriger la navigation du navire dans les meilleures conditions de sécurité en effectuant les manoeuvres normales et les manoeuvres d'urgence nécessaires, d'assurer en tout temps la sécurité du navire et des personnes à bord. De plus, ils seront en mesure d'entretenir l'équipement de sauvetage, les instruments et l'équipement de navigation, la coque du navire, le gréement, l'outillage ou les installations de chargement et les compartiments; de diriger les opérations de chargements, d'arrimage, de déchargement ou de transbordement de la cargaison dans les meilleures conditions de sécurité et de rentabilité et de diriger le travail de l'équipage.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les sortants du programme peuvent, en répondant aux exigences du ministère des Transports du Canada, obtenir des brevets d'officiers de navigation. La marine au long cours canadienne étant très peu développée, il y a peu de débouchés dans ce domaine; ainsi, plusieurs brevetés n'ont d'autres choix que de naviguer sur des navires étrangers. Complétée par l'expérience et les brevets d'officiers supérieurs, cette formation débouche aussi sur de nombreux postes administratifs dans le domaine maritime.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-248-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-1	1 ⅔
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-965-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1 ⅓
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1 ⅔
248-112-82	TECHNOLOGIE MARITIME	1-2-1	1 ⅓
248-122-82	NAVIGATION CÔTIÈRE I	2-1-1	1 ⅓
248-202-82	CARGAISON I	1-2-1	1 ⅓
248-222-82	NAVIGATION CÔTIÈRE II	2-1-1	1 ⅓
248-302-82	CARGAISON II	1-2-1	1 ⅓
248-312-82	RÈGLES DE ROUTE	2-2-1	1 ⅔

248-322-82	NAVIGATION CÔTIÈRE III	2-1-1	1 1/3
248-352-82	CONSTRUCTION I	1-2-1	1 1/3
248-362-82	CONNAISSANCES MARITIMES I	1-2-1	1 1/3
248-372-82	ASTRONOMIE NAUTIQUE	2-1-1	1 1/3
248-392-82	AIDES À LA NAVIGATION I	2-3-2	2 1/3
248-402-88	NAVIGATION ÉLECTRONIQUE SIMULÉE	0-5-0	1 2/3
248-422-82	NAVIGATION CÔTIÈRE IV	2-1-1	1 1/3
248-452-82	STABILITÉ I	2-2-2	2
248-472-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE I	3-2-2	2 1/3
248-482-82	MÉTÉOROLOGIE I	1-2-1	1 1/3
248-492-82	AIDES À LA NAVIGATION II	2-2-1	1 2/3
248-542-82	MACHINES MARINES I	2-1-1	1 1/3
248-552-82	STABILITÉ II	2-3-2	2 1/3
248-562-82	CONNAISSANCES MARITIMES II	2-1-2	1 2/3
248-572-82	NAVIGATION ASTRONOMIQUE II	3-2-2	2 1/3
248-582-82	MÉTÉOROLOGIE II	1-2-1	1 1/3
248-592-82	AIDES À LA NAVIGATION III	3-3-3	3
248-602-82	CARGAISON III	3-2-3	2 2/3
248-622-82	NAVIGATION CÔTIÈRE V	2-1-1	1 1/3
248-642-82	MACHINES MARINES II	2-1-1	1 1/3
248-652-82	CONSTRUCTION II	2-2-1	1 2/3
248-662-82	CONNAISSANCES MARITIMES III	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

248.03 Techniques de génie mécanique de marine (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Ce programme a pour but de former des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilités à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes.

Les techniciens en fonction devront être capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le *personnel machine* de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Complétée par l'expérience et les brevets supérieurs de mécanique marine, cette formation débouche sur de nombreux postes de responsabilités et de direction dans les carrières maritimes. De plus, les titulaires d'un brevet de mécanique de marine peuvent obtenir, après examen, un brevet de même classe en machines fixes, secteur qui offre de nombreux débouchés terrestres.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-967-80	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-4-2	2 2/3
203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-149-82	ÉLECTRICITÉ I	2-1-1	1 1/3
243-249-82	ÉLECTRICITÉ II	2-2-1	1 2/3
243-349-82	ÉLECTRICITÉ III	2-2-1	1 2/3
248-143-88	INITIATION AUX NAVIRES ET AUX MACHINES AUXILIAIRES	4-4-2	3 1/3
248-203-88	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MACHINES	2-1-1	1 1/3
248-243-88	MOTEURS DIESELS MARINS	4-4-2	3 1/3
248-343-88	CHAUDIÈRES ET PLAN VAPEUR	4-4-2	3 1/3
248-353-88	CONSTRUCTION	1-2-1	1 1/3
248-363-82	DESSIN TECHNIQUE	2-2-1	1 2/3
248-423-78	CHIMIE APPLIQUÉE I	1-2-1	1 1/3
248-443-88	TURBINES À VAPEUR ET CONDUITE DES MACHINES AUXILIAIRES	4-3-2	3
248-463-82	DESSIN SPÉCIALISÉ	2-2-1	1 2/3
248-483-82	PHYSIQUE THERMIQUE I	2-2-1	1 2/3
248-523-88	MÉTAUX UTILISÉS DANS LA MARINE	2-2-2	2
248-533-75	ÉLECTROTECHNIQUE I	2-2-2	2
248-543-78	CHIMIE APPLIQUÉE II	1-2-1	1 1/3
248-553-88	STABILITÉ	2-2-1	1 2/3
248-570-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE I	2-2-1	1 2/3
248-583-82	PHYSIQUE THERMIQUE II	2-2-2	2
248-613-78	PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
248-623-91	SUPERVISION TECHNIQUE DES MOTEURS DIESELS MARINS	2-2-1	1 2/3
248-633-75	ÉLECTROTECHNIQUE II	2-2-2	2
248-643-82	RÉFRIGÉRATION ET AIR CLIMATISÉ	1-2-1	1 1/3
248-653-88	PROPULSION	2-2-1	1 2/3
248-673-78	AUTOMATION ET CONTRÔLE II	2-2-1	1 2/3
248-683-88	PHYSIQUE THERMIQUE III	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Secteur professionnel:

251.00 TECHNOLOGIE ET GESTION DES TEXTILES

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR

L'industrie canadienne des textiles vit sa seconde révolution industrielle; l'une des plus innovatrices sur le plan technique.

L'invention des fibres synthétiques et les progrès de la physique des couleurs permettent de remplacer les procédés empiriques par des méthodes rationnelles et précises. La cybernétique, les automatismes et les appareils à production rapide, contribuent à faire de l'industrie canadienne des textiles une des plus efficaces.

Tous ces changements entraînent un besoin toujours croissant de personnes connaissant les lois fondamentales de la physique, de la chimie et de la mathématique, et initiées à la pratique des procédés ayant cours dans l'industrie des textiles. C'est aux techniciens que reviennent ces carrières pleines de défis et fort intéressantes.

Les élèves sont formés pour devenir contrôleurs de la qualité, surintendants du traitement des fibres et tissus, techniciens-chimistes des textiles, teinturiers, dessinateurs en tissus, préposés aux ventes et aux services techniques, gérants de fabrique, collaborateurs à la recherche, techniciens-chimistes de la couleur, directeurs de la production et des techniciens de laboratoires spécialisés.

Une fondation autonome, la fondation Tex-Scope offre des bourses trimestrielles de 1235,00 $ chacune aux élèves s'inscrivant au cours de la troisième session des programmes de *Technologie et gestion des textiles*. Si l'élève réussit tous les cours de cette session, la fondation Tex-Scope peut prolonger cette bourse pour la session suivante et ainsi de suite.

Tout élève désirant devenir admissible à une bourse Tex-Scope, doit obligatoirement avoir réussit les cours de première et de deuxième session des programmes de *Technologie et gestion des textiles*.

L'industrie des textiles offre également aux élèves désireux d'éprouver leurs connaissances en textiles, des emplois d'été fort intéressants. Ces emplois permettent aux élèves d'acquérir une expérience de premier ordre tout en retirant des bénéfices pécuniaires appréciables.

911230

251.01 Finition (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Sciences physiques 436

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles.

Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles; de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement. Il pourra établir, relativement aux phénomènes chimiques, des corrélations, des comparaisons, des interrelations entre des systèmes physico-chimiques et des procédés; formuler des procédures, les expérimenter en manipulant des appareils rencontrant les caractéristiques de l'équipement industriel, afin de vérifier, corriger ou améliorer ces procédures, les mettre en oeuvre et évaluer le traitement du produit. Il pourra proposer ou prendre des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de production. Il sera en mesure d'utiliser à bon escient les connaissances relatives à l'organisation et aux interrelations entre individus et groupes oeuvrant dans une entreprise textile; d'adopter les attitudes et comportements qui lui permettront de communiquer de façon adéquate avec toute personne du milieu, membre du personnel de l'usine ou client, en vue de l'accroissement de la productivité associé à la recherche de la qualité, dans un contexte de plus en plus informatisé. Il sera également en mesure de tenir compte des incidences écologiques lors de choix techniques.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-221-91	CHIMIE DES SOLUTIONS ET FINITION DES TEXTILES	2-2-2	2
251-110-91	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES DES TEXTILES	3-1-2	2
251-210-91	CLASSIFICATION ET MESURE DES FIBRES	2-3-2	2 ⅓
251-211-91	SYNTHÈSE DES COLORANTS ET DES FIBRES TEXTILES	3-0-3	2
251-301-91	FINITION DE LA LAINE	3-3-3	3
251-321-91	PROPRIÉTÉS DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
251-340-91	INITIATION À LA GESTION DES TEXTILES	2-0-2	1 ⅓
251-401-91	FINITION DES FIBRES ARTIFICIELLES ET SYNTHÉTIQUES	3-3-3	3
251-501-91	FINITION DU COTON ET DU COTON-POLYESTER	7-7-7	7
251-511-91	MESURE ET NUANÇAGE DES COULEURS	2-1-2	1 ⅔
251-541-91	GESTION DES OPÉRATIONS EN FINITION	2-2-2	2

251-550-91	ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA QUALITÉ	3-3-3	3
251-611-91	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COULEURS	1-2-1	1 ⅓
251-631-91	GESTION DE LA QUALITÉ EN FINITION	2-2-2	2
251-641-91	ÉPREUVES CHIMIQUES	3-3-3	3
350-420-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL I	2-2-2	2
350-520-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL II	2-2-2	2
350-620-91	GESTION ET DÉCOUVERTE DE SOI	0-4-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 14 unités au choix des collèges parmi les cours suivants:

243-510-91	AUTOMATISATION DES PROCÉDÉS ET DE LEUR CONTRÔLE	2-2-2	2
251-331-91	CONVERSION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
251-551-91	IMPRESSION ET DESIGN	3-3-3	3
251-601-91	FINITION DES TEXTILES: PRODUCTION ET CONTRÔLE	7-8-7	7 ⅓

911230

251.02 Fabrication (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Sciences physiques 436

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles.

Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en filés ou en non-tissés et des filés en tricot, en tissus et en tapis. Il pourra établir des corrélations, des comparaisons, des interrelations entre les produits obtenus par différents procédés; formuler des procédures, les expérimenter en manipulant des appareils rencontrant les caractéristiques de l'équipement industriel afin de vérifier, corriger ou améliorer ces procédures, les mettre en oeuvre et à en évaluer le produit. Il pourra proposer ou prendre des mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de production. Il sera en mesure d'utiliser à bon escient les connaissances relatives à l'organisation et aux interrelations entre individus et groupes oeuvrant dans une entreprise textile; d'adopter les attitudes et comportements qui lui permettront de communiquer de façon adéquate avec toute personne du milieu, membre du personnel de l'usine ou client, en vue de l'accroissement de la productivité associé à la recherche de la qualité, dans un contexte de plus en plus informatisé.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUES ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-502-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques de la chimie)	3-2-3	2 ⅔
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
251-110-91	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES DES TEXTILES	3-1-2	2
251-202-91	ÉPREUVES PHYSIQUES SUR FIBRES ET RUBANS	1-2-2	1 ⅔
251-210-91	CLASSIFICATION ET MESURE DES FIBRES	2-3-2	2 ⅓
251-302-91	PRÉPARATION ET TRANSFORMATION DES FIBRES EN RUBANS	2-3-2	2 ⅓
251-322-91	ARMURE, ANALYSE ET IDENTIFICATION DES TISSUS I	2-1-2	1 ⅔
251-332-91	ÉPREUVES PHYSIQUES SUR MÈCHES ET FILÉS	1-2-2	1 ⅔
251-340-91	INITIATION À LA GESTION DES TEXTILES	2-0-2	1 ⅓
251-402-91	TRANSFORMATION DES RUBANS EN FILÉS	2-3-2	2 ⅓
251-412-91	TRICOT RECTILIGNE	2-2-2	2
251-422-91	ARMURE, ANALYSE ET IDENTIFICATION DES TISSUS II	2-2-2	2
251-432-91	PRÉPARATION AU TISSAGE	3-2-2	2 ⅓
251-502-91	PRÉPARATION ET TRANSFORMATION: SYNTHÉTIQUES ET MÉLANGES	2-3-2	2 ⅓
251-521-91	FABRICATION DES NON-TISSÉS ET DU TAPIS	2-2-2	2
251-522-91	ÉPREUVES PHYSIQUES SUR TISSUS ET TRICOTS	1-2-2	1 ⅔
251-532-91	TISSAGE ET MÉTIERS À TISSER	2-3-2	2 ⅓
251-540-91	FINITION DES MATIÈRES TEXTILES	2-2-2	2
251-552-91	ORGANISATION, MESURE ET ÉVALUATION DU TRAVAIL DANS L'USINE	2-2-2	2
251-622-91	ARMURE, ANALYSE ET IDENTIFICATION DES TISSUS III	2-1-2	1 ⅔
251-682-91	GESTION DE LA QUALITÉ EN FABRICATION	2-2-2	2
251-692-91	GESTION DES OPÉRATIONS EN FABRICATION	2-2-2	2
350-420-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL I	2-2-2	2
350-520-91	SUPERVISION D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL II	2-2-2	2
350-620-91	GESTION ET DÉCOUVERTE DE SOI	0-4-2	2

8 unités de cours complémentaires

plus 10 ⅔ unités au choix des collèges parmi les cours suivants:

242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
251-512-91	TRICOT CIRCULAIRE	2-2-2	2
251-562-91	ENVIRONNEMENT INTERNE ET PRODUCTION	2-2-2	2
251-572-91	TENDANCE DU DESIGN EN FABRICATION TEXTILE	2-1-2	1 ⅔
251-662-91	PROCÉDÉS PARTICULIERS ET DÉVELOPPEMENT EN FABRICATION	3-0-1	1 ⅓
251-672-91	PLAN D'USINE TEXTILE	2-2-1	1 ⅔

911230

Secteur professionnel:

260.00 TECHNIQUES DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ASSAINISSEMENT

260.01 Assainissement de l'eau (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'AMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'étudiant sera en mesure:

— d'échantillonner, d'analyser, et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées du point de vue physique, physico-chimique et micro-biologique;

— d'effectuer les relevés hydrologiques;

— d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles;

— de contrôler les procédés, de gérer les exploitations;

— de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations;

— de lire les plans spécialisés, d'aider à la rédaction de plans et devis, à l'exécution des dessins techniques, à la conception des ouvrages, à la surveillance des chantiers et à l'inspection des installations;

— de promouvoir les caractéristiques techniques des divers instruments et produits chimiques utilisés dans le domaine de l'eau, d'installer et de mettre en service les appareillages;

— de compiler, d'analyser et d'interpréter les données techniques pertinentes, de rédiger des rapports d'activité et scientifiques;

— d'oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les possibilités de carrière sont multiples pour les techniciens en *Assainissement de l'eau*. Les champs d'application comprennent le secteur des eaux potables, des eaux usées domestiques, des eaux usées agricoles, des eaux utilisées dans les procédés industriels et des eaux usées industrielles. Les principaux employeurs sont: les services publics tels que les municipalités; plusieurs ministères dont les ministères de l'Environnement fédéral et provincial; les sociétés parapubliques; les laboratoires accrédités dans l'analyse des eaux; les fabricants et commerçants spécialisés en matières premières, en appareils et procédés de traitement des eaux; les bureaux d'ingénieurs-conseils oeuvrant dans le domaine du génie sanitaire; les sociétés privées de gestion des eaux. Comme fonctions de travail accomplies par ces techniciens, il faut souligner les suivantes: analyse des eaux en laboratoire, exploitation et direction d'usines de filtration ou d'épuration des eaux usées; inspection et aide technique; échantillonnage et analyse des eaux dans le cadre de relevés hydrologiques; vérification, entretien et ajustement des systèmes de mesure, d'analyse et de contrôle des procédés; interprétation de données et rédaction de rapports et devis; conception et dessin technique; représentation technique et promotion des ventes; assistance technique aux chercheurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
202-201-75	CHIMIE DES SOLUTIONS	3-2-3	2 2/3
202-204-75	CHIMIE ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 2/3
203-977-73	NOTIONS DE MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
260-301-87	CHIMIE DE L'EAU I	2-3-2	2 1/3
260-312-88	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU	4-0-2	2
260-321-87	INTRODUCTION À LA MÉCANIQUE DE STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-401-87	CHIMIE DE L'EAU II	2-3-2	2 1/3
260-410-87	MICROBIOLOGIE SANITAIRE	3-2-2	2 1/3
260-411-87	THÉORIE DU TRAITEMENT DES EAUX	3-3-3	3
260-421-87	AMÉNAGEMENT DES STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-511-87	TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES BOUES	4-4-3	3 2/3
260-521-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT I	1-2-1	1 1/3
260-531-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION I	2-2-2	2
260-561-87	EXPLOITATION ET ÉQUIPEMENTS DE STATIONS	1-3-1	1 2/3
260-606-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES SPÉCIALISÉE	5-0-2	2 1/3
260-611-87	PROCÉDÉS FONDAMENTAUX	3-0-2	1 2/3
260-621-87	PLANS ET DEVIS D'ASSAINISSEMENT II	1-3-1	1 2/3
260-631-87	INSTRUMENTATION ET AUTOMATION II	2-3-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 6 2/3 unités parmi les cours suivants:

260-107-87	TRAITEMENTS AVANCÉS	3-3-3	3

260-108-87	INITIATION AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS	3-0-3	2
260-109-87	EAUX LACUSTRES ET MARINES	3-0-3	2
260-110-87	POLLUTION INDUSTRIELLE DE L'EAU	3-0-3	2
260-111-87	GESTION DES DÉCHETS TOXIQUES	2-2-2	2
260-571-87	RÉSEAUX URBAINS	2-2-2	2
260-641-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-6-3	3
260-661-87	EXPLOITATION DES PROCÉDÉS	1-3-1	1 ⅔

911230

260.03 Assainissement et sécurité (1990) industriels

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ à 91 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 053-444 ou 051-464

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif de former des techniciens spécialisés dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité industriels. Le travail d'évaluation, de détection et de prévention est primordial dans ce domaine; le technicien doit donc être versé dans l'évaluation, la détection et la prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit aux rejets industriels.

Ainsi, étant donné que plusiques employeurs, particulièrement ceux du secteur industriel, trouvent avantageux de confier les problèmes généraux de la pollution et de la salubrité de milieu aux mêmes personnes, il est important de ne pas surspécialiser ces techniciens. Une formation chevauchant les divers champs d'activité de la lutte contre la pollution leur est non seulement profitable mais souvent nécessaire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en assainissement et sécurité travaillent dans des organismes publics, parapublics ou privés, effectuent des travaux de supervision administrative, de design technique et d'études d'environnement, d'hygiène et de sécurité. La mise en application de la loi de la santé et de la sécurité du travail oblige les employeurs, les syndicats et le gouvernement à se concerter afin d'améliorer l'état de santé et de sécurité des travailleurs. La loi de la qualité de l'environnement oblige les entreprises à s'assurer que les opérations n'ajoutent pas des contaminants dans l'air, l'eau et le sol à des concentrations telles qu'elles soient nocives pour les populations du territoire.

Les techniciens en assainissement et sécurité peuvent, s'ils le désirent, accéder aux études universitaires telles que le certificat en santé au travail, le certificat en environnement et, dans un proche avenir, un baccalauréat dans ces champs respectifs.

Les techniciens en assainissement et sécurité se verront confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans les milieux de travail pour recueillir des données techniques et humaines. Ils superviseront des réalisations concernant le contrôle de situations pouvant affecter la santé, la sécurité du travail et aussi pouvant affecter la qualité de l'environnement. Avec l'expérience, ils pourront avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en oeuvre de projets concernant la santé, la sécurité au travail, ainsi que ceux touchant la qualité de l'environnement. Les champs d'intervention principaux sont: les programmes de prévention, les programmes de santé, les programmes d'adaptation aux normes, les études d'impact sur l'environnement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-905-85	ÉLÉMENTS D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES	3-2-3	2 ⅔
201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
202-106-85	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 ⅔
202-107-85	CHIMIE ORGANIQUE	3-2 3	2 ⅔
203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ⅔
203-108-85	ÉLÉMENTS D'OPTIQUE THERMODYNAMIQUE ET MÉCANIQUE DES FLUIDES	2-1-2	1 ⅔
203-954-74	ÉLÉMENTS D'ÉLECTRICITÉ	2-2-2	2
260-103-85	INTRODUCTION À L'ASSAINISSEMENT ET À LA SÉCURITÉ	2-1-2	1 ⅔
260-203-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS I	2-1-2	1 ⅔
260-303-85	AMÉNAGEMENTS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS II	2-1-2	1 ⅔
260-313-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES I	2-1-2	1 ⅔
260-323-85	ANALYSE DES EAUX	2-2-2	2
260-333-85	ENVIRONNEMENT SONORE	3-2-3	2 ⅔
260-403-85	LÉGISLATION	3-0-2	1 ⅔
260-413-85	CONTAMINANTS CHIMIQUES II	2-2-2	2
260-433-85	CONTAMINANTS PHYSIQUES	3-2-3	2 ⅔
260-513-85	TECHNIQUES D'ANALYSE I	2-2-2	2
260-523-85	AIR INDUSTRIEL I	2-2-2	2
260-553-85	IMMERSION INDUSTRIELLE I	1-7-1	3
260-603-85	DIRECTION DE LA PRÉVENTION	2-1-2	1 ⅔
260-613-85	CONTRÔLE DES CONTAMINANTS	2-2-2	2
260-643-85	ANALYSE DES POSTES DE TRAVAIL	2-1-2	1 ⅔
260-653-85	IMMERSION INDUSTRIELLE II	1-7-1	3

8 unités de cours complémentaires

plus entre 12 ⅔ et 13 ⅓ unités parmi les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
260-602-78	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'ASSAINISSEMENT	2-4-2	2 ⅔
260-900-85	AIR INDUSTRIEL II	1-2-1	1 ⅓
260-901-85	DÉCHETS INDUSTRIELS	2-2-2	2
260-902-85	MACHINERIE ET OUTILLAGE	2-1-2	1 ⅔
260-903-85	ENTREPOSAGE ET MANUTENTION	2-1-2	1 ⅔
260-904-85	BÂTIMENTS À RISQUES SPÉCIAUX	2-2-2	2
260-905-85	TECHNIQUES D'INSPECTION ET D'ENQUÊTE	2-1-1	1 ⅓
260-906-85	TECHNIQUES D'ANALYSE II	2-4-2	2 ⅔
260-907-85	FORMATION -INFORMATION	2-2-2	2

260-908-85	CONTAMINANTS BIOLOGIQUES	2-1-2	1 2/3
260-909-85	EAUX INDUSTRIELLES I	2-1-2	1 2/3
260-919-85	EAUX INDUSTRIELLES II	2-1-2	1 2/3
260-929-85	EAUX INDUSTRIELLES III	2-1-2	1 2/3
260-939-85	EAUX INDUSTRIELLES	3-1-3	2 1/3
350-911-75	PSYCHOLOGIE INDUSTRIELLE	3-0-3	2
387-981-71	ADMINISTRATION ET RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3	2
401-701-81	MÉTHODES D'ORGANISATION DU TRAVAIL	2-1-3	2
401-936-76	GESTION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	2-2-1	1 2/3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

911230

Secteur professionnel:

270.00 TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE

Tronc commun des programmes 270.02, 270.03 et 270.04

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

OBJECTIFS DU TRONC COMMUN

Les programmes des *Techniques de la métallurgie* ont pour but de préparer des techniciens métallurgistes polyvalents aptes à réaliser, de façon autonome ou sous la supervision d'un ingénieur, la mise en fabrication, la production et le contrôle de la qualité de produits métalliques.

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée.

Les cours de troisième année préparent l'élève à une intégration facile au marché du travail en contrôle de la qualité, en soudage et en procédés métallurgiques.

De façon générale, le programme insiste sur le développement de l'autonomie professionnelle et de la capacité de communication écrite et orale, qualités déterminantes du curriculum vitae des futurs techniciens.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
202-114-86	CHIMIE GÉNÉRALE I	2-2-2	2
202-116-86	CHIMIE GÉNÉRALE II	2-2-2	2
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
242-101-7€	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
270-110-86	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE ET MANIPULATIONS	2-2-2	2
270-120-86	MÉTALLOGRAPHIE	0-2-1	1
270-210-86	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	3-2-2	2 ⅓
270-310-86	MÉTAUX ET ALLIAGES INDUSTRIELS	3-2-2	2 ⅓
270-320-86	SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLES	2-0-1	1
270-410-86	TRAITEMENTS THERMIQUES	3-2-2	2 ⅓
270-430-86	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-2-2	2
270-440-86	CORROSION	2-1-1	1 ⅓
270-450-86	LECTURE DE PLANS	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

270.02 Contrôle de la qualité (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 ⅓ unités*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Une des préoccupations premières des industries en général, et particulièrement des industries métallurgiques, est le contrôle de la qualité des matériaux utilisés ainsi que celle des produits fabriqués. La formation des techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire, soit de recherche, soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non-destructif (radiographie, ultrasons).

La carrière de ces techniciens métallurgistes peut évoluer jusqu'à des responsabilités techniques et administratives de haut niveau, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-420-86	PROTECTION DE MÉTAUX	2-2-2	2
270-502-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-512-86	RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE	2-3-3	2 ⅔
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-532-86	ULTRASONS	2-3-2	2 ⅓
270-550-86	MÉTALLURGIE MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
270-602-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-612-86	MAGNÉTOSCOPIE, RESSUAGE ET COURANTS DE FOUCAULT	1-2-1	1 ⅓
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-622-86	ASSURANCE QUALITÉ	2-0-1	1
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-632-86	CONTRÔLE DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION	2-1-1	1 ⅓
270-652-86	INSPECTION EN SERVICE	1-2-2	1 ⅔

plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 ⅔
270-642-86	STAGES INDUSTRIELS EN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	0-4-2	2

270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880118

270.03 Soudage (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le soudage est un domaine en pleine évolution en ce qui concerne la variété des alliages soudés et les procédés de soudage utilisés.

Les connaissances acquises en métallurgie, ainsi que dans les techniques de soudage, rendent les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées.

Les techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification.

Le large éventail de connaissances de ces techniciens les rend particulièrement aptes à entreprendre une carrière technico-commerciale à orientation, soit technique, soit commerciale.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-503-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-513-86	ÉTUDES D'ENSEMBLES SOUDÉS	2-2-3	2 1/3
270-523-86	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	3-2-2	2 1/3
270-533-86	ÉQUIPEMENT DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-543-86	MÉCANIQUE DES ENSEMBLES SOUDÉS	3-2-3	2 2/3
270-553-86	PRODUITS D'APPORT	2-0-1	1
270-563-86	TECHNIQUES DE SOUDAGE	0-4-1	1 2/3
270-603-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-620-86	DÉFAUTS MÉTALLURGIQUES	2-0-1	1
270-623-86	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-3-2	2 1/3
270-643-86	INSPECTION ET CONTRÔLE DES SOUDURES	2-3-3	2 2/3
270-663-86	PROCÉDURES DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
270-673-86	PROCÉDÉS SPÉCIAUX DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3

plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-633-86	STAGES INDUSTRIELS EN SOUDAGE	0-4-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880120

270.04 Procédés métallurgiques (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation ou réaliser, de façon autonome, la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie.

Les techniciens en procédés métallurgiques sont souvent affectés à des postes de supervision (contremaître, surintendant de production) qui demandent une formation générale solide ainsi que des qualités de communicateur.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

270-420-86	PROTECTION DES MÉTAUX	2-2-2	2
270-504-86	PROJETS DE LABORATOIRE DIRIGÉS	0-4-2	2
270-514-86	ESSAIS MÉCANIQUES ET NON-DESTRUCTIFS	2-3-2	2 1/3
270-520-86	ANALYSE DES ALLIAGES	2-2-2	2
270-544-86	PROCÉDÉS DE RÉDUCTION ET D'AFFINAGE	2-3-2	2 1/3
270-564-86	FONDERIE	2-2-2	2
270-574-86	APPAREILS DE FUSION	2-1-2	1 2/3
270-604-86	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-2	2
270-624-86	FUSION ET ÉLABORATION D'ALLIAGES	2-3-3	2 2/3
270-630-86	MESURES	2-2-2	2
270-644-86	MISE EN FORME	2-2-2	2
270-654-86	MISE EN FABRICATION DE MOULAGES	2-2-1	1 2/3

plus 6 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

270-610-86	MATÉRIAUX INDUSTRIELS	2-2-2	2
270-634-86	STAGES INDUSTRIELS EN PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES	0-4-2	2
270-640-86	COLLAGE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
270-660-86	INTRODUCTION AUX TECHNOLOGIES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-2-2	2
270-683-86	SOUDAGE DES MÉTAUX NON-FERREUX	2-2-2	2
270-693-86	RÉPARATION ET ENTRETIEN	2-2-2	2

880118

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

270-101-85	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
270-101-91	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
270-102-85	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
270-102-91	TECHNOLOGIE DU SOUDAGE	1-2-1	1 1/3
270-103-85	ANALYSE ET TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX	2-2-2	2
270-104-85	TRAITEMENTS THERMIQUES	2-2-1	1 2/3
270-105-85	PROCÉDÉS DE SOUDAGE	2-1-1	1 1/3
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
270-901-90	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE SOUDAGE	2-2-2	2
270-921-85	INITIATION À LA MÉTALLURGIE	2-2-2	2

911230

Secteur professionnel:

271.00 TECHNOLOGIE MINÉRALE

Tronc commun des programmes 271.01, 271.02, 271.03 et 271.20

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
Chimie 051-564

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 ⅔
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 ⅓
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1	1 ⅓
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-271-85	GÉOMÉTRIE COTÉE	2-2-2	2
271-110-82	ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE	2-2-1	1 ⅔
271-113-85	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-2	2
271-120-82	INITIATION À LA GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-1	1 ⅔
271-130-82	EXPLOITATION DES MINES	2-1-1	1 ⅓
271-140-82	CONSTRUCTION MINIÈRE I	2-1-1	1 ⅓
271-220-82	CONCASSAGE ET BROYAGE	2-2-2	2
271-310-82	MINÉRALOGIE ET PÉTROLOGIE	2-1-1	1 ⅓
271-320-82	CLASSIFICATION ET CONCENTRATION GRAVIMÉTRIQUE	3-2-2	2 ⅓
271-350-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE I	3-3-3	3
271-430-82	ÉVALUATION DES GISEMENTS	3-2-2	2 ⅓
271-630-82	OPÉRATIONS MINIÈRES	1-1-1	1
401-271-82	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU PERSONNEL	2-1-1	1 ⅓

8 unités de cours complémentaires

911230

271.01 Géologie appliquée (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Ce programme prépare les élèves à la recherche des gisements (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation (géologie minière), aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie, ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géotechnique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens de cette spécialité pourront se voir confier une ou quelques-unes des tâches suivantes:

en exploration et en prospection: parcourir des régions souvent éloignées et piqueter, généralement pour le compte de son employeur, des terrains qui paraissent prometteurs; exécuter les levés géologiques, géophysiques, géochimiques de terrains miniers et réaliser la mise en plan des résultats de ces levés; diriger des campagnes d'échantillonnage et de sondage, examiner les échantillons et les carottes et rapporter les résultats sur des plans.

en géologie minière: cartographier les formations rocheuses du territoire de la mine, soit en surface, soit sous terre; délimiter les frontières du gisement, chercher son prolongement; évaluer la quantité de minerai et sa teneur moyenne en substance utile; planifier et contrôler l'échantillonnage du minerai durant l'évaluation et durant l'exploitation; examiner les carottes prélevées au cours des campagnes de sondage et en consigner la description dans le journal des sondages et sur les plans.

dans les laboratoires et les bureaux de géologie: préparer les échantillons de roches et de minerais pour étude détaillée; identifier des minéraux; faire l'analyse quantitative d'échantillons; dessiner des cartes géologiques ou réaliser la mise en plan de levés exécutés par des techniciens ou par des géologues.

dans les travaux publics et les domaines connexes: cartographier les terrains à l'étude; exécuter des levés géophysiques d'eaux souterraines; effectuer des mesures de débit et de pression.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

230-271-82	INITIATION À LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-1	1 ⅓
271-230-82	ÉCONOMIQUE DES MINÉRAUX	1-1-1	1
271-511-82	GÉOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	1-1-1	1
271-520-82	GÉOLOGIE STRUCTURALE	2-2-2	2
271-521-82	GÉOLOGIE MINIÈRE	2-4-2	2 ⅔
271-531-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE I	2-3-2	2 ⅓
271-541-82	PROSPECTION GÉOCHIMIQUE	1-2-1	1 ⅓
271-571-82	LAMES MINCES	0-2-1	1

271-610-82	GÉOLOGIE RÉGIONALE	1-1-1	1
271-611-82	GITES MINÉRAUX	2-2-1	1 2/3
271-631-82	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE II	2-3-2	2 1/3
271-641-82	HYDROGÉOLOGIE	2-1-1	1 1/3
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1	1
271-681-82	GÉOTECHNIQUE	1-3-1	1 2/3

871112

271.02 Exploitation (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

OBJECTIFS

Ce programme prépare les élèves aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en oeuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions peuvent se ramener à deux titres: les services techniques et la production.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Selon leurs aptitudes et leurs goûts, les techniciens pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

dans les services techniques: techniciens d'études: étudier les projets de travaux nécessaires à l'exploitation du gisement et préparer les plans des travaux; topomètre ou géomètre chargé de guider les implantations de travaux en terrain rocheux, de réaliser le levé des excavations puis le rapport de ce levé aux plans de la mine, de la carrière ou du chantier de construction; techniciens d'organisation du travail chargés de la mesure et de l'analyse du travail et du rendement et de la mise au point de méthodes plus rationnelles et plus économiques; calcul des primes au rendement; planification des travaux; essais d'équipements et de machines; techniciens en ventilation, chargés de réaliser les levés périodiques d'aérage des travaux souterrains, de prélever des échantillons d'air dans ces endroits et dans les ateliers de concassage, de compiler les résultats de ces levés sur les plans de l'entreprise et, au besoin, formuler les recommandations appropriées aux personnes en autorité; techniciens en prévention des accidents, chargés d'établir des normes précises et des règlements en matière de lutte contre les accidents du travail; faire des inspections fréquentes sur les lieux du travail; formuler des recommandations appropriées aux chefs de département et aux contremaîtres; organiser la formation des jeunes contremaîtres à la prévention des accidents: tenir les statistiques relatives aux accidents. Cette fonction sera mieux remplie après quelques années dans le service de la production.

dans la production: de façon générale, il s'agit de réaliser, c'est-à-dire de diriger et surveiller les travaux dont la préparation a été pensée par les services techniques en relation avec le chef du département de la production. Les techniciens pourront éventuellement occuper des fonctions de direction de la production à divers niveaux à condition qu'ils consentent à passer par un stage dont la nature et la durée peuvent varier selon le type d'entreprise et même selon l'individu. Dans beaucoup de cas, ce stage exige une certaine quantité de travail physique. De plus, le travail dans le secteur de la production implique, tant durant le stage qu'aux niveaux inférieurs de la hiérarchie, le travail alternatif de jour et de nuit. Cependant, il est reconnu que c'est le secteur qui mène aux promotions les plus élevées dans l'entreprise. Devenus contremaîtres de production après un entraînement approprié, les techniciens ambitieux et faisant preuve de maturité et du sens des décisions et de l'initiative peuvent espérer atteindre éventuellement des postes de direction plus élevés et rémunérateurs.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

243-971-76	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE	2-1-1	1 1/3
271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2	2
271-450-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE II	1-1-1	1
271-502-82	FORAGE ET ABATTAGE DES ROCHES	3-1-2	2
271-512-82	MANUTENTION DES MATÉRIAUX ABATTUS	3-1-2	2
271-530-82	SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2	2
271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2	1 2/3
271-542-82	CONTRÔLES DE TERRAINS MINIERS	3-3-3	3
271-562-82	MACHINES ET ÉLÉMENTS DE MACHINES	2-0-1	1
271-602-82	PROJET D'EXPLOITATION	0-3-1	1 1/3
271-642-82	AÉRAGE II	2-1-1	1 1/3
271-650-82	TOPOMÉTRIE SOUTERRAINE	2-2-2	2
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1	1 1/3

880118

271.03 Minéralurgie (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

Le minerai est une concentration naturelle, complexe et hétérogène de substances diverses. Pour isoler celles de ces substances que nous recherchons, il faut soumettre le minerai extrait de la mine à une série d'opérations dont le résultat sera un enrichissement, une concentration de la matière initiale par suite du rejet graduel des substances sans valeur; c'est là le domaine de la minéralurgie. Font également partie de la minéralurgie tous les traitements de concassage, de broyage, de tamisage, de séchage auxquels sont soumis les matériaux rocheux extraits des carrières.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Selon leurs aptitudes et leurs goûts, les techniciens pourront choisir l'une ou l'autre des fonctions suivantes:

dans les services techniques: techniciens de laboratoire chargés de la mise au point de procédés de traitement améliorés; il peut s'agir aussi de la recherche du traitement approprié d'un nouveau minerai; techniciens de laboratoire d'analyse chargés de déterminer la concentration des échantillons de minerai (teneur) ou encore de réaliser les essais de contrôles en divers points du circuit, de concentration ou de traitement; concepteurs chargés d'améliorer la conception ou le rendement des machines de traitement, soit pour le compte de l'entreprise, soit pour un fabricant d'équipement.

dans la production: après un stage, dont la durée varie selon les entreprises et les individus, un technicien faisant preuve de maturité et de leadership pourrait prendre charge d'une équipe de travail à l'usine de traitement. Ce travail exige la rotation des postes de travail, car les usines fonctionnent ordinairement 24 heures par jour. Le technicien peut ainsi atteindre le poste d'assistant-surintendant et même de surintendant de l'atelier au bout d'un certain nombre d'années.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

271-240-82	CONSTRUCTION MINIÈRE II	2-2-2	2
271-503-82	FLOTTATION	3-3-2	2 2/3

271-510-75	ANALYSE DES MINERAIS	1-4-1	2
271-523-82	HYDROMÉTALLURGIE	1-1-1	1
271-530-82	SYSTÈMES HYDRAULIQUES	2-2-2	2
271-533-82*	L'AMIANTE	2-2-2	2
271-540-82	AÉRAGE I	2-1-2	1 2/3
271-543-82*	RÉSIDUS MINIERS	2-2-2	2
271-603-82	OPÉRATIONS ANNEXES DU CONCENTRATEUR	3-2-3	2 2/3
271-613-82**	PYROMÉTALLURGIE	1-1-1	1
271-623-82**	ESSAI SUR FIBRE D'AMIANTE	1-1-1	1
271-660-82	SECTIONS POLIES	0-2-1	1
271-693-82	PROJET DE MINÉRALLURGIE	0-3-2	1 2/3
271-920-82	ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	2-1-1	1 1/3

* L'un de ces cours au choix du collège.

** L'un de ces cours au choix du collège.

880118

271.20 Technologie minérale (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
— Détenir un diplôme d'études secondaires avec la mention *Dessinateur.*

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux diplômés du secondaire dans un des programmes suivants: dessinateur général, opérateur en topographie, dessinateur en cartographie, dessinateur en architecture, dessinateur en mécanique.

CONTENU DU PROGRAMME

L'élève est exempté des cours suivants des programmes de technologie minérale:

230-910-74	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-74	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2

En plus des autres cours du tronc commun et de ceux du programme choisi, il doit aussi réussir les cours suivants:

201-211-75	ALGÈBRE	3-2-3	2 2/3
201-311-75	TRIGONOMÉTRIE ET GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE	3-2-3	2 2/3
202-111-73	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-3	2 2/3
203-111-74	MESURES ET ANALYSE	2-3-4	3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

271-114-85	INITIATION ET TERMINOLOGIE	3-0-3	2

880113

Secteur professionnel:

280.00 TECHNOLOGIE AÉRONAUTIQUE

280.01 Construction aéronautique (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
  Mathématique 064-536
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

Le programme *Construction Aéronautique* a comme objectif d'amener les étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Les étudiants seront aussi en mesure de réaliser les divers essais en laboratoire sur prototype.

Les cours que l'on retrouve au programme visent à transmettre une connaissance et une compréhension de l'ensemble des étapes de fabrication et de construction des propulseurs et des aéronefs.

Les cours terminaux portent directement sur les processus de planification de la production, sur le contrôle de la qualité et sur les essais. D'autres cours davantage fondamentaux ont aussi été prévus afin de donner à ces programmes les assises scientifiques indispensables et pour faciliter les adaptations aux changements technologiques et le perfectionnement ultérieur des diplômés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La plus grosse partie de l'industrie manufacturière aéronautique canadienne se retrouve au Québec et son volume d'affaire dépasse 50% des activités de l'ensemble nationale.

Les emplois créés dans ce secteur sont répartis parmi les constructeurs de propulseurs, d'avions de tourisme, d'affaire, de ligne, militaires et utilitaires ainsi que parmi les constructeurs d'hélicoptères, de simulateurs de vol, d'équipement électronique et mécanique de haute précision tel que les pompes, systèmes hydrauliques, trains d'atterrissages, etc...aussi bien que parmi les transporteurs aériens.

Les diplômées et diplômés en *Construction aéronautique* auront comme principales fonctions d'assurer le fonctionnement de centres d'usinage à commande numérique, d'occuper des postes de planificateurs de la production, de dessinateurs d'outillage, de spécialistes en contrôle de la qualité, etc... Ces postes se situent tous entre des postes d'ouvrier spécialisé et d'ingénieur et assurent en quelque sorte le lien entre les départements de génie et les départements de production.

Le cheminement typique ou idéal d'une diplômée ou d'un diplômé en construction aéronautique serait le suivant:

— séjour actif de plusieurs semaines dans les principaux départements clés de production de nouvel employeur;

— séjour actif de plusieurs semaines au département de recherche et d'expérimentation (ingénierie) et rotation aux départements de procédés de fabrication et(ou) d'assemblage, aux départements de conception d'outillage, de systèmes, de CAO-FAO, etc...à la suite de quoi la technicienne ou le technicien sera en mesure de démontrer à l'employeur à quel poste son efficacité sera optimale.

Il est à noter que ces emplois permettent aussi d'accéder à des professions de niveau supérieur grâce au perfectionnement disponible au niveau collégial et universitaire. Les salaires sont compétitifs et souvent supérieurs à ceux payés dans les entreprises conventionnelles.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 2/3
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-107-88	CALCULS DES CORPS RIGIDES	3-2-3	2 2/3
203-114-88	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	3-2-2	2 1/3
241-104-85	COTATION FONCTIONNELLE	2-3-2	2 1/3
241-165-88	CONTRÔLE DE QUALITÉ	2-2-1	1 2/3
241-166-88	GÉOMÉTRIE DES OUTILS DE COUPE	1-2-1	1 1/3
241-167-88	PROGRAMMATION COMMANDE NUMÉRIQUE	3-3-2	2 2/3
241-168-88	DESSINS DE DÉTAILS PAR ORDINATEUR	1-2-1	1 1/3
241-992-77	INITIATION AUX MACHINES-OUTILS ET AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-1	1 1/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-109-88	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	2-1-2	1 2/3
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
243-171-85	ÉLÉMENTS DE CIRCUITS ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
280-103-88	ANALYSE DE CONSTRUCTION PROPULSEURS	4-4-2	3 1/3
280-104-88	AÉRODYNAMIQUE	3-3-2	2 2/3
280-105-88	ANALYSE DE FABRICATION DES STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	2-3-1	2
280-106-88	FABRICATION D'ELÉMENTS DE STRUCTURES AÉRONAUTIQUES	1-3-1	1 2/3
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 2/3
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-340-88	MATIÈRES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 1/3
280-521-90	THERMODYNAMIQUE APPLIQUÉE AUX PROPULSEURS D'AÉRONEFS	3-3-2	2 2/3
280-551-88	CONCEPTION, MONTAGE ET GABARITS	4-3-2	3

8 unités de cours complémentaires

plus 8 ⅔ unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-172-88	PROGRAMMATION DE MACHINES C/N ET ROBOTS	2-3-2	2 ⅓
241-173-88	CONCEPTION DE PIÈCES AÉRONAUTIQUES EN COMPOSITES	2-3-1	2
243-105-88	ÉLECTRONIQUE D'INSTRUMENTATION	3-2-2	2 ⅓
280-107-88	PROJET DE CONCEPTION ET ÉTALONNAGE D'APPAREILS ET INSTRUMENTS	1-4-1	2
280-108-88	ESSAIS MOTEURS ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2 ⅓
280-109-88	ESSAIS EN SOUFFLERIE ET RAPPORTS SYNTHÈSES	3-2-2	2 ⅓
280-112-88	CONSTRUCTION, STRUCTURE ET MONTAGES	2-3-1	2
280-114-88	ANALYSE DE PRODUITS EXPÉRIMENTAUX	1-3-2	2
280-116-88	MÉTHODES D'ASSEMBLAGE ET ILLUSTRATIONS TECHNIQUES	2-3-2	2 ⅓
280-550-88	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 ⅓

911230

280.02 Pilotage d'aéronefs (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *85 ⅓ à 91 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434, ancien programme)
Anglais 134-514

PRÉAMBULE

Le programme *Pilotage d'aéronefs* se compose d'un ensemble de cours communs aux options, plus ceux d'une des trois options suivantes: *Multimoteurs aux instruments*, 91 ⅓ unités; *Hydravion*, 85 ⅓ unités; et *Hélicoptère*, 89 ⅓ unités.

OBJECTIFS

Le programme *Pilotage d'aéronefs* vise à préparer les candidats à exercer avec compétence les tâches inhérentes à un pilote d'aéronef (avion ou hélicoptère). Ce programme permettra d'acquérir les connaissances théoriques et de développer les habiletés pratiques nécessaires à un pilote dans l'exercice de ses fonctions tant sur le plan national qu'international.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-802-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (milieu physique et transport)	3-2-3	2 ⅔
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 ⅔
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2 ⅔
280-202-91	INTRODUCTION AU PILOTAGE	2-1-2	1 ⅔
280-222-91	RÉGLEMENTATION ET CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	1-0-1	⅔
280-268-91	VOL SUR SIMULATEUR I	1-0-1	⅔
280-302-91	MÉTÉOROLOGIE I	2-0-2	1 ⅓
280-308-91	INITIATION AU VOL VISUEL	3-0-2	1 ⅔
280-312-91	THÉORIE DE VOL I	2-1-2	1 ⅔
280-318-91	LE VOL VISUEL DU PILOTE PRIVÉ	3-3-2	2 ⅔
280-322-91	ÉLÉMENTS DE CARTOGRAPHIE ET DE MAGNÉTISME	1-0-1	⅔
280-332-91	PROPULSEURS À PISTONS	2-1-2	1 ⅔
280-342-91	INSTRUMENTS DE BORD ET RADIONAVIGATION ÉLÉMENTAIRE	2-0-2	1 ⅓
280-368-91	VOL SUR SIMULATEUR II	3-0-2	1 ⅔
280-402-91	MÉTÉOROLOGIE II	2-1-2	1 ⅔
280-418-91	INITIATION AU VOL AUX INSTRUMENTS	2-0-1	1
280-422-91	NAVIGATION VISUELLE I	2-1-2	1 ⅔
280-432-91	CELLULES ET SYSTÈMES D'AÉRONEFS	2-1-2	1 ⅔
280-452-91	RÈGLEMENTS ET DISCIPLINE DE L'AIR	2-0-2	1 ⅓
280-462-91	VOL DE NUIT	1-1-1	1
280-522-91	NAVIGATION VISUELLE II	1-1-1	1
280-532-91	PROPULSEURS À TURBINE	2-0-2	1 ⅓
280-552-91	PRINCIPES D'EXPLOITATION DE COMPAGNIES AÉRIENNES	2-0-2	1 ⅓
280-562-91	PERFORMANCES DES AÉRONEFS	1-1-1	1
280-572-91	NAVIGATION AUX INSTRUMENTS	1-1-1	1
280-692-91	COMMUNICATIONS AÉRIENNES	1-1-1	1

8 unités de cours complémentaires

plus 7 ⅓ unités de cours à option choisis par l'établissement de la liste suivante:

280-178-91	SURVIE I	1-1-1	1
280-182-91	LE MONDE DE L'AVIATION	2-0-2	1 ⅓
280-192-91	AÉROMÉDECINE	1-0-1	⅔
280-278-91	SURVIE II	1-1-1	1
280-558-91	FACTEURS HUMAINS EN PILOTAGE D'AÉRONEFS	2-1-2	1 ⅔
280-602-91	MÉTÉOROLOGIE III	1-2-1	1 ⅓
280-678-91	STAGE	0-1-0	⅓

plus une des options suivantes:

OPTION MULTIMOTEURS AUX INSTRUMENTS

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé de cette option détiendra, à sa sortie sur le marché du travail, une licence de pilote professionnel (catégorie avion) annotée pour le vol sur multimoteurs; de plus, il détiendra une qualification pour le vol aux instruments. Ces permis, délivrés par Transports Canada, lui donneront les privilèges d'agir en qualité de pilote commandant de bord ou encore d'occuper d'autres fonctions de pilote et ce, en relation avec la complexité de l'appareil utilisé. À titre de pilote commandant de bord, de premier officier ou encore d'officier en second, le diplômé de cette option pourra répondre aux besoins des sociétés qui assurent le transport aérien de passagers ou de marchandises.

CONTENU DE L'OPTION

280-468-91	VOL SUR SIMULATEUR III	1-0-1	⅔
280-472-91	SYSTÈMES DU BE-55	1-0-1	⅔

280-508-91	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE LIGNE	1-4-3	2 ⅔
280-568-91	VOL SUR SIMULATEUR IV	4-0-2	2
280-578-91	VOL DE NAVIGATION	0-1-1	⅔
280-608-91	PILOTAGE D'AVIONS MULTIMOTEURS	2-0-2	1 ⅓
280-612-91	THÉORIE DE VOL II	2-0-2	1 ⅓
280-618-91	VOL AUX INSTRUMENTS	4-1-3	2 ⅔
280-652-91	RÉGLEMENTATION ET CONDUITE DU VOL AUX INSTRUMENTS	3-1-3	2 ⅓
280-668-91	VOL SUR SIMULATEUR V	1-0-1	⅔

plus 1 unité de cours à option choisi par le collège:

280-482-91	NOUVELLE TECHNOLOGIE EN INSTRUMENTATION	1-1-1	1

OPTION HYDRAVION

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé de cette option détiendra, à sa sortie sur le marché du travail, une licence de pilote professionnel (catégorie avion) annotée pour le vol sur hydravion. Ces permis, délivrés par Transports Canada, lui donneront les privilèges d'agir en qualité de pilote commandant de bord sur la majorité des appareils utilisés par les transporteurs aériens de brousse. Le transport aérien de brousse constitue un important secteur de l'aviation civile de notre pays et le gradué de cette option pourra répondre aux besoins des transporteurs afin d'assurer le transport des personnes et des biens vers les régions nordiques où les infrastructures aéroportuaires sont soit peu développées, soit inexistantes, d'où la nécessité d'utiliser des hydravions l'été et des avions munis de skis l'hiver.

CONTENU DE L'OPTION

280-442-91	THÉORIE DE VOL SUR HYDRAVION	2-0-2	1 ⅓
280-518-91	PILOTAGE PROFESSIONNEL DE BROUSSE	1-2-2	1 ⅔
280-578-91	VOL DE NAVIGATION	0-1-1	⅔
280-638-91	PILOTAGE D'AVIONS ÉQUIPÉS DE ROUES OU DE SKIS	2-1-2	1 ⅔
280-642-91	THÉORIE DE VOL SUR AVIONS ÉQUIPÉS DE ROUES OU DE SKIS	2-0-2	1 ⅓
280-658-91	PILOTAGE D'HYDRAVION	4-2-4	3 ⅓

OPTION HÉLICOPTÈRE

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé de cette option détiendra, à sa sortie sur le marché du travail, une licence de pilote professionnel (catégorie hélicoptère). Ce permis, délivré par Transports Canada, lui donnera les privilèges d'agir en qualité de pilote commandant de bord sur la majorité des hélicoptères utilisés par les transporteurs aériens spécialisés dans ce secteur d'activité. Le gradué de cette option pourra répondre aux besoins des transporteurs lors de transports de passagers ou de marchandises dans des régions presque inaccessibles ou encore pour du travail aérien nécessitant l'utilisation d'hélicoptères.

CONTENU DE L'OPTION

280-428-91	INITIATION AU PILOTAGE D'HÉLICOPTÈRE	3-0-3	2
280-448-91	PILOTAGE INTERMÉDIAIRE D'HÉLICOPTÈRE	3-1-3	2 ⅓
280-528-91	PILOTAGE PROFESSIONNEL D'HÉLICOPTÈRE	5-2-6	4 ⅓
280-548-91	PILOTAGE OPÉRATIONNEL D'HÉLICOPTÈRE	2-0-1	1
280-582-91	INTRODUCTION À L'HÉLICOPTÈRE	2-0-2	1 ⅓
280-592-91	PRINCIPES DE VOL D'HÉLICOPTÈRE	2-0-2	1 ⅓
280-672-91	L'HÉLICOPTÈRE TURBOPROPULSÉ	2-1-2	1 ⅔

911230

280.03 Entretien d'aéronefs (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

BUT DU PROGRAMME

Le programme de formation vise à préparer l'élève à exercer avec compétence les tâches inhérentes au technicien d'entretien d'aéronefs. Ce programme permettra d'acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes.

OBJECTIFS

— connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs;
— expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef et ses composantes;
— effectuer la recherche de pannes et d'ennuis techniques sur aéronefs;
— utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes;
— connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada;
— produire des rapports techniques en français et en anglais.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés du programme *Entretien d'aéronefs* sont appelés à occuper des fonctions clefs dans toutes les petites, moyennes et grandes entreprises aéronautiques.

Dans le cas de la grande entreprise, les diplômés s'intégreront à une structure bien rodée qui les mettra en face de tâches spécialisées.

Dans le cas de la petite ou de la moyenne entreprise, la variété des projets sera d'autant plus vaste, le dynamisme de ce type d'organisation étant lié à la compétence et à la créativité de ses employés.

Le programme *Entretien d'aéronefs* prépare le diplômé à exécuter des tâches à caractère technique variées et complexes, reliées aux nombreuses activités des employeurs potentiels, tels que: opérations de brousse, sur flotteurs, sur skis, sur roues, voilure fixe ou tournante; aviation d'affaire; lignes aériennes nationales et internationales; écoles de pilotage; garde côtière, forces armées, police, gouvernements; surveillance et détection des feux de forêts; nolisement, transport de produits dangereux; plate-formes de forage, etc...; bancs d'essais pour moteurs à pistons, turbines à gaz ou jets; soufflerie; services de pré-envol en avionnerie; transformation d'aménagements extérieurs et intérieurs d'aéronefs.

La formation est axée sur la technologie conventionnelle et sur la technologie de pointe, permettant une intégration aisée au marché du travail tout en permettant l'accès à des programmes universitaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
201-203-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL II	3-2-3	2 ⅔
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (Techniques industrielles)	3-2-3	2 ⅔
241-159-84	TRAVAUX D'ATELIER I	1-3-1	1 ⅔
241-169-84	TRAVAUX D'ATELIER II	1-3-1	1 ⅔
241-178-88	MÉCANIQUE DES FLUIDES	3-1-2	2
242-108-88	LECTURE DE PLANS D'AÉRONEFS	2-2-1	1 ⅔
243-980-88	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2 ⅓
243-981-90	ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2 ⅓
270-106-88	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX APPLIQUÉS À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-1	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 ⅔
280-142-90	FONCTIONNEMENT ET RÉFECTION DES MOTEURS À PISTONS D'AÉRONEFS	3-3-2	2 ⅔
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 ⅓
280-144-88	RÉGLEMENTATION DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS	2-0-1	1
280-145-88	PROTECTION DES MATÉRIAUX AÉRONAUTIQUES ET MÉTHODES D'INSPECTION	3-2-1	2
280-146-88	CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES HÉLICES	1-2-1	1 ⅓
280-147-88	ANALYSE DE PERFORMANCES AUX BANCS D'ESSAIS	3-3-2	2 ⅔
280-149-88	ÉLÉMENTS D'AVIONIQUE	3-2-2	2 ⅓
280-150-90	INSTRUMENTATION D'AÉRONEFS	3-2-2	2 ⅓
280-152-89	CONSTRUCTION ET PERFORMANCES DES MOTEURS À RÉACTION	3-4-2	3
280-153-88	SERVITUDES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 ⅓
280-154-88	COMMANDES ET GOUVERNES D'AÉRONEFS	1-3-1	1 ⅔
280-155-88	RÉPARATION STRUCTURALE D'AÉRONEFS	2-4-2	2 ⅔
280-157-90	THÉORIE DE VOL DES AÉRONEFS À VOILURES TOURNANTES	2-1-2	1 ⅔
280-165-88	ORGANISATION DU CONTRÔLE DE L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS	2-0-1	1
280-340-88	MATIÈRES ORGANIQUES EMPLOYÉES EN AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 ⅓
280-550-88	SYSTÈMES D'AÉRONEFS	3-2-2	2 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus 7 unités de cours à option parmi la liste suivante:

203-976-74	STATIQUE GRAPHIQUE ET ANALYTIQUE	2-1-2	1 ⅔
241-179-88	INSPECTION DIMENSIONNELLE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	2-2-2	2
241-180-88	ATELIER DE RÉFECTION MÉCANIQUE	0-4-1	1 ⅔
280-156-90	MÉCANIQUE DE VOL DES AVIONS	2-1-2	1 ⅔
280-158-90	STAGE D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS	1-4-1	2
280-160-88	ATELIER DE RÉPARATION DE CELLULES	0-4-1	1 ⅔
280-168-90	STAGE D'ENTRETIEN D'AVIONS	0-4-1	1 ⅔
280-169-90	STAGE D'ENTRETIEN D'HÉLICOPTÈRES	0-4-1	1 ⅔
604-105-88	RAPPORTS AÉRONAUTIQUES	3-0-2	1 ⅔

911230

280.04 Avionique (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire suivants:
Mathématique 064-536
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

OBJECTIFS

La formation que reçoit l'élève au programme *Avionique* en fait un spécialiste de l'optimisation du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux aéronefs les plus modernes, équipés de systèmes très complexes et fortement automatisés.

Sa fonction le place le plus souvent dans une situation de recherche et d'analyse permettant dans nombre de cas de diminuer le coût direct de l'entretien et parfois même le coût d'exploitation en améliorant le fonctionnement des systèmes par l'élimination ou la diminution de la redondance des pannes les plus fréquentes.

Ses connaissances et ses habiletés lui permettront donc de:

— planifier, diriger ou réaliser l'installation, la mise en état de navigabilité, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de systèmes d'avionique conventionnels et automatisés dans un aéronef moderne ou non, en respectant les lois sur les réglementations aérienne du Ministère des transports (MDT);

— planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'un système d'avionique conventionnel ou automatisé dans un aéronef en vue d'assister l'ingénierie à augmenter le rendement, la fiabilité ou pour d'autres raisons. Il devra toujours respecter les lois sur la réglementation aérienne du MDT.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les mutations technologiques imposées au secteur aéronautique et la concurrence internationale dans ce domaine transforment les équipements et systèmes d'avioniques utilisés dans les aéronefs modernes aux rythmes des performances techniques croissantes de la microélectronique et de l'envahissement rapide de l'informatique dans l'intégration de ces systèmes. Les systèmes d'avioniques conventionnels sont devenus des systèmes complexes souvent automatisés et maintenant programmables, alliant plusieurs technologies (mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique et informatique).

L'entretien de ces systèmes nécessite des connaissances, des habiletés très diversifiées, la capacité d'analyser un système et une planification adéquate.

La polyvalence du (de la) technologue en *Avionique* et la vaste étendue de son champ professionnel lui ouvre les portes dans des domaines aussi variés que:

- analyse de système d'avionique;
- analyse des méthodes et procédés d'installation d'équipement et de systèmes d'avionique;

- dépannage et entretien de systèmes d'avionique;
- installation d'équipements et de systèmes d'avionique dans un aéronef;
- planification, supervision et administration en avionique;
- contrôle de qualité (système).

En plus, les technologues qui auront reçu cette formation pourront oeuvrer dans des entreprises d'exploitation dans le domaine de la grande et la petite aviation. Ce ou cette technicien(ne) aura tous les pré-requis nécessaires à l'obtention de la licence AME-E (MDT).

Enfin, les finissants(es) désireux(euses) de poursuivre leurs études pourront être admis(es) à des programmes universitaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique

8 unités de philosophie

8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-3	2 ⅔
201-271-86	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-3	2 ⅔
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
243-112-88	CIRCUITS À SEMI-CONDUCTEURS	3-2-2	2 ⅓
243-113-90	TECHNIQUES NUMÉRIQUES	3-3-2	2 ⅔
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 ⅓
243-980-88	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS I	3-2-2	2 ⅓
243-981-90	ELECTRICITÉ APPLIQUÉE AUX AÉRONEFS II	3-2-2	2 ⅓
280-117-88	TECHNIQUES D'ATELIER	0-3-0	1
280-118-90	MACHINES ÉLECTRIQUES AÉRONAUTIQUES	2-2-2	2
280-119-90	AVIONIQUE DE PUISSANCE	2-2-2	2
280-122-88	MESURES EN AVIONIQUE	2-2-2	2
280-123-90	TECHNIQUES DE COMMUNICATION-RADIO	3-3-2	2 ⅔
280-124-88	PROPAGATION ET ANTENNES D'AÉRONEFS	2-2-2	2
280-125-90	MICROPROCESSEURS ET AFFICHAGE VIDÉO	3-2-2	2 ⅓
280-126-90	LES SERVOMÉCANISMES DANS L'AVIATION	2-2-2	2
280-127-88	INSTRUMENTS DE BORD	2-2-2	2
280-128-90	PILOTAGE AUTOMATIQUE ET DIRECTEUR DE VOL	2-2-2	2
280-129-88	INTRODUCTION AUX PROPULSEURS	3-3-2	2 ⅔
280-130-88	STAGE AVIONIQUE	0-5-1	2
280-143-88	INTRODUCTION À L'AÉRONAUTIQUE	3-2-2	2 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus 14 ⅔ unités de cours à option parmi la liste suivante:

241-129-88	MICRO-USINAGE	1-3-1	1 ⅔
280-133-90	SYSTÈMES DE NAVIGATION	3-2-2	2 ⅓
280-134-90	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES D'AÉRONEFS	3-3-3	3
280-136-88	SERVITUDES DE BORD	3-2-2	2 ⅓
280-138-90	SYSTÈME RADAR DE NAVIGATION	3-3-2	2 ⅔
280-148-88	SYSTÈME DE NAVIGATION À LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-162-90	ORDINATEURS DE BORD	2-2-2	2
280-163-90	SYSTÈMES ÉLECTRIQUES DE BORD	2-2-2	2
280-164-90	INSTRUMENTS DE COMMUNICATION ET DE NAVIGATION	3-3-3	3
280-166-90	INSTRUMENTS DE NAVIGATION RADAR	3-3-2	2 ⅔
280-167-88	INSTRUMENTS DE NAVIGATION À LONGUE DISTANCE	2-2-2	2
280-170-90	BANCS D'ESSAIS AUTOMATISÉS ET SIMULATION	2-2-2	2
280-172-90	INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES ET ANÉMOMÉTRIQUES	2-2-2	2
280-173-88	RÈGLEMENTS AÉRIENS	2-0-1	1

911230

Secteur professionnel:

285.00 CIRCULATION AÉRIENNE

285.01 Contrôle de la circulation aérienne (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *93 1/3 unités*

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION ÉTABLIES PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
— Réussite du test d'aptitude médicale.

OBJECTIFS

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de la surveillance des avions en vol et sur les aires de manoeuvre de certains aéroports.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera chargé de fournir au pilote des renseignements sur la météorologie, les aides à la navigation, les aéroports, etc.; il devra surveiller les aides à la navigation et le matériel électronique, alerter les services de secours lorsqu'un appareil est perdu ou en difficulté et fournir, au besoin, une aide radar aux équipages.

Le contrôleur de la circulation aérienne sera spécialisé dans l'un des deux domaines suivants: le contrôle d'aéroport (vol à vue) et le contrôle du vol aux instruments.

- Le contrôle d'aéroport visera à contrôler les avions au décollage, à l'atterrissage, ou lorsqu'ils volent au voisinage de l'aéroport. Dans cette fonction, le contrôle se fait la plupart du temps à vue, bien que de nombreuses tours de contrôle soient équipées de systèmes radar qui leur permettent de *voir* au-delà du champ visuel des contrôleurs.

  Ce contrôle comprendra aussi le contrôle au sol qui consiste à contrôler les mouvements des aéronefs au sol, des véhicules de service et de déneigement, et d'une façon générale, de tous les véhicules qui circulent sur les pistes d'un aéroport ou à proximité.

- Le contrôle du vol aux instruments comprendra:

  Le contrôle terminal qui consistera à contrôler et diriger les mouvements des avions volants aux instruments, qui atterrissent dans les aéroports importants, ou en décollent.

  Le contrôle régional qui sera destiné à contrôler et diriger les mouvements des avions volant aux instruments sur les voies aériennes situées dans l'espace aérien canadien.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Il y a présentement un urgent besoin de contrôleurs québécois qualifiés pour tous les types de contrôle aérien; la pénurie se fait cependant sentir principalement pour le contrôle aux instruments.

Le ministre des Transports du Canada constitue l'employeur unique de tous les contrôleurs aériens civils. Le candidat devra cependant se soumettre à certaines exigences (ex.: tests, entrevue, etc.) de Transports-Canada afin d'obtenir son permis de contrôleur de circulation aérienne et d'être intégré ainsi à la Fonction publique fédérale.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
203-101-77	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
285-101-82	INTRODUCTION AU CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE	2-1-2	1 2/3
285-131-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT I	3-4-3	3 1/3
285-201-83	THÉORIE DE VOL	3-1-1	1 2/3
285-211-83	DONNÉES DE VOL I	2-1-3	2
285-221-83	NAVIGATION I	3-1-2	2
285-231-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT II	3-4-2	3
285-310-83	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE I	2-1-2	1 2/3
285-311-83	DONNÉES DE VOL II	1-2-2	1 2/3
285-331-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT III	1-5-1	2 1/3
285-341-83	CONTRÔLE PROCÉDURIER I	3-3-4	3 1/3
285-410-82	OBSERVATION MÉTÉOROLOGIQUE II	1-2-1	1 1/3
285-411-82	ÉQUIPEMENT	2-2-1	1 2/3
285-421-83	NAVIGATION II	1-2-3	2
285-431-83	CONTRÔLE D'AÉROPORT IV	0-6-1	2 1/3
285-441-84	CONTRÔLE PROCÉDURIER II	3-4-2	3
285-501-83	PHRASÉOLOGIE BILINGUE	1-2-2	1 2/3
285-541-85	CONTRÔLE PROCÉDURIER III	3-7-3	4 1/3
285-611-82	SERVICES ADDITIONNELS	3-0-1	1 1/3
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
604-901-82	ANGLAIS AVANCÉ	2-1-3	2
604-907-83	EXPRESSION ORALE AVANCÉE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

La formation en contrôle de la circulation aérienne est complétée en sixième session à Cornwall par les cours suivants:

285-631-82	CONTRÔLE D'AÉROPORT V	0-3-3	2
285-641-82	CONTRÔLE PROCÉDURIER IV	3-6-3	4
285-661-82	CONTRÔLE RADAR	6-15-6	9

911230

Techniques humaines

Secteur professionnel:

310.00 TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

310.01 Techniques policières (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Le programme de *Techniques policières* a pour objectif de préparer le futur policier à jouer pleinement son rôle dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens, puis l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Le programme vise d'abord la formation générale de la personne et une sensibilisation générale à l'intervention. Le deuxième objectif du programme concerne l'acquisition des connaissances, des attitudes et des habiletés propres à la fonction de travail du policier.

Un troisième objectif du programme vise à une formation plus spécifique dans les activités policières et un apprentissage des habiletés propres au patrouilleur.

La préoccupation fondamentale qui définit l'axe de ce programme concerne le développement intégral de la personnalité de l'élève aux niveaux:

physique:	maintenir une condition physique optimale;
socio-affectif:	agir avec maîtrise de soi et équilibre émotif;
intellectuel:	disposer des connaissances requises pour l'exercice de la profession, puis faire preuve de souplesse, de créativité et de sens pratique;
social:	manifester la capacité de s'adapter aux différents milieux et faire preuve de civisme;
professionnel:	faire preuve d'intégrité et de sens des responsabilités.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les principaux employeurs au Québec sont le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Sûreté du Québec; viennent ensuite les 177 autres corps de police municipaux. La Gendarmerie Royale du Canada ne reconnaît pas encore d'équivalences pour le programme d'études collégiales; cependant, ce corps policier recrute périodiquement les diplômés en *Techniques policières*. Certains débouchés s'offrent à l'occasion dans les corps de police privés, tel celui des Ports nationaux.

Les diplômés du programme de *Techniques policières* constituent des ressources intéressantes pour les organismes para-policiers. Il s'agit ici des services dans le domaine de l'investigation, de la sécurité privée, de l'inspection, de la prévention et de l'enquête. Dans ce secteur parapolicier, les milieux de travail sont très variés: ministères gouvernementaux, industries, agences privées et centres de détention.

Le Règlement no 14, édicté en vertu de la Loi de Police, détermine les normes d'embauche dans la fonction de policier. Il faut notamment:

— passer avec succès l'examen médical;

— réussir le test d'aptitudes physiques; (T.A.P.)

— faire preuve d'une personnalité compatible avec le travail policier, entre autres: bonne capacité intellectuelle, sens de la communication, maturité sens des responsabilités;

— posséder une connaissance d'usage de la langue seconde, selon que le candidat parle, lit et écrit en français ou en anglais.

Note: L'élève complètera sa formation par un stage soit à l'Institut de police du Québec soit dans un milieu approprié à sa formation. Seul l'élève qui offre les meilleures garanties d'embauche selon un service de police (promesse d'embauche) ou selon un comité collèges - I.P.Q. pourra effectuer son stage à l'Institut de police du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
109-906-88	JUDO-KARATÉ	0-2-0	2/3
109-908-88	CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	0-2-0	2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
310-102-85	CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2-1-2	1 2/3
310-104-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1 2/3
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 2/3
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 2/3
310-244-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-320-85	DROIT PÉNAL I	2-1-2	1 2/3
310-330-85	ORGANISATION DE LA POLICE	2-1-2	1 2/3
310-344-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-420-85	DROIT PÉNAL II	2-1-3	2
310-430-85	FONCTIONS DE LA POLICE	2-1-3	2
310-501-85	CRIMINALISTIQUE	3-1-3	2 1/3
310-507-88	DROGUES	1-1-1	1
310-520-88	DROIT PÉNAL III	1-1-2	1 1/3
310-531-85	INTERVENTIONS POLICIÈRES	2-1-3	2
310-551-85	ENQUÊTE CRIMINELLE	2-1-3	2

310-601-88	STAGE *	1-18-2	7
ou			
310-604-88	STAGE *	1-18-2	7
310-608-88	INTERVENTION POLICIÈRE EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 ⅔
310-620-88	DROIT PÉNAL IV	1-1-2	1 ⅓
310-906-88	PRÉVENTION ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES	2-1-2	1 ⅔
350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

310-561-85	SÉMINAIRE	1-2-3	2
310-571-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	2-1-3	2
310-611-88	ANALYSE OPÉRATIONNELLE DE LA CRIMINALITÉ	2-1-3	2
310-905-91	INTERVENTION LORS D'INCENDIE	3-2-3	2 ⅔
350-612-88	TRAVAIL POLICIER-STRESS ET RELAXATION	1-2-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2

* selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

911230

310.02 Techniques d'intervention en délinquance (1986)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'intervention en délinquance* a pour objectif de rendre l'élève apte à intervenir auprès de la clientèle délinquante adulte et juvénile par le développement de sa personnalité et par l'acquisition des connaissances et des habiletés requises.

Cette formation doit lui permettre:

— de participer à l'élaboration de différents programmes de prévention de l'agir délictueux;

— de participer à la mise au point de programmes de resocialisation, de réadaptation ou de réinsertion sociale;

— d'être à même d'appliquer de tels programmes en collaboration avec d'autres intervenants individuellement ou en équipe.

Les milieux de travail et les clientèles du futur technicien font que celui-ci doit avoir certaines qualités telles: la maturité, la stabilité émotive, la compréhension et l'empathie, du réalisme et un bon jugement. De plus, il est important qu'il soit libre de préjugé et possède un esprit de nuance et d'autocritique. Le travail exige aussi de la sociabilité, c'est-à-dire non seulement des dispositions aux relations humaines et à la communication, mais aussi des aptitudes à l'animation du milieu et au travail d'équipe.

Le technicien doit aussi faire preuve d'initiative dans l'acquisition de techniques et de connaissances nouvelles à travers son engagement social et professionnel et ses expériences vécues.

Echelonnée sur trois années d'études, la formation du technicien s'oriente essentiellement vers le développement de sa personnalité et l'acquisition des connaissances et des habiletés requises pour intervenir auprès d'une clientèle spécifique. En effet, par des cours de concentration en délinquance juvénile, en communication, en animation de groupe, en criminologie, en pénologie, en droit, en ressources communautaires, etc, l'élève se prépare à travailler avec des délinquants, jeunes ou adultes.

De plus, l'élève est amené à vivre en contact avec le milieu par trois types de stage dont un stage de quinze semaines consécutives dans une ressource reliée à sa formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien intervient de façon directe et quotidienne auprès de personnes, adultes ou juvéniles, présentant des risques d'agir délinquant ou de récidive. Son rôle comporte une triple dimension: l'encadrement, l'observation et la relation d'aide.

Ses fonctions s'exercent principalement en milieu institutionnel et fermé; il doit donc être préparé à travailler en équipe, dans un cadre structuré. Cette réalité se traduit notamment par un emploi du temps programmé, des quarts de travail et des semaines irrégulières.

Les politiques criminelles actuelles ayant tendance à favoriser l'implication communautaire, le technicien devra aussi appliquer des programmes d'intervention en milieu ouvert.

Les milieux d'intervention des finissants tels, qu'ils se dégagent de ce bref exposé, ainsi que de l'analyse des programmes de la famille des Techniques humaines, sont donc les suivants: écoles, familles, centres locaux de services communautaires, centres de loisirs, bureaux de consultation jeunesse, maisons de jeunes, ateliers protégés, centres de jour, foyers de groupe, centres d'accueil et de réadaptation, établissements de détention fédéraux et provinciaux, centres résidentiels ou correctionnels communautaires, centres de prévention, centres d'accueil sécuritaires, centres d'hébergement pour jeunes contrevenants et centres de dépannage pour déviants.

Le secteur communautaire et d'aide aux victimes d'actes criminels sont deux nouvelles perspectives à explorer.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
310-105-85	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION	1-2-0	1
310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 ⅔
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTION SOCIALE	2-1-2	1 ⅔
310-220-85	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	2-1-2	1 ⅔
310-312-85	PÉNOLOGIE	2-1-3	2
310-410-85	CRIMINOLOGIE JUVÉNILE	2-1-3	2
310-412-85	RÉSEAU INSTITUTIONNEL JUVÉNILE	2-1-3	2
310-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
310-510-85	CRIMINOLOGIE CLINIQUE	2-1-3	2
310-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 ⅔
310-552-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	2-2-2	2
310-605-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 ⅓
310-606-85	STAGE D'IMPLICATION	2-6-1	3
310-607-85	STAGE D'INTERVENTION	3-32-4	13

310-644-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
310-744-85	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
310-844-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION I	2-1-3	2
310-914-85	PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT PÉNAL	3-0-3	2
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

310-422-85	TECHNIQUES DE COMMUNICATION II	1-2-3	2
310-512-85	ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTS À L'INCARCÉRATION	2-1-3	2
310-542-85	PSYCHOPATHOLOGIE, DÉVIANCE ET MILIEU INSTITUTIONNEL	2-1-3	2
310-906-85	PRÉVENTION DU CRIME	2-1-3	2
310-907-85	TOXICOLOGIE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
310-909-85	TECHNIQUES D'ANIMATION D'ACTIVITÉS	2-2-2	2
310-916-85	DÉLINQUANCE FÉMININE	2-1-3	2
310-917-85	NOTIONS DE DROIT PRIVÉ	3-0-3	2
387-105-86	SOCIOLOGIE DES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES	3-0-3	2

911230

310.03 Techniques juridiques (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *88 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Le programme *Techniques juridiques* prépare des techniciens et des techniciennes à être capables de procéder à la recherche de lois, règlements, jurisprudence et doctrine susceptibles d'alimenter le traitement d'un problème juridique.

Les techniciens sont donc habilités à faire de la recherche documentaire, à analyser le contenu des documents, à en extraire l'information pertinente dans le but de collaborer à la rédaction des procédures ou documents appropriés au traitement du dossier.

L'acquisition de ces habiletés requiert des connaissances en droit civil, droit criminel, procédure civile, méthodes de recherche, rédaction des procédures juridiques, utilisation de banques de données et de logiciels de traitement de textes et de données.

Le programme prépare aussi les diplômés à exercer les tâches suivantes: ouverture et suivi du dossier; suivi des comptes des clients; préparation et taxation des mémoires de frais; gestion des comptes en fiducie; préparation des dossiers pour l'audition; vacation à la cour; recherches de titres; perception des amendes et des pensions alimentaires; rédaction des procès-verbaux d'audience.

En ce sens, la formation traite des éléments suivants: fonctionnement des greffes, dossiers de contentieux, comptabilité, fonctionnement du système d'enregistrement.

Enfin, la spécialisation assure une connaissance plus approfondie de l'information juridique en droit du travail, corporatif, municipal, commercial, et des assurances.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme prépare les futurs techniciens et les futures techniciennes à oeuvrer dans l'un ou l'autre des créneaux d'emplois suivants: bureaux d'avocats, bureaux de notaires, greffes municipal, civil et pénal; bureaux de huissiers ou encore au sein de contentieux privés ou publics.

Les fonctions du technicien et de la technicienne juridiques peuvent varier considérablement puisqu'elles découlent, pour une bonne part, de la nature même de l'entreprise qui l'emploie et aussi des aptitudes et de l'autonomie du candidat ou de la candidate choisi(e).

Une modification à la Loi sur les huissiers, en vigueur depuis septembre 1989, fait du diplôme d'études collégiales en *Techniques juridiques* un préalable à l'obtention du permis de stagiaire-huissier émis par le ministre de la Justice.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

310-113-89	SOURCES ET MÉTHODOLOGIE DU DROIT	3-1-3	2 1/3
310-203-89	DROIT CIVIL I	4-0-3	2 1/3
310-213-89	FONCTIONNEMENT DES GREFFES	3-0-3	2
310-313-89	DROIT CIVIL II	3-0-3	2
310-333-89	PROCÉDURE CIVILE I	3-1-3	2 1/3
310-403-89	DROIT CRIMINEL I	3-0-3	2
310-413-89	RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE	1-2-3	2
310-423-89	DROIT CIVIL III	3-0-3	2
310-433-89	PROCÉDURE CIVILE II	3-1-3	2 1/3
310-513-89	DROIT CIVIL IV	3-0-3	2
310-523-89	PROCÉDURES NOTARIALES	2-1-3	2
310-533-89	DROIT CIVIL V	3-0-3	2
310-543-89	LABORATOIRE CONTENTIEUX	1-2-3	2
310-593-89	LÉGISLATION ET PROCÉDURES OUVRIÈRES	3-0-3	2
310-643-89	STAGES	3-35-4	14
310-653-89	LABORATOIRE NOTARIAL	1-2-3	2
330-942-75	HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DU CANADA DE 1840 À NOS JOURS	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
420-122-84	UTILISATION DE LOGICIELS	1-2-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités parmi les cours suivants:

310-110-85	CRIMINOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-2	1 2/3
310-210-85	CRIMINOLOGIE ET RÉACTIONS SOCIALES	2-1-2	1 2/3
310-503-89	DROIT CRIMINEL II	3-0-3	2
310-553-89	DROIT COMMERCIAL	3-1-3	2 1/3
310-563-89	DROIT ADMINISTRATIF	3-0-3	2
310-663-89	DROIT CORPORATIF	2-1-3	2
310-673-89	DROIT DES ASSURANCES	3-0-3	2
310-683-89	DROIT MUNICIPAL	3-0-3	2
310-693-89	RÉDACTION DE PROCÉDURES JUDICIAIRES	2-1-3	2

911230

Secteur professionnel:

311.00 TECHNIQUES DE PRÉVENTION

Cours de service et cours complémentaires

311-911-77	LA PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	2-1-3	2
311-921-83	LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION	3-0-3	2
311-921-88	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	2-0-1	1

900430

322.03 Techniques d'éducation en services de garde (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 unités*

OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'éducation en services de garde* vise à former des éducateurs qui travailleront auprès des enfants en collaboration avec les parents et l'équipe de travail du service de garde, dans le but de satisfaire les besoins de fonctionnement et de développement de l'enfant ou du groupe d'enfants.

Ce programme vise principalement quatre objectifs:

- permettre à l'élève de développer et d'utiliser ses ressources personnelles afin d'atteindre un équilibre intellectuel et affectif indispensable dans la réalisation de son rôle d'éducateur;
- habiliter l'élève à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant, par la connaissance du développement global de l'enfant, l'apprentissage de méthodes et de techniques d'intervention et d'attitudes appropriées;
- sensibiliser les futurs éducateurs au contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde de façon à ce qu'ils travaillent en collaboration avec les divers agents impliqués;
- outiller l'élève pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les éducateurs en services de garde sont formés pour travailler auprès d'enfants de 0 à 12 ans dans le cadre des différents services de garde reconnus au Québec, soit les garderies, les halte-garderies, les services de garde en milieu familial reconnus par une agence, les jardins d'enfants, les services de garde en milieu scolaire. Ils interviennent auprès des enfants ou des groupes d'enfants de façon à stimuler leur développement global et à assurer leur sécurité physique et affective. Ils planifient leur action pédagogique de façon concertée avec l'équipe d'éducateurs du milieu de garde et les parents. De plus, les éducateurs sont appelés à participer à l'organisation et à la gestion du service de garde.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

322-102-85	SYSTÈME DE GARDE AU QUÉBEC	3-0-3	2
322-103-85	L'ENFANT EN MILIEU DE GARDE	1-2-3	2
322-104-87	DOCUMENTATION ENFANTINE	1-2-3	2
322-105-87	L'ENFANT ET L'APPRENTISSAGE	2-1-3	2
322-106-85	ATELIER D'INTÉGRATION	0-4-4	2 2/3
322-107-87	ÉLABORATION DE PROGRAMMES ÉDUCATIFS	2-1-3	2
322-108-85	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	0-4-1	1 2/3
322-113-85	L'ENFANT ET L'ÉVEIL SONORE	2-1-2	1 2/3
322-133-85	L'ENFANT ET L'EXPRESSION PLASTIQUE	2-2-2	2
322-144-85	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
322-253-85	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 1/3
322-313-85	LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR DE L'ENFANT	2-2-2	2
322-333-87	L'ENFANT ET LE JEU	1-2-3	2
322-353-85	STAGE D'IMPLICATION	1-11-1	4 1/3
322-403-87	LA STIMULATION DU LANGAGE EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-444-85	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
322-503-85	L'ALIMENTATION EN MILIEU DE GARDE	2-1-3	2
322-513-85	L'ENFANT ET LA SANTÉ	2-2-2	2
322-523-85	L'ANIMATEUR ET L'ENFANT	2-2-2	2
322-544-85	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 2/3
322-603-85	COORDINATION DES RESSOURCES EN MILIEU DE GARDE	2-2-3	2 1/3
322-653-85	STAGE D'INTERVENTION	1-15-1	5 2/3
350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-970-82	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

322-109-85	L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE GARDE	2-1-3	2
322-110-85	LA GARDE EN POUPONNIÈRE	1-2-3	2
322-111-85	L'ENFANT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	1-2-3	2
322-115-85	LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE	1-2-3	2
322-213-85	EXPRESSION SONORE	1-2-3	2
322-413-85	L'ENFANT ET LES ACTIVITÉS PSYCHOMOTRICES	1-2-3	2
322-604-91	L'ENFANT ET LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT	1-2-3	2

910603

Secteur professionnel:

351.00 ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

351.03 Techniques d'éducation spécialisée (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

Le programme de *Techniques d'éducation spécialisée* vise à former des éducateurs spécialisés qui oeuvreront dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation, dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Ce travail s'effectuera auprès des personnes vivant ou les plus susceptibles de vivre des difficultés d'adaptation souvent reliées à des désordres affectifs, physiques, intellectuels et sociaux.

L'éducateur spécialisé travaille en équipe et généralement en équipe pluridisciplinaire. Il est très souvent l'intermédiaire entre la personne en difficulté et les parents, les professeurs, les spécialistes de différents domaines (médical, légal, etc.). Il se distingue cependant des autres intervenants qui oeuvrent dans les mêmes milieux et avec les mêmes clientèles principalement sur deux points: le type d'intervention qu'il préconise et les moyens qu'il privilégie. Il intervient dans les conditions les plus près possible de la vie quotidienne de la personne en difficulté. De plus, il privilégie l'utilisation d'une relation significative comme véhicule de ses interventions. Cette centration sur la vie quotidienne du client exige de grandes qualités d'adaptation de la part de l'éducateur lui-même ainsi que de tous ses instruments d'intervention: observation participante, planification du régime de vie (activités quotidiennes et activités spéciales d'apprentissage) en relation avec le milieu et ses objectifs (de la rééducation à la prévention). Il doit aussi s'adapter aux interventions individuelles, en groupe et par le groupe, suivant les situations.

La formation vise conséquemment trois dimensions essentielles: la personnalité du futur éducateur spécialisé; les connaissances spécifiques aux clientèles et aux problèmes qu'elles rencontrent habituellement; les moyens privilégiés par l'éducateur spécialisé et la pratique même de cette profession. La première année du programme amène l'élève à se sensibiliser au champ général de l'éducation spécialisée et son vocabulaire. Mais elle favorise d'abord le développement personnel exigé par l'acte professionnel et en particulier les qualités de base nécessaires à l'ajustement continuel des interventions aux conditions variantes du *quotidien* du client.

La deuxième année est orientée vers l'acquisition d'habiletés et de connaissances professionnelles concernant les problématiques de l'adaptation humaine en relation avec les clientèles et les moyens d'intervention; elle permet également, par l'intermédiaire de stages, de participer activement au travail spécifique de l'éducateur spécialisé. La troisième année permet à l'élève de faire pleinement l'apprentissage du métier d'éducateur spécialisé par un stage d'intervention, puis de parfaire sa formation par un processus d'approfondissement, d'intégration et de synthèse concernant tous les éléments de la formation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'éducateur spécialisé trouvant son spécifique dans la problématique et non dans la clientèle, ni dans le milieu d'intervention, nous le retrouverons donc avec des clientèles aussi diverses que: mésadaptés sociaux, délinquants, personnes avec handicaps intellectuels ou physiques de tous âges et que l'on peut retrouver: dans les centres d'accueil, les centres de jour, les services communautaires, les écoles, les garderies d'intégration, les centres pour personnes âgées ainsi que tous les autres milieux ressources où l'on rencontre des gens en situation de problème d'adaptation ou qui risquent sérieusement de l'être.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

350-206-86	L'ENFANCE	2 2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
351-121-87	ACTIVITÉS LUDIQUES ET SPORTIVES	1-2-1	1 ⅓
351-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
351-211-87	ACTIVITÉS D'EXPRESSION	1-2-1	1 ⅓
351-221-87	ANIMATION DES ACTIVITÉS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-1	1 ⅓
351-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
351-301-87	L'ADAPTATION ET SA PROBLÉMATIQUE	2-1-3	2
351-321-87	APPROCHES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION	2-1-2	1 ⅔
351-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
351-391-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 ⅓
351-401-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION I	3-0-3	2
351-411-87	L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET LA RELATION AIDANTE	1-2-3	2
351-415-87	CLIENTÈLES ET PROBLÈMES D'ADAPTATION II	3-0-3	2
351-421-87	PROCESSUS DE L'INTERVENTION	2-1-2	1 ⅔
351-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
351-491-87	STAGE D'APPLICATION	1-19-1	7
351-501-87	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	3-0-1	1 ⅓
351-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 ⅔
351-591-87	STAGE D'INTERVENTION	4-36-1	13 ⅔
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités constituées de cours choisis par le collège parmi les suivants:

351-601-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES CLIENTÈLES	1-2-3	2
351-611-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES MILIEUX D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-621-87	APPROFONDISSEMENT SUR LES APPROCHES D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-631-87	LA DIMENSION PRÉVENTIVE ET COMMUNAUTAIRE DE L'INTERVENTION	1-2-3	2
351-641-87	APPROFONDISSEMENT SUR L'OBSERVATION ET SES TECHNIQUES	1-2-3	2
351-651-87	LA PSYCHOMOTRICITÉ: MOYEN D'INTERVENTION	1-2-3	2
351-671-87	LA TECHNOLOGIE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	1-2-3	2
351-681-87	SEXUALITÉ ET CLIENTÈLES EN DIFFICULTÉ	1-2-3	2

880118

Secteur professionnel:

384.00 TECHNIQUES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

384.01 Techniques de recherche, enquête et sondage (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Les techniciens en recherche, enquête et sondage possèdent les connaissances et les habiletés pour recueillir, traiter et transmettre des informations de façon scientifique.

Au terme de leurs études, les techniciens possèdent une solide formation de base en sciences humaines, ainsi qu'une formation spécialisée en méthodologie qualitative et quantitative, communication et relations humaines, entrevue et psychométrie, information et statistiques, recherches documentaires.

Cette formation rend les techniciens sensibles à tous les aspects du comportement humain, à l'intérieur d'une démarche objective et rigoureuse.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les *Techniques de recherche, enquête et sondage* desservent un marché d'emplois polyvalent et diversifié, à l'intérieur des activités de recherche d'information des entreprises publiques et privées.

1. Le domaine de la recherche sociale et de l'étude de marché

Le diplômé y réalise les activités techniques d'études méthodiques de questions sociales, économiques et commerciales, grâce aux sondages, à l'observation de groupe, à la recherche documentaire et aux statistiques. Il y occupe des postes de coordonnateur de sondage, technicien en recherche, technicien en statistiques et interviewer-codeur.

Dans le secteur privé, il travaille dans des maisons de sondage ou des services de recherches en marketing. Dans le secteur public, il travaille dans les services de recherches et de statistiques.

2. Le domaine de l'enquête administrative

Le diplômé y réunit des informations et vérifie certains faits, afin de permettre aux organismes publics et aux entreprises privées de prendre des décisions éclairées.

Il occupe des postes d'inspecteur-enquêteur. Dans le secteur public, il peut travailler, entre autres, aux Commissions des Normes du travail et de la Santé et Sécurité du Travail, au ministère de la Santé et des Services sociaux et aux Douanes.

Dans l'entreprise privée, il travaille notamment comme enquêteur de crédit ou d'assurances.

3. Le domaine de l'enquête psychométrique

Le diplômé réalise, pour le compte d'une administration publique ou privée, les activités techniques nécessaires à la mesure des comportements individuels, grâce à l'utilisation de tests standardisés et d'entrevues face à face. Ces informations servent à évaluer ou sélectionner des personnes.

Il occupe des postes de technicien en psychométrie dans les écoles et dans les services de gestion du personnel.

4. Le domaine de l'information-liaison

Le diplômé recueille les demandes d'information du public et il y répond, dans le cadre d'une administration publique ou privée. Il y occupe des postes de technicien en information ou d'agent de liaison.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3	2
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3	2
384-101-85	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RECHERCHE	2-1-3	2
384-111-85	LES INSTRUMENTS DU TECHNICIEN EN RECHERCHE	1-2-3	2
384-201-78	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	3-0-3	2
384-211-85	LA CUEILLETTE DE L'INFORMATION	2-1-3	2
384-301-85	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE II	2-1-3	2
384-311-78	LE CONTACT PSYCHO-SOCIAL	1-3-1	1 2/3
384-321-85	ENTREVUE I	1-3-1	1 2/3
384-401-85	RECHERCHES SOCIALES	2-2-2	2
384-421-85	ENTREVUE II	1-3-1	1 2/3
384-501-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES	2-2-2	2
384-511-85	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-3	2
384-531-85	OBSERVATION ET ENTREVUE DE GROUPE	2-4-3	3
384-541-78	LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION	1-2-3	2
384-551-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUALITATIVES	1-2-3	2
384-561-85	THÉORIE ET PRATIQUE DES SONDAGES	2-1-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3	2
412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 16 unités constituées à partir des cours suivants au choix du collège

383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
384-521-85	MESURES STANDARDISÉES ET NORMALISÉES	1-2-3	2
384-601-85	ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES	3-0-3	2
384-641-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-9-9	6
384-661-87	RÉSEAUX INSTITUTIONNELS D'INFORMATION	2-1-3	2
384-901-87	L'ENQUÊTE SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION	3-0-3	2
384-902-87	RECHERCHES EN SANTÉ	2-1-3	2
384-903-87	TRAITEMENT DE DONNÉES D'ENQUÊTE	1-2-3	2
384-904-87	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES II	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
420-945-76	INFORMATIQUE S.P.S.S.	3-0-3	2

911230

Secteur professionnel:

388.00 ASSISTANCE SOCIALE

388.01 Techniques de travail social (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 à 91 ⅓ unités*

OBJECTIFS

Le programme de *Techniques de travail social* forme des praticiens capables d'intervenir pour prévenir les situations problématiques ou pour aider les personnes et les groupes aux prises avec des problèmes sociaux. Ces problèmes sont liés aux conditions de vie, aux difficultés d'adaptation et aux inégalités sociales. Ils affectent les personnes de toute condition.

La formation professionnelle est axée sur une méthodologie de l'intervention (solution de problèmes) faisant appel à des techniques particulières (l'entrevue individuelle et l'animation des groupes et des collectivités) applicables dans les diverses situations où se trouvent les personnes qui requièrent des services sociaux.

La formation qui prépare au travail social s'articule autour de trois axes principaux:

a) Le développement de la conscience sociale

Pour mieux comprendre les composantes de la structure sociale, les facteurs sociaux, politiques et économiques des problèmes sociaux; pour développer une capacité d'analyse des intérêts des divers groupes et des enjeux sociaux et finalement pour devenir capable de s'engager socialement.

b) Le développement de la personne

Afin que les futurs intervenants puissent se connaître davantage, s'affirmer, exprimer leurs perceptions, leurs besoins et émotions, assumer des responsabilités, faire preuve d'initiative et de créativité, devenir autonomes, sécures, capables d'auto-critique et développer les attitudes nécessaires au travail social.

c) Le développement d'habiletés professionnelles

Pour intervenir efficacement dans des situations-problèmes en appliquant une méthodologie appropriée; cela suppose une capacité d'entrer en relation d'écoute, de support, d'alliance, une capacité d'observer, d'analyser et d'évaluer une situation, de rechercher des solutions, de déterminer des stratégies, de mobiliser les ressources des personnes et du milieu, de promouvoir l'exercice des droits des individus, des groupes et des collectivités et enfin d'évaluer la portée des interventions.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le technicien en travail social est particulièrement habilité à effectuer des tâches relatives à l'accueil, l'information, la référence, l'évaluation, l'intervention de dépannage, l'intervention en situation de crise, l'intervention d'assistance et de consultation, l'intervention psychosociale, l'animation de groupes et de collectivités, à la prévention et à la relance.

Les milieux d'intervention dans lesquels se retrouvent les diplômés en *Techniques de travail social* se divisent en trois catégories:

a) Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, principalement les centres locaux de services communautaires, les centres de services sociaux, les centres d'accueil, où des fonctions diverses sont exercées dans les secteurs du maintien à domicile, de la protection et de la réhabilitation ainsi que de l'action communautaire.

b) Les services publics où l'intervention est basée sur une évaluation de l'admissibilité à des programmes sociaux (emploi, logement, aide financière).

c) Les organismes du milieu, groupes populaires ou organismes communautaires qui offrent des services à des clientèles spécifiques (services budgétaires populaires, maisons d'hébergement pour femmes violentées, ressources alternatives en santé mentale, centres d'accueil pour alcooliques ou toxicomanes, etc.) ainsi que ceux qui concentrent leurs efforts sur la défense des droits et l'action collective (regroupements d'assistés sociaux, de chômeurs, de défense des droits des aînés, etc.).

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

350-206-86	L'ENFANCE	2-2-2	2
350-306-86	DE L'ADOLESCENCE À LA MATURITÉ	2-2-2	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
388-102-87	INTRODUCTION À L'INTERVENTION SOCIALE	2-1-2	1 ⅔
388-103-87	TRAVAIL SOCIAL ET ACTUALITÉ	2-1-2	1 ⅔
388-104-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-5-1	2 ⅓
388-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
388-211-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-2	2
388-221-87	POLITIQUE SOCIALE ET TRAVAIL SOCIAL	2-2-2	2
388-244-87	ÉTUDE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	1-2-3	2
388-301-87	INTERVENTION SOCIALE ET DYNAMIQUE FAMILIALE	2-2-2	2
388-331-87	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES GROUPES	3-3-2	2 ⅔
388-341-86	INTERVENTION SOCIALE AVEC LES INDIVIDUS ET LES GROUPES	3-3-2	2 ⅔
388-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
388-403-87	STAGE D'IMPLICATION	2-10-2	4 ⅔
388-411-87	SANTÉ ET CONDITIONS DE VIE	2-1-2	1 ⅔
388-421-87	INTERVENTION ET LÉGISLATIONS SOCIALES	2-2-2	2

388-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL D'ÉQUIPE	2-2-2	2
388-501-87	STAGE D'INTERVENTION	3-30-2	11 2/3
388-601-87	SÉMINAIRE SUR LES MODÈLES D'INTERVENTION	2-2-2	2
388-602-87	PROJETS EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	0-3-3	2
388-925-87	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 6 2/3 à 8 unités données par l'établissement parmi les cours suivants:

350-213-71	INTRODUCTION À LA PSYCHOPATHOLOGIE	2-1-3	2
388-908-87	INTERVENTION SOCIALE ET PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1 2/3
388-909-89	INTERVENTION SOCIALE ET CONSOMMATION	2-1-3	2
388-913-89	INTERVENTION SOCIALE ET CONDITION FÉMININE	2-1-3	2
388-915-87	INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES JEUNES	1-2-2	1 2/3
388-916-87	INTERVENTION SOCIALE ET MILIEU SUBSTITUT	2-1-2	1 2/3
388-917-87	INTERVENTION SOCIALE EN MILIEU DE TRAVAIL	2-1-2	1 2/3
388-918-89	INTERVENTION SOCIALE EN SANTÉ MENTALE	2-1-3	2
388-923-87	INTERVENTION SOCIALE ET SUICIDE	1-2-2	1 2/3
388-924-87	INTERVENTION SOCIALE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	2-1-2	1 2/3
388-926-87	INTERVENTION SOCIALE INTÉGRÉE	1-2-2	1 2/3
388-930-87	INTERVENTION SOCIALE ET DÉLINQUANCE	2-1-2	1 2/3
388-951-87	INTERVENTION SOCIALE ET PROBLÈMES SOCIAUX RÉGIONAUX	1-2-2	1 2/3
388-980-89	INTERVENTION SOCIALE ET TOXICOMANIES	2-1-3	2
388-982-87	INTERVENTION SOCIALE ET VIEILLISSEMENT	2-1-2	1 2/3
388-991-87	INTERVENTION SOCIALE ET SEXUALITÉ	2-1-2	1 2/3

891011

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

388-211-77	PROBLÈMES SOCIAUX	2-2-3	2 1/3

910204

Secteur professionnel:

391.00 TECHNIQUES DE LOISIRS

391.01 Techniques d'intervention en loisir (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

Ce programme vise à faire acquérir à l'élève la maîtrise des processus d'intervention dans l'animation et la gestion du loisir, auprès de personnes ou de groupes de diverses catégories.

Pendant sa première année, l'élève poursuivra une formation générale reliée à l'intervention en loisir. Au cours de sa deuxième année, l'élève devra acquérir les habiletés et techniques de base de l'intervention en loisir. La troisième année lui permettra d'atteindre à une formation plus spécialisée, selon des aptitudes personnelles, dans la pratique de certaines activités de loisir, en fonction de clientèles et de milieux connus.

Le propre du travailleur professionnel en loisir, c'est donc d'intervenir par l'animation et la gestion des activités de loisir auprès de clientèles diverses et dans différents milieux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Fonction de travail

En collaboration avec d'autres professionnels ou de bénévoles, le technicien en loisir accomplit une fonction caractérisée par l'animation et la gestion du loisir.

La majorité des diplômés seront davantage chargés de faire de l'animation directe auprès de clientèles diversifiées, et cette intervention s'harmonisera aux caractéristiques de la région où l'emploi sera exercé.

Milieux de pratique

Les organismes gouvernementaux des divers niveaux, les organismes scolaires, les établissements de la santé ou du bien-être, sont autant de structures où les clientèles se retrouvent selon l'âge et les conditions de vie.

Les entreprises à buts lucratifs, tels les centres de conditionnement physique, les centres récréatifs privés forment, à elles seules, un vaste domaine d'emploi.

Enfin, les fédérations sportives et culturelles, les associations de toutes sortes, les bases de plein-air, les ressources alternatives ou communautaires, les maisons de jeunes, sont aussi des milieux de travail possibles pour les sortants du collégial.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

350-901-77	DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	3-0-3	2
387-964-75	SOCIOLOGIE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	3-0-3	2
387-979-75	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUÊTE SOCIALE	3-0-3	2
391-110-91	SÉCURITÉ ET PREMIERS SOINS EN LOISIR	1-2-1	1 ⅓
391-116-87	INTRODUCTION À LA PROFESSION ET AU MONDE DU LOISIR	2-1-2	1 ⅔
391-119-87	INTRODUCTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS	2-2-2	2
391-122-87	LE CONTEXTE SOCIAL DE LA PROFESSION	2-1-2	1 ⅔
391-123-87	STAGE DE SENSIBILISATION	1-3-1	1 ⅔
391-124-87	LOISIR ET ANIMATION	1-4-1	2
391-125-87	INTRODUCTION AUX CLIENTÈLES ET AUX MILIEUX DE LOISIR	2-2-2	2
391-126-87	GESTION DES ORGANISMES ET COMITÉS DE LOISIR	2-1-2	1 ⅔
391-127-87	PROMOTION, PUBLICITÉ ET MARKETING DU LOISIR	2-1-2	1 ⅔
391-128-87	STAGE D'APPLICATION	1-6-1	2 ⅔
391-129-87	GESTION DES SERVICES ET PROGRAMMES DE LOISIR	2-1-2	1 ⅔
391-144-87	L'OBSERVATION ET SES MÉTHODES	1-2-3	2
391-145-87	SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE	1-2-2	1 ⅔
391-331-87	LOISIR ET ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	2-1-2	1 ⅔
391-344-87	TECHNIQUES DE COMMUNICATION	2-1-3	2
391-444-87	ANIMATION DE GROUPE ET TRAVAIL EN ÉQUIPE	2-2-2	2
391-544-87	DÉVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION ET DE LA CRÉATIVITÉ	1-2-2	1 ⅔
391-650-87	STAGE D'INTERVENTION	2-30-1	11
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 13 ⅓ unités choisies par établissement parmi les cours des quatre blocs ci-dessous:

- Compte tenu des objectifs du programme, il serait souhaitable que les collèges retiennent un minimum et un maximum de cours dans chacun de trois premiers blocs suivants (activités, clientèles et milieux), de même qu'ils puissent puiser au quatrième bloc (sujets variés) pour constituer le total de 13 ⅓ unités de cours à option.

Bloc sur les activités de loisir

391-147-87	ACTIVITÉS DE LOISIR SPORTIF	1-2-2	1 2/3
391-148-87	LES JEUX ET L'INTERVENTION EN LOISIRS	1-2-2	1 2/3
391-149-87	LES ARTS ET LE LOISIR	1-2-2	1 2/3
391-151-87	EXPRESSIVITÉ, CRÉATIVITÉ ET CRÉATION	1-2-2	1 2/3
391-152-87	LE TOURISME ET LE LOISIR	1-2-2	1 2/3
391-153-87	ACTIVITÉS SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES	1-2-2	1 2/3
391-154-87	ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR D'ÉTÉ	1-2-2	1 2/3
391-155-87	ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR D'HIVER	1-2-2	1 2/3

Bloc sur les clientèles

391-156-87	CLIENTÈLES DES PERSONNES HANDICAPÉES	2-1-2	1 2/3
391-157-87	CLIENTÈLES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	2-1-2	1 2/3
391-158-87	CLIENTÈLES DES PERSONNES ÂGÉES	2-1-2	1 2/3
391-159-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX MUNICIPAUX	1-2-2	1 2/3
391-176-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX INSTITUTIONNELS	1-2-2	1 2/3
391-177-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1-2-2	1 2/3
391-178-87	CLIENTÈLES DES MILIEUX DE TOURISME ET DE PLEIN-AIR	1-2-2	1 2/3

Bloc sur les milieux

391-179-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX MUNICIPAUX	1-2-2	1 2/3
391-181-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX INSTITUTIONNELS	1-2-2	1 2/3
391-182-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1-2-2	1 2/3
391-183-87	LE LOISIR DANS LES MILIEUX DE TOURISME ET DE PLEIN-AIR	1-2-2	1 2/3

Bloc des sujets variés

101-191-86	INTERPRÉTATION DE LA NATURE	1-2-3	2
391-184-87	ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIR	1-2-2	1 2/3
391-185-87	AMÉNAGEMENT ET GÉRANCE DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIR	1-2-2	1 2/3
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

910516

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

391-510-76	PUBLICITÉ	1-2-1	1 1/3

880113

393.00 Techniques de la documentation (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *85 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Ce programme prépare les futurs techniciens de la documentation à remplir, de façon appropriée, les tâches qui leur seront dévolues dans une bibliothèque, dans un dépôt d'archives, dans une librairie ou dans un centre de documentation.

Les cours généraux doivent permettre à l'élève d'effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques et le rendre ainsi plus utile dans sa fonction de service aux usagers.

Enfin, certains cours de relations du travail, d'informatique, d'administration, de comptabilité et de tenue de bureau lui permettront d'assumer des postes de responsabilité et d'évoluer avec aisance dans un monde du travail de plus en plus complexe.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens de la documentation posséderont les connaissances techniques concernant la documentation pour remplir les tâches nécessaires à l'organisation et au fonctionnement technique, d'une bibliothèque, d'un dépôt d'archives, d'un centre de documentation ou d'une librairie. À ce titre, ils évolueront sous la direction d'un spécialiste chargé d'établir les orientations de chacun de ces secteurs et de l'administrer.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

367-393-82	RELATIONS DU TRAVAIL	3-1-2	2
393-110-82	INTRODUCTION À LA DOCUMENTATION	2-2-2	2
393-120-82	RECHERCHE ET INSTRUMENTS DE RÉFÉRENCE	2-4-2	2 ⅔
393-130-82	ÉDITION ET COMMERCE DU LIVRE	2-0-2	1 ⅓
393-210-82	GESTION DES DOCUMENTS	2-2-2	2
393-220-82	ANALYSE DOCUMENTAIRE ET INDEXATION	2-2-2	2
393-230-82	PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX	0-3-2	1 ⅔
393-240-82	CLASSIFICATION DÉCIMALE DE DEWAY	2-3-1	2
393-260-82	CATALOGAGE DES MONOGRAPHIES	2-3-1	2
393-310-82	CLASSEMENT DE DOCUMENTS ET DE FICHES	1-3-1	1 ⅔
393-320-82	DOCUMENTATION AUDIOVISUELLE	1-2-1	1 ⅓
393-340-82	PRÉSERVATION, RÉPARATION ET CONSERVATION	0-2-1	1
393-360-82	CATALOGAGE DES AUTRES SUPPORTS	1-2-1	1 ⅓
393-410-82	CLASSIFICATION LIBRARY OF CONGRESS	2-3-1	2
393-420-82	DOCUMENTS OFFICIELS	2-2-1	1 ⅔
393-430-82	ACQUISITIONS	2-2-2	2
393-440-82	PUBLICATION EN SÉRIE	1-2-1	1 ⅓
393-450-82	CIRCULATION DE LA DOCUMENTATION	1-1-1	1
393-470-82	ARCHIVISTIQUE	1-2-1	1 ⅓
393-520-82	PROJET DE RECHERCHE	0-3-6	3
393-590-82	STAGES	1-24-4	9 ⅔
393-620-82	PUBLICITÉ, ANIMATION ET DIFFUSION	1-3-2	2
393-630-82	SÉMINAIRE SUR LES MILIEUX DOCUMENTAIRES	0-3-3	2
393-650-82	SYSTÈMES DOCUMENTAIRES AUTOMATISÉS	2-1-3	2
401-393-82	LA COMPTABILITÉ EN DOCUMENTATION	2-2-2	2
401-923-76	ORGANISATION ET MÉTHODES	3-0-3	2
412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
ou			
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

880311

Techniques de l'administration

Secteur professionnel:

410.00 TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

410.12 Techniques administratives (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *85 2/3 à 90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire suivant:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

La formation en *Techniques administratives* vise à rendre l'élève apte à occuper des emplois de niveau technique dans plusieurs domaines de l'administration.

Au terme de sa formation l'élève sera capable: d'interpréter les résultats de problèmes résolus à l'aide d'outils mathématiques; de comprendre l'influence des principales composantes de l'environnement économique national et international de l'entreprise; de décrire oralement et par écrit dans un langage administratif les concepts de base de la gestion, les principales fonctions de l'entreprise et leurs interrelations; de solutionner des problèmes juridiques simples propres au monde des affaires et de comprendre les principaux concepts juridiques relevant des différentes situations; d'utiliser les outils et les techniques de base propres aux principales fonctions de l'entreprise que sont la finance, le marketing, la production, la gestion des ressources humaines et le traitement de l'information administrative; d'appliquer les concepts qui régissent la dimension informelle des relations de travail entre les individus et les groupes dans les entreprises.

Plus spécifiquement, le choix d'une option permet à l'élève d'approfondir ses connaissances de l'un des domaines de l'administration, en relation avec ses intérêts, ses aptitudes et son orientation professionnelle.

L'option MARKETING prépare l'élève à l'exercice de l'ensemble des activités de l'entreprise axées sur le consommateur individuel ou institutionnel. Lancer un nouveau produit ou modifier le rapport entre la production et la consommation suppose une connaissance du marché réel et potentiel, la compréhension du comportement du consommateur, la prise en compte des politiques de mise en marché des produits, des politiques de prix, de la présentation sur les lieux de vente, de l'utilité de l'emballage, du cadre promotionnel et du cadre publicitaire.

L'option PERSONNEL rend l'élève apte à réaliser des tâches de technicien en matière de gestion des ressources humaines et de relations industrielles. L'accent y est mis sur des activités visant à aider ceux qui gèrent le personnel. On étudie surtout l'importance des ressources humaines et les activités techniques visant sa mise en valeur. On s'arrête notamment sur les questions de mouvements de main-d'oeuvre, de relations de travail et de climat au sein des organisations.

L'option FINANCE développe chez l'élève les connaissances et habiletés en comptabilité afin qu'il puisse procéder à l'enregistrement de transactions financières, interpréter des états financiers, contribuer à des études de rentabilité de projets d'investissement et, appliquer ses connaissances en fiscalité.

L'option GESTION INDUSTRIELLE prépare l'élève à gérer les activités et les opérations dans les entreprises de production de biens et de services. Il assurera l'optimisation des cinq objectifs de la production soit: la quantité économique, la qualité désirée, le temps opportun, les lieux définis et les coûts minima. De plus, il pourra implanter des programmes d'accroissement de la productivité.

L'option TRANSPORT initie l'élève à la complexité des problèmes liés au transport et le forme par l'acquisition de connaissances, de techniques de gestion et de méthodes de travail spécifiques au transport et à la logistique à contribuer à la solution de ces problèmes.

L'option ASSURANCE forme un technicien muni de solides connaissances en prévention et en gestion des risques. Elle le prépare à informer adéquatement sur les différents produits d'assurance destinés aux individus et aux entreprises tels que: l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité, l'assurance-vie et les autres assurances.

L'option GESTION vise à procurer à l'élève une formation plus générale. Les cours offerts préparent à satisfaire des besoins de formation identifiés par l'institution et à développer de nouvelles avenues et techniques permettant de répondre aux besoins plus diversifiés du milieu socio-économique ou professionnel.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés de l'option MARKETING pourront évoluer dans des domaines aussi variés que: la vente et la représentation; la publicité et le lancement de campagnes de promotion; le choix des lieux de vente et la présentation des produits; la détermination et la mise en vigueur des tarifs; les sondages d'opinion et les études des comportements et des marchés. Les postes les plus souvent occupés sont: vendeur, représentant, acheteur, technicien en recherche et technicien en promotion.

Voici quelques champs d'activités ouverts aux diplômés de l'option PERSONNEL: fixation des normes et procédures d'embauche; prévision des besoins en personnel; application de la politique salariale; étude de rentabilité de la main-d'oeuvre; développement et application des avantages sociaux; surveillance de normes de santé et sécurité; préparation de dossiers de négociation et d'application des conventions collectives; analyse des mouvements de personnel. Les postes les plus souvent occupés sont: technicien en administration du personnel, technicien aux avantages sociaux, à la paie, aux relations de travail, à la formation, à la dotation, agent au placement, ou adjoint au directeur du personnel.

Les diplômés de l'option FINANCE se voient offrir des postes dont les principales tâches consistent à procéder à l'enregistrement des transactions financières, à effectuer certaines recherches relatives aux fonds devant satisfaire aux opérations et à contribuer à des études sur divers projets d'investissements. Toutes les entreprises de production, de services et particulièrement les diverses institutions financières représentent d'éventuels employeurs. Les postes les plus souvent occupés sont: technicien en administration comptable et (ou) assistant, commis comptable, technicien en comptabilité, vérificateur, secrétaire-comptable, directeur, gérant et adjoint, con-

seiller financier, contrôleur et assistant, commis-caissier et secrétaire.

Pour les diplômés en GESTION INDUSTRIELLE, toute entreprise du secteur primaire, secondaire ou tertiaire, soucieuse d'accroître l'efficacité et la productivité de ses opérations constitue un employeur potentiel. Les postes les plus souvent occupés sont: planificateur, superviseur ou contrôleur de la production, technicien en étude du travail, technicien en organisation et méthodes, préposé à l'approvisionnement et contrôle des stocks, inspecteur en contrôle de la qualité, technicien analyste en gestion industrielle et analyste en prix de revient.

Les diplômés en TRANSPORT seront affectés à la gestion du mouvement des marchandises et des personnes. Les entreprises qui embauchent sont des transporteurs routiers, aériens, maritimes et ferroviaires ainsi que des expéditeurs, des courtiers en transport, des transitaires internationaux et d'autres. Les diplômés occupent le plus souvent des postes de répartiteur, inspecteur aux douanes, agent transitaire, coordonnateur à l'expédition, représentant en transport, agent de fret, agent au trafic, agent à l'importation et tarificateur.

Quatre champs d'activités sont ouverts aux diplômés en ASSURANCES: le secteur de la distribution des produits où ils pourront agir à titre de courtier d'assurance, agent d'assurance, représentant de service et rédacteur; celui du paiement des réclamations où ils agiront à titre d'expert en sinistre et enquêteur; le secteur de la sélection des risques qui demande des souscripteurs, tarificateurs et analystes. Enfin les secteurs public et parapublic offrent des postes de techniciens en aministration pour les ministères et les organismes d'État.

Muni d'une formation plus générale que spécialisée, les diplômés de l'option GESTION pourront occuper toute fonction administrative nécessitant à la fois un sens poussé de la curiosité et une grande capacité d'adaptation tant au domaine des institutions financières qu'à l'administration dans les secteurs privé ou public, commercial ou industriel.

CONTENU COMMUN

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL*	3-2-3	2 ⅔
201-302-85	COMPLÉMENT DE MATHÉMATIQUES (Techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
383-920-90	ÉCONOMIE GLOBALE	3-0-3	2
383-924-90	RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	3-0-3	2
401-399-90	INITIATION À L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	2-1-3	2
401-401-90	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-425-90	INITIATION AU DROIT DES AFFAIRES	2-1-3	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
410-110-90	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ⅔
410-210-90	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ⅔
410-320-90	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 ⅔
410-410-90	GESTION DES OPÉRATIONS	1-3	2
410-415-90	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES STOCKS	2-1-3	2
410-430-90	MARKETING	2-1-3	2
410-530-90	SYSTÈMES D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	1-2-3	2
410-540-90	FINANCE I	2-1-3	2
410-550-90	REPRÉSENTATION COMMERCIALE	2-1-3	2
410-610-90	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2-1-3	2
420-906-90	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus les cours suivants pour

— l'option GESTION INDUSTRIELLE

410-806-90	ÉTUDE DU TRAVAIL	3-2-3	2 ⅔
410-807-90	INTRODUCTION AUX PROCÉDÉS INDUSTRIELS	2-1-3	2

— l'option ASSURANCE

410-405-90	INTRODUCTION AUX ASSURANCES	2-2-3	2 ⅓
410-575-90	ASSURANCE DES PARTICULIERS	2-2-3	2 ⅓

plus 14 ⅔ unités parmi les cours suivants:

* Note Pour l'élève qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

OPTION MARKETING

120-601-84	SALUBRITÉ, SÉCURITÉ ET INSPECTION EN ALIMENTATION	2-0-2	1 ⅓
401-926-90	COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-1-2	2
410-501-90	COMMERCE DE DÉTAIL I	2-2-2	2
410-519-90	MARKETING SECTORIEL	2-2-2	2
410-521-90	PUBLICITÉ ET MARKETING DIRECT	2-2-2	2
410-529-90	MARKETING DE SERVICES	2-2-2	2
410-531-90	GESTION PUBLICITAIRE	2-2-2	2
410-539-90	GESTION DE LA QUALITÉ	2-1-3	2
410-549-90	COMMUNICATION, LEADERSHIP ET DIRECTION	2-1-3	2
410-591-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING I	0-4-2	2
410-601-90	COMMERCE DE DÉTAIL II	1-3-2	2
410-606-90	VENTE, REPRÉSENTATION, PROMOTION	2-2-2	2
410-611-90	UTILISATION DE DONNÉES COMMERCIALES	2-2-2	2
410-621-90	DYNAMIQUE DE LA VENTE	1-3-2	2
410-651-90	INFORMATIONS MARKETING ET COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR	3-1-2	2
410-681-90	STAGE EN MARKETING	0-4-4	2 ⅔
410-691-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN MARKETING II	0-4-4	2 ⅔
410-920-78	COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	3-0-3	2
410-935-90	MARKETING STRATÉGIQUE	2-2-2	2
410-936-90	REPRÉSENTATION TECHNICO-COMMERCIALE	3-1-2	2
410-937-90	CONSULTATION EN MARKETING	2-2-2	2
410-938-90	COMMERCE INTERNATIONAL	3-1-2	2
410-940-90	TECHNIQUES D'IMPORT-EXPORT	3-1-2	2

OPTION PERSONNEL

410-522-90	DROIT ET RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	2
410-532-90	GESTION DU PERSONNEL	2-2-2	2
410-542-90	PROCESSUS DE SÉLECTION DU PERSONNEL	2-2-2	2
410-592-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN PERSONNEL I	0-4-2	2
410-602-90	FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL	2-2-2	2
410-612-90	ÉVALUATION DES EMPLOIS ET RÉMUNÉRATION	2-2-2	2
410-622-90	NÉGOCIATION COLLECTIVE	2-2-2	2
410-632-90	AVANTAGES SOCIAUX	2-2-2	2
410-682-90	STAGE EN PERSONNEL	0-4-4	2 2/3
410-692-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN PERSONNEL II	0-4-4	2 2/3
410-753-90	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	2-2-2	2

OPTION FINANCE

410-503-90	PLACEMENT MOBILIER ET IMMOBILIER	2-2-2	2
410-513-90	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE SPÉCIALISÉE I	3-1-2	2
410-523-90	PRIX DE REVIENT ET SYSTÈMES	3-1-2	2
410-543-90	ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ ET DE PLACEMENT	2-2-2	2
410-553-90	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE APPLIQUÉE	2-2-2	2
410-593-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN FINANCE I	0-4-2	2
410-603-90	FISCALITÉ I	3-1-2	2
410-613-90	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE SPÉCIALISÉE II	3-1-2	2
410-623-90	ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE VÉRIFICATION	2-2-2	2
410-633-90	CONTRÔLE INTERNE	2-2-2	2
410-640-90	FINANCE II	3-1-2	2
410-643-90	VÉRIFICATION EXTERNE	2-2-2	2
410-653-90	COMPLÉMENT DE GESTION FINANCIÈRE	3-1-2	2
410-663-90	FISCALITÉ II	2-2-2	2
410-683-90	STAGE EN FINANCE	0-4-4	2 2/3
410-693-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN FINANCE II	0-4-4	2 2/3
410-939-90	IMPÔT DES CORPORATIONS	3-2-3	2 1/3
410-941-90	IMPÔT À LA CONSOMMATION ET T.P.S.	3-0-3	2
410-942-90	ÉLEMENTS DE MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE ET DE FINANCE	2-2-2	2
410-943-90	CONTRÔLE INTERNE, VÉRIFICATION ET COMPTABILITÉ	2-2-2	2

OPTION GESTION INDUSTRIELLE

203-106-85	ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET DE RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-2	1 2/3
242-904-90	PLANS ET DEVIS INDUSTRIELS	2-1-3	2
410-594-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GESTION INDUSTRIELLE I	0-4-2	2
410-684-90	STAGE EN GESTION INDUSTRIELLE	0-4-4	2 2/3
410-694-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GESTION INDUSTRIELLE II	0-4-4	2 2/3
410-801-90	PLANIFICATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION	3-2-3	2 2/3
410-802-90	GESTION DES MATIÈRES ET DES ENTREPÔTS	2-2-2	2
410-803-90	TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
410-804-90	ERGONOMIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3-1-2	2
410-805-90	ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-2-3	2 2/3
410-808-90	MÉTROLOGIE INDUSTRIELLE	2-1-3	2
410-809-90	ANALYSE DES COÛTS	3-1-3	2 1/3
410-810-90	OPTIMISATION DE SYSTÈMES DE PRODUCTION	2-2-2	2
410-811-90	GESTION DE PRODUITS	2-2-2	2
410-812-90	GESTION DE PROJETS	2-1-3	2

OPTION ASSURANCES

410-545-90	ASSURANCE SUR LA PERSONNE I	3-1-2	2
410-555-90	ASSURANCE DES ENTREPRISES I	3-1-2	2
410-585-90	SERVICES FINANCIERS	3-1-2	2
410-595-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN ASSURANCES I	0-4-2	2
410-615-90	ASSURANCE SUR LA PERSONNE II	2-2-2	2
410-635-90	ASSURANCE DES ENTREPRISES II	2-2-2	2
410-645-90	SÉLECTION ET TARIFICATION	3-1-2	2
410-655-90	PRÉVENTION DES SINISTRES	2-1-3	2
410-665-90	RÈGLEMENT DES SINISTRES	2-2-2	2
410-675-90	ASSURANCE-AUTOMOBILE	2-2-2	2
410-685-90	STAGE EN ASSURANCES	0-4-4	2 2/3
410-695-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN ASSURANCE II	0-4-4	2 2/3

OPTION GESTION

383-924-71	ÉCONOMIE INTERNATIONALE	3-0-3	2
401-421-78	SYSTÈMES ET PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS EN INFORMATIQUE	2-2-3	2 1/3
401-982-78	ADMINISTRATION PERSONNELLE	3-0-3	2
410-166-85	MARKETING INTERNATIONAL	4-0-4	2 2/3
410-167-85	DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL	3-0-3	2
410-168-85	TRANSIT INTERNATIONAL I	2-2-3	2 1/3
410-170-85	TRANSIT INTERNATIONAL II	2-2-3	2 1/3
410-171-85	COURTAGE EN DOUANE I	3-2-3	2 2/3
410-172-85	COURTAGE EN DOUANE II	2-2-3	2 1/3
410-173-85	PAIEMENT INTERNATIONAL	3-1-4	2 2/3
410-174-85	EXPORTATION (E.U.A.)	3-1-4	2 2/3
410-516-90	CONTRÔLE DES RESSOURCES	3-0-3	2
410-526-90	FORMATION D'ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
410-546-90	MISE SUR PIED D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE INFORMATISÉE	1-3-2	2
410-596-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GESTION I	0-4-2	2
410-606-90	VENTE, REPRÉSENTATION, PROMOTION	2-2-2	2
410-616-90	TRAVAIL ADMINISTRATIF	1-3-2	2
410-656-90	AGENT DE MAÎTRISE	2-2-2	2

410-686-90	STAGE EN GESTION	0-4-4	2 2/3
410-696-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN GESTION II	0-4-4	2 2/3
410-944-90	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2-1-3	2
410-945-90	SE LANCER EN AFFAIRES	2-2-2	2
410-947-90	ADMINISTRATION ET INFORMATISATION	2-2-2	2
410-948-90	DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT À LONG TERME	2-2-2	2
410-949-90	PROCESSUS D'INFORMATISATION DE LA GESTION D'UNE PME	2-2-2	2
410-950-90	POLITIQUE GÉNÉRALE D'ENTREPRISE	1-2-3	2
410-951-90	PRIX DE REVIENT ET LECTURE DE PLANS ET DEVIS	2-2-2	2

OPTION TRANSPORT

410-507-90	TECHNIQUES DE TRANSPORT I	3-2-4	3
410-517-90	DROIT DU TRANSPORT	2-2-2	2
410-527-90	LOGISTIQUE I	3-1-2	2
410-597-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN TRANSPORT I	0-4-2	2
410-607-90	TECHNIQUES DE TRANSPORT II	3-2-4	3
410-627-90	LOGISTIQUE II	2-2-2	2
410-687-90	STAGE EN TRANSPORT	0-4-4	2 2/3
410-697-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES EN TRANSPORT II	0-4-4	2 2/3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-110-90	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-158-85	UTILISATION DE LOGICIELS ET PROGICIELS GÉNÉRAUX DE GESTION	2-2-3	2 1/3
410-160-85	CHOIX DE LOGICIELS DE GESTION ET DES ÉQUIPEMENTS	1-1-2	1 1/3
410-176-86	GESTION DU PERSONNEL	2-0-1	1
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-210-90	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-302-91	COMPTABILITÉ	3-1-3	2 1/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-320-90	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-408-90	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-2	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-410-90	GESTION DES OPÉRATIONS	2-1-3	2
410-415-90	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES STOCKS	2-1-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-430-90	MARKETING	2-1-3	2
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-513-90	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE SPÉCIALISÉE I	3-1-2	2
410-519-90	MARKETING SECTORIEL	2-2-2	2
410-522-90	DROIT ET RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	2
410-526-90	FORMATION EN ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
410-530-90	SYSTÈMES D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	1-2-3	2
410-538-90	GESTION DE PROJETS ET ORDONNANCEMENT	3-1-3	2 1/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-540-90	FINANCE I	2-1-3	2
410-546-81	MISE SUR PIED D'UNE ENTREPRISE NOUVELLE I	4-0-4	2 2/3
410-548-90	GESTION DES MATÉRIAUX EN IMPRIMERIE	2-2-2	2
410-550-90	REPRÉSENTATION COMMERCIALE	2-1-3	2
410-553-79	MÉTHODE QUANTITATIVE	4-0-4	2 2/3
410-553-90	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE APPLIQUÉE	2-2-2	2
410-610-90	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2-1-3	2
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 1/3
410-648-90	GESTION DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE	2-1-3	2
410-803-90	TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
410-804-90	ERGONOMIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3-1-2	2
410-809-90	ANALYSE DES COÛTS	3-1-3	2 1/3

911230

Secteur professionnel:

411.00 ARCHIVES MÉDICALES

411.01 Archives médicales (1987)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Assumer la gestion des dossiers des bénéficiaires ce qui implique notamment:

d'assurer la conception du dossier, d'analyser le dossier du bénéficiaire par la vérification et l'étude des éléments ainsi que la préparation des comptes rendus aux personnes en autorité;

de coder et de répertorier les éléments du dossier pour fins de statistiques et de recherche;

de recueillir, d'interpréter et de produire les données médicales, sociales, communautaires et administratives issues du dossier du bénéficiaire;

de collaborer aux activités de l'établissement prévues à l'évaluation de l'acte médical et au contrôle de la qualité des soins, de collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à la recherche et aux différents comités;

d'assurer l'accessibilité du dossier du bénéficiaire aux personnes autorisées conformément aux lois, règlements et politiques relatives à la confidentialité;

de collaborer à l'élaboration d'un système informatisé de cueillette de données et participer à son implantation et son fonctionnement;

de connaître les principes administratifs relatifs à la gestion d'un service d'archives;

de connaître les aspects légaux requis par sa fonction;

d'assurer le fonctionnement du système Med-Écho.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les archivistes médicaux travaillent généralement dans le réseau du Ministère de la santé et des services sociaux:

— les centres hospitaliers (soins de courte durée, de longue durée)
  • service des archives médicales
  • service d'accueil
  • consultation externe
  • pathologie
  • radiologie
— les centres régionaux de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.)
— les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.)
— les départements de santé communautaire (D.S.C.)
— les centres d'accueil (C.A.) -hébergement, réadaptation.

On les retrouve également dans les endroits suivants:

— les polycliniques
— les organismes gouvernementaux (MSSS, CSST, RAAQ, RAMQ...)
— la Corporation professionnelle des médecins du Québec
— le CEGEP (enseignement)
— les organismes spécialisés en informatique
— les entreprises privées.

En plus des établissements de santé qui emploient beaucoup d'archivistes médicaux, un autre marché se développe depuis quelques années, celui de la consultation. Ce service permet à de très petits centres d'obtenir les conseils judicieux d'un archiviste médical sur des problèmes relevant de sa compétence.

L'expérience, le perfectionnement et une formation complémentaire permettent à l'archiviste médical d'accéder à des postes supérieurs de chef d'équipe, d'adjoint, d'archiviste-chef ou d'archiviste-conseil.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-411-81	ADMINISTRATION EN MILIEU HOSPITALIER	3-0-3	2
411-101-87	TERMINOLOGIE MÉDICALE	2-1-2	1 2/3
411-301-87	ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	4-1-2	2 1/3
411-311-87	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-401-87	CODAGE ET RÉPERTOIRES	2-2-3	2 1/3
411-403-87	DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES ET RECHERCHE	2-1-2	1 2/3
411-404-87	INTRODUCTION AU MILIEU PROFESSIONNEL	2-0-2	1 1/3
411-411-87	MÉDECINE CLINIQUE II	3-1-3	2 1/3
411-421-87	MÉDECINE CLINIQUE III	3-1-3	2 1/3
411-511-87	MÉDECINE CLINIQUE IV	3-1-3	2 1/3
411-591-87	STAGE: ANALYSE DU DOSSIER DU BÉNÉFICIAIRE ET COMITÉS	0-15-2	5 2/3
411-611-87	ÉPIDÉMIOLOGIE ET INTERCONNEXION DES DOSSIERS	3-1-3	2 1/3
411-621-87	INFORMATION JURIDIQUE	4-0-2	2

411-692-87	STAGE: CODAGE, RECHERCHE, ADMINISTRATION, CHEMINEMENT DU DOSSIER	0-15-1	5 1/3
411-906-87	STAGE D'INTÉGRATION: ANALYSE, CODAGE, DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES	0-8-0	2 2/3
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
8 unités de cours complémentaires			
plus 10 unités parmi les cours suivants:			
411-201-87	STRUCTURE CLÉRICALE	2-1-2	1 2/3
411-501-87	GESTION D'UN SERVICE D'ARCHIVES MÉDICALES	4-0-3	2 1/3
411-691-87	STAGE: CONTRÔLE DE L'INFORMATION	0-7-1	2 2/3
411-702-87	BUREAUTIQUE ET ERGONOMIE	2-1-3	2
411-907-87	STAGE CLÉRICAL	0-5-1	2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1 2/3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3	2 1/3

910204

Secteur professionnel:

412.00 TECHNIQUES DE GESTION DE BUREAU

412.02 Techniques de bureau (1989)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

OBJECTIFS

Développer chez l'élève les connaissances et habiletés nécessaires à la rédaction, à la circulation, à la classification, à l'archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs tant sur supports de papier que sur supports magnétiques.

Développer chez l'élève les capacités d'opération, les capacités d'analyse et de synthèse de façon à intervenir efficacement à tous les niveaux de processus de communication et de relations internes et externes de l'entreprise.

Développer chez l'élève la capacité d'adaptation aux nouvelles technologies utilisées dans le bureau.

L'atteinte de ces objectifs suppose une solide formation fondamentale, une excellente connaissance de la langue maternelle parlée et écrite et une connaissance suffisante de la langue seconde parlée et écrite.

Préparer l'élève à exercer les fonctions d'aide à la gestion, c'est-à-dire la planification, l'organisation et la réalisation du travail de bureau tant dans un bureau traditionnel, automatisé, informatisé qu'interactif.

Habileter l'élève à planifier, coordonner, contrôler le flux de travail, les ressources matérielles, les ressources humaines, au niveau d'une unité de bureau.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation de techniciens en travail de bureau se veut suffisamment large et ouverte sur l'évolution des changements technologiques et sur les particularités régionales pour permettre aux diplômés d'occuper un emploi tant dans la petite entreprise, la moyenne entreprise que dans la grande entreprise, et ce, dans les diverses régions du Québec.

Bien que nous tenions compte que les fonctions de travail de bureau soient appelées à évoluer au cours des prochaines années, nous considérons pour le moment que les élèves pourront, tant dans le bureau classique qu'interactif, occuper de nombreux postes.

À la sortie du collège, le diplômé pourra accéder à des postes dans le bureau tels que: technicien de bureau, technicien en traitement de l'information textuelle, adjoint administratif, technicien en transformation de l'information, technicien en traitement de données, technicien en circulation de données.

Après avoir acquis une certaine expérience du marché du travail, le diplômé pourra accéder aux postes suivants: Conseiller en organisation de bureau, Formateur, Superviseur d'une unité de bureau, Coordonnateur d'un centre de traitement de textes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-113-86	ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	2-2-2	2
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-102-85	PRINCIPES D'ORGANISATION ET TECHNIQUES BUREAUTIQUES	2-1-2	1 ⅔
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ⅔
412-101-87	SAISIE DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-111-89	BUREAUTIQUE, SYSTÈME ET TECHNOLOGIE	3-1-2	2
412-201-87	TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-3	2 ⅓
412-301-87	TRANSFORMATION DE L'INFORMATION TEXTUELLE	2-2-2	2
412-305-89	RÉDACTION D'AFFAIRES (LANGUE MATERNELLE)	2-2-3	2 ⅓
412-401-87	EXPLOITATION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION TEXTUELLE ET AUDIO	2-2-2	2
412-405-89	RÉDACTION D'AFFAIRES (LANGUE SECONDE)	2-2-2	2
412-415-89	MÉTHODOLOGIE DE PRISE DE NOTES (LANGUE MATERNELLE)	2-2-2	2
412-425-89	MÉTHODES D'ANALYSE ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-3	2 ⅓
412-505-89	RECHERCHE D'INFORMATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS	2-2-3	2 ⅓
412-515-89	TÉLÉMATIQUE, TÉLÉCOMMUNICATION, TÉLÉINFORMATIQUE	2-1-1	1 ⅓
412-525-89	TRAITEMENT DES DONNÉES	2-2-2	2
412-535-89	CIRCULATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2-1-2	1 ⅔
412-605-89	CONSERVATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2-1-2	1 ⅔
412-615-89	BASES ET BANQUES DE DONNÉES	2-2-2	2
412-635-89	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-7-1	3
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2

602-908-74	LE FRANÇAIS DES AFFAIRES	3-0-3	2
ou			
604-308-83	ANGLAIS DES AFFAIRES A	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 8 unités parmi les cours suivants:

387-971-83	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	3-0-3	2
401-115-85	FORMATION, SUPERVISION	3-0-2	1 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
412-625-89	COORDINATION DES RESSOURCES	3-1-2	2
412-801-89	MÉTHODOLOGIE DE LA PRISE DE NOTES (LANGUE SECONDE)	2-2-2	2
412-802-89	MICRO-ORDINATEUR ET APPLICATIONS BUREAUTIQUES	2-2-3	2 1/3
412-803-89	IMPACTS HUMAINS ET ORGANISATIONNELS DE LA BUREAUTIQUE	2-1-2	1 2/3
412-804-89	PROJET D'INTÉGRATION	1-3-2	2
412-805-89	TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-1-1	1 1/3
412-806-85	PRISE DE NOTES (LANGUE MATERNELLE)	2-2-2	2
412-807-89	RÉDACTION SPÉCIALISÉE	1-2-2	1 2/3
412-808-89	NORMALISATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	2-1-2	1 2/3

890612

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
412-605-85	SYSTÈMES D'ARCHIVAGE	2-1-2	1 2/3
412-916-77	INITIATION À LA DACTYLOGRAPHIE	1-2-3	2

910204

Secteur professionnel:

413.00 COOPÉRATION

413.01 Administration et coopération (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *de 85 1/3 à 86 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

PRÉAMBULE

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives, dans des entreprises coopératives tant au domaine financier, qu'agricole, d'habitation, de consommation ou autres.

OBJECTIFS

Effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative.

Solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base.

Promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions.

S'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les entreprises coopératives financières, agricoles, d'habitation, de consommation ou autres jouent un rôle important au Québec. Elles offrent des perspectives d'emploi intéressantes, particulièrement à du personnel bien formé à la fois à l'administration et aux principes de la coopération.

Ces entreprises recherchent des personnes aptes à fournir un support opérationnel à l'ensemble de l'entreprise dans des fonctions de niveau technique: soit dans des activités de contrôle, soit dans des activités de conseil.

Les activités de contrôle peuvent être les suivantes: tenir à jour et vérifier les entrées comptables de l'entreprise; établir les états financiers de bilan et de revenus et dépenses; participer à la préparation des prévisions budgétaires. Les activités de conseil: analyser les besoins des membres; conseiller dans le choix de produits et services; participer à des activités de mise en marché.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
383-920-90	ÉCONOMIE GLOBALE	3-0-3	2
383-924-90	RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	3-0-3	2
401-399-90	INITIATION À L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	2-1-3	2
401-401-90	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-425-90	INITIATION AU DROIT DES AFFAIRES	2-1-3	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
410-110-90	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-90	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-90	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-90	GESTION DES OPÉRATIONS	2-1-3	2
410-430-90	MARKETING	2-1-3	2
410-513-90	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE SPÉCIALISÉE I	3-1-2	2
410-530-90	SYSTÈMES D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	1-2-3	2
410-540-90	FINANCE I	2-1-3	2
410-553-90	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE APPLIQUÉE	2-2-2	2
413-111-87	DÉONTOLOGIE ET MONDE DES AFFAIRES	1-1-2	1 1/3
413-201-87	HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION	3-0-3	2
413-601-87	SOCIOLOGIE DU COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE	2-2-3	2 1/3
420-906-90	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un minimum de 13 2/3 unités ou un maximum de 15 unités, choisies parmi les cours suivants:

410-415-90	GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DES STOCKS	2-1-3	2
410-550-90	REPRÉSENTATION COMMERCIALE	2-1-3	2
410-610-90	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2-1-3	2

413-104-89	INTRODUCTION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	4-0-2	2
413-109-89	ANIMATION ET ACTION COLLECTIVE	2-2-2	2
413-110-91	ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET GESTION DE PROJET	1-2-2	1 ⅔
413-112-87	PROJET EN COURS D'ÉTUDES	2-3-3	2 ⅔
413-113-87	GESTION FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	2-1-3	2
413-114-91	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4	2 ⅔
413-202-87	COMPTABILITÉ APPLIQUÉE À L'ENTREPRISE COOPÉRATIVE	3-1-3	2 ⅓
413-602-87	ÉPARGNE ET CRÉDIT	3-1-3	2 ⅓
413-603-82	PARTICIPATION ET COOPÉRATION	2-2-3	2 ⅓
413-604-87	POLITIQUES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
413-605-91	STAGE EN ENTREPRISE COOPÉRATIVE	0-4-4	2 ⅔

911230

414.00 Tourisme (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Le programme *Tourisme* prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir, par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiens auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation, mais seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniciens en tourisme sont aptes à participer à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion. À cette fin, ils peuvent appliquer des conclusions d'études et mettre en valeur de nouveaux attraits touristiques.

Leurs moyens d'action sont, entre autres: l'animation de festivals populaires ou de congrès; l'information; l'accueil de visiteurs, l'accompagnement de groupes; l'animation de visites touristiques; l'organisation de voyages dans les agences commerciales.

Les principaux employeurs sont les suivants: les associations touristiques nationales, régionales et municipales; les chambres de commerce, les ministères fédéraux et provinciaux qui se préoccupent du tourisme; les agences de voyages, les compagnies de transport, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 ⅔
410-611-79	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
414-101-80	INTRODUCTION AU TOURISME	2-1-3	2
414-111-80	TECHNIQUES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION	2-1-1	1 ⅓
414-211-80	TOURISME RÉGIONAL AU QUÉBEC	2-1-3	2
414-321-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	2-1-3	2
414-371-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE I	2-1-3	2
414-421-80	LES GRANDES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	2-1-3	2
414-501-77	AGENCE DE VOYAGE	2-2-2	2
414-521-80	LÉGISLATION TOURISTIQUE	3-0-3	2
414-591-80	PROJET TOURISTIQUE I	1-5-6	4
414-601-80	ORGANISATION DE VOYAGES	2-1-3	2
414-631-80	PROMOTION TOURISTIQUE	3-1-4	2 ⅔
414-671-80	ORGANISATION HÔTELIÈRE	2-0-2	1 ⅓
414-691-80	PROJET TOURISTIQUE II	1-5-6	4
420-948-78	INITIATION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)*	3-0-3	2
	LANGUE SECONDE (ou TROISIÈME LANGUE)*	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus un total de 16 ⅓ unités (8 ou 9 cours) choisis par l'établissement parmi les suivants:

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
350-414-80	PSYCHOLOGIE DU TOURISME	2-1-1	1 ⅓
414-201-80	ÉCONOMIE DU TOURISME	2-1-3	2
414-311-80	LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-351-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE I	1-1-2	1 ⅓
414-361-80	TARIFICATION I	2-1-3	2
414-381-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE I	1-3-0	1 ⅓
414-401-80	ANALYSE TOURISTIQUE DES FAITS CULTURELS	2-1-3	2
414-411-80	ANIMATION TOURISTIQUE (guidage)	1-2-1	1 ⅓
414-451-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE II	1-1-2	1 ⅓
414-461-80	TARIFICATION II	2-1-3	2
414-471-80	AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE II	1-2-3	2
414-481-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE II	1-3-0	1 ⅓
414-551-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE III	1-1-2	1 ⅓
414-561-80	TARIFICATION III	2-1-3	2
414-571-80	LES LOISIRS TOURISTIQUES	2-1-3	2
414-581-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE III	1-3-0	1 ⅓
414-641-81	AGROTOURISME	2-1-3	2

414-651-80	LES GRANDES DESTINATIONS TOURISTIQUES DU MONDE IV	1-1-2	1 1/3
414-661-80	VENTE DE SERVICES TOURISTIQUES	1-2-1	1 1/3
414-681-80	L'INDUSTRIE TOURISTIQUE IV	1-3-0	1 1/3
430-581-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-1-1	1 1/3

* Il est souhaitable que l'élève atteigne au moins le niveau 401 en langue seconde. Deux cours de langue sont obligatoires. Les élèves qui auraient atteint le niveau 401 lors de leur inscription au programme peuvent s'inscrire soit à deux cours de niveau supérieur, soit à deux cours d'une troisième langue offerte par le collège.

Les équivalences du 401 sont:

— en anglais langue seconde: 604-302-82 ou 604-308-83

— en français langue seconde: 602-413-72 ou 602-423-77 ou 602-433-77

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

414-301-77	ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	1-2-1	1 1/3

880113

Secteur professionnel:

420.00 INFORMATIQUE

Note Les marques et noms de produits identifiés par™ ou par® sont des marques de fabrique ou des marques déposées de leurs compagnies respectives

MS-DOS®	marque déposée de Microsoft Corporation
Macintosh®	marque déposée d'Apple Computer Inc.
Lotus® 1-2-3®	marque déposée de Lotus Development Corporation
Excel™	marque de Microsoft Corporation
dBase®	marque déposée d'Ashton-Tate Corporation
CLIPPER™	marque déposée de Nantucket Corporation
ORACLE®	marque déposée de Oracle Corporation
OS/2®	marque déposée d'International Business Machine Inc.
NetWare™	marque de Novel Inc.
Windows™	marque de Microsoft Corporation

420.01 Informatique (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 à 90 ⅔ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-536
l'équivalent.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au terme de sa formation, la technicienne ou le technicien en informatique sera en mesure d'identifier, recueillir et analyser les informations sur les besoins des usagers en matière de traitement de l'information; de maîtriser les concepts et méthodes propres à sa discipline; de rédiger de façon structurée des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation et notamment en COBOL; d'utiliser correctement le matériel informatique; d'utiliser à bon escient les diverses structures de données; de programmer des applications dans des environnements utilisant des systèmes de gestion de bases de données; d'utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation; d'appliquer les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes; de prendre conscience des impacts de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle; de rédiger correctement les textes formatifs, électroniques, techniques et administratifs; de communiquer efficacement avec les divers intervenants aux différentes étapes du développement de systèmes informatiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Dans les petites organisations, l'intégration des différentes fonctions de l'informatique fait que la technicienne ou le technicien assume souvent toute la chaîne des opérations, de la conception à la réalisation d'un système informatique. À l'opposé, dans les grands centres informatiques, la recherche d'efficacité entraîne la subdivision du travail.

Selon leurs aptitudes et leurs goûts, les diplômés devraient être capables d'exercer des tâches dans l'une ou l'autres des activités suivantes:

le développement de systèmes informatiques; la réalisation de programmes; la mise en oeuvre et l'exploitation de systèmes; la conception de bases de données; la modification de logiciels d'application; la réalisation d'applications en réseaux; l'adaptation de progiciels; les fonctions de conseil et de formation auprès des utilisateurs et utilisatrices non spécialisés en informatique.

En fait, les diplômés sont en mesure d'évoluer dans n'importe quel domaine de l'informatique. Le principal créneau d'embauche demeure le domaine de la gestion au sens large, incluant les opérations courantes de gestion dans l'entreprise, la mise au point d'un environnement micro-informatisé reliant au besoin les postes de travail à un ordinateur central, le développement de parties de grands systèmes complexes. D'autres diplômés travaillent dans des secteurs en émergence tels la gestion de la production, le contrôle de processus, la robotique, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-122-90	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	3-2-3	2 ⅔
201-257-90	STATISTIQUES ET PROBABILITÉS	3-2-3	2 ⅔
350-905-90	COMMUNICATIONS ET INTERRELATIONS	2-1-3	2
401-103-90	ADMINISTRATION I	3-2-3	2 ⅔
420-101-90	PROGRAMMATION I	3-3-3	3
420-131-90	ÉLÉMENTS D'INFORMATIQUE	2-3-3	2 ⅔
420-201-90	PROGRAMMATION II	3-3-3	3
420-231-90	FONCTIONNEMENT INTERNE DES ORDINATEURS	2-3-3	2 ⅔
420-301-90	STRUCTURES DE DONNÉES	2-3-3	2 ⅔
420-331-90	SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-3-3	2 ⅔
420-401-90	TECHNIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES	3-3-3	3
420-402-90	BASE DE DONNÉES	2-3-3	2 ⅔
420-411-90	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS EN COBOL	3-3-3	3

420-501-90	DÉVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE I	3-6-3	4
420-531-90	TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉSEAUX INFORMATIQUES	2-2-2	2
420-591-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES I	1-3-2	2
420-601-90	DÉVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE II	3-6-3	4
420-691-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES II	0-4-2	2
602-910-90	FRANÇAIS DE L'INFORMATIQUE (*)	3-0-3	2
ou			
604-317-90	ANGLAIS DE L'INFORMATIQUE (*)	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 12 unités au choix des collèges parmi les cours suivants:

420-801-90	LANGAGE DE GESTION	1-2-3	2
420-802-90	LANGAGE SCIENTIFIQUE	1-2-3	2
420-803-90	LANGAGE TECHNIQUE	1-2-3	2
420-804-90	LANGAGE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	1-2-3	2
420-811-90	APPROFONDISSEMENT D'UN LANGAGE DE GESTION	1-2-3	2
420-812-90	APPROFONDISSEMENT D'UN LANGAGE SCIENTIFIQUE	1-2-3	2
420-813-90	APPROFONDISSEMENT D'UN LANGAGE TECHNIQUE	1-2-3	2
420-814-90	ANALYSE ET DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES EXPERTS	1-2-3	2
420-821-90	OUTILS D'AIDE À L'ANALYSE ET À LA CONCEPTION	1-2-3	2
420-822-90	OUTILS DE QUATRIÈME GÉNÉRATION	1-2-3	2
420-823-90	GESTIONNAIRES DE FICHIERS	1-2-3	2
420-824-90	INTRODUCTION À L'INFORMATISATION DU TRAVAIL DE BUREAU	1-2-3	2
420-831-90	DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES À L'AIDE D'OUTILS INFORMATISÉS	1-2-3	2
420-832-90	DÉVELOPPEMENT À L'AIDE D'OUTILS DE QUATRIÈME GÉNÉRATION	1-2-3	2
420-833-90	APPROFONDISSEMENT DES BASES DE DONNÉES	1-2-3	2
420-834-90	IMPLANTATION DE LA BUREAUTIQUE	1-2-3	2
420-841-90	EXPLOITATION D'UN SERVICE INFORMATIQUE	1-2-3	2
420-842-90	ÉLÉMENTS DE MICRO-INFORMATIQUE	1-2-3	2
420-844-90	INFORMATIQUE INDUSTRIELLE	1-2-3	2
420-845-90	CHAMPS D'APPLICATIONS INFORMATIQUES	1-2-3	2
420-846-90	INFORMATIQUE ET SOCIÉTÉ	1-2-3	2
420-847-90	APPROFONDISSEMENT DE SYSTÈMES D'EXPLOITATION	1-2-3	2
420-848-90	APPROFONDISSEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DES RÉSEAUX	1-2-3	2
420-849-90	SYSTÈMES EXPERTS ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	1-2-3	2
420-850-90	ENTRETIEN DE SYSTÈMES	1-2-3	2
420-851-90	DOCUMENTATION DE SYSTÈMES	1-2-3	2
420-853-90	ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE	1-2-3	2
420-863-90	PROGRAMMATION DANS UN ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE	1-2-3	2

* Note. Le cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Les unités du cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* peuvent être comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires afin de faciliter notamment la possibilité pour l'élève de prendre plus qu'un cours de langue seconde.

Lorsque les unités du cours *Anglais* ou *Français de l'informatique* sont comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires ou lorsque l'élève possède déjà les compétences de ce cours, le cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 ⅔
401-203-90	ADMINISTRATION II	2-2-2	2

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

420-107-83	ALGORITHMES	2-4-1	2 ⅓
420-122-84	UTILISATION DE LOGICIELS	1-2-3	2
420-207-85	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES	2-1-2	1 ⅔
420-217-78	ORDINATEUR ET PROGRAMMATION SYMBOLIQUE	3-2-1	2
420-248-81	INTRODUCTION AUX LANGAGES FORTRAN ET BASIC	2-2-2	2
420-300-91	ÉLÉMENTS D'INFORMATIQUE	2-1-3	2
420-307-78	INTRODUCTION AUX SYSTÈMES D'EXPLOITATION	2-3-1	2
420-317-78	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS	3-1-1	1 ⅔
420-318-85	INTRODUCTION À LA PROGRAMMATION APPLIQUÉE	2-2-2	2
420-393-82	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE	2-1-3	2
420-417-78	PROGRAMMATION DES ENTRÉES-SORTIES	2-3-2	2 ⅓
420-507-78	LANGAGES ÉVOLUÉS	3-6-3	4
420-718-90	INITIATION À L'INFORMATIQUE EN ARCHITECTURE NAVALE	2-2-2	2
420-727-81	BASIC AVANCÉ	1-3-3	2 ⅓
420-733-83	LANGAGE ÉVOLUÉ (BASIC AVANCÉ)	2-1-3	2
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔
420-906-90	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
420-911-75	INTRODUCTION AU LANGAGE FORTRAN	2-1-3	2
420-912-75	INTRODUCTION AU LANGAGE C.O.B.O.L.	2-1-3	2
420-913-75	INTRODUCTION AU LANGAGE PL/1	2-1-3	2
420-914-75	INTRODUCTION AU LANGAGE ASSEMBLEUR	2-1-3	2
420-915-75	INTRODUCTION AU LANGAGE G.A.P. (R.P.G.)	2-1-3	2
420-916-75	INTRODUCTION AU LANGAGE A.L.G.O.L.	2-1-3	2

420-917-75	INTRODUCTION AU LANGAGE A.P.L.	2-1-3	2
420-918-75	INTRODUCTION AU LANGAGE BASIC	2-1-3	2
420-919-75	INTRODUCTION À UN LANGAGE DE PROGRAMMATION	2-1-3	2
420-920-86	INTRODUCTION AU LANGAGE PASCAL	2-1-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2
420-945-76	INFORMATIQUE S.P.S.S.	3-0-3	2
420-946-78	PROGRAMMATION DES MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
420-948-78	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE COMMERCIALE	2-1-3	2
420-950-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SCIENTIFIQUES	2-1-3	2
420-951-91	NOTIONS D'INFORMATIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT MS-DOS®	1-2-3	2
420-952-91	NOTIONS D'INFORMATIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT MACINTOSH®	1-2-3	2
420-953-91	INITIATION AU FONCTIONNEMENT DES ORDINATEURS	2-1-3	2
420-954-91	INITIATION À L'INFORMATIQUE	1-2-3	2
420-955-91	CHOIX DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS	1-2-3	2
420-956-91	SÉCURITÉ DES SYSTÈMES INFORMATIQUES	1-2-3	2
420-957-91	INITIATION À L'INFORMATIQUE NON NUMÉRIQUE	1-2-3	2
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3	2
420-961-91	PROGRAMMATION AVEC PASCAL	1-2-3	2
420-962-91	PROGRAMMATION AVEC BASIC	1-2-3	2
420-963-91	PROGRAMMATION AVEC APL	1-2-3	2
420-964-91	PROGRAMMATION AVEC C	1-2-3	2
420-965-91	NOTIONS DE PROGRAMMATION	1-2-3	2
420-966-91	PROGRAMMATION AVANCÉE AVEC C	1-2-3	2
420-970-81	INITIATION AUX APPLICATIONS SUR MICRO-ORDINATEURS	2-1-3	2
420-971-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC LOTUS® 1-2-3®	1-2-3	2
420-972-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC EXCEL™	1-2-3	2
420-973-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC UN CHIFFRIER	1-2-3	2
420-974-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC LOTUS® 1-2-3®	1-2-3	2
420-975-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC UN CHIFFRIER	1-2-3	2
420-980-81	INITIATION AUX APPLICATIONS NON NUMÉRIQUES	2-1-3	2
420-981-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC DBASE®	1-2-3	2
420-982-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC CLIPPER™	1-2-3	2
420-983-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC ORACLE®	1-2-3	2
420-984-91	DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS AVEC UN SGBD	1-2-3	2
420-985-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC DBASE®	1-2-3	2
420-986-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC CLIPPER™	1-2-3	2
420-987-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC ORACLE®	1-2-3	2
420-988-91	APPROFONDISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT AVEC UN SGBD	1-2-3	2
420-990-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION MS-DOS®	1-2-3	2
420-991-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION OS/2®	1-2-3	2
420-992-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION UNIX	1-2-3	2
420-993-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION NETWARE™	1-2-3	2
420-994-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION WINDOWS™	1-2-3	2
420-995-91	SYSTÈME D'EXPLOITATION	1-2-3	2

911230

Secteur professionnel:

430.00 TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE ET DES SERVICES ALIMENTAIRES

430.01 Techniques de gestion hôtelière (1985)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

L'industrie hôtelière recherche de plus en plus un personnel hautement qualifié pour ses départements de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration. Afin de répondre à la demande de cet important secteur de l'économie québécoise, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme dispense, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, un programme de formation de techniciens en gestion hôtelière qui assumeront des responsabilités au niveau des cadres intermédiaires de l'industrie touristique.

Le programme, d'une durée de trois ans, initie les futurs responsables des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration aux aspects spécifiques de la gestion hôtelière, ainsi qu'aux implications technologiques financières, administratives et légales de l'exploitation d'un établissement hôtelier.

En cours de programme, les candidats ont le choix entre deux options: gestion de l'hébergement ou gestion de la restauration. Dans les deux cas, la scolarité prévoit des séjours dans l'industrie hôtelière, dont un stage d'une session, en troisième année.

Un élément particulier au programme est la polyvalence qu'il donne aux techniciens en gestion hôtelière, ce qui permet à ces diplômés une remarquable souplesse d'adaptation dans les différents secteurs de l'industrie touristique et hôtelière.

Les candidats à ce programme devront être capables d'endurance physique, avoir des dispositions affirmées pour la relation publique, un jugement clair, de la souplesse et de l'ouverture d'esprit. Ils doivent être doués pour l'organisation et manifester de l'intérêt et des aptitudes pour le commerce.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie touristique offre aux techniciens en gestion hôtelière des débouchés dans les hôtels, les motels, les auberges, les restaurants, les organismes touristiques, les compagnies de transport et de voyages. La formation en gestion hôtelière permet également de poursuivre des études de niveau universitaire (administration). Elle donne aussi la possibilité, après quelques années d'expérience sur le marché du travail, de se spécialiser en vue de l'enseignement des techniques de gestion hôtelière.

Outre des emplois de responsables de la réception, du comptoir de réservation, de la caisse d'un établissement hôtelier, les diplômés en *Techniques de gestion hôtelière* pourront remplir les postes en gestion des services de l'hébergement, gestion des services de restauration (restaurants, boissons, banquets), gestion du personnel, relations publiques, comptabilité, promotion des ventes, publicité.

Ils pourront également travailler dans les secteurs connexes à l'hôtellerie, les services publics et parapublics. Aptes à remplir des emplois d'agents de bord (transports aérien et maritime), ils peuvent aussi être appelés à administrer les services d'accueil des organismes d'accueil et d'hébergement de différentes natures (maisons de santé, camps de vacances, villégiatures, etc.).

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 ⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
350-914-77	RELATIONS HUMAINES	2-1-3	2
383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ⅔
420-900-74	INITIATION À L'INFORMATIQUE	2-1-3	2
430-111-83	PRINCIPES DE GESTION ET D'ORGANISATION HÔTELIÈRE	3-2-1	2
430-121-83	ÉLÉMENTS D'OENOLOGIE	1-0-0	⅓
430-131-83	CUISINE DE BASE I (bases générales de cuisine)	1-3-0	1 ⅓
430-141-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT I (service à l'assiette)	1-3-0	1 ⅓
430-201-83	ORGANISATION ET MÉTHODES DE L'HÉBERGEMENT	1-2-0	1
430-211-83	SYSTÈMES DE FACTURATION ET D'ENCAISSEMENT	1-1-0	⅔
430-221-83	TECHNOLOGIE DU SERVICE DES BOISSONS I (apéritifs et mélanges simples)	2-1-0	1
430-231-83	CUISINE DE BASE II (bases spécifiques de cuisine)	1-3-0	1 ⅓
430-241-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT II (service à l'assiette et service des vins)	1-3-0	1 ⅓
430-311-83	TECHNOLOGIE DU SERVICE DES BOISSONS II (mélanges complexes)	1-1-0	⅔
430-331-83	PRODUCTION DES ALIMENTS I (table d'hôte)	1-3-0	1 ⅓
430-341-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT III (service à la pince et service des vins)	1-3-0	1 ⅓
430-401-83	SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION HÔTELIÈRE	2-2-1	1 ⅔

430-431-83	PRODUCTION DES ALIMENTS II (carte)	1-3-0	1 1/3
430-501-83	COMPTABILITÉ HÔTELIÈRE	2-2-1	1 2/3
430-521-83	SYNTHÈSE DE GESTION HÔTELIÈRE	2-1-1	1 1/3
430-540-83	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES ÉTATS FINANCIERS EN MILIEU D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	2-1-1	1 1/3
430-551-83	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN HÔTELLERIE	2-1-1	1 1/3
430-561-83	COMMERCIALISATION HÔTELIÈRE	3-0-1	1 1/3
430-582-83	LÉGISLATION ET DROIT HÔTELIER	3-0-1	1 1/3
430-601-83	STAGE D'APPLICATION EN HÉBERGEMENT	0-35-0	11 2/3
ou			
430-611-83	STAGE D'APPLICATION EN RESTAURATION	0-35-0	11 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus un des deux blocs à option suivants

OPTION GESTION DE LA RESTAURATION

430-251-83	SOMMELLERIE	2-1-0	1
430-411-83	GESTION EN RESTAURATION	3-1-1	1 2/3
430-441-83	TECHNIQUES DE RESTAURANT IV (service au guéridon, méthodes de découpage, tranchage, flambage)	1-3-0	1 1/3
430-530-83	GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT HÔTELIER	2-0-1	1
430-591-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES BANQUETS	2-1-1	1 1/3
430-621-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D'INFORMATION DANS LES SERVICES ALIMENTAIRES	1-1-0	2/3
430-631-83	COMPTABILITÉ DU SYSTÈME UNIFORME DES COMPTES POUR RESTAURANTS	3-1-4	2 2/3
430-651-83	DESIGN DE RESTAURANTS ET DE SERVICES ALIMENTAIRES	2-2-0	1 1/3

OPTION GESTION DE L'HÉBERGEMENT

430-301-83	VÉRIFICATION DES REVENUS	2-2-1	1 2/3
430-511-83	DESIGN HÔTELIER	2-2-0	1 1/3
430-531-83	TECHNIQUES D'HÉBERGEMENT	2-3-1	2
430-571-83	GÉOGRAPHIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET DU CANADA	3-0-1	1 1/3
430-581-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-1-1	1 1/3
430-590-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D'INFORMATION EN HÉBERGEMENT	1-1-0	2/3
430-641-83	COMPTABILITÉ DU SYSTÈME UNIFORME DES COMPTES POUR HÔTEL ET MOTEL	3-1-4	2 2/3

911230

430.02 Techniques de gestion des services alimentaires (1983)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 064-436
Chimie 051-444 ou 051-464

OBJECTIFS

Le programme *Techniques de gestion des services alimentaires* forme, pour l'industrie de la restauration et de l'alimentation, des techniciens capables de gérer les services alimentaires des établissements hôteliers, des différentes entreprises de restauration, des établissements à vocation d'accueil et de tous autres organismes comportant un service alimentaire: restaurants d'entreprise, cafétérias scolaires, établissements hospitaliers, maisons de santé, clubs sociaux, camps de vacances, compagnies de transport, etc.

Dans cette optique, le programme assure aux futurs gestionnaires une formation complète en cuisine et les connaissances essentielles en service de restaurant, tout en leur donnant une solide formation en gestion des services alimentaires (prix de revient, vente, approvisionnement, inventaire, personnel, etc.). Au cours des trois années de scolarité, les élèves ont l'occasion d'étudier les multiples aspects de la production et de la gestion en alimentation: administration, production, comptabilité, hygiène, science des aliments, aménagement, législation, marketing, finance, informatique, etc. En cours de formation, les candidats peuvent choisir entre deux options: gestion des services alimentaires et gestion de la production alimentaire. Le programme prévoit des séjours dans l'industrie, dont un stage d'une session, en troisième année.

Les candidats doivent posséder une très bonne santé, de l'endurance, des dispositions pour la planification et l'organisation, de l'intérêt pour la production alimentaire, un esprit porté vers les mathématiques de la gestion. Ils doivent faire preuve de jugement, de décision et de leadership, et se sentir capables de gérer des ressources humaines en termes de planification, répartition, distribution, organisation des tâches.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie de l'alimentation et de la restauration offre aux diplômés en *Techniques de gestion des services alimentaires*, après quelques années d'expérience dans le domaine, des postes de responsables de la production alimentaire et de la formation du personnel des services alimentaires dans les établissements commerciaux, industriels ou institutionnels. Dans le domaine de la restauration, leur formation leur permet, après quelques années, d'assumer des postes de chefs de cuisine (executive chef). Elle leur permet également de poursuivre des études d'administration au niveau universitaire. Les techniciens en gestion des services alimentaires peuvent aussi envisager, après un certain nombre d'années sur le marché du travail et une formation universitaire, une carrière dans l'enseignement de leur spécialité.

Les diplômés en *Techniques de gestion des services alimentaires* sont appelés à remplir des fonctions de cadres intermédiaires dans les services alimentaires. À ce titre, ils sont chargés principalement de l'approvisionnement et de la gestion des réserves, de la production alimentaire qualitative et quantitative, de la gestion des ressources humaines et de l'administration des budgets. Ils peuvent également remplir des postes de responsabilité dans toute entreprise comportant des services alimentaires: trains, bateaux, compagnies aériennes, compagnies de transport, établissements de vacances, de santé, écoles, entreprises, etc. Ils sont qualifiés pour organiser des démonstrations culinaires (salons culinaires, concours, etc.) et peuvent également agir comme responsables d'un secteur dans les industries de production de denrées alimentaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 ⅔
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 ⅔
430-102-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE I (préparation des bases générales de cuisine)	0-20-0	6 ⅔
430-112-83	PRINCIPES DE GESTION ET D'ORGANISATION DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1	1 ⅓
430-202-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE II (préparation des bases spécifiques de cuisine)	0-20-0	6 ⅔
430-212-83	HYGIÈNE DES SERVICES ALIMENTAIRES	2-1-1	1 ⅓
430-222-83	GESTION DES MENUS ET NORMALISATION DE LA PRODUCTION	1-2-1	1 ⅓
430-302-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE III (introduction à la grande production)	0-20-0	6 ⅔
430-402-83	PRODUCTION ALIMENTAIRE IV (grande production: réalisation et pratique)	0-20-0	6 ⅔
430-412-83	ALIMENTATION RATIONNELLE	1-2-1	1 ⅓
430-422-83	SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE LA RESTAURATION COMMERCIALE ET COLLECTIVE	1-2-1	1 ⅓
430-512-83	SCIENCE DES ALIMENTS I (molécules organiques et biochimiques)	1-2-1	1 ⅓
430-522-83	PLANIFICATION ET EXPLOITATION D'UN SERVICE ALIMENTAIRE	1-2-1	1 ⅓
430-530-83	GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT HÔTELIER	2-0-1	1
430-551-83	ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN HÔTELLERIE	2-1-1	1 ⅓
430-561-83	COMMERCIALISATION HÔTELIÈRE	3-0-1	1 ⅓
430-562-83	DESIGN DE CUISINES ET DE SERVICES ALIMENTAIRES	2-2-0	1 ⅓
430-582-83	LÉGISLATION ET DROIT HÔTELIER	3-0-1	1 ⅓
430-602-83	STAGE D'APPLICATION EN PRODUCTION ALIMENTAIRE	0-35-0	11 ⅔
ou			
430-612-83	STAGE D'APPLICATION EN GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES	0-35-0	11 ⅔
430-621-83	SYSTÈMES ET MÉTHODES D 'INFORMATION DANS LES SERVICES ALIMENTAIRES	1-1-0	⅔

8 unités de cours complémentaires

plus un des deux blocs à option suivants:

OPTION GESTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

430-552-83	NUTRITION APPLIQUÉE	1-1-0	⅔
430-572-83	CUISINE DE RÉGIME	1-1-0	⅔
430-622-83	SCIENCE DES ALIMENTS II (milieu complexe -Transformation des aliments)	1-2-0	1
430-632-83	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS	1-2-0	1

OPTION GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES

430-502-83	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RESTAURANT	3-1-0	1 ⅓
430-532-83	GESTION DES SERVICES DE BOISSONS	1-1-0	⅔
430-540-83	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES ÉTATS FINANCIERS EN MILIEU D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION	2-1-1	1 ⅓

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

430-581-83	PROMOTION, VENTE ET ORGANISATION DES CONGRÈS	2-2-1	1 ⅔

910204

Arts

Secteur professionnel:

551.00 MUSIQUE PROFESSIONNELLE

OBJECTIF DU SECTEUR

L'objectif de l'enseignement musical consiste à donner à l'élève, avec les apprentissages de base qui le rendront capable de poursuivre après quatre sessions, des études universitaires spécialisées ou de compléter le programme de Musique populaire, une culture musicale générale et des comportements qui lui permettent de saisir la valeur humaine de la musique, le mode de connaissance qu'elle constitue et l'expérience profonde qu'elle propose.

Ouvrir l'élève à la dimension globale de la musique qui atteint et réfléchit tout l'homme: celle-ci est un art, et l'objectif primordial de toute forme d'art est l'expérience esthétique, tournée comme telle vers l'imagination, l'intelligence et la sensibilité.

Favoriser chez lui la formation d'un bon sens des valeurs musicales, tant par la pratique de son instrument et de la musique d'ensemble que par l'écoute des oeuvres, en les analysant et en les comparant.

Le rendre conscient des exigences techniques, artistiques et sociales du métier de musicien dans lequel il s'engage. Lui faire connaître les diverses orientations qui lui sont offertes en raison de ses aptitudes et de ses intérêts particuliers, les programmes d'études qui y conduisent et les débouchés qu'ils offrent sur le marché du travail.

Donner à l'élève une préparation aux études supérieures en s'assurant qu'il est capable de réfléchir sur son art; susciter chez lui une curiosité intellectuelle et artistique qui lui donnera une grande ouverture d'esprit et une disponibilité totale à l'égard des apprentissages à poursuivre et des connaissances nouvelles à acquérir.

Permettre à l'élève de prendre conscience des disponibilités de son talent tant de ses meilleurs éléments que de ses points faibles par le développement d'un bon jugement critique acquis en écoutant, en analysant, en comparant, amorce de la formation universitaire.

Développer chez l'élève la perception intégrale des créations musicales tant dans les oeuvres qu'il entend que dans celles qu'il joue.

551.02 Musique populaire (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Musique 165-534

OBJECTIFS

Ce programme professionnel, d'une durée de six sessions s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire, commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. Il ne s'agit donc pas d'un point d'arrivée, mais d'un point de départ. Le contenu des quatre premières sessions de ce programme est identique à celui du programme 500.02 Musique.

L'élève devra être capable de jouer de deux instruments; de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles; d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale; d'improviser.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'exercice des métiers de la musique populaire exige des musiciens qui peuvent présenter à leur public un répertoire musical de choix et très varié dans les studios d'enregistrement, les salles de spectacles, les salles de concert, les salles de danse, les restaurants.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

551-101-76	FORMATION AUDITIVE I	3-0-1	1 ⅓
551-111-76	LITTÉRATURE MUSICALE I	3-0-1	1 ⅓
551-121-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
ou			
551-131-82	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-141-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	⅔
ou			
551-151-82	INSTRUMENT SECOND I	1-0-1	⅔
551-161-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX I	0-6-0	2
551-201-76	FORMATION AUDITIVE II	3-0-1	1 ⅓
551-211-76	LITTÉRATURE MUSICALE II	3-0-1	1 ⅓
551-221-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
ou			
551-231-82	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-241-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	⅔
ou			
551-251-82	INSTRUMENT SECOND II	1-0-1	⅔
551-261-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX II	0-6-0	2
551-301-76	FORMATION AUDITIVE III	3-0-1	1 ⅓
551-311-76	LITTÉRATURE MUSICALE III	3-0-1	1 ⅓
551-321-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
ou			
551-331-82	INSTRUMENT PRINCIPAL III	1-0-8	3
551-341-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	⅔
ou			
551-351-82	INSTRUMENT SECOND III	1-0-1	⅔
551-361-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX III	0-6-0	2
551-401-76	FORMATION AUDITIVE IV	3-0-1	1 ⅓
551-411-76	LITTÉRATURE MUSICALE IV	3-0-1	1 ⅓

551-421-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
ou			
551-431-82	INSTRUMENT PRINCIPAL IV	1-0-8	3
551-441-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	⅔
ou			
551-451-82	INSTRUMENT SECOND IV	1-0-1	⅔
551-461-82	ENSEMBLE ET ATELIERS MUSICAUX IV	0-6-0	2
551-502-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE I	3-0-3	2
551-512-78	HARMONIE I	3-1-7	3 ⅔
551-522-78	INSTRUMENT PRINCIPAL I	1-0-8	3
551-542-78	INSTRUMENT SECONDAIRE I	1-0-3	1 ⅓
551-552-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION I	3-1-7	3 ⅔
551-562-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION I	1-3-0	1 ⅓
551-602-78	FORMATION AUDITIVE APPLIQUÉE II	3-0-3	2
551-612-78	HARMONIE II	3-1-7	3 ⅔
551-622-78	INSTRUMENT PRINCIPAL II	1-0-8	3
551-642-78	INSTRUMENT SECONDAIRE II	1-0-3	1 ⅓
551-652-78	ARRANGEMENT ET COMPOSITION II	3-1-7	3 ⅔
551-662-78	MUSIQUE D'ENSEMBLE ET IMPROVISATION II	1-3-0	1 ⅓

8 unités de cours complémentaires

871112

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

551-902-87	GESTION DE PRODUCTION	2-5-5	4
551-903-87	ACOUSTIQUE ET MUSIQUE	3-4-3	3 ⅓
551-904-87	ORGANISATION ET LÉGISLATION	3-0-3	2
551-905-87	TECHNIQUES DE SONORISATION	3-3-3	3
551-906-87	TECHNIQUES D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3

880113

Secteur professionnel:

561.00 THÉÂTRE PROFESSIONNEL

561.01 Interprétation (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 ⅓ unités*

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1 ⅓
561-111-79	MOUVEMENT I	0-5-0	1 ⅔
561-121-79	IMPROVISATION I	0-2-0	⅔
561-131-79	VOIX I	0-3-0	1
561-141-79	INTERPRÉTATION I	2-4-1	2 ⅓
561-151-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION I	0-6-0	2
561-161-79	TEXTE I	2-2-0	1 ⅓
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1 ⅓
561-211-79	MOUVEMENT II	0-5-0	1 ⅔
561-221-79	IMPROVISATION II	0-2-0	⅔
561-231-79	VOIX II	0-3-0	1
561-241-79	INTERPRÉTATION II	2-4-1	2 ⅓
561-251-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION II	0-6-0	2
561-261-79	TEXTE II	2-2-0	1 ⅓
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1 ⅓
561-311-79	MOUVEMENT III	0-5-0	1 ⅔
561-321-79	IMPROVISATION III	0-2-0	⅔
561-331-79	VOIX III	0-3-0	1
561-341-79	INTERPRÉTATION III	2-4-1	2 ⅓
561-351-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION III	0-6-0	2
561-361-79	TEXTE III	2-2-2	2
561-371-79	MAQUILLAGE I	0-3-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1 ⅓
561-411-79	MOUVEMENT IV	0-5-0	1 ⅔
561-421-79	IMPROVISATION IV	0-2-0	⅔
561-431-79	VOIX IV	0-3-0	1
561-441-79	INTERPRÉTATION IV	2-4-1	2 ⅓
561-451-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION IV	0-6-0	2
561-461-79	TEXTE IV	2-2-2	2
561-471-79	MAQUILLAGE II	0-3-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1 ⅓
561-511-79	MOUVEMENT V	0-5-0	1 ⅔
561-521-79	IMPROVISATION V	0-5-0	1 ⅔
561-531-79	VOIX V	3-3-0	2
561-541-79	INTERPRÉTATION V	2-4-4	3 ⅓
561-551-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION V	0-6-3	3
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1 ⅓
561-611-79	MOUVEMENT VI	0-5-0	1 ⅔
561-621-79	IMPROVISATION VI	0-5-0	1 ⅔
561-631-79	VOIX VI	3-3-0	2
561-641-79	INTERPRÉTATION VI	2-4-4	3 ⅓
561-651-79	LABORATOIRE-INTERPRÉTATION VI	0-6-3	3

880122

561.02 Production (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 unités*

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1 ⅓
561-112-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE I	3-3-0	2
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-130-79	SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1 ⅔
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-152-79	DESSIN ARTISTIQUE I	1-2-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1 ⅓
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1 ⅓
561-212-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE II	3-3-0	2
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-230-79	SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1 ⅔
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-252-79	DESSIN ARTISTIQUE II	1-2-0	1
561-260-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE II	2-1-1	1 ⅓
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1 ⅓
561-312-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE III	3-3-0	2
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-322-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION I	1-2-1	1 ⅓

561-330-79	SCÉNOGRAPHIE III	2-1-2	1 ⅔
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0	1
561-352-79	DESSIN ARTISTIQUE III	1-2-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1 ⅓
561-412-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE IV	3-3-0	2
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2
561-422-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION II	1-2-1	1 ⅓
561-430-79	SCÉNOGRAPHIE IV	2-1-2	1 ⅔
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0	1
561-452-79	DESSIN ARTISTIQUE IV	1-2-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1 ⅓
561-512-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE V	3-3-0	2
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-522-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION III	1-2-1	1 ⅓
561-530-79	SCÉNOGRAPHIE V	2-1-1	1 ⅓
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2	1 ⅔
561-592-79	STAGE DE PRODUCTION I	0-10-0	3 ⅓
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1 ⅓
561-612-79	CONCEPTION SPATIALE ET PICTURALE VI	3-3-0	2
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-622-79	PRODUCTION RADIO-TÉLÉVISION IV	1-2-1	1 ⅓
561-630-79	SCÉNOGRAPHIE VI	2-1-1	1 ⅓
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-2	1 ⅔
561-692-79	STAGE DE PRODUCTION II	0-10-0	3 ⅓

880122

561.03 Conception (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1 ⅓
520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1 ⅓
561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1 ⅓
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1 ⅔
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1	1 ⅓
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1 ⅓
561-170-79	DESSIN I	2-2-2	2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1	1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1 ⅓
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1 ⅔
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-270-79	DESSIN II	2-2-2	2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1	1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1 ⅓
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-333-79	CONCEPTION DE DÉCORS I	1-2-1	1 ⅓
561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-343-79	CONCEPTION DE COSTUMES I	1-2-0	1
561-353-79	COUPE I	1-2-1	1 ⅓
561-370-79	DESSIN III	1-2-0	1
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1 ⅓
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2
561-433-79	CONCEPTION DE DÉCORS II	1-2-1	1 ⅓
561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES II	1-2-0	1
561-443-79	CONCEPTION DE COSTUMES II	1-2-0	1
561-453-79	COUPE II	1-2-1	1 ⅓
561-470-79	DESSIN IV	1-2-0	1
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1 ⅓
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-533-79	CONCEPTION DE DÉCORS III	1-2-3	2
561-543-79	CONCEPTION DE COSTUMES III	1-2-2	1 ⅔
561-553-79	COUPE III	1-2-0	1
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1	1 ⅓
561-570-79	DESSIN V	0-2-2	1 ⅓
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1	1
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1 ⅓
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-633-79	CONCEPTION DE DÉCORS IV	1-2-3	2
561-643-79	CONCEPTION DE COSTUMES IV	1-2-2	1 ⅔
561-653-79	COUPE IV	1-2-0	1
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1	1 ⅓
561-670-79	DESSIN VI	0-2-2	1 ⅓
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1	1

plus un cours parmi les deux suivants:

520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1 ⅓
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES III	1-2-1	1 ⅓

plus un cours parmi les deux suivants:

520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1 ⅓
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES IV	1-2-1	1 ⅓

880122

561.04 Techniques scéniques (1979)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 unités*

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

561-110-79	DRAMATURGIE I	3-0-1	1 1/3
561-120-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION I	0-6-0	2
561-134-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE I	2-1-2	1 2/3
561-140-79	INITIATION À L'ÉCLAIRAGE	2-1-1	1 1/3
561-150-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES I	0-3-0	1
561-160-79	INITIATION AUX MÉTIERS DE LA SCÈNE I	2-1-1	1 1/3
561-170-79	DESSIN I	2-2-2	2
561-180-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE I	1-1-1	1
561-210-79	DRAMATURGIE II	3-0-1	1 1/3
561-220-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION II	0-6-0	2
561-234-79	INITIATION À LA SCÉNOGRAPHIE II	2-1-2	1 2/3
561-250-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES II	0-3-0	1
561-270-79	DESSIN II	2-2-2	2
561-280-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE II	1-1-1	1
561-310-79	DRAMATURGIE III	3-0-1	1 1/3
561-314-79	RÉGIE I	1-2-1	1 1/3
561-320-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION III	0-6-0	2
561-340-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-350-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES III	0-3-0	1
561-380-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE III	1-1-1	1
561-404-79	SON I	1-2-1	1 1/3
561-410-79	DRAMATURGIE IV	3-0-1	1 1/3
561-414-79	RÉGIE II	1-2-1	1 1/3
561-420-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION IV	0-6-0	2
561-440-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES II	1-2-0	1
561-444-79	TECHNIQUES D'ÉCLAIRAGES I	1-2-0	1
561-450-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES IV	0-3-0	1
561-480-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE IV	1-1-1	1
561-504-79	SON II	1-2-2	1 2/3
561-510-79	DRAMATURGIE V	3-0-1	1 1/3
561-520-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION V	0-6-6	4
561-524-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE I	1-2-2	1 2/3
561-540-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES III	1-2-1	1 1/3
561-550-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES V	1-2-2	1 2/3
561-604-79	SON III	1-2-2	1 2/3
561-610-79	DRAMATURGIE VI	3-0-1	1 1/3
561-620-79	LABORATOIRE DE PRODUCTION VI	0-6-6	4
561-624-79	ADMINISTRATION THÉÂTRALE II	1-2-2	1 2/3
561-640-79	CONCEPTION D'ÉCLAIRAGES IV	1-2-1	1 1/3
561-650-79	TECHNIQUES SCÉNIQUES VI	1-2-2	1 2/3

plus un cours parmi les deux suivants:

520-160-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME I	3-0-1	1 1/3
561-353-79	COUPE I	1-2-1	1 1/3

plus un cours parmi les deux suivants:

520-260-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME II	3-0-1	1 1/3
561-453-79	COUPE II	1-2-1	1 1/3

plus trois cours parmi les six suivants:

520-360-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME III	1-2-1	1 1/3
561-514-79	RÉGIE III	1-2-0	1
561-553-79	COUPE III	1-2-0	1
561-560-79	ACCESSOIRES I	1-2-1	1 1/3
561-580-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE V	0-2-1	1
561-590-79	PEINTURE DE DÉCORS I	0-2-1	1

plus trois cours parmi les six suivants:

520-460-79	HISTOIRE DU DÉCOR ET DU COSTUME IV	1-2-1	1 1/3
561-614-79	RÉGIE IV	1-2-0	1
561-653-79	COUPE IV	1-2-0	1
561-660-79	ACCESSOIRES II	1-2-1	1 1/3
561-680-79	DESSIN SCÉNOGRAPHIQUE VI	0-2-1	1
561-690-79	PEINTURE DE DÉCORS II	0-2-1	1

880122

561.06 Danse-Ballet (programme expérimental) (1983)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

OBJECTIFS

Le programme vise à démocratiser l'accès de la profession ballétique, en rendant l'étude du ballet accessible à tous les jeunes qui ont les qualifications requises: constitution physique, motivation et talent, et qui ont fait leurs études secondaires (option ballet).

Il a également pour but de former des danseurs professionnels et des instructeurs de ballet, selon les critères de sélection et de promotion de très haut niveau, en leur offrant un programme de formation générale comprenant, entre autres, l'histoire des arts, la musique, ainsi que plusieurs techniques de ballet et de danse.

Le programme a pour objectif de préparer les jeunes au métier de danseur en établissant le lien avec les troupes existantes au Québec; d'intéresser des personnes du milieu aux activités de formation, maintenant ainsi un rapport étroit et continu avec les troupes professionnelles afin de demeurer au fait de leurs exigences; de faire participer les élèves aux activités professionnelles afin de leur donner l'expérience requise et la compréhension de ce qui sera exigé d'eux, pour qu'ils puissent acquérir ces connaissances et ces qualités; de former des danseurs ayant les capacités physiques, mentales et affectives pour exprimer par la danse les réalités culturelles du Québec moderne; établir une tradition ballétique propre au Québec.

Les objectifs particuliers du programme sont les suivants: parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; parfaire la connaissance et la maîtrise des différents styles de la danse classique; acquérir la maîtrise de la technique du pas de deux; approfondir la pratique et la connaissance de la danse moderne, du jazz et des danses de caractère; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique; approfondir la connaissance de l'histoire de l'art; développer le sens de l'espace; développer le sens esthétique du geste; développer l'expression de la sensibilité par le mouvement; augmenter l'endurance dans l'effort; développer chez l'élève le style de danse qui lui est propre; développer l'imagination et la créativité et leur expression par le mouvement dansé; développer la conscience du corps.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Outre la formation des instructeurs de ballet, le programme vise à pourvoir les troupes existantes, et celles qui se créent, de danseurs formés au Québec, ce qui est la condition essentielle à l'établissement d'une tradition ballétique de haut calibre et originalement québécoise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

520-166-83	HISTOIRE DE L'ART I	3-0-1	1 ⅓
520-266-83	HISTOIRE DE L'ART II	3-0-1	1 ⅓
520-366-83	HISTOIRE DU BALLET I	2-0-0	⅔
520-466-83	HISTOIRE DU BALLET II	3-0-1	1 ⅓
520-566-83	HISTOIRE DU BALLET III	2-0-0	⅔
561-106-80	BALLET I	0-9-0	3
561-136-79	PAS DE DEUX I	0-2-0	⅔
561-146-79	ANALYSE I	1-1-0	⅔
561-156-79	DANSE MODERNE I	0-2-0	⅔
561-186-79	DANSE DE CARACTÈRE I	0-2-0	⅔
561-196-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE I	0-5-0	1 ⅔
561-206-80	BALLET II	0-9-0	3
561-217-79	RÉPERTOIRE CLASSIQUE I	0-2-0	⅔
561-236-79	PAS DE DEUX II	0-2-0	⅔
561-246-79	ANALYSE II	1-1-0	⅔
561-256-79	DANSE MODERNE II	0-2-0	⅔
561-286-79	DANSE DE CARACTÈRE II	0-2-0	⅔
561-296-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE II	0-2-0	⅔
561-306-83	BALLET III	0-4-0	1 ⅓
561-307-83	MUSIQUE ET RYTHME I	1-2-0	1
561-317-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE II	0-2-0	⅔
561-336-83	PAS DE DEUX III	0-1-0	⅓
561-346-83	ANALYSE III	1-2-0	1
561-356-83	DANSE MODERNE III	0-1-0	⅓
561-386-79	DANSE DE CARACTÈRE III	0-2-0	⅔
561-396-79	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE III	0-2-0	⅔
561-406-80	BALLET IV	0-9-0	3
561-407-83	MUSIQUE ET RYTHME II	0-1-0	⅓
561-417-83	RÉPERTOIRE CLASSIQUE III	0-2-0	⅔
561-436-79	PAS DE DEUX IV	0-2-0	⅔
561-446-79	ANALYSE IV	1-2-0	1
561-456-79	DANSE MODERNE IV	0-2-0	⅔
561-486-79	DANSE DE CARACTÈRE IV	0-2-0	⅔
561-496-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE IV	0-4-0	1 ⅓
561-506-80	BALLET V	0-9-0	3
561-507-80	MUSIQUE ET RYTHME III	0-2-0	⅔
561-517-83	APPRENTISSAGE SCÉNIQUE	2-1-0	1
561-518-83	PRODUCTION D'UN SPECTACLE	4-0-0	1 ⅓
561-536-79	PAS DE DEUX V	0-2-0	⅔
561-546-79	ANALYSE V	1-2-0	1
561-556-79	DANSE MODERNE V	0-2-0	⅔
561-586-83	JAZZ I	0-1-0	⅓
561-596-79	CRÉATION ET IMPROVISATION I	0-1-0	⅓
561-597-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE V	0-12-0	4
561-606-83	BALLET VI	0-4-0	1 ⅓
561-607-83	MUSIQUE ET RYTHME IV	0-1-0	⅓
561-636-83	PAS DE DEUX VI	0-1-0	⅓
561-646-83	ANALYSE VI	1-2-0	1
561-656-83	DANSE MODERNE VI	0-1-0	⅓
561-686-83	JAZZ II	0-1-0	⅓
561-696-79	CRÉATION ET IMPROVISATION II	0-1-0	⅓
561-706-83	BALLET VII	0-5-0	1 ⅔
561-796-79	CRÉATION ET IMPROVISATION III	0-1-0	⅓

8 unités de cours complémentaires

plus un des deux blocs de cours suivants selon l'option désirée:

BLOC: *OPTION SCÈNE*

561-527-83	BALLET SCÉNIQUE	0-9-0	3
561-627-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (scène)	0-6-0	2
561-697-83	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE VI	0-4-0	1 ⅓

BLOC: *OPTION ENSEIGNEMENT*

561-529-83	BALLET-ENSEIGNEMENT	0-5-0	1 ⅔
561-629-83	PROJET DE FIN D'ÉTUDES (enseignement)	5-8-1	4 ⅔

plus un des deux blocs de cours suivants selon le sexe:

561-116-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) I	0-2-0	⅔
561-126-79	VARIATIONS (garçons) I	0-2-0	⅔
561-216-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) II	0-2-0	⅔
561-226-79	VARIATIONS (garçons) II	0-2-0	⅔
561-316-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) III	0-1-0	⅓
561-326-83	VARIATIONS (garçons) III	0-1-0	⅓
561-416-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) IV	0-2-0	⅔
561-426-79	VARIATIONS (garçons) IV	0-2-0	⅔
561-516-79	ENTRAÎNEMENT (garçons) V	0-2-0	⅔
561-526-79	VARIATIONS (garçons) V	0-2-0	⅔
561-616-83	ENTRAÎNEMENT (garçons) VI	0-1-0	⅓
561-626-83	VARIATIONS (garçons) VI	0-1-0	⅓
561-166-79	POINTES (filles) I	0-2-0	⅔
561-176-79	VARIATIONS (filles) I	0-2-0	⅔
561-266-79	POINTES (filles) II	0-2-0	⅔
561-276-79	VARIATIONS (filles) II	0-2-0	⅔
561-366-83	POINTES (filles) III	0-1-0	⅓
561-376-83	VARIATIONS (filles) III	0-1-0	⅓
561-466-79	POINTES (filles) IV	0-2-0	⅔
561-476-79	VARIATIONS (filles) IV	0-2-0	⅔
561-566-79	POINTES (filles) V	0-2-0	⅔
561-576-79	VARIATIONS (filles) V	0-2-0	⅔
561-666-83	POINTES (filles) VI	0-1-0	⅓
561-676-83	VARIATIONS (filles) VI	0-1-0	⅓

* Note: À cause du caractère des cours qui composent la spécialité, les élèves de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant des dispenses doivent figurer au bulletin d'études collégiales.

880122

Secteur professionnel:

570.00 ARTS APPLIQUÉS

570.01 Céramique (1982)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *87 ⅓ unités*

OBJECTIFS

La céramique peut constituer un métier d'art. Le programme des études de cette spécialité comprend, d'une part, des cours d'arts plastiques et, d'autre part, des cours techniques en relation avec la spécialité. Les objectifs de la formation artistique sont décrits dans le programme des arts plastiques. L'enseignement qui traite de la partie "métier" vise, en général, la connaissance des matières premières et des techiques de leur transformation. Outre les connaissances élémentaires de chimie et de physique, les élèves qui s'engagent dans l'apprentissage de cette spécialité doivent posséder les qualités suivantes: sens tactile développé, esprit créateur, goût de la recherche et de la mise au point.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Quoique non réglementée, la carrière de céramiste nécessite un apprentissage d'au moins deux années en atelier ou en entreprise. Les céramistes d'art assument, pour leur propre compte, les trois responsabilités suivantes: la conception esthétique, la fabrication et la mise en marché. L'industrie a besoin de spécialistes dans chacune de ces activités. Les conditions de travail sont variées, selon la spécialité. Outre la pratique du métier d'art, activité autonome vers laquelle la plupart des diplômés se sont dirigés jusqu'à maintenant, il se trouve d'excellentes perspectives de carrière dans le domaine de la céramique. Selon le niveau de formation, l'université préparera des ingénieurs-céramistes, des céramistes-conseils et des styliciens céramistes. Le collège envisage de former des céramistes, des décorateurs-céramistes. Jusqu'à présent, l'industrie de la céramique a dû faire appel à beaucoup de spécialistes étrangers pour diriger ses opérations.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-110-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION I	2-4-6	4
510-210-77	RECHERCHE ET DOCUMENTATION II	2-4-6	4
510-310-77	ORGANISATION PICTURALE	1-2-3	2
510-320-77	ORGANISATION SPATIALE	1-2-3	2
520-101-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-82	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-571-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE I	3-0-2	1 ⅔
570-101-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE I	4-5-0	3
570-111-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES I	1-2-1	1 ⅓
570-201-79	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE II	4-5-0	3
570-211-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES II	1-2-1	1 ⅓
570-311-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES III	1-2-1	1 ⅓
570-321-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL I	1-2-1	1 ⅓
570-331-79	TOURNAGE I	1-2-0	1
570-341-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES I	1-2-1	1 ⅓
570-411-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES IV	1-2-1	1 ⅓
570-421-79	PROCÉDÉS DE FAÇONNAGE MANUEL II	1-2-1	1 ⅓
570-431-79	TOURNAGE II	1-2-0	1
570-441-79	PROCÉDÉS DE MÉCANIQUES II	2-4-2	2 ⅔
570-451-79	ÉQUIPEMENT I	1-2-1	1 ⅓
570-501-79	ÉTUDES ET PROJETS I	4-8-4	5 ⅓
570-601-79	ÉTUDES ET PROJETS II	4-8-4	5 ⅓
570-651-79	ÉQUIPEMENT II	2-4-1	2 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus des cours déterminés par le collège de sorte que la somme des pondérations pour l'ensemble des cours particuliers à une session ne dépasse pas 45, choisis parmi les suivants:

401-571-79	ADMINISTRATION I	3-0-3	2
401-671-79	ADMINISTRATION II	3-0-3	2
520-671-81	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE II	3-0-2	1 ⅔
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE	1-2-1	1 ⅓
570-511-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES V	2-4-1	2 ⅓
570-541-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES III	1-2-1	1 ⅓
570-561-79	DÉCORATION I	1-2-1	1 ⅓
570-611-79	LABORATOIRE DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES VI	2-4-1	2 ⅓
570-641-79	PROCÉDÉS MÉCANIQUES IV	1-2-1	1 ⅓
570-661-79	DÉCORATION II	1-2-1	1 ⅓
570-681-79	CÉRAMIQUES SCULPTURALES ET ARCHITECTURALES	2-4-2	2 ⅔

880122

570.02 Design de présentation (1991)

TYPE DE SANCTION
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en *570.02, Design de présentation*, sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de présentation visuelle pour divers produits: concevoir des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition et des décors pour des événements particuliers; en dessiner les croquis et les plans; en choisir les matériaux et les couleurs appropriés; réaliser des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition, des décors et des présentations muséologiques ou voir à leur réalisation.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *570.02, Design de présentation*, travaille à la présentation visuelle de produits et à la conception de décors servant à la présentation de produits ou à la réalisation de certaines activités. Pour ce faire, il peut être amené à collaborer avec d'autres professionnels: photographes, graphistes, illustrateurs...

La présentation visuelle est liée au secteur des communications. Le technicien en présentation visuelle voit à la conception et à la réalisation d'étalages, de vitrines, de kiosques, d'expositions commerciales et culturelles, de décors pour des manifestations particulières et des événements média.

Le diplômé qui fait preuve de créativité et d'originalité, qui possède un sens de la couleur et de la composition ainsi que de bonnes connaissances en techniques des matériaux peut oeuvrer soit à l'intérieur d'un bureau de design, soit pour un magasin ou une chaîne de magasins, soit enfin pour une corporation ou une grande compagnie. Le travail à la pige est une voie qu'empruntent de nombreux diplômés.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 ⅓
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 ⅔
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 ⅔
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-372-91	HISTOIRE DU DESIGN DE PRÉSENTATION	3-0-2	1 ⅔
570-102-91	DESSIN ET RENDU	1-2-2	1 ⅔
570-110-91	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1 ⅓
570-112-91	FABRICATION ET MATÉRIAUX I	2-3-1	2
570-162-91	DESIGN DE PRÉSENTATION I	1-2-2	1 ⅔
570-210-91	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 ⅓
570-212-91	FABRICATION ET MATÉRIAUX II	1-2-1	1 ⅓
570-262-91	DESIGN DE PRÉSENTATION II	2-2-2	2
570-310-91	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-2	1 ⅔
570-322-90	RECHERCHES GRAPHIQUES I	1-2-2	1 ⅔
570-342-91	FABRICATION ET MATÉRIAUX III	2-3-1	2
570-352-91	ÉCLAIRAGE EN PRÉSENTATION VISUELLE	1-2-1	1 ⅓
570-362-91	DESIGN DE PRÉSENTATION III	2-4-3	3
570-442-91	PRÉSENTATION VISUELLE I	1-2-3	2
570-462-91	DESIGN DE PRÉSENTATION IV	2-4-3	3
570-522-91	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	2-4-2	2 ⅔
570-542-91	PRÉSENTATION VISUELLE II	1-2-3	2
570-562-91	DESIGN DE PRÉSENTATION V	4-8-4	5 ⅓
570-662-91	DESIGN DE PRÉSENTATION VI	4-8-4	5 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus 7 ⅓ unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

410-526-90	FORMATION EN ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
520-311-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART III	3-0-3	2
570-133-90	CRÉATIVITÉ ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	1-2-1	1 ⅓
570-222-91	TECHNIQUES DE PHOTOGRAPHIE	1-2-1	1 ⅓
570-410-91	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-2	1 ⅔
570-732-91	DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE	2-1-2	1 ⅔
570-742-91	STRUCTURE-FORME-FONCTION	1-2-2	1 ⅔
570-752-91	TENDANCES VISUELLES CONTEMPORAINES	1-2-2	1 ⅔
570-762-91	DESIGN D'EXPOSITION MUSÉOLOGIQUE	1-2-2	1 ⅔
570-802-91	COULEUR ET LUMIÈRE	2-2-2	2
570-812-91	DESSIN DE PRÉSENTATION	1-2-1	1 ⅓
570-822-91	DESSIN DE CONCEPT	1-2-1	1 ⅓
570-832-91	RECHERCHES GRAPHIQUES II	1-2-2	1 ⅔
570-862-91	MULTIMÉDIA	1-2-2	1 ⅔

910326

570.03 Design d'intérieur (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en *Design d'intérieur* sera plus spécifiquement en mesure: de comprendre les besoins d'un client en termes d'aménagement d'espaces intérieurs; de concevoir des solutions; de dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes; de conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers; de s'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Design d'intérieur* est apte à concevoir des solutions créatives à des problèmes d'aménagement d'espaces intérieurs qui visent l'amélioration de la qualité de vie et de travail.

Que ce soit en aménagement résidentiel, commercial ou institutionnel, deux voies s'ouvrent aux diplômés: attachés à un bureau de design, certains travailleront d'abord comme designers juniors et pourront devenir designers séniors ou chargés de projet; attachés à un commerce ou à une compagnie spécialisée, d'autres seront conseillers ou vendeurs.

Après quelques années d'expérience et selon son ambition, le diplômé en *Design d'intérieur* pourra se créer une clientèle et s'ouvrir un bureau de design d'intérieur.

Le diplômé peut devenir membre de l'association professionnelle *Société des décorateurs-ensembliers du Québec*.

La prospérité de la profession est liée aux fluctuations économiques, notamment à la santé de l'industrie de la construction. Le diplômé qui fait preuve de disponibilité, de créativité, d'un sens de l'esthétique allié à de bonnes connaissances techniques peut aspirer à devenir designer d'intérieur.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 ⅓
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 ⅔
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 ⅔
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-573-91	HISTOIRE DES STYLES ET DU DESIGN D'INTÉRIEUR I	2-1-2	1 ⅔
520-673-91	HISTOIRE DES STYLES ET DU DESIGN D'INTÉRIEUR II	2-1-2	1 ⅔
570-110-91	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1 ⅓
570-120-91	DESSIN ARCHITECTURAL I	2-2-2	2
570-133-90	CRÉATIVITÉ ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	1-2-1	1 ⅓
570-210-91	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 ⅓
570-220-91	DESSIN ARCHITECTURAL II	1-2-2	1 ⅔
570-313-91	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	1-3-2	2
570-353-91	DESIGN D'INTÉRIEUR I	2-2-2	2
570-363-91	MATÉRIAUX ET FINIS	2-2-1	1 ⅔
570-423-91	COULEUR APPLIQUÉE I	1-2-2	1 ⅔
570-453-91	DESIGN D'INTÉRIEUR II	2-4-2	2 ⅔
570-513-91	DESSIN ET RENDU	1-4-1	2
570-523-91	DESSIN ARCHITECTURAL III	1-2-2	1 ⅔
570-553-91	DESIGN D'INTÉRIEUR III	2-4-2	2 ⅔
570-563-91	DESIGN ET FABRICATION DE MOBILIER I	2-2-1	1 ⅔
570-573-91	ÉCLAIRAGE	1-2-1	1 ⅓
570-633-91	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	2-1-1	1 ⅓
570-653-91	DESIGN D'INTÉRIEUR IV	4-8-4	5 ⅓
570-663-91	DESIGN ET FABRICATION DE MOBILIER II	1-2-1	1 ⅓
570-753-91	DESIGN D'INTÉRIEUR V	4-8-4	5 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus 6 ⅔ unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

410-526-90	FORMATION EN ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
570-323-91	MOBILIER CONTEMPORAIN	2-1-2	1 ⅔
570-613-91	RENDU ET PRÉSENTATION	1-2-1	1 ⅓
570-623-91	DESSIN ARCHITECTURAL IV	1-2-2	1 ⅔
570-713-91	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR II	1-2-3	2
570-723-91	COULEUR APPLIQUÉE II	1-2-2	1 ⅔
570-743-91	ARCHITECTURE ENVIRONNEMENTALE	1-2-1	1 ⅓
570-763-91	DESIGN D'INTÉRIEURS COMMERCIAUX	1-3-2	2
570-773-91	DESIGN D'INTÉRIEURS INSTITUTIONNELS	1-3-2	2
570-783-91	MOBILIER ET ACCESSOIRES	2-1-1	1 ⅓
570-793-91	STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	0-3-1	1 ⅓

910408

570.04 Photographie (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en *570.04, Photographie* sera plus spécifiquement en mesure d'identifier les caractéristiques recherchées du sujet à photographier; préparer le sujet et organiser la composition; choisir le matériel et les équipements appropriés; utiliser les techniques d'éclairage et de prise de vue; traiter les pellicules et papiers photographiques selon les procédés appropriés; utiliser les diverses techniques de retouche et de présentation des travaux.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le photographe fixe sur pellicule, ou autre, avec le matériel approprié, l'image de personnes, d'événements, de scènes, de matériaux ou de produits. Par des jeux de lumière, de couleurs, d'ombres, de reflets, d'angles de prise de vue, il met en évidence les particularités recherchées du sujet photographié.

La photographie offre de nombreuses spécialités: le portrait, la photographie scientifique, médicale, publicitaire, commerciale, de mode, de presse, d'architecture, d'art... Le diplômé en photographie peut aussi travailler comme technicien de laboratoire.

Le photographe, ou technicien, peut faire du travail à la pige, avoir son propre studio, ou être à l'emploi d'un studio, d'une corporation, d'une institution ou d'un laboratoire.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 ⅓
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 ⅔
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 ⅔
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-574-91	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE I	3-0-2	1 ⅔
570-104-91	PRISE DE VUE I	3-2-2	2 ⅓
570-114-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE I	2-4-1	2 ⅓
570-164-91	TECHNOLOGIE DE LA PHOTOGRAPHIE I	2-1-1	1 ⅓
570-204-91	PRISE DE VUE II	3-3-1	2 ⅓

570-214-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE II	2-4-1	2 1/3
570-244-91	TECHNOLOGIE DE LA PHOTOGRAPHIE II	2-1-1	1 1/3
570-254-91	PRISE DE VUE III	2-2-2	2
570-314-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE III	2-5-1	2 2/3
570-374-91	EXPRESSION VISUELLE I	1-3-2	2
570-414-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE IV	2-5-1	2 2/3
570-454-91	PRISE DE VUE IV	1-4-1	2
570-474-91	EXPRESSION VISUELLE II	1-3-2	2
570-514-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE V	1-5-1	2 1/3
570-554-91	IMAGE MAGNÉTIQUE I	1-2-1	1 1/3
570-564-91	PRATIQUE PROFESSIONNELLE	2-4-2	2 2/3
570-614-91	TECHNIQUES ET LABORATOIRE VI	1-5-1	2 1/3
570-664-91	IMAGE MAGNÉTIQUE II	1-2-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

plus 13 1/3 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

520-674-91	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE II	3-0-2	1 2/3
570-384-79	SÉMINAIRE DE RECHERCHE	2-1-0	1
570-424-91	LABORATOIRE SPÉCIALISÉ	1-2-0	1
570-504-91	IMAGE VIDÉO I	1-3-2	2
570-524-91	TECHNIQUES DE REPRODUCTION	1-2-1	1 1/3
570-534-91	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE I	2-7-2	3 2/3
570-574-91	ÉTUDES ET PROJETS I	2-5-3	3 1/3
570-584-91	EXPRESSION VISUELLE III	1-2-0	1
570-604-91	IMAGE VIDÉO II	1-3-2	2
570-634-91	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE II	2-7-2	3 2/3
570-674-91	ÉTUDES ET PROJETS II	2-5-3	3 1/3
570-704-91	PORTFOLIO ET EXPOSITION I	1-2-1	1 1/3
570-714-91	PORTFOLIO ET EXPOSITION II	1-2-1	1 1/3
570-724-91	IMAGE MAGNÉTIQUE III	1-2-1	1 1/3
570-734-91	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE III	2-7-2	3 2/3
570-744-91	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE IV	2-7-2	3 2/3
570-754-91	PHOTOGRAPHIE APPLIQUÉE V	2-7-2	3 2/3

910409

570.06 Graphisme (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 2/3 unités*

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en graphisme sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins d'un client; réaliser la recherche documentaire préalable à l'élaboration d'un projet; choisir et organiser des composantes visuelles en fonction des objectifs visés; élaborer des croquis préliminaires et des esquisses; réaliser des maquettes et des prêts à photographier; superviser les étapes de la réalisation du produit final selon les normes établies.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le travail du graphiste consiste principalement à créer, à choisir, à organiser les composantes d'une communication visuelle commandée et reproduite pour diffusion.

Ce travail peut s'exercer dans des secteurs aussi variés que ceux de l'édition, de l'identification corporative, de l'emballage et du conditionnement, ainsi que de la promotion et la publicité.

Le graphiste travaille souvent à son compte ou pour un bureau spécialisé. Quelques grandes entreprises, privées, publiques ou para-publiques engagent aussi des graphistes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 1/3
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 2/3
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 2/3
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
520-576-91	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES I	3-0-2	1 2/3
570-106-91	ILLUSTRATION I	1-2-2	1 2/3
570-126-91	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	1-2-1	1 1/3
570-136-91	GRAPHISME I	2-2-1	1 2/3
570-146-91	INITIATION AU GRAPHISME PAR ORDINATEUR	1-2-2	1 2/3
570-206-91	ILLUSTRATION II	1-2-2	1 2/3
570-216-91	APPLICATIONS TYPOGRAPHIQUES I	1-2-1	1 1/3
570-226-91	TECHNIQUES DE REPRODUCTION II	1-2-1	1 1/3
570-236-91	GRAPHISME II	2-2-1	1 2/3
570-306-91	ILLUSTRATION III	1-2-2	1 2/3
570-326-91	TECHNIQUES DE REPRODUCTION III	2-2-1	1 2/3
570-336-91	GRAPHISME III	2-2-1	1 2/3
570-346-91	PHOTOGRAPHIE I	1-2-1	1 1/3
570-356-91	APPLICATIONS TYPOGRAPHIQUES II	1-2-1	1 1/3
570-406-91	ILLUSTRATION PROFESSIONNELLE I	1-2-2	1 2/3
570-436-91	GRAPHISME IV	2-4-2	2 2/3
570-446-91	PHOTOGRAPHIE II	1-2-1	1 1/3
570-466-91	APPLICATIONS TYPOGRAPHIQUES PAR ORDINATEUR	1-2-2	1 2/3
570-536-91	GRAPHISME V	2-7-3	4
570-576-91	PRODUCTION TECHNIQUE I	1-2-1	1 1/3
570-616-91	PRODUCTION TECHNIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
570-636-91	GRAPHISME VI	2-7-3	4
570-716-91	ILLUSTRATION PAR ORDINATEUR	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 8 1/3 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

410-526-90	FORMATION EN ENTREPRENEURSHIP	3-0-3	2
520-311-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART III	3-0-3	2

520-676-91	HISTOIRE DES COMMUNICATIONS VISUELLES II	3-0-2	1 2/3
570-506-91	ILLUSTRATION PROFESSIONNELLE II	1-2-1	1 1/3
570-546-91	PHOTOGRAPHIE III	1-2-1	1 1/3
570-556-91	TYPOGRAPHISME I	1-2-1	1 1/3
570-566-91	GRAPHISME ET STRATÉGIES PUBLICITAIRES	2-1-2	1 2/3
570-646-91	PHOTOGRAPHIE IV	1-2-1	1 1/3
570-656-91	TYPOGRAPHISME II	1-2-1	1 1/3
570-726-91	PRODUCTION TECHNIQUE II	1-2-1	1 1/3
570-736-91	SÉMIOLOGIE DE L IMAGE FONCTIONNELLE	2-1-2	1 2/3
570-756-91	COMMUNICATION SON ET IMAGE I	1-2-2	1 2/3
570-766-91	COMMUNICATION SON ET IMAGE II	1-2-2	1 2/3
570-776-91	STUDIO-STAGE	2-4-2	2 2/3
581-953-79	SÉRIGRAPHIE I	1-2-0	1
581-956-79	APPLICATIONS PHOTOMÉCANIQUES	1-2-0	1
581-963-79	SÉRIGRAPHIE II	1-2-0	1

910412

570.07 Design industriel (1991)

TYPE DE SANCTION
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi les cours du secondaire
Mathématique 064-536
Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève en *570.07 Design industriel* sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les contraintes inhérentes à la réalisation d'un projet; de rassembler les données pertinentes (études de marché, matériaux, procédés de fabrication); de participer au développement du concept et du produit; d'exécuter des dessins de présentation (rendus); d'élaborer des modèles, maquettes, prototypes et montages; de développer et réaliser les dessins techniques et devis de conception (dessins d'ensembles, sous-ensembles, détails).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le design industriel a pour objet de déterminer non seulement la forme des objets produits par l'industrie, mais aussi leur structure. Il appartient au designer industriel de voir à ce que l'ensemble des qualités d'un objet forme un tout cohérent tant pour le fabricant que pour le consommateur.

Le technicien en design industriel collabore avec le designer au développement et à la réalisation d'un projet. Pour ce faire, il doit recueillir un ensemble de données, les absorber et les transformer en un objet qui soit faisable, fonctionnel et esthétique, et cela en fonction de contraintes établies: coûts, échéanciers, marché visé.

Le technicien en design industriel qui est créatif et qui possède un sens de l'esthétique, un esprit pratique, des connaissances de certaines sciences physiques (notamment sur la résistance des matériaux et les procédés de fabrication), de l'ergonomie et de l'anthropométrie, ainsi que des notions de psychologie pourra oeuvrer dans un bureau de design industriel, ou pour une petite ou moyenne entreprise ou enfin pour toute grande compagnie possédant son propre service de design.

Avec l'expérience ou avec une formation additionnelle, le technicien en design industriel pourra, selon son talent et son ambition, accéder au titre de designer industriel.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants

201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
203-577-79	RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
510-112-91	LANGAGE VISUEL I	2-2-2	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 1/3
510-212-91	LANGAGE VISUEL II	1-2-2	1 2/3
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR I	1-2-2	1 2/3
510-312-91	ORGANISATION BIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
510-412-91	ORGANISATION TRIDIMENSIONNELLE	1-2-3	2
520-101-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART I	3-0-3	2
520-201-91	ÉLÉMENTS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART II	3-0-3	2
570-110-79	DESSIN TECHNIQUE I	1-2-1	1 1/3
570-117-79	DESIGN I	3-3-1	2 1/3
570-210-79	DESSIN TECHNIQUE II	1-2-1	1 1/3
570-217-79	DESIGN II	3-3-1	2 1/3
570-227-79	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES	2-1-1	1 1/3
570-310-79	DESSIN TECHNIQUE III	1-2-1	1 1/3
570-317-79	DESIGN III	3-3-1	2 1/3
570-407-79	TECHNIQUES DE RENDU I	1-2-2	1 2/3
570-417-79	DESIGN IV	3-3-5	3 2/3
570-447-79	PROCÉDÉS DE FABRICATION	2-1-2	1 2/3
570-517-79	DESIGN V	4-8-4	5 1/3
570-527-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES I	2-4-3	3
570-537-79	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-0	1
570-617-79	DESIGN VI	6-9-9	8
570-627-79	PROTOTYPES ET MAQUETTES II	2-4-3	3

8 unités de cours complémentaires

plus 6 2/3 unités au choix des établissements:

242-107-86	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
242-207-87	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR II	2-2-2	2
520-577-91	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL	3-0-2	1 2/3
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
570-410-79	DESSIN TECHNIQUE IV	1-2-1	1 1/3
570-507-79	TECHNIQUES DE RENDU II	1-2-2	1 2/3
570-510-79	DESSIN TECHNIQUE V	1-2-1	1 1/3
570-610-79	DESSIN TECHNIQUE VI	1-2-1	1 1/3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0	1
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
570-133-90	CRÉATIVITÉ ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	1-2-1	1 1/3
570-181-90	CONCEPTION DES DOCUMENTS IMPRIMÉS	1-2-2	1 1/3
570-346-91	PHOTOGRAPHIE I	1-2-1	1 1/3
570-359-80	TECHNOLOGIE DES ENDUITS	1-2-3	2
570-499-78	APPLICATION DES ENDUITS I	1-2-3	2
570-504-91	IMAGE VIDÉO I	1-3-2	2
570-599-78	APPLICATION DES ENDUITS II	1-2-3	2
570-901-79	CÉRAMIQUE I	3-0-3	2
570-902-79	CÉRAMIQUE II	3-0-3	2
570-903-81	RÉALITÉ CÉRAMIQUE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI	1-2-3	2
570-905-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES I	1-2-1	1 1/3
570-906-80	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES II	1-2-1	1 1/3

911230

571.02 Dessin de la mode (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *90 ⅓ à 92 unités selon l'option choisie*

OBJECTIFS

Rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches du dessinateur de mode, du styliste, du modeliste et du patronnier; de poursuivre une recherche de styles et de matières; d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles, tricots et fourrures répondant aux besoins des divers marchés-cibles; d'illustrer ces vêtements ou ces accessoires par des croquis, de développer les patrons, à plat ou par moulage, selon les croquis et les précisions mentionnées; de vérifier l'interprétation des croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme offre des possibilités d'avenir qui vont d'un emploi satisfaisant à la renommée des grands dessinateurs. Il rend en effet les diplômés aptes à accéder aux postes de dessinateurs de mode, de stylistes, de modelistes, de patronniers, de conseillers ou de coordonnateurs de mode pour les médias, le cinéma ou le théâtre, ou d'assistants. Certains diplômés continuent leurs études à l'université en design ou dans des disciplines connexes.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 ⅔
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 ⅔
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
571-152-82	DESSIN DE MORPHOLOGIE HUMAINE	2-1-1	1 ⅓
571-162-82	DESSIN DE PATRONS I	3-3-2	2 ⅔
571-172-82	MOULAGE I	2-2-0	1 ⅓
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-222-82	TECHNIQUES GRAPHIQUES ET CROQUIS	1-2-1	1 ⅓
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ⅔
571-250-82	FORMES ET COULEURS	1-2-1	1 ⅓
571-262-82	DESSIN DE PATRONS II	3-3-2	2 ⅔
571-270-91	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-1-1	1
571-272-82	MOULAGE II	2-2-0	1 ⅓
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3	2
571-322-82	CROQUIS DE MODE	1-2-1	1 ⅓
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 ⅓
571-362-82	DESSIN DE PATRONS III	3-3-2	2 ⅔
571-372-82	MOULAGE III	2-2-0	1 ⅓
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-422-82	ILLUSTRATION I	1-2-1	1 ⅓
571-452-82	FORMES ET CONCEPTION	1-2-1	1 ⅓
571-462-82	DESSIN DE PATRONS IV	3-3-2	2 ⅔
571-472-82	MOULAGE IV	1-3-0	1 ⅓
571-482-82	CONFECTION IV	3-3-2	2 ⅔
571-522-82	ILLUSTRATION II	1-2-1	1 ⅓
571-552-82	CONCEPTION I	1-2-1	1 ⅓
571-562-82	DESSIN DE PATRONS V	3-3-2	2 ⅔
571-572-82	MOULAGE V	1-3-0	1 ⅓
571-582-82	CONFECTION V	3-3-2	2 ⅔
571-620-88	COORDINATION DE MODE ET PROMOTION	2-0-1	1
571-652-82	CONCEPTION II	1-2-1	1 ⅓

8 unités de cours complémentaires

plus un des blocs optionnels offerts par le collège parmi les neuf suivants:

BLOC A	OPTION GÉNÉRALE		
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-622-82	CONCEPTION ET ILLUSTRATION	1-2-1	1 ⅓
571-630-91	ATELIER DE COORDINATION	1-4-4	3
571-662-82	DESSIN DE PATRONS VI	3-3-2	2 ⅔
571-672-82	MOULAGE VI	1-3-0	1 ⅓
571-682-88	CONFECTION VI	3-3-2	2 ⅔
			12
BLOC B	MODE MASCULINE		
571-232-83	PATRONS MASCULINS	2-2-3	2 ⅓
571-332-81	COUPE MASCULINE	1-2-1	1 ⅓
571-432-81	CONFECTION MASCULINE V	1-2-3	2
571-532-82	CONFECTION MASCULINE VI	2-2-3	2 ⅓
571-632-82	DESSIN DE MODE MASCULINE	1-2-2	1 ⅔
571-642-81	GRADATION DES PATRONS MASCULINS	1-1-1	1
			10 ⅔
BLOC C	TAILLEUR-MANTEAU		
571-212-82	COUPE-MOULAGE DU TAILLEUR	2-2-3	2 ⅓
571-312-81	COUPE-MOULAGE DU MANTEAU	1-2-3	2

571-412-82	CONFECTION DU TAILLEUR	2-2-3	2 1/3
571-512-81	CONFECTION DU MANTEAU	1-2-3	2
571-612-81	DESSIN DE TAILLEURS ET MANTEAUX	1-2-3	2
			10 2/3

BLOC D	MODE POUR ENFANTS		
571-102-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS I	2-1-2	1 2/3
571-202-82	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS II	2-1-2	1 2/3
571-302-81	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR ENFANTS III	2-1-3	2
571-402-82	CONFECTION POUR ENFANTS I	1-2-2	1 2/3
571-502-82	CONFECTION POUR ENFANTS II	1-2-2	1 2/3
571-602-82	DESSIN DE MODE POUR ENFANTS	1-2-3	2
			10 2/3

BLOC E	STYLISME ET ILLUSTRATION		
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
571-160-82	RECHERCHE DES STYLES ET TENDANCES	2-1-2	1 2/3
571-360-88	STYLISME I, ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	2-1-2	1 2/3
571-460-88	STYLISME II, ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-2-2	1 2/3
571-560-88	TECHNIQUES D'ILLUSTRATION, ASSISTÉES PAR ORDINATEUR	2-1-2	1 2/3
571-660-88	STAGE EN ILLUSTRATION	1-6-2	3
ou			
571-696-88	PROJET EN ILLUSTRATION	1-6-2	3
			11 2/3

BLOC F	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES		
571-192-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES I	1-2-3	2
571-292-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES II	1-2-3	2
571-392-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES III	1-2-3	2
571-492-81	CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES IV	1-2-3	2
571-692-82	PROJET DE CONCEPTION D'IMPRIMÉS TEXTILES	1-1-6	2 2/3
			10 2/3

BLOC G	DESSIN DE TRICOT		
571-380-88	TRICOT I	1-2-2	1 2/3
571-480-88	TRICOT II	1-2-2	1 2/3
571-580-88	TRICOT III	1-2-2	1 2/3
571-680-88	TRICOT IV	1-2-2	1 2/3
plus deux cours choisis parmi les six suivants:			
571-190-83	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR TRICOT I	1-2-3	2
571-290-83	DESSIN DE PATRONS ET MOULAGE POUR TRICOT II	1-2-3	2
571-390-81	DESSIN DE TRICOT I	1-2-3	2
571-490-01	DESSIN DE TRICOT II	1-2-3	2
571-590-88	PROJET D'EXÉCUTION DE TRICOT I	1-2-3	2
571-690-88	PROJET D'EXÉCUTION DE TRICOT II	1-2-3	2
			10 2/3

BLOC H	DESSIN DE FOURRURE		
571-603-85	INITIATION À LA FABRICATION DE VÊTEMENTS DE FOURRURE (MANTEAUX)	3-3-1	2 1/3
571-604-85	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE I	3-3-2	2 2/3
571-605-85	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE II	3-3-2	2 2/3
plus un des deux cours suivants:			
571-614-85	STAGE DANS L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE	1-6-2	3
571-629-88	DESSIN DE PATRONS POUR FOURRURE III	3-3-2	2 2/3
ou les deux cours suivants:			
571-627-85	DESSIN DE FOURRURE I	1-2-2	1 2/3
571-628-85	DESSIN DE FOURRURE II	1-2-2	1 2/3
			de 10 1/3 à 11

BLOC I	DESSIN D'ACCESSOIRES ET DE BIJOUX-MODE		
571-514-88	HISTOIRE DES ACCESSOIRES ET DES BIJOUX	2-1-2	1 2/3
571-542-88	DESSIN D'ACCESSOIRES	3-3-2	2 2/3
571-570-88	DESSIN DE BIJOUX-MODE	2-1-2	1 2/3
571-686-88	MISE EN MARCHÉ D'ACCESSOIRES ET DE BIJOUX-MODE	3-0-2	1 2/3
plus un cours choisi parmi les cinq suivants:			
571-584-88	FABRICATION DE BIJOUX-MODE I	3-3-2	2 2/3
571-616-88	STAGE DANS L'INDUSTRIE DES ACCESSOIRES ET BIJOUX-MODE	1-6-2	3
571-640-88	DESSIN DE PATRONS D'ACCESSOIRES	3-3-2	2 2/3
571-670-88	FABRICATION D'ACCESSOIRES	3-3-2	2 2/3
571-684-88	FABRICATION DE BIJOUX-MODE II	3-3-2	2 2/3
			10 1/3 ou 10 2/3

910708

571.03 Production de la mode (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 2/3 à 91 2/3 unités*

OBJECTIFS

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine: sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce programme donne l'accès aux postes de commande de l'industrie manufacturière de la mode. Il rend en effet les diplômés aptes à accéder aux postes de contremaîtres, de chefs d'atelier, d'agents de méthode ou de techniciens en génie industriel, de responsables du contrôle de la qualité, de responsables du lancement et de l'ordonnancement, d'assistant-gérants d'usine, de gérants d'usine, de directeurs de la fabrication, de vice-présidents de la production et même de patrons de leur propre entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-122-82	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE	3-2-3	2 ⅔
242-960-81	DESSIN TECHNIQUE	1-2-3	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-916-76	DROIT DES AFFAIRES	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-614-79	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	3-1-3	2 ⅓
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
571-103-81	INTRODUCTION À LA PRODUCTION DE MODE	3-0-3	2
571-140-82	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
571-163-81	DESSIN DE PATRONS	2-1-3	2
571-182-81	CONFECTION I	2-1-3	2
571-203-88	DESSIN DE PATRONS APPLIQUÉ À LA PRODUCTION	2-1-2	1 ⅔
571-240-82	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ⅔
571-243-83	GESTION ET CONTRÔLE DE PRODUCTION DE LA MODE	1-2-3	2
571-270-82	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-2-1	1 ⅓
571-282-81	CONFECTION II	2-1-3	2
571-342-81	GRADATION DE PATRONS	1-1-1	1
571-350-82	FORMES ET COMPOSITION DU VÊTEMENT	1-2-1	1 ⅓
571-353-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS I	2-1-2	1 ⅔
571-382-81	CONFECTION III	2-1-3	2
571-453-83	ÉTUDE DU TRAVAIL ET MESURE DES TEMPS II	1-2-3	2
571-463-83	COUPE INDUSTRIELLE	2-2-4	2 ⅔
571-473-83	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-3	2
571-493-81	ORDONNANCEMENT DE LA PRODUCTION	2-1-3	2
571-523-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE I	1-8-2	3 ⅔
571-693-82	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 7 ⅓ à 9 ⅓ unités de cours optionnels offerts par le collège parmi les suivants:

571-513-81	NOTIONS DE PHYSIQUE APPLIQUÉE	2-2-4	2 ⅔
571-623-82	STAGE DE PRODUCTION DE MODE II	1-11-2	4 ⅔
571-643-88	MÉTHODES ET TEMPS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR POUR L'HABILLEMENT I	1-1-2	1 ⅓
571-653-88	MÉTHODES ET TEMPS ASSISTÉS PAR ORDINATEUR POUR L'HABILLEMENT II	1-1-2	1 ⅓
571-655-84	INTRODUCTION À LA C.F.A.O. DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-1-1	1
571-656-84	TECHNIQUES DE C.F.A.O. APPLIQUÉES À LA COUPE INDUSTRIELLE DE VÊTEMENTS	2-2-1	1 ⅔
571-657-84	TECHNIQUES DE C.F.A.O. APPLIQUÉES AU DESSIN DE PATRONS	2-2-1	1 ⅔
571-658-84	TECHNIQUES D'INTÉGRATION DE LA C.F.A.O. DANS SON ENTREPRISE	1-2-2	1 ⅔
571-920-82	L'INFORMATIQUE EN PRODUCTION DE MODE	2-1-3	2

890414

571.04 Commercialisation de la mode (1991)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode; analyser les besoins du marché; évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits; planifier les achats-collections saisonnières; effectuer les prévisions budgétaires; contrôler la distribution, organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle; former, gérer et motiver le personnel; utiliser les divers outils de gestion moderne assistée par ordinateur; planifier la stratégie de marketing; organiser des activités promotionnelles, publicité et relations publiques; mise en place des services à la clientèle; inciter l'esprit d'entrepreneurship dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme prépare les personnes diplômées à assumer les fonctions relatives à la représentation de vente, à la vente, à la gérance de rayon et des ventes, à la responabilité de formation, au conseil et à la coordonnation de mode, au niveau de la fabrication, de la distribution ou des communications, aux activités d'achat ou d'assistance aux achats, aux techniques marchandes ou de la commercialisation, à l'importation, à la gérance de magasin ou de succursale et des ressources humaines et comme propriétaire d'un commerce de mode ou visant la préparation de leur implantation.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

383-915-71	INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE	3-0-3	2
401-116-91	MARKETING DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	3-1-3	2 ⅓
401-425-90	INITIATION AU DROIT DES AFFAIRES	2-1-3	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
401-572-79	COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-901-75	INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2

420-906-90	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 ⅔
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 ⅔
571-104-91	COULEURS ET COMPOSITION	1-2-1	1 ⅓
571-140-90	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
571-160-91	RECHERCHE DES STYLES ET DES TENDANCES	2-1-2	1 ⅔
571-164-91	COMMERCIALISATION DE LA MODE	3-0-3	2
571-204-91	CANAUX DE DISTRIBUTION	2-1-2	1 ⅔
571-234-91	COORDINATION ET PROMOTION DE LA MODE	2-3-3	2 ⅔
571-240-90	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ⅔
571-270-91	ATTITUDE ET COMPORTEMENT AU TRAVAIL	1-1-1	1
571-334-91	STAGE D'INITIATION AU COMMERCE DE MODE	1-4-1	2
571-404-91	COMMUNICATION MODE	2-1-1	1 ⅓
571-434-91	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE I	2-1-2	1 ⅔
571-444-91	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-2	1 ⅔
571-534-91	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE II	2-1-2	1 ⅔
571-544-91	RECHERCHE COMMERCIALE	2-1-3	2
571-554-91	ACTIVITÉS PUBLICITAIRES ET PARAPUBLICITAIRES	2-1-2	1 ⅔
571-634-91	PRINCIPES D'ACHAT DANS UN COMMERCE DE MODE III	1-2-1	1 ⅓
571-921-91	APPLICATION DE L'INFORMATIQUE DANS LES COMMERCES DE MODE	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 16 ⅓ unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

571-564-91	STAGE DE COMMERCIALISATION DE LA MODE	1-12-2	5
571-664-91	PROJET DE COMMERCIALISATION DE LA MODE	2-3-6	3 ⅔
571-764-91	SERVICE À LA CLIENTÈLE	2-1-2	1 ⅔

Spécialisation gros

571-103-91	INTRODUCTION À LA PRODUCTION DE MODE	3-0-3	2
571-714-91	COMMERCIALISATION DE MODE AU GROS	2-1-2	1 ⅔
571-734-91	REPRÉSENTANT DES VENTES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-1	1 ⅓
571-744-91	EXPORTATION	2-1-1	1 ⅓
571-754-91	PROCESSUS DE PRODUCTION VESTIMENTAIRE	2-1-1	1 ⅓

Spécialisation détail

571-504-91	COMMERCIALISATION DE MODE AU DÉTAIL	2-1-2	1 ⅔
571-594-91	VENTE AU DÉTAIL DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-2-1	1 ⅓
571-674-91	DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS MODE	2-1-2	1 ⅔
571-694-91	SYSTÈMES D'AMÉNAGEMENT D'UN COMMERCE DE MODE	2-1-2	1 ⅔
571-704-91	IMPORTATION	2-1-1	1 ⅓

920124

571.05 Mode masculine (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 à 91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciens et des techniciennes dont le rôle est de créer des vêtements de qualité. Plus spécifiquement, les techniciens et les techniciennes sont appelés à développer des styles et des modèles de vêtements répondant aux tendances diverses de la mode et aux besoins plus particuliers des clientèles, à les fabriquer, et à contribuer à l'amélioration de la production déjà existante. Le programme développe une compétence technique et une ouverture culturelle et sociale qui permettent aux diplômés et aux diplômées de s'adapter rapidement et efficacement aux exigences du marché du travail dans le domaine de la mode masculine.

Au terme de sa formation, l'élève sera capable de concevoir et de réaliser des vêtements de façon industrielle, commercialisables sur le marché de la mode actuelle en fonction des divers besoins ciblés du marché, en tenant compte de l'existence des nouveautés technologiques et de tout le processus industriel de la production d'un vêtement, et d'appliquer les concepts qui régissent la gestion et l'administration des activités dans le domaine.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme *571.05, Mode masculine*, offre des débouchés variés dans les domaines du stylisme, du stylisme costumier, du modelisme, du développement de patron, de la gradation, de l'échantillonnage, du montage de chaîne de production, du placement par ordinateur, du contrôle de la qualité, de l'étalagisme, de la gérance de la production, de la responsabilité d'atelier, de la coordination de mode, du conseil en vente, de l'entreprenariat comme propriétaire manufacturier ou propriétaire de boutique.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 ⅔
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 ⅔
571-101-90	CONFECTION MASCULINE I	1-2-0	1
571-121-90	DESSIN DE MODE I	2-2-1	1 ⅔
571-131-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-1-1	1
571-140-90	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
571-151-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS I	1-2-1	1 ⅓
571-161-90	COUPE MOULAGE I	1-2-1	1 ⅓
571-164-90	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-171-90	CONFECTION FÉMININE I	1-2-0	1
571-201-90	CONFECTION MASCULINE II	1-2-0	1
571-211-90	INFORMATION PROFESSIONNELLE	1-1-1	1

571-221-90	DESSIN DE MODE II	2-2-1	1 ⅔
571-231-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-1-1	1
571-240-90	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 ⅔
571-251-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS II	1-2-1	1 ⅓
571-261-90	COUPE MOULAGE II	1-2-1	1 ⅓
571-271-90	CONFECTION FÉMININE II	1-2-0	1
571-301-90	CONFECTION MASCULINE III	2-3-1	2
571-321-90	DESSIN DE MODE MASCULINE I	2-2-1	1 ⅔
571-331-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN III	1-2-1	1 ⅓
571-341-90	MOULAGE ET DÉVELOPPEMENT MASCULIN I	1-2-1	1 ⅓
571-401-90	CONFECTION MASCULINE IV	2-3-1	2
571-421-90	DESSIN DE MODE MASCULINE II	2-2-1	1 ⅔
571-431-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN IV	1-2-1	1 ⅓
571-501-90	SPORTSWEAR: CONFECTION I	2-2-1	1 ⅔
571-511-90	PROJET D'ATELIER MASCULIN I	1-1-0	⅔
571-521-90	DESSIN DE MODE MASCULINE III	2-2-1	1 ⅔
571-531-90	GRADATION DE PATRONS MASCULINS I	1-2-0	1
571-538-90	UTILISATION DE L'ORDINATEUR DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-2-2	1 ⅔
571-541-90	MOULAGE ET DÉVELOPPEMENT MASCULIN II	1-2-1	1 ⅓
571-601-90	SPORTSWEAR: CONFECTION II	2-2-1	1 ⅔
571-621-90	DESSIN DE MODE MASCULINE IV	2-2-1	1 ⅔
571-761-90	SPORTSWEAR: COUPE I	2-2-1	1 ⅔
571-861-90	SPORTSWEAR: COUPE II	2-2-1	1 ⅔

8 unités de cours complémentaires

plus 8 à 8 ⅔ unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

571-611-90	PROJET D'ATELIER MASCULIN II	1-1-0	⅔
571-641-90	MOULAGE ET DÉVELOPPEMENT MASCULIN III	1-2-1	1 ⅓
571-721-90	MISE AU POINT I	1-1-0	⅔
571-731-90	GRADATION DE PATRONS MASCULINS II	1-1-0	⅔
571-741-90	MOULAGE ET DÉVELOPPEMENT MASCULIN IV	1-2-1	1 ⅓
571-791-90	STAGE	1-4-1	2
571-821-90	MISE AU POINT II	1-1-0	⅔

2 cours à option

Cours à option

À caractère théorique

571-374-90	LA MODE MOYEN D'EXPRESSION	2-1-2	1 ⅔
571-444-90	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-2	1 ⅔
571-473-90	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-2	1 ⅔
571-905-90	MODE ET CULTURE CONTEMPORAINE	2-1-2	1 ⅔

À caractère pratique

571-381-90	GARNITURES DE VÊTEMENTS FÉMININS	1-2-2	1 ⅔
571-510-90	COORDINATION DE MODE	1-2-2	1 ⅔
571-658-90	TECHNIQUES D'INTÉGRATION DE LA C.F.A.O. DANS L'ENTREPRISE	1-2-2	1 ⅔
571-771-90	INITIATION AU DESSIN INFORMATISÉ	1-2-2	1 ⅔
571-901-90	CHAPELLERIE	1-2-2	1 ⅔
571-908-90	RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS	1-2-2	1 ⅔
571-909-90	VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE	1-2-2	1 ⅔

900813

571.06 Mode féminine (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅔ unités*

OBJECTIFS

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens dont le rôle est de créer des vêtements de qualité. Plus spécifiquement, les techniciennes et les techniciens sont appelés à développer des styles et des modèles de vêtements répondant aux tendances diverses de la mode et aux besoins plus particuliers des clientèles, à les fabriquer, et à contribuer à l'amélioration de la production déjà existante. Le programme développe une compétence technique et une ouverture culturelle et sociale qui permettent aux diplômés et aux diplômées de s'adapter rapidement et efficacement aux exigences du marché du travail dans le domaine de la mode féminine.

Au terme de sa formation, l'élève sera capable de concevoir et de réaliser des vêtements de façon industrielle, commercialisables sur le marché de la mode actuelle en fonction des divers besoins ciblés du marché, en tenant compte de l'existence des nouveautés technologiques et de tout le processus industriel de la production d'un vêtement, et d'appliquer les concepts qui régissent la gestion et l'administration des activités dans le domaine.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme *Mode féminine* offre des débouchés variés dans les domaines du stylisme, du stylisme costumier, du modelisme, du développement de patron, de la gradation, de l'échantillonnage, du montage de chaîne de production, du placement par ordinateur, du contrôle de la qualité, de l'étalagisme, de la gérance de la production, de la responsabilité d'atelier, de la coordination de mode, du conseil en vente, de l'entreprenariat comme propriétaire manufacturier ou propriétaire de boutique.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

401-573-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION DE MODE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
520-330-82	HISTOIRE DU COSTUME I	2-1-2	1 ⅔
520-430-82	HISTOIRE DU COSTUME II	2-1-2	1 ⅔
571-101-90	CONFECTION MASCULINE I	1-2-0	1
571-121-90	DESSIN DE MODE I	2-2-1	1 ⅔
571-131-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN I	1-1-1	1
571-140-90	NATURE ET UTILISATION DES FIBRES	2-1-2	1 ⅔
571-151-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS I	1-2-1	1 ⅓
571-161-90	COUPE MOULAGE I	1-2-1	1 ⅓
571-164-90	MISE EN MARCHÉ DE LA MODE	3-0-3	2
571-171-90	CONFECTION FÉMININE I	1-2-0	1

571-201-90	CONFECTION MASCULINE II	1-2-0	1
571-211-90	INFORMATION PROFESSIONNELLE	1-1-1	1
571-221-90	DESSIN DE MODE II	2-2-1	1 2/3
571-231-90	COUPE DU VÊTEMENT MASCULIN II	1-1-1	1
571-240-90	FABRICATION ET UTILISATION DES TEXTILES	2-1-2	1 2/3
571-251-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS II	1-2-1	1 1/3
571-261-90	COUPE MOULAGE II	1-2-1	1 1/3
571-271-90	CONFECTION FÉMININE II	1-2-0	1
571-351-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS III	1-2-1	1 1/3
571-361-90	COUPE MOULAGE III	1-2-1	1 1/3
571-371-90	CONFECTION FÉMININE III	2-3-1	2
571-391-90	DESSIN DE MODE FÉMININE I	2-2-1	1 2/3
571-461-90	COUPE MOULAGE IV	1-2-1	1 1/3
571-471-90	CONFECTION FÉMININE IV	2-3-1	2
571-481-90	GRADATION DE PATRONS FÉMININS I	1-2-0	1
571-491-90	DESSIN DE MODE FÉMININE II	2-2-1	1 2/3
571-538-90	UTILISATION DE L'ORDINATEUR DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	1-2-2	1 2/3
571-551-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS V	2-2-1	1 2/3
571-571-90	CONFECTION FÉMININE V	2-2-1	1 2/3
571-581-90	PROJET D'ATELIER FÉMININ I	1-1-0	2/3
571-591-90	DESSIN DE MODE FÉMININE III	2-2-1	1 2/3
571-651-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS VI	2-2-1	1 2/3
571-671-90	CONFECTION FÉMININE VI	2-2-1	1 2/3
571-691-90	DESSIN DE MODE FÉMININE IV	2-2-1	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 10 unités choisies par l'établissement parmi les cours suivants:

571-451-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS IV	1-2-1	1 1/3
571-561-90	COUPE MOULAGE V	2-2-1	1 2/3
571-661-90	COUPE MOULAGE VI	2-2-1	1 2/3
571-681-90	PROJET D'ATELIER FÉMININ II	1-1-0	2/3
571-711-90	TOILISME I	1-2-1	1 1/3
571-721-90	MISE AU POINT I	1-1-0	2/3
571-751-90	DESSIN DE PATRONS FÉMININS VII	2-2-1	1 2/3
571-781-90	GRADATION DE PATRONS FÉMININS II	1-1-0	2/3
571-791-90	STAGE	1-4-1	2
571-811-90	TOILISME II	1-2-1	1 2/3
571-821-90	MISE AU POINT II	1-1-0	2/3

2 cours à option

Cours à option

À caractère théorique

571-374-90	LA MODE MOYEN D'EXPRESSION	2-1-2	1 2/3
571-444-90	LA MODE ET LE CONSOMMATEUR	2-1-2	1 2/3
571-473-90	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE DE LA MODE	2-1-2	1 2/3
571-905-90	MODE ET CULTURE CONTEMPORAINE	2-1-2	1 2/3

À caractère pratique

571-381-90	GARNITURES DE VÊTEMENTS FÉMININS	1-2-2	1 2/3
571-510-90	COORDINATION DE MODE	1-2-2	1 2/3
571-658-90	TECHNIQUES D'INTÉGRATION DE LA C.F.A.O. DANS L'ENTREPRISE	1-2-2	1 2/3
571-771-90	INITIATION AU DESSIN INFORMATISÉ	1-2-2	1 2/3
571-901-90	CHAPELLERIE	1-2-2	1 2/3
571-908-90	RECHERCHE EN TROIS DIMENSIONS	1-2-2	1 2/3
571-909-90	VÊTEMENTS DE REPRÉSENTATION ET DE SCÈNE	1-2-2	1 2/3

900828

Secteur professionnel:

573.00 MÉTIERS D'ART

573.01 Techniques de métiers d'art (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 2/3 unités*

OBJECTIFS

Le programme *Techniques de métiers d'art* vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants: céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisans et artisanes.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'artisan est très souvent un travailleur autonome. Il assume souvent, pour son propre compte, les trois responsabilités suivantes: la conception esthétique, la fabrication et la mise en marché de sa production. Le programme *Techniques de métiers d'art* est conçu de manière à répondre à ces exigences.

Le diplômé ou la diplômée en métiers d'art peut aussi travailler comme concepteur auprès d'un producteur. Après quelques années d'expérience, des postes d'artisan-conseil, de gestionnaire, d'agent manufacturier lui seront accessibles.

Le programme *Techniques de métiers d'art* touche les secteurs de la céramique, de l'ébénisterie, de la maroquinerie, de la sculpture sur bois, de la joaillerie, de la lutherie, du verre, de la construction et de l'impression textile.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

401-117-89	INTRODUCTION À LA GESTION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE	2-1-2	1 1/3
401-717-90	MARKETING EN MÉTIERS D'ART	3-1-2	2
401-938-77	COMPATIBILITÉ I	3-0-3	2
510-122-90	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-1	1 1/3
510-232-90	THÉORIE ET PRATIQUE DE LA COULEUR	1-2-2	1 2/3
511-703-90	ÉLÉMENTS DE CONCEPTION VISUELLE	1-4-2	2 1/3
520-703-90	HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS ET DES MÉTIERS D'ART	3-0-3	2
570-133-90	CRÉATIVITÉ ET RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	1-2-1	1 1/3
573-110-90	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES EN MÉTIERS D'ART I	1-3-1	1 2/3
573-129-89	EXPLORATION PROFESSIONNELLE EN MÉTIERS D'ART	1-3-1	1 2/3
ou			
573-210-90	MATÉRIAUX ET TECHNIQUES EN MÉTIERS D'ART II	1-3-1	1 2/3
573-140-90	DESSIN AUX INSTRUMENTS	1-2-1	1 1/3
573-310-90	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS I	1-4-2	2 1/3
573-410-90	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS II	1-6-3	3 1/3
573-510-90	ACTIVITÉ SYNTHÈSE: ÉTUDES ET PROJETS III	1-8-4	4 1/3
573-520-90	IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE	3-0-2	1 2/3
573-610-90	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-8-10	6 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus les cours d'une des options suivantes:

A. OPTION: ÉBÉNISTERIE ARTISANALE

520-921-90	HISTOIRE DES STYLES EN ÉBÉNISTERIE	3-0-3	2
573-101-90	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-121-90	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE I	1-2-2	1 2/3
573-131-90	TRAÇAGE EN ÉBÉNISTERIE	1-2-1	1 1/3
573-151-90	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE II	1-3-1	1 2/3
573-161-90	DESSIN DE MEUBLES	1-3-2	2
573-211-89	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE I	2-5-2	3

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-171-90	DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR	1-3-2	2
573-181-89	DESSIN DE DÉVELOPPEMENT	1-1-1	1
573-221-89	TOURNAGE EN ÉBÉNISTERIE	1-3-1	1 2/3
573-231-89	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE II	2-5-2	3
573-301-90	MARQUETERIE	2-4-3	3
573-331-90	RESTAURATION EN ÉBÉNISTERIE	2-4-3	3
573-341-90	SCULPTURE D'ÉBÉNISTERIE	2-3-1	2
573-451-89	FINITION ET RÉPARATION EN ÉBÉNISTERIE	2-2-2	2
573-461-90	FAÇONNAGE EN ÉBÉNISTERIE III	2-5-2	3
573-471-90	CONCEPTION D'OUVRAGES D'ÉBÉNISTERIE	1-5-3	3
573-481-90	CONCEPTION DE MEUBLES	2-1-3	2
573-491-90	UTILISATION DES COLLES, ATTACHES ET FERRONNERIES	1-3-2	2

B. OPTION: SCULPTURE

520-931-90	HISTOIRE DE LA SCULPTURE	3-0-3	2
573-101-90	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-121-90	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE I	1-2-2	1 2/3
573-151-90	DÉBITAGE EN ÉBÉNISTERIE ET EN SCULPTURE II	1-3-1	1 2/3
573-191-90	MODELAGE ET SCULPTURE I	1-3-2	2
573-251-90	MODELAGE ET SCULPTURE II	1-4-2	2 1/3
573-261-90	MODELAGE ET SCULPTURE III	2-2-2	2

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-271-90	TECHNIQUES DE REPRODUCTION EN SCULPTURE	1-3-2	2
573-511-90	TOURNAGE EN SCULPTURE	2-3-4	3
573-521-90	SCULPTURE ET PLIAGE DU BOIS	1-2-3	2
573-531-90	SCULPTURE DE MÉTAL	1-3-2	2
573-541-90	SCULPTURE SUR PIERRE	1-2-3	2
573-551-90	SCULPTURE DE PAPIER	2-2-2	2
573-561-90	SCULPTURE ENVIRONNEMENTALE	1-3-2	2
573-571-90	SCULPTURE DE BÉTON	1-3-2	2
573-581-90	SCULPTURE ANIMALIÈRE	1-2-3	2

C. OPTION: LUTHERIE

520-911-90	HISTOIRE DE LA LUTHERIE	3-0-3	2
573-101-90	TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DES MÉTIERS DU BOIS	2-1-1	1 1/3
573-111-90	DÉBITAGE EN LUTHERIE	1-2-0	1
573-141-90	FAÇONNAGE EN LUTHERIE I	2-5-2	3
573-281-90	FAÇONNAGE EN LUTHERIE II	1-5-3	3
573-291-90	FAÇONNAGE EN LUTHERIE III	2-4-2	2 2/3

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-311-90	FAÇONNAGE EN LUTHERIE IV	1-3-2	2
573-401-90	FABRICATION D'UNE GUITARE CLASSIQUE	4-5-6	5
573-411-89	FAÇONNAGE EN LUTHERIE V	1-6-5	4
573-421-89	ASSEMBLAGE ET MONTAGE EN LUTHERIE	1-4-4	3
573-431-90	FINITION EN LUTHERIE	1-1-1	1
573-441-90	RÉPARATION ET RESTAURATION EN LUTHERIE	2-8-5	5
573-501-90	FABRICATION ET RÉPARATION D'ARCHETS	2-3-1	2

D. OPTION: IMPRESSION TEXTILE

520-912-90	HISTOIRE DE L'IMPRESSION TEXTILE	3-0-3	2
573-162-90	FIBRES ET ARMURES	1-3-2	2
573-172-90	INITIATION À L'IMPRESSION DIRECTE	1-5-2	2 2/3
573-182-90	DESSIN TEXTILE	1-3-2	2
573-252-90	COLORANTS	2-2-1	1 2/3
573-262-90	INITIATION AUX TECHNIQUES DE RÉSERVE	1-5-2	2 2/3

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-192-90	DESIGN TEXTILE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR I	2-2-2	2
573-202-90	MAQUETTE PAPIER	1-2-1	1 1/3
573-212-90	COUPE, COUTURE ET MONTAGE	2-2-2	2
573-242-90	TECHNIQUE DE RÉSERVE AVEC BAIN DE TEINTURE	1-5-2	2 2/3
573-292-90	DESIGN TEXTILE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR II	1-3-2	2
573-362-90	IMPRESSION À LA LYONNAISE	1-5-3	3
573-382-90	BRODERIE	1-1-2	1 1/3
573-402-90	ACTUALISATION DU MÉTIER EN IMPRESSION TEXTILE	1-2-1	1 1/3
573-502-90	IMPRESSION AU POCHOIR ET À L'AÉROGRAPHE	1-2-3	2
573-512-90	TECHNIQUES SPÉCIALISÉES	1-3-2	2
573-522-90	IMPRESSION DIRECTE PAR TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-3-2	2

E. OPTION: CONSTRUCTION TEXTILE

520-922-90	HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION TEXTILE	3-0-3	2
573-102-90	ÉQUIPEMENTS EN CONSTRUCTION TEXTILE	4-2-1	2 1/3
573-112-90	TECHNOLOGIE DES TEXTILES	2-0-1	1
573-122-90	TECHNIQUE DE BASE: ARMURE	2-2-2	2
573-132-90	TECHNIQUE DE BASE: MAILLE	2-2-1	1 2/3
573-222-90	TECHNIQUE INTERMÉDIAIRE: ARMURE	2-2-2	2
573-232-90	TECHNIQUE INTERMÉDIAIRE: MAILLE	2-2-2	2

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-142-90	CONCEPTION TEXTILE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (C.A.O.)	2-3-1	2
573-152-90	TEINTURE EN CONSTRUCTION TEXTILE	2-3-1	2
573-322-90	TECHNIQUE AVANÇÉE: ARMURE	2-3-1	2
573-332-90	TECHNIQUE AVANÇÉE: MAILLE	2-4-3	3
573-392-90	INTÉGRATION D'AJOUTS À L'ARMURE ET À LA MAILLE	2-3-1	2
573-412-90	EXPRESSION: CONSTRUCTION TEXTILE	2-1-3	2
573-422-90	TISSAGE AU MÉTIER JACQUARD	2-2-2	2
573-432-90	TENDANCES DE LA MODE ET CONCEPTION DE VÊTEMENTS	2-4-3	3
573-442-90	TAPISSERIE HAUTE LISSE	2-5-2	3
573-452-90	STRUCTURE ET COULEUR	2-3-2	2 1/3
573-462-90	TAPISSERIE BASSE LISSE	1-3-2	2
573-472-90	CONSTRUCTION TEXTILE AVEC ÉTOFFE	1-2-3	2

F. OPTION: JOAILLERIE

520-913-90	HISTOIRE DE LA JOAILLERIE	3-0-3	2
573-113-90	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE I	3-6-3	4
573-133-90	MÉTAUX PRÉCIEUX	2-3-2	2 1/3
573-213-90	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE II	2-4-3	3
573-313-90	TECHNIQUES DE BASE EN JOAILLERIE III	1-3-1	1 2/3

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-123-90	CROQUIS ET ESQUISSES DE BIJOUX	1-3-2	2
573-243-90	TECHNIQUE DE CIRE	1-4-1	2
573-253-90	ARTICULATIONS ET EMMAILLEMENTS	1-3-2	2
573-263-90	GEMMOLOGIE	3-1-2	2
573-273-90	TRAITEMENTS DE SURFACE DES MÉTAUX	1-4-1	2

573-303-90	SERTI I	1-2-2	1 ⅔
573-333-90	CHAÎNES	1-2-2	1 ⅔
573-343-90	FERMOIRS	1-2-1	1 ⅓
573-373-90	MARTELAGE	1-2-1	1 ⅓
573-393-90	NOUVEAUX MATÉRIAUX EN JOAILLERIE	1-3-2	2
573-403-90	SERTI II	1-2-2	1 ⅔
573-453-90	TECHNIQUE DE REPRODUCTION DE BIJOUX	1-3-2	2

G. OPTION: CÉRAMIQUE

520-571-90	HISTOIRE DE LA CÉRAMIQUE	3-0-3	2
573-104-90	INTRODUCTION À LA CÉRAMIQUE	1-4-2	2 ⅓
573-114-90	TOURNAGE EN CÉRAMIQUE I	1-4-2	2 ⅓
573-124-90	PROCÉDÉS MÉCANIQUES I	1-3-1	1 ⅔
573-134-90	TRAITEMENT DE SURFACE I	1-2-1	1 ⅓
573-144-90	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX I	2-2-1	1 ⅔
573-154-90	FAÇONNAGE MANUEL ET PROFILAGE	1-3-1	1 ⅔

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-164-90	RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE	2-0-1	1
573-214-90	TOURNAGE EN CÉRAMIQUE II	1-3-2	2
573-224-90	PROCÉDÉS MÉCANIQUES II	1-3-1	1 ⅔
573-234-90	TRAITEMENT DE SURFACE II	1-3-1	1 ⅔
573-244-90	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX II	1-3-2	2
573-304-90	INITIATION AU MOULAGE PAR CALIBRAGE ET PRESSAGE	1-4-2	2 ⅓
573-344-90	TECHNOLOGIE DES MATÉRIAUX III	1-3-1	1 ⅔
573-354-90	SÉRIGRAPHIE, PHOTOIMPRESSION ET DÉCALCOMANIE	1-3-1	1 ⅔
573-364-90	ORGANISATION D'UN ATELIER EN CÉRAMIQUE	1-2-1	1 ⅓
573-374-90	CUISSON PRIMITIVE ET RAKU	2-2-2	2
573-384-90	MOSAÏQUE	2-2-2	2

H. OPTION: VERRE

520-915-90	HISTOIRE DU VERRE	3-0-3	2
573-105-90	TECHNOLOGIE DU VERRE	3-1-1	1 ⅔
573-115-90	VERRE SOUFFLÉ I	1-4-4	3
573-125-90	THERMOFORMAGE I	1-2-2	1 ⅔
573-135-90	MOULAGE	1-2-1	1 ⅓
573-145-90	VERRE À FROID	1-2-2	1 ⅔
573-155-90	VITRAIL I	1-2-2	1 ⅔

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-215-90	VERRE SOUFFLÉ II	1-4-4	3
573-225-90	THERMOFORMAGE II	1-3-2	2
573-235-90	PEINTURE SUR VERRE	2-2-1	1 ⅔
573-255-90	NÉON	1-2-1	1 ⅓
573-265-90	VITRAIL II	1-3-2	2
573-275-90	PÂTE DE VERRE ET CIRE PERDUE	1-2-3	2
573-315-90	VERRE SOUFFLÉ III	1-4-4	3
573-335-90	GRAVURE À L'ACIDE	1-3-2	2
573-345-90	GRAVURE AU JET DE SABLE	1-3-2	2
573-405-90	ATELIER DE VERRE	1-3-2	2

I. OPTION: MAROQUINERIE

520-916-90	HISTOIRE DE LA MAROQUINERIE	3-0-3	2
573-106-90	INTRODUCTION À LA MAROQUINERIE	4-5-2	3 ⅔
573-126-90	CONSTRUCTION BIDIMENSIONNELLE	2-4-2	2 ⅔
573-136-90	CONSTRUCTION DE VOLUMES RIGIDES I	2-3-1	2
573-146-90	CONSTRUCTION DE VOLUMES SOUPLES I	2-4-2	2 ⅔

plus 15 unités au choix des établissements parmi les cours suivants:

573-156-90	CONSTRUCTION SUR FÛT I	2-2-1	1 ⅔
573-216-90	ÉQUIPEMENTS: MÉCANIQUE ET ENTRETIEN	2-2-3	2 ⅓
573-236-90	CONSTRUCTION DE VOLUMES RIGIDES II	1-2-1	1 ⅓
573-246-90	CONSTRUCTION DE VOLUMES SOUPLES II	1-2-1	1 ⅓
573-256-90	CONSTRUCTION SUR FÛT II	1-3-2	2
573-266-90	TECHNIQUES DE TEXTURISATION	1-2-1	1 ⅓
573-346-90	TECHNIQUES DE COLORATION	1-2-2	1 ⅔
573-416-90	ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET ORGANISATION	3-3-3	3

901218

Secteur professionnel:

581.00 COMMUNICATIONS GRAPHIQUES

OBJECTIFS

Les élèves du secteur des *Communications graphiques* seront capables: de décrire le domaine des communications graphiques et montrer ses liens avec les différents autres secteurs des communications; de résumer l'histoire des communications graphiques et d'expliquer les grandes étapes qui ont marqué son évolution; d'identifier les procédés d'impression, leurs caractéristiques et leurs utilisations et de décrire les étapes de production d'un imprimé; d'identifier les différents types d'imprimés, leurs caractéristiques et leurs utilisations; de désigner les divers types d'imposition pour presse à feuilles et à bobines; d'expliquer la théorie de la couleur et de la densitométrie; d'expliquer les structures organisationnelles des entreprises en communications graphiques et les rapports entre les groupements qui les composent; d'appliquer les règles de sécurité dans le travail.

Les élèves auront également acquis des connaissances de base en administration et en micro-informatique et la capacité de préparer et de rédiger des rapports de recherche ou de projets.

OBJECTIFS DES SOUS-SECTEURS

Préparation

Dans le sous-secteur général de la préparation, les objectifs de formation s'appuient sur la connaissance des matières premières et des principaux équipements utilisés et sur les liaisons permettant aux équipements électroniques de fonctionner en réseaux. Plus précisément, l'élève de ce sous-secteur sera capable: de donner les caractéristiques des divers matériaux photographiques utilisés en préparation, et d'expliquer leur traitement mécanisé et d'identifier les applications d'usage courant; de décrire les applications de la chimie photographique, de l'optique photographique et de la lumière dans les opérations de préparation; de saisir et de traiter les images noir et blanc par les procédés photographiques et électroniques en y incluant le contrôle de la gradation des tons; de produire les épreuves photographiques; de réaliser des montages de travaux monochromes par les moyens manuels.

Contrôle et planification de la production

Dans le sous-secteur du contrôle et de la planification de la production, l'élève sera capable: d'appliquer les méthodes de planification, de contrôle et d'estimation des travaux; d'appliquer les méthodes de contrôle de la qualité; de superviser et de contrôler les étapes de la production; d'évaluer la qualité du produit par rapport aux exigences du client; de prévoir, de diagnostiquer et de solutionner les problèmes de production; d'évaluer le niveau de productivité requis en fonction des temps standards industriels; d'utiliser efficacement les structures organisationnelles de l'entreprise.

881020

581.02 Techniques de la typographie (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *91 ⅓ unités*

OBJECTIFS

La formation en typographie vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ces études en *Techniques de la typographie*, l'élève aura acquis les connaissances de base du sous-secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser de façon autonome des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation en imprimerie de même que les techniques propres à la typographie. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au typographe, la formation en *Techniques de la typographie* rend l'élève capable: de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et en faire le marquage en conformité avec la maquette; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

Le diplômé en *Techniques de la typographie* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Techniques de la typographie* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les entreprises d'édition, de journaux, d'imprimerie générale, d'ateliers spécialisés, les agences de publicité et les entreprises en téléinformatique, ainsi que dans les grandes corporations.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de metteur-en-pages, de marqueur de copie et de compositeur-typographe à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans l'ajustement de logiciels spécialisés et dans la planification de systèmes et de réseaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔
581-102-88	INITIATION À LA PHOTOCOMPOSITION	2-2-1	1 ⅔
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 ⅔
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 ⅔
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 ⅓
581-202-88	PRINCIPES DE COMPOSITION I	2-2-1	1 ⅔
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-232-88	INTRODUCTION AUX PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	1-1-1	1
581-302-88	PRINCIPE DE COMPOSITION II	2-2-1	1 ⅔
581-312-88	TYPOMONTAGE I	1-4-2	2 ⅓
581-322-88	PHOTOCOMPOSITION I	1-4-1	2
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 ⅔
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 ⅔
581-402-88	LA COPIE ET LE MARQUAGE	2-2-2	2
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-412-88	TYPOMONTAGE II	1-4-2	2 ⅓
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-422-88	PHOTOCOMPOSITION II	1-4-1	2
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-502-88	RÈGLES DE COMPOSITION I	2-2-2	2
581-512-88	TYPOMONTAGE III	1-4-2	2 ⅓
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 ⅔
581-522-88	PHOTOCOMPOSITION III	1-4-1	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 ⅔
581-622-88	PHOTOCOMPOSITION IV	1-4-1	2

8 unités de cours complémentaires

9 ⅔ unités choisies parmi les cours suivants:

581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 ⅔
581-602-88	RÈGLES DE COMPOSITION II	2-2-2	2
581-612-88	TYPOMONTAGE IV	1-4-2	2 ⅓
581-652-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE II	2-4-2	2 ⅔

881020

581.03 Techniques du montage photolithographique (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 à 91 ⅓ unités*

OBJECTIFS

La formation en montage photolithographique vise à donner à l'élève la polyvalence à l'intérieur de cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du montage photolithographique*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de reproduire des images en noir et blanc communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres au photolithographe. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités propres au monteur en photolithographie, la formation en *Techniques du montage photolithographique* rend l'élève capable: de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques; de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante; de procéder à l'insolation des plaques imprimantes; de réaliser des mises-en-pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

Le diplômé en *Techniques du montage photolithographique* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

Le diplômé en montage photolithographique pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans le sous-secteur préparatoire à l'impression et notamment: dans les ateliers spécialisés en photolithographie et dans les entreprises d'imprimerie commerciale ou d'édition.

Selon ses intérêts et ses qualifications, il pourra exercer les fonctions de monteur pelliculeur à l'aide de procédé manuel ou électronique. Il pourra également s'impliquer dans la saisie et le traitement de l'image monochrome et dans la planification de systèmes et de réseaux.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 ⅔
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 ⅔
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 ⅓
581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 ⅔

581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 ⅔
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 ⅔
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 ⅔
581-373-88	TRACÉS D'IMPOSITION I	1-4-2	2 ⅓
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 ⅔
581-407-88	ASPECT ESTHÉTIQUE DES MAQUETTES	2-2-2	2
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-483-88	QUADRICHROMIES DE TEINTES	1-5-2	2 ⅔
581-543-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE I	1-5-3	3
581-563-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE I	2-4-3	3
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 ⅔
581-643-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX EN QUADRICHROMIE II	1-5-2	2 ⅔
581-653-88	TYPOMONTAGE	1-2-2	1 ⅔
581-663-88	PROCÉDÉS ÉLECTRONIQUES DE MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUES II	2-4-3	3

8 unités de cours complémentaires

Entre 10 et 11 ⅓ unités choisies parmi les cours suivants:

203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
581-323-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES II	2-6-2	3 ⅓
581-473-88	TRACÉS D'IMPOSITION II	1-4-2	2 ⅓
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 ⅔
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-573-88	MONTAGE POUR LES RÉPÉTITIONS	1-3-2	2

881020

581.04 Techniques de l'impression (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *91 ⅓ unités*

OBJECTIFS

Au terme de ses études en *Techniques de l'impression*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques et de ses activités principales, une connaissance des techniques de production et de planification des ateliers de même que les habiletés nécessaires pour réaliser des travaux d'impression et de reliure. La formation donnée vise également à développer les aptitudes et à procurer les connaissances initiales requises pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

La formation en *Techniques de l'impression* rend l'élève capable: d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impression; d'utiliser des méthodes de travail efficaces; d'imprimer des travaux avec couleurs juxtaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec patte et *outpuse*, destiné à la reliure collée et brochée; d'imprimer des travaux spéciaux tels qu'étiquettes, cartonnages, imprimés perforés, tramés, numérotés; d'imprimer des duotons et des aplats sur papiers glacés; de réaliser des travaux d'impression dans le contexte industriel, en fonction d'exigences de qualité et de productivité; d'assister les responsables des presses offset à bobines; d'assister les responsables des presses offset multicouleurs; de vérifier les épreuves de presse avant le tirage; de débiter les papiers destinés à l'impression, à partir des devis rédigés à cette fin; de plier mécaniquement les feuilles de papier; de mettre en application les principes de la reliure type *thermo*; d'appliquer les méthodes du numérotage, des faux-plis et de la perforation utilisées en impression et en reliure.

Le diplômé en *Techniques de l'impression* satisfait également aux objectifs généraux du sous-secteur du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le diplômé en *Techniques de l'impression* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les ateliers d'impression sur presses offset à feuilles ou à bobines. Il pourra également travailler dans un atelier d'imprimerie d'une entreprise ou d'un organisme public qui souhaitent assurer eux-mêmes la production de leurs imprimés.

La formation reçue dans les domaines connexes à l'impression tels que le contrôle de la qualité, la reliure et l'estimation le rendront apte à accomplir des tâches dans ces champs professionnels.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔
581-104-88	INITIATION À L'IMPRESSION OFFSET	2-8-3	4 ⅓
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 ⅔
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 ⅓
581-204-88	CONTRÔLE DE L'IMPRESSION	2-10-3	5
581-205-88	ÉLÉMENTS ET PROCÉDÉS DE RELIURE	2-3-2	2 ⅓
581-304-88	IMPRESSION DE TRAVAUX POLYCHROMES	2-11-2	5
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 ⅔
581-344-88	RELATIONS ENCRES-PAPIERS-MACHINES	3-1-1	1 ⅔
581-345-88	DÉBITAGE DU PAPIER	1-3-1	1 ⅔
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 ⅔
581-404-88	IMPRESSION DE TRAVAUX D'ÉDITION	2-11-2	5
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-504-88	IMPRESSION DE TRAVAUX SPÉCIAUX ET PRESSE MULTI-COULEUR	3-14-3	6 ⅔
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 ⅔
581-604-88	RECHERCHE DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ	5-11-3	6 ⅓

8 unités de cours complémentaires

7 unités choisies parmi les cours suivants:

581-114-88	LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN IMPRESSION	1-1-1	1

581-414-88	MONTAGES PHOTOLITHOGRAPHIQUES ET PLAQUES	1-2-2	1 2/3
581-544-88	SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRONIQUES	2-1-1	1 1/3
581-554-88	PRÉVENTION ET SOLUTION DES PROBLÈMES D'IMPRESSION	1-1-1	1
581-614-88	IMPRESSION SUR PRESSES OFFSET À BOBINES	4-0-2	2
581-634-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE II	1-3-2	2

881020

581.06 Techniques du traitement de l'image (1988)

TYPE DE SANCTION
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *89 1/3 à 91 unités*

OBJECTIFS

La formation en traitement de l'image vise à donner à l'élève la polyvalence dans cette spécialité, la capacité de s'adapter rapidement à un secteur de travail en évolution et la capacité de contribuer à cette évolution.

Au terme de ses études en *Techniques du traitement de l'image*, l'élève aura acquis les connaissances de base du secteur général des communications graphiques, la capacité de réaliser des opérations en montage et en photographie communes au sous-secteur de la préparation de même que les techniques propres en traitement de l'image. La formation donnée vise également à développer les aptitudes requises et à procurer les connaissances initiales pour l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'entreprise.

Relativement aux activités particulières au traitement des images, la formation en *Techniques du traitement de l'image* rend l'élève capable: d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique appliquables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* satisfait également aux objectifs généraux des sous-secteurs de la préparation et du contrôle et de la planification de la production en Communications graphiques.

Le diplômé en *Techniques du traitement de l'image* pourra oeuvrer dans le domaine général des communications graphiques, plus particulièrement dans les entreprises spécialisées en sélection des couleurs par scanner. Ses connaissances du traitement de l'image lui permettront d'exercer ses activités dans des domaines connexes tels que la préparation des éléments photographiques destinés à la reproduction imprimée et au traitement électronique des images par des systèmes de pagination et autres appareils similaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
203-980-74	OPTIQUE INSTRUMENTALE	2-1-3	2
401-913-76	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3-0-3	2
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3
581-106-88	REPRODUCTION NOIR ET BLANC PAR CONTACT	1-2-1	1 1/3
581-107-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX MONOCHROMES	1-5-2	2 2/3
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 2/3
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 1/3
581-206-88	DENSITOMÉTRIE EN PHOTOMÉCANIQUE	2-1-2	1 2/3
581-227-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC I (TRAIT)	1-3-2	2
581-247-88	PROCÉDÉS PHOTOGRAPHIQUES	3-2-2	2 1/3
581-306-88	DENSITOMÉTRIE: CONTRÔLE DES TONS	2-3-2	2 1/3
581-326-88	SÉLECTION DES COULEURS I	3-6-3	4
581-327-88	L'IMAGE EN NOIR ET BLANC II (TRAMÉE)	2-4-2	2 2/3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-406-88	ENCRES ET CORRECTIONS EN SÉLECTION DES COULEURS	2-1-2	1 2/3
581-426-88	SÉLECTION DES COULEURS II	3-6-4	4 1/3
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-546-88	SÉLECTION SUR SCANNER I	3-6-3	4
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3
581-646-88	SÉLECTION SUR SCANNER II	3-6-3	4
581-666-88	MONTAGE ÉLECTRONIQUE	2-3-2	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

Entre 6 2/3 et 8 1/3 unités choisies parmi les cours suivants:

581-223-88	PELLICULAGE DE TRAVAUX POLYCHROMES I	2-7-2	3 2/3
581-446-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTOGRAPHIQUE NOIR ET BLANC	1-3-2	2
581-516-88	LOGICIELS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	1-2-2	1 2/3
581-517-88	RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS	2-1-2	1 2/3
581-536-88	LABORATOIRE D'AGRANDISSEMENT PHOTO COULEURS	1-3-2	2
581-552-88	MISE-EN-PAGE ÉLECTRONIQUE I (TRAVAUX MONOCHROMES)	2-2-2	2
581-656-88	DUPLICATION ET PHOTOMONTAGE	2-4-2	2 2/3

881020

581.08 Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental) (1990)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES *90 ⅔ à 91 ⅓ unités*

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

— Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 064-436

OBJECTIFS

Le programme *Techniques de gestion de l'imprimerie* vise à former des techniciennes et techniciens aptes à occuper les fonctions de gestion reliées à la production des imprimés.

I Communications graphiques

L'étudiant sera capable: de connaître le secteur communications graphiques, ses produits, ses entreprises; de connaître les techniques de production, des matières et des équipements; de connaître l'enchaînement des étapes de la production; d'identifier la source des problèmes de production; de connaître les conditions où s'effectue la production; de réaliser des opérations élémentaires; de connaître les facteurs de choix des matières premières et des techniques de production à effectuer; d'effectuer ce choix à partir des demandes de la clientèle; de connaître les normes de qualité et les méthodes de contrôle de qualité utilisées, et les appliquer.

II Gestion industrielle

L'étudiant sera capable: de connaître les éléments de mathématiques nécessaires aux activités de gestion; d'utiliser le micro-ordinateur comme outil de gestion; de connaître les facteurs susceptibles d'influencer ses relations avec les autres personnes; de connaître les principales fonctions d'une entreprise; de connaître les diverses méthodes de production industrielle et les caractéristiques des divers procédés de fabrication; de connaître et appliquer les méthodes d'analyse des coûts d'une entreprise, pour l'investissement et l'exploitation; de connaître et appliquer les méthodes de planification de projets de production et les méthodes d'ordonnancement des travaux requis à la fabrication; de connaître les composantes d'un plan de contrôle de la production, pouvoir l'implanter et en assurer la réalisation; de connaître les facteurs légaux et réglementaires rattachés à la supervision du personnel, à l'organisation du travail et aux règles de santé-sécurité; de connaître et appliquer les techniques de gestion des matériaux; d'effectuer des études sur les méthodes de travail et établir des temps standards d'opération; de connaître les principales approches et les techniques de la vente et du marketing.

III Intégration

L'axe d'intégration vise l'application des connaissances du domaine de la gestion à la production en imprimerie et l'intégration effective de l'ensemble des connaissances et des habilités acquises. Il prévoit permettre à l'étudiante et à l'étudiant: de développer l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires pour exécuter les tâches professionnelles du technicien; d'établir une liaison opérationnelle entre toutes les étapes de production d'un imprimé et coordonner les activités requises; de connaître les conditions où s'exercent les fonctions de travail dans l'entreprise, les exigences et les attentes du milieu; d'effectuer les opérations directement rattachées aux fonctions de travail; de connaître les facteurs déterminant la qualité du produit à toutes les étapes d'un projet; d'élaborer et implanter un programme visant à assurer cette qualité; de connaître les facteurs déterminant les choix technologiques d'une entreprise, et les modes de planification des changements en ce domaine.

IV Aptitudes générales

Les objectifs du programme se complètent par le développement d'aptitudes générales réalisé à travers la formation de base et l'ensemble des cours du programme: une communication orale et écrite de qualité; la capacité d'observation détaillée et d'analyse des produits; le sens des responsabilités et la prise de décision; le sens critique et l'objectivité; la capacité de résolution de problèmes; la capacité d'établir des relations humaines de qualité et de travailler en équipe; la capacité de planifier des projets et d'organiser des activités.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La technicienne, le technicien en gestion de l'imprimerie pourra oeuvrer dans le secteur des communications graphiques dans les petites, moyennes ou grandes entreprises de l'imprimerie, dans des ateliers de production, à titre de représentant technique, estimateur et éventuellement de gérant de la production, de responsable des ventes, de contremaître de production. Ils seront appelés à remplir une ou plusieurs des fonctions suivantes: produire les devis de fabrication, contrôler le procédé de fabrication, contrôler le coût de production, inspecter le produit, évaluer les prix de revient, estimer les prix de vente, superviser les ventes, conseiller l'entreprise sur son marketing, traiter les réclamations de la clientèle, gérer les stocks de matières premières, acheter la matière première et l'équipement et enfin conseiller l'entreprise sur son développement. À cet égard, le programme gestion de l'imprimerie donnera à l'étudiante et à l'étudiant une formation à la fois générale et spécialisée qui le rendra apte à remplir plusieurs fonctions administratives adaptées aux besoins de la production en imprimerie et qui lui permettra de développer les aptitudes nécessaires à la réalisation de fonctions de gestion.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES (Techniques de la gestion)	3-2-3	2 ⅔
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-399-90	INITIATION À L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	2-1-3	2
401-435-90	SUPERVISION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	2-2-2	2
410-408-90	INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU TRAVAIL	2-2-2	2
410-410-90	GESTION DES OPÉRATIONS	2-1-3	2
410-522-90	DROIT ET RELATIONS DE TRAVAIL	2-2-2	2
410-538-90	GESTION DE PROJETS ET ORDONNANCEMENT	3-1-3	2 ⅓
410-548-90	GESTION DES MATÉRIAUX EN IMPRIMERIE	2-2-2	2
410-648-90	GESTION DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE	2-1-3	2
410-809-90	ANALYSE DES COÛTS	3-1-3	2 ⅓
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 ⅔
570-181-90	CONCEPTION DES DOCUMENTS IMPRIMÉS	1-2-2	1 ⅔
581-111-88	PROCÉDÉS ET PRODUITS DE L'IMPRIMERIE	3-0-2	1 ⅔
581-121-88	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	2-0-2	1 ⅓

581-182-90	PROCÉDÉS TYPOGRAPHIQUES	3-2-3	2 2/3
581-183-90	PROCÉDÉS PHOTOLITHOGRAPHIQUES	3-3-3	3
581-184-90	PROCÉDÉS D'IMPRESSION	3-2-3	2 2/3
581-185-90	PROCÉDÉS DE FINITION	1-2-1	1 1/3
581-186-90	PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DE L'IMAGE	3-3-3	3
581-341-88	IMPOSITION	2-1-2	1 2/3
581-401-88	ESTIMATION EN IMPRIMERIE	1-2-2	1 2/3
581-421-88	DENSITOMÉTRIE	1-1-1	1
581-441-88	CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN IMPRIMERIE I	1-3-2	2
581-508-90	ANALYSE DES TRAVAUX, DES COÛTS ET DEVIS DE PRODUCTION	3-2-3	2 2/3
581-608-90	STAGE	1-6-1	2 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 8 et 8 2/3 unités choisies parmi les cours suivants

203-933-88	LA COULEUR	2-1-3	2
410-519-90	MARKETING SECTORIEL	2-2-2	2
410-550-90	REPRÉSENTATION COMMERCIALE	2-1-3	2
410-803-90	TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
410-804-90	ERGONOMIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3-1-2	2
581-601-88	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	2-4-2	2 2/3

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

581-351-79	COULEUR I	1-2-1	1 1/3
581-521-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT I	1-2-1	1 1/3
581-551-79	COULEUR II	1-2-1	1 1/3
581-621-79	EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT II	1-2-1	1 1/3
581-651-79	RETOUCHE PHOTO	1-2-0	1
581-751-88	TECHNIQUES D'IMPRESSION SÉRIGRAPHIQUE	1-3-2	2
581-761-88	SÉRIGRAPHIE: TECHNIQUES PHOTO I	1-3-2	2
581-771-88	SÉRIGRAPHIE: TECHNIQUES PHOTO II	1-3-2	2
581-781-88	SÉRIGRAPHIE: APPLICATIONS INDUSTRIELLES SPÉCIFIQUES	1-3-2	2
581-953-79	SÉRIGRAPHIE I	1-2-0	1
581-956-79	APPLICATIONS PHOTOMÉCANIQUES	1-2-0	1
581-963-79	SÉRIGRAPHIE II	1-2-0	1

910204

Secteur professionnel:

589.00 TECHNIQUES DES COMMUNICATIONS

589.01 Art et technologie des média (1988)

TYPE DE SANCTION:
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES — *89 ⅓ à 90 ⅔ unités selon le bloc optionnel*

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les langages, principes et méthodes propres aux communications, d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique, de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de concevoir et de produire des messages d'information selon les média utilisés, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession.

De façon plus spécifique, en choisissant le bloc télévision, l'élève apprend à manipuler tous les appareils du studio, à réaliser des montages d'images, à concevoir et à réaliser des émissions de télévision simples selon toutes les étapes nécessaires à la production.

En choisissant le bloc information écrite, l'élève passe en revue toutes les étapes de production d'un journal, de même que la rédaction des informations selon les genres journalistiques usuels: éditorial, reportage, billet, etc. Il approfondit, de plus, la maîtrise de l'expression écrite.

En choisissant le bloc radio, l'élève approfondit l'expression orale, les modes de conduite des entrevues ainsi que les principes et méthodes qui interviennent dans la conception et la réalisation des émissions radiophoniques.

En choisissant le bloc publicité, l'élève apprend à déterminer les objectifs d'une campagne publicitaire en fonction des contraintes (public-cible, budget, produit, média publicitaire, etc.).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En télévision, les diplômés se placent dans les principales maisons de production vidéo et dans les stations de télévision à travers la province; ils accomplissent d'abord les tâches techniques (caméra, son, éclairage, aiguillage) avant de participer aux tâches de conception et de production des émissions (assistant à la production, scénariste); avec de l'expérience, d'aucuns deviennent réalisateurs ou réalisatrices d'émissions télévisées. On demande aussi à ces diplômés de dire des bulletins de nouvelles ou d'agir comme intervieweur, animateur ou présentateur dans les stations régionales.

En information écrite, les diplômés trouvent généralement un emploi dans la presse écrite régionale ou travaillent dans un service des nouvelles des média électroniques; ils assurent la couverture des événements régionaux (conférence de presse, reportages sur les conseils municipaux et scolaires, activités culturelles et sportives); ils réalisent des dossiers d'information et rédigent des nouvelles pour diffusion restreinte ou élargie; ils participent aussi à la production d'information dans le cadre de dossiers thématiques d'envergure.

En radio, les diplômés travaillent dans les stations radiophoniques, privées et publiques partout au Québec; ils conçoivent la programmation musicale, animent des émissions radiophoniques, lisent des nouvelles, produisent des messages pour différentes émissions et produisent des nouvelles à la suite d'un reportage.

En publicité, les diplômés se placent dans les agences de publicité ou les entreprises qui utilisent des services de publicité; ils participent à la conception et à la production des messages publicitaires basés sur les techniques usuelles telles le son, l'image, le graphisme; ils participent à la réalisation de stratégies publicitaires; ils peuvent aussi réaliser les travaux de lettrage et de représentation graphique des produits publicitaires.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 ⅔ unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

Les cours de spécialisation déterminés par le Ministre:

320-103-70	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE	2-1-3	2
330-951-75	HISTOIRE DU QUÉBEC DE 1867 À NOS JOURS	3-0-3	2
385-901-88	LA VIE POLITIQUE	3-0-3	2
387-973-83	SOCIOLOGIE DES MOYENS DE COMMUNICATION	3-0-3	2
589-101-88	LE PROCESSUS DE LA COMMUNICATION	2-3-3	2 ⅔
589-111-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE	2-2-2	2
589-201-88	MÉDIA ET PROFESSIONS	2-4-2	2 ⅔
589-221-88	LE SOUFFLE, LE SON ET LA VOIX	1-3-2	2
589-311-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ CANADIENNE	2-2-2	2
589-411-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ QUÉBÉCOISE	2-2-2	2
601-911-76	FRANÇAIS ÉCRIT	3-0-3	2

plus un des quatre blocs suivants:

Bloc télévision

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-302-88	INTRODUCTION AU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-322-88	LA COMMUNICATION ORALE EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-402-88	PRATIQUE DU STUDIO DE TÉLÉVISION	2-5-2	3
589-412-88	ÉLÉMENTS DE CINÉMATOGRAPHIE ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2

589-542-88	SCÉNARISATION ET ANALYSE TÉLÉVISUELLE	2-2-2	2
589-552-88	MISE EN SCÈNE EN TÉLÉVISION I	2-2-2	2
589-562-88	LA RÉALISATION TÉLÉVISUELLE	2-10-2	4 2/3
589-572-88	LA PRISE DE VUES ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-622-88	MONTAGE ET MIXAGE SONORE EN VIDÉOGRAPHIE	1-3-2	2
589-652-88	STAGE EN TÉLÉVISION	1-10-1	4
589-662-88	SÉMIOLOGIE TÉLÉVISUELLE	2-1-2	1 2/3

Bloc information écrite

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-303-88	TRADUCTION ÉCRITE DE LA PENSÉE	2-5-2	3
589-323-88	LA COMMUNICATION ORALE EN INFORMATION ÉCRITE	1-3-2	2
589-403-88	RECHERCHE ET TRAITEMENT DE LA NOUVELLE	2-5-2	3
589-513-88	LES GENRES RÉDACTIONNELS	3-8-2	4 1/3
589-533-88	MISE EN PAGES I	2-4-2	2 2/3
589-553-88	PHOTO DE PRESSE I	2-2-2	2
589-613-88	ENQUÊTES, REPORTAGES ET PRODUCTIONS JOURNALISTIQUES	1-8-2	3 2/3
589-633-88	MISE EN PAGES II	1-2-1	1 1/3
589-653-88	STAGE EN INFORMATION ÉCRITE	1-10-1	4

Bloc radio

360-104-88	INITIATION PRATIQUE À LA MÉTHODOLOGIE DES SCIENCES HUMAINES	2-2-2	2
589-304-88	INTRODUCTION À LA RADIO	2-5-2	3
589-324-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO I	1-3-2	2
589-404-88	TRAITEMENT DES CONTENUS RADIOPHONIQUES	2-5-2	3
589-424-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO II	1-3-2	2
589-504-88	APPROCHE DES PUBLICS RADIOPHONIQUES	1-8-4	4 1/3
589-524-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO III	1-5-1	2 1/3
589-534-88	MUSIQUE, MÉDIA ET PROGRAMMATION MUSICALE	1-3-2	2
589-554-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO I	1-8-2	3 2/3
589-624-88	LA COMMUNICATION ORALE EN RADIO IV	1-3-2	2
589-654-88	STAGE EN RADIO	1-10-1	4

Bloc publicité

570-106-79	DESSIN ET ILLUSTRATION I	1-2-0	1
570-127-79	DESSIN D'OBSERVATION	1-2-0	1
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-305-88	PUBLICITÉ ET GRAPHISME	2-3-2	2 1/3
589-325-88	LA COMMUNICATION ORALE EN PUBLICITÉ	1-3-2	2
589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
589-405-88	LA PUBLICITÉ ET L'IMPRIMÉ	2-3-2	2 1/3
589-515-88	CONCEPTION DES MESSAGES PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-525-88	CRÉATION GRAPHIQUE I	2-2-2	2
589-555-88	LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE	2-6-2	3 1/3
589-605-88	CAMPAGNE PUBLICITAIRE	2-5-2	3
589-615-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION I	2-2-2	2
589-635-88	MÉDIA PUBLICITAIRES	2-2-2	2
589-655-88	STAGE EN PUBLICITÉ	1-10-1	4

plus les cours de spécialisation au choix de l'établissement sélectionés dansl'un des quatre blocs énumérés:

Bloc télévision (entre 9 2/3 et 10 unités)

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-941-88	L'INFORMATION À LA TÉLÉVISION	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-985-88	SCÉNOGRAPHIE I	1-3-2	2
589-986-88	SCÉNOGRAPHIE II	1-3-2	2
589-987-88	MISE EN SCÈNE EN TÉLÉVISION II	1-3-2	2
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-990-88	LA CRÉATION EN TÉLÉVISION	2-8-2	4
589-991-88	MONTAGE ET TRAITEMENT DE L'IMAGE	2-8-2	4
589-992-88	IMAGERIE ÉLECTRONIQUE	2-8-2	4

Bloc information écrite (entre 9 2/3 et 10 unités)

589-401-88	TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES	1-2-2	1 2/3
589-940-88	L'INFORMATION À LA RADIO	2-2-2	2
589-941-88	L'INFORMATION À LA TÉLÉVISION	2-2-2	2
589-942-88	LANGAGE-MÉDIA	1-3-2	2
589-943-88	JOURNALISME SPÉCIALISÉ	1-3-2	2
589-944-88	ANALYSE COMPARATIVE DE L'INFORMATION	3-0-3	2
589-945-88	PHOTO DE PRESSE II	2-2-2	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-949-88	ANIMATION DANS LES MÉDIA	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2

Bloc radio (entre 10 et 10 1/3 unités)

589-301-88	INITIATION À LA PHOTO	1-2-2	1 2/3
589-948-88	RECHERCHE ET ANALYSE DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE	2-2-2	2
589-969-88	SON I	1-3-2	2
589-970-88	SON II	1-3-2	2
589-971-88	TECHNIQUES D'ENTREVUE: RADIO ET TÉLÉVISION	1-3-2	2

589-972-88	CRÉATIVITÉ PUBLICITAIRE EN RADIO	1-3-2	2
589-973-88	ACTUALITÉ CULTURELLE	3-1-2	2
589-974-88	ACTUALITÉ SPORTIVE	3-1-2	2
589-975-88	TECHNIQUES D'ENQUÊTES RADIOPHONIQUES	2-2-2	2
589-976-88	SERVICE DES NOUVELLES RADIO II	1-8-4	4 1/3
589-977-88	REPORTAGE TÉLÉVISUEL	1-3-2	2
589-978-88	PRATIQUE INTENSIVE DE LA COMMUNICATION RADIOPHONIQUE	1-8-4	4 1/3
589-988-88	PRÉSENTATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2
589-989-88	ANIMATEUR EN TÉLÉVISION	1-3-2	2

Bloc publicité (10 unités)

401-985-88	GESTION DANS UNE ENTREPRISE OU ORGANISME	2-1-3	2
589-946-88	AGENT D'INFORMATION I	2-2-2	2
589-947-88	AGENT D'INFORMATION II	2-2-2	2
589-955-88	PHOTOGRAPHIE PUBLICITAIRE	2-2-2	2
589-956-88	PUBLICITÉ ET MÉDIA ÉLECTRONIQUES	2-2-2	2
589-959-88	CRÉATION GRAPHIQUE II	2-2-2	2
589-960-88	CONCEPTION GRAPHIQUE ÉLECTRONIQUE	2-2-2	2
589-961-88	TECHNIQUES DE REPRODUCTION GRAPHIQUE II	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

911230

Cours de service et cours complémentaires destinés aux élèves des autres programmes

589-921-77	INTRODUCTION À LA COMMUNICATION	1-2-3	2
589-922-77	COMMUNICATION VISUELLE	1-2-3	2
589-922-90	COMMUNICATION VISUELLE	1-2-3	2
589-923-77	COMMUNICATION CINÉMATOGRAPHIQUE	1-2-3	2
589-924-77	COMMUNICATION NON VERBALE	1-2-3	2
589-925-77	COMMUNICATION ET CRÉATIVITÉ	1-2-3	2
589-926-77	COMMUNICATION LANGAGIÈRE	1-2-3	2
589-927-77	COMMUNICATION SONORE	1-2-3	2
589-928-77	COMMUNICATION ET CULTURE	1-2-3	2
589-930-79	LANGAGE TÉLÉVISUEL	3-0-3	2

910204

Direction generale
de l enseignement collegial